

Annexe 2

Études de cas

Moustapha Faye et Julie Hagan

Sous la direction de Pierre Hamel

**Département de sociologie
Université de Montréal**

2010

Le débat public sur la xénotransplantation au Canada

Étude de cas

Moustapha Faye

Introduction

Définir la xénotransplantation comme le « transfert de cellules, de tissus ou d'organes vivants d'origine animale à l'être humain » (Leroux, 2005 : 2¹; Marquis, 2003 : iii, 1; Claprood, 2002 : i; Obadia, 2001 : 2) correspond toujours à l'annonce d'une volonté de limiter son propos aux risques pour la personne humaine de cette technologie. Sur le site internet de Santé Canada, il est mentionné que « par xénotransplantation, on entend le transfert de cellules, de tissus ou d'organes vivants, d'une espèce animale à une autre »². Scientifiquement, cette définition est plus exacte, rien ne légitimant la non prise en compte des expérimentations de xénotreffes sur des espèces non humaines. Mais si on souscrit à la définition de Santé Canada, on doit constater que dans les faits la xénotransplantation est déjà pratiquée au Canada. En effet des « essais pré-cliniques ou expérimentaux » sur des animaux se pratiquent déjà (ACSP, 2001 : 1). Ces essais pré-cliniques, à différencier des essais cliniques qui eux sont censés porter sur des humains, n'ont cependant jamais été l'objet de controverses publiques³. À l'évidence,

¹ Thérèse Leroux précise que cette définition provient d'un document intitulé *Dossier xénotransplantation*, de la Direction des produits biologiques et des thérapies génétiques de Santé Canada. En outre, on retrouve cette définition dans un document du Programme des Produits Thérapeutiques de Santé Canada : *Enquête sur le don d'organes*, 17 décembre 1999, disponible sur le site http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mpps/brgtherap/activit/consultation/xenotransplant/xeno_survey-enquete-fra.php (consulté en août 2009).

² http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mpps/brgtherap/activit/fs-fi/xeno_fact-fait-fra.php (consulté le 15 juillet 2009). Cette même définition est reprise par le Groupe de consultation publique dans le rapport consacré à la consultation publique qu'il a supervisée. Mais ce dernier a pris le soin de préciser que « dans le cadre de cette consultation, la xénotransplantation fait référence à la transplantation d'un animal à un être humain (ACSP, 2001 : v).

³ Le Groupe de consultation publique note à ce sujet que : « ces essais pré-cliniques ou expérimentaux ne font pas intervenir d'êtres humains et ne sont pas non plus réglementés par Santé Canada. Les xénotreffes sont considérés comme des produits thérapeutiques et ne peuvent être utilisés dans des *essais cliniques* [(c'est nous qui soulignons)] qu'avec l'autorisation de Santé Canada » (ACSP, 2001 : 1).

l'existence d'un débat public mettant à jour les différentes perceptions de la technologie biomédicale de la xénotransplantation n'est due qu'aux espoirs et craintes des hommes et des femmes pour leur vie et leur bien-être⁴.

Selon Thérèse Leroux, « la réalité de la xénotransplantation a été portée à la connaissance du public de façon particulièrement dramatique avec le cas de “Baby Fae”, un nouveau né de sexe féminin souffrant d'une hyperplasie du cœur gauche qui reçut le cœur d'un babouin nommé Goobers lors d'une opération effectuée le 26 octobre 1984, au Loma Linda Medical Center en Californie » (Leroux, 2005 : 2). Entre 1995 et 2009⁵, sur ce registre de la médiatisation de la xénotransplantation à travers des expériences humaines, on peut mentionner deux autres exemples rapportés dans les journaux écrits canadiens. Le premier est la transplantation, en 1995, aux États-Unis, de la moelle osseuse d'un babouin sur Jeff Getty, un malade du sida de 38 ans (Lire, par exemple, PR.15.07.95; PR.24.12.95). Cette expérience s'est finalement soldée par un échec puisque Jeff Getty finit par mourir de sa maladie le 9 octobre 2006, à l'âge de 49 ans. Le second est l'expérience, en 1994, de Mavis McArdle, une ancienne employée d'air Canada âgée de 55 ans, qu'un foie de porc a permis de survivre pendant 24 heures, le temps de trouver un foie humain dont la transplantation a été salvatrice. Cette expérience assimilée à une xénotransplantation réussie (Le Quotidien.20.07.98) n'en a pas été une véritable, puisque l'organe de porc, bien que relié à l'organisme de la patiente pendant un temps bref, n'a jamais été introduit à l'intérieur de celui-ci (PR.03.02.1995).

En dehors de ces exemples, ce sont des annonces d'avancées scientifiques jugées fondamentales (l'exemple du clonage réussi de six porcelets par une équipe américano-japonaise en mars 2000) et des rencontres scientifiques (congrès et colloques), qui ont fourni les principales opportunités de la publicisation médiatique de la xénotransplantation. Ainsi, sur la base des articles de presse publiés à partir de 1995, le premier évènement médiatisé au cours duquel il a été question de la

⁴ Pour une telle raison, à chaque fois qu'il est mentionné dans ce texte, des données tirées des rapports de Santé Canada, de l'Association canadienne de santé publique ou du Programme des produits thérapeutiques celles-ci ne portent que sur la transplantation de l'animal à l'humain. Aussi les expressions « débat public », « rencontre », « forum », « atelier », « procédure » ou « délibération » « sur la xénotransplantation », renvoient à la transplantation de l'animal à l'humain.

⁵ Le choix de ce travail a été de ne prendre en compte que les faits s'étant déroulés entre 1995 et 2009.

xénotransplantation est le 17^e congrès mondial de la Société de transplantation (The Transplantation Society). Ce congrès qui réunissait, en juillet 1998, 3500 spécialistes à Montréal, fut marqué par des controverses, rapportées dans plusieurs journaux, relatives d'une part aux connaissances scientifiques insuffisantes pour prémunir les patients de divers « risques » et, d'autre part, aux questions éthiques que pose la xénotransplantation.

Toutefois, la médiatisation d'événements ponctuels ne rime pas forcément avec l'existence d'un débat public. C'est pour cette raison qu'il n'est possible d'attester de l'existence d'un débat public sur la xénotransplantation au Canada qu'en considération des rencontres universitaires ouvertes au public et surtout de la consultation de celui-ci voulue par Santé Canada et organisée par l'Association canadienne de santé publique (ACSP). En effet, les seuls échanges publics sur la xénotransplantation qu'il est possible de reconstituer et d'analyser sur la base de documents écrits ont eu lieu dans le cadre des procédures institutionnelles que sont les rencontres universitaires et celles sous l'initiative et/ou la supervision de Santé Canada. À supposer qu'une dimension non institutionnalisée du débat public sur la xénotransplantation ait existé, on ne peut que constater l'absence de sources permettant de la mettre en évidence. Pour une telle raison, cette étude de cas ne pouvait rendre compte d'une dimension autre qu'institutionnelle de ce débat public sur la xénotransplantation.

Les principaux enjeux de celui-ci sont :

- l'espoir et la promesse servant de légitimation à la xénotransplantation d'une disponibilité illimitée d'organes, de tissus et de cellules pour tout malade en ayant besoin. Cette promesse contraste avec la situation prévalant partout d'une pénurie d'organes ;
- les risques médicaux ou la menace que cette avancée technologique et scientifique fait peser sur la société toute entière;
- le coût économique pour la société et la rentabilité pour les firmes pharmaceutiques du développement du marché de la transplantation;

- le vide juridique ou réglementaire concernant la xénotransplantation (constaté jusqu'en 2001⁶);
- l'incompatibilité supposée de cette technologie avec un « traitement humain des animaux » (ACSP, 2001 : 28).

Différentes procédures de consultation publique, sous l'initiative de Santé Canada, ont permis de débattre de ces enjeux et de connaître les avis dominants et minoritaires du public sur la xénotransplantation. Il est important de souligner qu'à l'origine, la démarche de Santé Canada était motivée par une volonté de mettre sur pied une réglementation spécifique à la transplantation de l'animal à l'humain. Le recueil des avis du public n'a débuté qu'après plusieurs rencontres d'experts dont le but était la production de normes censées encadrer cette transplantation⁷. Au départ, la non-autorisation de la technologie permettant cette transplantation de l'animal à l'humain n'était pas des scénarios envisagés par Santé Canada. Cette institution a dû cependant tenir compte de la volonté de certains représentants associatifs, invités à la préparation de la consultation du public canadien, de ne pas seulement donner leurs avis mais aussi d'influencer les décisions à prendre et de permettre aux autres citoyens d'en faire autant.

Les différentes démarches de consultation publique par rapport auxquelles Santé Canada a joué un rôle primordial ont été : 1) l'organisation d'un forum national relatif « aux aspects cliniques, déontologiques et réglementaires » (6 et 7 novembre 1997; 2) la soumission au public d'une « *Proposition d'une norme canadienne pour la xénotransplantation* », en juillet 1999 (http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/brgtherap/activit/fs-fi/xeno_fact-fait-fra.php; 3) le parrainage, en avril 2000, d'un « atelier de planification » de la « consultation du public » (APCP). Cet APCP a été suivi du financement de « l'Association canadienne de santé publique afin qu'elle forme un groupe de consultation publique et qu'elle dirige [ce] processus de consultation »

⁶ Ces « carences de la législation et de la réglementation » en matière de xénotransplantation sont notées dans le rapport de la vaste consultation, aboutissement du débat public initié par Santé Canada sur les transplantations des l'animal à l'humain (ACSP, 2001 : vi)

⁷ Cette volonté originelle de réglementer la xénotransplantation – ce qui consiste plus ou moins implicitement à son autorisation – est ce qui fait remarquer à un participant de l'Atelier de planification de la consultation du public ce qui suit : « Il y aurait lieu d'indiquer, à un moment donné, où en est Santé Canada. Si le Ministère en est à sa quatorzième ébauche (de la proposition d'une norme pour la xénotransplantation), cela ne date pas d'hier » (Santé Canada, 2000 : 8).

(http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/brgtherap/activit/fs-fi/xeno_fact-fait-fra.php). En plus de ces démarches rejoignant différents publics, les autres initiatives de Santé Canada induisaient des rencontres ne regroupant que des spécialistes ou experts ou ne portant pas exclusivement sur la xénotransplantation mais sur la transplantation ou les greffes en général.

Pour rendre compte de ce volet institutionnalisé du débat public sur la xénotransplantation au Canada, il est important de considérer autant les rencontres ouvertes aux publics que celles qui, bien que réservées aux professionnels, ont préparé ou orienté la manière dont les responsables associatifs et les simples citoyens ont été invités à donner leurs avis.

La première partie de cette étude de cas est consacrée aux grandes étapes ainsi qu'aux différents acteurs des échanges et des décisions relatifs à la dimension institutionnelle du débat public sur la xénotransplantation. Ensuite, les procédures de l'aspect institutionnel de ce débat public sont présentées. Cette partie est suivie d'une mise en évidence analytique des différents enjeux (sanitaire, scientifique, juridique, éthique, économique et démocratique) soulevés par cette technologie. Enfin, en conclusion, la portée et les limites démocratiques du débat public sont relevées et discutées.

1. Les grandes étapes et les acteurs principaux du débat public sur la xénotransplantation au Canada

Parmi les grandes étapes du déroulement du débat public sur la xénotransplantation au Canada, on peut mentionner :

- la *Conférence consensuelle nationale*, d'octobre 1995, *sur la sécurité des organes et des tissus destinés aux greffes*;
- le *Forum national sur la xénotransplantation : questions relatives aux aspects cliniques, déontologiques (ou éthiques) et réglementaires*, organisé par Santé Canada, en novembre 1997;
- le 17^e congrès mondial de la Société de transplantation réunissant 3500 spécialistes du milieu médical à Montréal, en juillet 1998;

- les colloques organisés dans le cadre des 66^e, 67^e et 68^e congrès de l'Acfas [1] *Transgénisme animal et xénogreffes – Aspects scientifiques, éthiques et juridiques* (1998), 2) *Quand l'animal vient à la rescousse de l'humain : la xénotransplantation* (1999) et 3) *Doit-on compter ou peser les opinions en matière de xénotransplantation* (2000)];
- l'organisation d'un sondage sur la xénotransplantation auprès de 2526 Canadiens et Canadiennes, en mars 1999;
- la soumission au public, en juillet 1999, de la « *Proposition d'une norme canadienne pour la xénotransplantation* » concoctée par un groupe d'experts sous l'égide de Santé Canada;
- la constitution, à l'automne 1999, d'un *Comité consultatif d'experts sur la réglementation des xénogreffes* chargé « de fournir des conseils » « d'ordre médicale, scientifique, éthique » et réglementaire à Santé Canada;
- l'*Atelier de planification : consultation du public sur la xénotransplantation*, d'avril 2000;
- la formation, en avril 2000, par l'Association canadienne de santé publique (ACSP), d'un groupe de consultation publique (GCP) chargé de superviser la consultation publique;
- le lancement, en novembre 2000, du site web (www.xeno.cpha.ca) destiné à informer et recueillir les avis de la population;
- la vaste consultation du public qui a eu lieu d'août 2000 à juillet 2001.

Cependant, considérant les organisations qui y ont été représentées ou encore les statuts des diverses catégories de participants, chacune de ces étapes n'est pas nécessairement différente des autres. Pour mettre en évidence les enjeux et dresser le portrait des acteurs collectifs et individuels du débat public sur la xénotransplantation au Canada, nous nous limiterons à trois étapes qui ont été parmi les plus importantes et ont cristallisé chacune la substance de ce dont il a été question dans les étapes précédentes. Ces trois étapes sont : (1) le *Forum national sur la xénotransplantation : questions relatives aux aspects cliniques, déontologiques et réglementaires*; (2) l'*Atelier*

de planification : consultation du public sur la xénotransplantation; et (3) la « vaste consultation du public ».

1.1 Les acteurs du *Forum national sur la xénotransplantation – Questions relatives aux aspects cliniques, déontologiques et réglementaires.*

Les quatre vingt cinq (85) participants au *Forum national sur la xénotransplantation : Questions relatives aux aspects cliniques, déontologiques et réglementaires* (FNX), organisé les 6 et 7 novembre 1997, sont les témoins du début de l'institutionnalisation du débat public sur la xénotransplantation au Canada. Ce forum, « parrainé » par le Programme des produits thérapeutiques (PPT) de Santé Canada, inaugure l'agenda institutionnel des débats portant exclusivement sur les transplantations de l'animal à l'humain. Il s'inscrivait toutefois dans la continuité d'une autre rencontre, la *Conférence consensuelle nationale sur la sécurité des organes et des tissus destinés aux greffes*, organisée deux années auparavant en vue de permettre aux experts de s'entendre sur une réglementation des transplantations d'organes et de tissus.

La *Conférence consensuelle nationale* permet de comprendre pourquoi et d'apprécier en quoi les experts ont joué un rôle prépondérant dans la définition des enjeux à discuter et cela durant tout le processus de consultation publique. Ce rôle prépondérant des experts peut être illustré par deux constats. Le premier est que le sous-comité d'experts ayant élaboré les normes relatives à la xénotransplantation et qui est à l'origine du FNX résultait d'une recommandation faite par un groupe consultatif d'experts, lui-même né d'une proposition de la *Conférence consensuelle nationale* (Santé Canada, 1995 : 44; 1998 : 11). Le second constat est lui à faire sur la base des structures ou de la profession dont se sont réclamés les 85 personnes ayant participé au FNX.

Sur ces quatre vingt cinq (85) participants, cinquante neuf (59) étaient des spécialistes (souvent universitaires) dans le domaine médical, onze (11) exerçaient en tant que professionnels dans des firmes pharmaceutiques, cinq (5) étaient juristes (deux universitaires, deux d'institutions publiques de santé et un de Justice Canada) et les dix

(10) restant (dont un autre juriste) représentaient le milieu associatif⁸. Si l'on admet, comme le mentionne le rapport de Santé Canada (Santé Canada, 1998), que les participants au forum étaient des experts et des « représentants de groupes intéressés »⁹ (qui n'étaient que 10 sur 85)¹⁰, alors on mesure toute la place de l'expertise dans ce forum. À ce constat, il convient d'ajouter que les experts des domaines médical et pharmaceutique étaient largement les plus représentés puisqu'ils étaient soixante dix (70) sur les 85 participants.

Selon Madame Thérèse Leroux qui était une des deux juristes universitaires du FNX, cette forte représentation des experts du domaine médical et pharmaceutique¹¹ n'a rien de surprenant. C'est ainsi que, par rapport à ce constat, elle affirme : « Le rôle des experts était essentiel parce qu'on était face à un développement technologique et eux pouvaient probablement mieux que quiconque présenter les tenants et les aboutissants. C'était dans leur secteur d'activité que se faisait le développement » (Entrevue réalisée le 09 février 2010).

Cependant, malgré cette forte présence des experts, ce forum peut être considéré comme le premier événement majeur du débat public sur la xénotransplantation au Canada en raison principalement d'une position rendue publique par le « sous-comité » dénommé *Groupe d'étude d'experts pour la xénotransplantation*. Cette position était la suivante :

« Très tôt les membres du groupe se sont rendus compte que les questions entourant la xénotransplantation sont larges, peu définies et très discutables. Par conséquent, le Groupe croyait que toutes ces questions devaient être approfondies à l'occasion d'un forum qui permettrait de tenir un libre échange d'information, un débat libre, un examen ouvert des préoccupations concernant l'éthique et de tenter d'informer le public sur ces questions » (Santé Canada, 1998 : 11)

⁸ Santé Canada, 1998 : Annexe 4 : 72-81

⁹ Préface du rapport.

¹⁰ En plus, on peut s'interroger sur l'objectivité des critères retenus par Santé Canada qui, dans le rapport consacré au FNX, semble distinguer les participants experts des autres sur la base de leur profession, de leur fonction ou des structures qu'ils représentent.

¹¹ Ces derniers étaient 70 sur 85 participants au FNX

Cette déclaration permet de comprendre pourquoi le FNX est devenu le cadre où a été émise pour la première fois la recommandation officielle d'associer le public au débat sur la xénotransplantation. Parallèlement à cette association du public, le FNX s'inscrivait en continuité aux pratiques passées en cela qu'il émettait comme autre recommandation l'établissement d'une réglementation en matière de xénotransplantation.

En guise de portrait plus détaillé des quatre vingt cinq (85) participants au FNX, on peut mentionner que parmi eux :

- vingt (20) représentaient l'institution organisatrice du forum à savoir Santé Canada dont le PPT est une composante;
- vingt deux (22) étaient des docteurs en médecine ou en médecine vétérinaire (3 sur les 22) en exercice dans une institution universitaire (Universities of Western Ontario, of Prince Edward Island, of Alberta, of Toronto, of Waterloo, Allegheny University of the Health Sciences, Université McGill, Dalhousie University, The Institute of Cancer Research of London UK) et occupant aussi, pour certains d'entre eux, une fonction dans un établissement de santé (hôpital ou clinique);
- en plus de ces deux catégories de participants, il y avait onze (11) représentants des firmes pharmaceutiques Novartis (Novartis Pharma Ltd., Novartis Pharmaceuticals Canada, Novartis Pharmaceutical Corp.), Imutran Ltd. (qui est une compagnie de Novartis), Diacrin Inc. et Genzyme Corp;
- dix (10) responsables associatifs (de Animal Alliance Canada, de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, de l'Association ou la Société Canadienne de Transplantation¹², de The Bruce Denniston Bone Marrow Society, de la Fondation canadienne des maladies du foie, de la Fondation canadienne du rein, de Animal Protection Animal Welfare et de l'Association médicale canadienne);
- quatre (4) juristes non affiliés à Santé Canada (deux de l'Université de Montréal, un du Secrétariat canadien du Sang et un de Justice Canada),

¹² Cette structure est une association professionnelle comprenant exclusivement des médecins comme membres.

- et d'autres cadres des institutions suivantes : the National Center of Infectious Diseases of Atlanta, the National Council for Bioethics in Human Research of Kingston, le Conseil canadien de protection des animaux, the Food and Drug Administration, the Canadian Organ Replacement Register, le Conseil de recherche médicale, the Scripps Research Institute of California, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

1.2 Les acteurs de l'Atelier de planification de la consultation du public

L'année 2000 est celle durant laquelle le débat public sur la xénotransplantation a été alimenté, en plus de décisions institutionnelles importantes, par une série d'évènements. L'un d'entre eux a été l'organisation de l'Atelier de planification de la consultation du public (avril 2000). Cet atelier fut suivi d'autres événements que sont l'annonce par le ministre de la santé Allan Rock du financement de l'Association canadienne de santé publique (ACSP) afin qu'elle procède à la consultation du public canadien (août 2000); la constitution par l'ACSP, d'un Groupe de consultation publique (septembre 2000); et le lancement d'un site web pour l'information et la collection des opinions des populations sur la xénotransplantation (novembre 2000). Parmi ces différents épisodes du débat public sur la xénotransplantation, le plus riche en interactions, de par ses implications et du fait du nombre de personnes y ayant pris part demeure l'Atelier de planification de la consultation du public (APCP).

Cet atelier a regroupé en tout cinquante neuf (59) participants¹³ dont :

- dix neuf (19) étaient des représentants associatifs¹⁴ (de l'Alliance animale du Canada, de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, de l'Association canadienne de santé publique, du Conseil canadien des Églises-Église anglicane du Canada, du Conseil ethnoculturel du Canada, de la Fondation canadienne du Parkinson, de la Fondation canadienne du rein Beryl Ferguson, de l'Islet Foundation, de la Coalition of National Voluntary Organizations, de la Fondation canadienne du foie, d'Info Don d'Organes, de la

¹³ Chiffre issu d'un décompte effectué sur la base de l'annexe 1 du rapport de l'Atelier de la planification de la consultation du public (Santé Canada, 2000).

¹⁴ Ce pourcentage de représentants associatifs présents à l'APCP (plus de 32 %) est nettement plus élevé comparé au FNX où seulement près de 12% des participants étaient issus du milieu associatif.

Fondation canadienne du rein, de l'Association canadienne des soins et services communautaires, de l'Association des consommateurs du Canada, de l'Association canadienne des médecins vétérinaires, de la Société Canadienne de Transplantation, de la Canadian Nurses Association et de la British Columbia Transplant Society¹⁵);

- vingt cinq (25), de différentes unités de Santé Canada;
- deux (2) des docteurs en médecine exerçant dans des institutions universitaires (Université de Waterloo et Université de Toronto);
- deux (2) des chercheurs de l'Université de Calgary, spécialisés en communications et travaillant sur la participation du public aux controverses biotechnologiques;
- deux (2) des représentants de la firme pharmaceutique Novartis/Imutran (Novartis/Imutran et Novartis Pharma Canada Inc.);
- les neuf (9) restant provenant de diverses autres organisations (le Comité consultatif fédéral provincial et territorial des services de santé de Santé Alberta, Interfaith Social Assistance, Industry Canada, Canadian Food Inspection Agency, Canadian Council of Animal Care et Benesh and Associates Consulting) ou présents à titre personnel (il s'agit d'un consultant, d'un philosophe spécialisé en Éthique et de l'agent de communication auteur du film le "Transplant Video Journal" « réalisé grâce à une subvention de Novartis Pharmaceuticals USA »).

Au-delà de la représentation des experts des domaines médical et pharmaceutique, nettement moins importante à l'APCP comparé au FNX, la liste des participants ci-dessus n'a d'intérêt que si elle permet de comprendre les divergences d'intérêts et des positions entre acteurs. En effet, comparé sur la seule base de ses participants au FNX, l'APCP peut être considéré comme le début de l'appropriation officielle par les non-experts du débat canadien sur la xénotransplantation.

¹⁵ Les quatre dernières de la liste sont des associations professionnelles représentées par des docteurs en médecine vétérinaire pour l'un et en médecine pour les trois autres.

En outre, parmi les diverses catégories ci-dessus, celle des associations se distingue particulièrement en raison des divergences sur la xénotransplantation entre ces dernières. Un premier constat est que parmi les 19 représentants associatifs, aucun ne s'est déclaré, à l'ouverture de l'APCP, ouvertement contre la xénotransplantation alors que cinq ont émis un souhait et/ou déclaré un conflit d'intérêts favorables au développement de cette technologie. Il s'agit des représentants de la Fondation canadienne du Parkinson, de la Fondation canadienne du rein (ils étaient 2), de Islet Foundation et de la Société canadienne de transplantation. À la position de ces cinq associations, on pourrait associer celle des deux mandataires de la firme Novartis/Imutran, celle du professionnel de la communication, celle du directeur de l'Institut de recherche sur les risques de l'Université de Waterloo et, dans une moindre mesure, celle des agents des différents services de Santé Canada, qui avait déjà entamé une procédure de production d'une réglementation de la xénotransplantation. Au total, on peut dire que trente quatre (34) des participants à l'APCP étaient plus ou moins (eux ou leur organisation) favorables à des transplantations de l'animal à l'humain. De tous les cinquante neuf (59) participants, seule une (1) participante, la bioéthicienne de l'Université de Toronto, s'est déclarée dès le début en faveur d'un moratoire sur la transplantation de l'animal à l'humain. Les vingt quatre (24) participants restant ont, quant à eux, affiché une position de neutralité. Cependant, le représentant du Conseil canadien des Églises, bien que n'ayant déclaré aucun conflit d'intérêts, a précisé que par rapport à la xénotransplantation les communautés religieuses étaient « préoccupées » et « inquiètes » pour la « sécurité » des hommes et le « traitement des animaux ».

1.3 Les acteurs de la vaste consultation du public

La constitution, en septembre 2000, du Groupe de consultation publique (GCP) par l'ACSP et les annonces destinées au public, à partir de mars 2000, via les médias, par courriels et par voie d'affichage (ACSP, 2001 : 4-5), marquent le début de la vaste consultation publique sur la xénotransplantation.

L'ACSP est, en effet, l'acteur principal de cette consultation pour l'avoir menée après avoir reçu un financement de Santé Canada à cet effet. Avec elle, l'autre acteur principal

est le GCP. Ce groupe était chargé par l'ACSP d'« élaborer des recommandations en matière de xénotransplantation à partir des commentaires et réactions du public canadien » (ACSP, 2001 : 2). Il avait aussi pour rôle notamment d'« aider l'ACSP à déterminer et élaborer un processus visant à sensibiliser et éduquer le public ainsi qu'à créer un dialogue avec celui-ci » (ACSP, 2001 : 38). L'ACSP et le GCP sont les principaux acteurs de la vaste consultation du public. Cependant, les objectifs que ces deux entités s'étaient fixés ne pouvaient être atteints sans les panélistes, les experts des forums citoyens et les différentes autres personnes qui, soit ont répondu au sondage téléphonique ou aux questionnaires envoyés par la poste ou disponibles sur Internet¹⁶, soit ont adressé des lettres ou courriels à l'ACSP.

L'ACSP se définit elle-même comme « une association bénévole nationale, indépendante et sans but lucratif, représentant la santé publique au Canada, qui entretient des liens étroits avec la communauté de santé publique internationale ». Cette association qui se présente comme « la seule organisation non gouvernementale canadienne à se consacrer exclusivement à la santé publique », est composée d'un « effectif diversifié issu de plus de 25 professions »¹⁷.

Quant à l'organe consultatif qu'est le GCP, sa composition reflétait une diversité due aux fonctions ou aux affiliations professionnelles des 12 membres qui le composaient. Ce groupe comprenait deux professionnels en médecine, un en médecine vétérinaire, un spécialiste en droit, un autre en communications, un représentant d'une association de protection des animaux, deux d'associations religieuses, un représentant du Conseil ethnoculturel du Canada, un autre de l'Association des soins et services communautaires, un également de Prairie Women's Health Centre of Excellence, en plus d'un universitaire en génie civil du Network for Environmental Risk Assessment and Management. D'après l'ACSP, ces douze membres du GCP ont été choisis aussi pour leur « ouverture d'esprit en matière de xénotransplantation » – ce qui signifie leur neutralité ou position non encore fixée – et l'absence de leur part de tout « conflit d'intérêt de nature financière ou juridique » (ACSP, 2001 : 38).

¹⁶ Plus précisément sur le site web consacré à la consultation publique sur la xénotransplantation : <http://www.xeno.cpha.ca>

¹⁷ <http://www.cpha.ca/fr/about.aspx> (consulté le 2 novembre 2009).

En dehors du GCP, les autres spécialistes ayant participé aux six forums de la consultation publique venaient eux aussi de divers champs d'activité professionnelle. Cette diversité des spécialistes ayant pris part à la consultation pancanadienne était indispensable, à la fois, à la problématisation de l'intérêt social du débat sur la xénotransplantation et au rôle de ces spécialistes. Ce rôle était surtout de répondre aux questions et d'éclairer le public sur des sujets relatifs au bien-être des animaux, au droit, à l'éthique, aux maladies infectieuses, aux avantages, aux inconvénients et au potentiel de réalisation de la xénotransplantation (ACSP, 2001 : 42-45). Aussi, cette diversité correspondait autant à un objectif que s'était fixé l'ACSP tenant compte des orientations définies lors de l'Atelier de planification de la consultation publique, qu'à la volonté des experts du GCP. Madame Leroux exprimait cette importance que le GCP accordait à la diversité des spécialistes en ces termes : « Si par ailleurs, je pense à l'expérience que moi j'ai vécue lorsqu'on était à la consultation publique pancanadienne, oui, on avait à notre table des experts dans le secteur des transplantations, mais on avait aussi des gens qui étaient préoccupés du sort des animaux, on avait un éthicien, on avait un juriste; donc on voulait vraiment faire contrepoids en disant mais oui il y a ces avancées technologiques, mais il faut être capable de faire une réflexion au sein de la population, il faut aussi avoir des gens qui sont là pour nous aider à réfléchir sur quels sont les dangers au sein de la société, donc il ne faut pas juste promouvoir les nouvelles technologies mais envisager les retombées que cela peut avoir » (Entrevue réalisée le 09 février 2010).

Enfin, les autres personnes ayant participé à la consultation publique proviennent de toutes les couches de la société canadienne. Le fait, pour certaines d'entre elles, d'avoir répondu aux questionnaires distribués lors des forums, par la poste ou sur le site Web constitue le seul moyen par lequel ont été collectées des renseignements autres que leur profession ou leur sexe¹⁸.

¹⁸ Le manque d'information sur certains participants au forum est dû aux questionnaires non remplis par certains participants aux forums citoyens. Sur les 107 panélistes ayant participé aux six forums, tous n'ont pas répondu au questionnaire qui leur a été distribué. Les 73 qui l'ont fait sont ceux qui ont pu donner des renseignements sur eux-mêmes.

Au total, la consultation publique a enregistré 661 questionnaires, remplis par des personnes qui soit en ont reçu un aux forums ou par la poste, soit l'ont parcouru sur le site Web. Dans le rapport consacré à la consultation publique, il est mentionné que :

« sur ces 661 répondants aux questionnaires, 38% étaient des hommes, 55,2% des femmes et 6,8% n'ont pas précisé. 87% des répondants ont rempli le questionnaire en anglais et 12,6 en français. Les niveaux de revenu et d'instruction sont apparus supérieurs à ceux de la population en général (...). Dans l'ensemble la représentation régionale était proportionnée à la répartition de la population dans le pays, à l'exception du Québec où le taux de réponse a été très faible » (ACSP, 2001 : 14).

Ce portrait résumé des participants non experts met en évidence une limite fondamentale du caractère inclusif de la consultation. Cette limite n'est autre que la faible représentativité à la consultation publique de cette partie de la population canadienne disposant le moins de ressources intellectuelles et matérielles. L'importance de cette limite est à apprécier en considération d'un des objectifs primordiaux de la consultation publique qui était d'informer et de sensibiliser le public. Logiquement, on peut supposer que les moins dotés en ressources doivent, plus que les autres, être concernés par le manque d'information. Ne pas les inclure suffisamment à une procédure de consultation publique visant d'abord à informer ne peut être considéré comme la preuve d'un succès en matière de démocratie participative. À titre d'illustration, parmi les personnes qui ont répondu aux questionnaires, seul 20,3% ont déclaré ne pas avoir de diplôme alors que 70,4% de la population canadienne est concernée par une telle réalité. Parmi les répondants aux questionnaires, 15,8% ont effectué des études doctorales, 21,9% ont obtenu un diplôme post-gradué et 42,1% un diplôme sous-gradué. Dans la population canadienne, ces pourcentages sont respectivement de 2%, 5% et 25,1%.

2. Les dispositifs mis en place par les principaux responsables

La Conférence consensuelle nationale d'octobre 1995, le Forum national sur la xénotransplantation (FNX) de novembre 1997, le congrès mondial de la Société de transplantation de juillet 1998 et les colloques consacrés à la xénotransplantation dans

le cadre du 66^e, 67^e et 68^e congrès de l'Acfas (1998, 1999 et 2000) n'ont été que des conférences classiques avec des présentations en séances plénières et des travaux en ateliers suivis de discussions. Lors de ces rencontres, aucun dispositif délibératif particulier n'a été établi. Sur ce plan, ces rencontres se distinguaient de l'Atelier de planification du processus de consultation publique (APCP), de la constitution du Groupe de consultation publique (GCP) et de la vaste consultation publique qu'elles ont mis en œuvre.

La procédure de l'APCP a été, dans un premier temps, de recenser 70 questions considérées par les participants comme celles que le public souhaiterait aborder dans une consultation publique. Elle a consisté dans un deuxième temps, à faire voter chacun des participants à l'aide d'étiquettes adhésives pour « déterminer les questions et enjeux qu'il y aurait lieu d'aborder en toute priorité » (Santé Canada, 2000 : 9). Dans un troisième temps, il a été question de permettre à trois groupes de discussion d'« élaborer les détails d'un plan de participation publique » sur la base de trois questions qui leur ont été posées (Santé Canada, 2000 : 9). Les trois phases ont été mises en application durant la première journée de l'APCP. Au cours de la deuxième journée, un modèle de participation publique incluant le rapport des groupes de travail a été présenté et débattu. C'est dans le cadre des débats sur ce modèle de participation qu'a été avancée la proposition de constituer un groupe de consultation publique.

La deuxième étape de la procédure de l'APCP, celle relative au vote de sélection des questions prioritaires, ne faisait cependant pas l'unanimité au sein des participants. Le point qui semblait faire problème à certains était qu'une sélection de questions concourait à la détermination préalable du sens des débats dans le cadre d'une vaste consultation publique. Il était aussi redouté que les questions prioritaires sélectionnées fassent croire que les participants à l'APCP ou Santé Canada n'ont accordé d'importance qu'à certains enjeux au détriment d'autres. Devant ces inquiétudes relatives à la légitimité des participants à l'APCP à influencer d'une manière ou d'une autre sur la suite des événements, Santé Canada a reconnu les limites du processus de vote dont elle a estimé néanmoins que la finalité était seulement de lui « permettre (...) de mieux se préparer en vue de la participation publique » (Santé Canada, 2000 : 9).

C'est lors de l'APCP que de Santé Canada a émis pour la première fois, la proposition de mettre sur pied un groupe de consultation publique (GCP). Les participants à l'APCP n'ont pas manqué d'apprécier le fait que rien n'ait été déterminé à l'avance par Santé Canada concernant la composition, le mode de fonctionnement, le mandat (dont le pouvoir et l'indépendance vis-à-vis de Santé Canada), la nomination des membres et l'imputabilité de ce GCP. Ce sont des participants à l'APCP qui sont à l'origine de la définition des caractéristiques qu'a le GCP. Celles-ci étaient que le GCP comprenne « des personnes rattachées (...) à divers organismes non gouvernementaux (ONG) et groupes de défense d'intérêts publics »; soit « diversifié sur le plan démographique (c'est-à-dire les plans de l'âge, de la situation économique, et de la scolarité des membres) »; « rassemble des gens dont les antécédents diffèrent »; soit constitué sur la base du mérite ou des compétences de ses membres; « intègre les points de vue religieux, (...) spirituels », pluriethniques et économiques ainsi que des personnes susceptibles d'« apporter un regard neuf » et d'autres à même de « représenter les animaux » et les patients (Santé Canada, 2000 : 35-38). Certaines autres caractéristiques émises comme le fait que le GCP « compte des représentants des Premières nations » et « des personnes rattachées aux médias » (Santé Canada, 2000 : 35-36) ne furent cependant pas retenues. En définitive, les critères ayant été retenus par l'Association canadienne de santé publique, pour sélectionner les membres du GCP, ont été établis sur la base « des domaines d'expertise, des perspectives, des régions géographiques et du sexe » (ACSP, 2001 : 2).

Si sa constitution a débuté lors de l'APCP, le travail du GCP autant que son mode de fonctionnement sont à considérer comme partie intégrante de la vaste consultation publique sur la xénotransplantation qui s'est déroulée d'août 2000 à juillet 2001. En ce qui concerne son mode de fonctionnement, il est important de souligner que le processus de prise de décision défini par le GCP, [pour lui-même] devait être « essentiellement par voie de consensus, les avis divergents étant consignés au procès verbal » (ACSP, 2001 : 3).

La vaste consultation du public canadien qui est l'étape la plus importante de tout le débat public sur la xénotransplantation s'est déroulée à partir des cinq procédures suivantes : 1) des forums citoyens organisés, de mars à juillet 2001, dans six villes

canadiennes; 2) un sondage téléphonique; 3) la mise à disposition d'informations, la soumission de questionnaires et la possibilité d'exprimer son point de vue sur le site Web de la consultation; 4) un questionnaire envoyé par la poste; 5) l'expression spontanée des points de vue de certains citoyens canadiens par lettre, courriels ou durant les séances publiques des forums (ACSP, 2001 : 5-10). Les deux premières procédures constituent des modèles représentatifs de consultation tandis que les trois autres sont des modèles ouverts (ACSP, 2001 : 5). Les modèles représentatifs de consultation, comme leur appellation l'indique, sont tenus de résoudre l'équation de la représentativité des populations consultées, alors que les modèles ouverts s'adressent à toute personne désireuse d'être consultée.

La manière dont les cinq procédures ci-dessus mentionnées ont été rendues effectives – ou présentées d'une manière détaillée dans le rapport consacré à la vaste consultation publique (ACSP, 2001 : 2-10) –, ne leur rend pas justice (voir annexe 2 du présent document). Il convient de noter que des cinq procédures de la consultation publique, seule celle relative aux forums citoyens a permis des échanges d'information, une coopération, une confrontation de points de vue, d'arguments, une véritable délibération et la sensibilisation directe entre les différents participants (les experts et la population). Le caractère spécifique de ces forums citoyens par rapport aux quatre autres procédures est d'ailleurs relevé dans le rapport du GCP (ACSP, 2001 : v).

L'analyse du déroulement des forums citoyens faite par Madame Leroux permet bien mieux que ce qui est mentionné dans le rapport de l'ACSP de saisir les raisons de la satisfaction du GCP par rapport à cette procédure consultative. À notre question relative aux raisons pour lesquelles l'interaction de face à face lors des forums citoyens s'est révélée davantage informative¹⁹ pour les citoyens que les sondages téléphoniques, par exemple, la réponse de Madame Leroux a été la suivante : « Je pense que ce qui s'est passé [lors des forums citoyens] c'est que les gens se sont influencés les uns les autres. Ils ont écouté. Il y avait une grande ouverture d'esprit. Mais c'est peut-être aussi la façon de procéder, c'est-à-dire que de commencer dès le vendredi soir où il y avait eu une prise de contact. Parce que, il faut savoir que nos représentants du public ne se

¹⁹ D'après Mme Leroux cette meilleure information dont ont bénéficié les participants aux forums citoyens n'était pas liée à sa quantité, mais à sa qualité. (Entretien réalisé le 09 février 2010)

connaissaient pas personnellement. Alors c'était important qu'il y ait une prise de contact. Et donc nous, pour des fins de recherche, on leur demandait leurs positions pour suivre l'évolution. Le samedi, il y avait cette présence des experts et c'était ouvert à tous, donc pas juste aux citoyens qui faisaient partie du groupe de consultation. On avait toute la population locale, si elle était intéressée de venir. Et dans l'après-midi, c'était une rencontre privilégiée avec des experts qui maintenant, et symboliquement – alors que le matin les experts étaient sur l'estrade –, l'après-midi ils étaient au même niveau que tout le monde. Alors on a aménagé la salle pour que ce soit un grand groupe où les experts étaient parmi les citoyens. Donc, on était au même niveau et on pouvait poursuivre la conversation avec les experts. Après la pause de l'après-midi, les experts quittaient et les gens échangeaient. On avait alors besoin d'un animateur qui soit là pour permettre aux gens de s'exprimer. Les gens essayaient de voir qu'est-ce qu'ils ont retenu de l'échange, ce qu'ils pensent, qu'est-ce qui les préoccupe et est-ce que des gens étaient capables de voir s'il y avait des groupes qui se formaient. Même si cela ne faisait pas très longtemps qu'ils travaillaient ensemble, les gens étaient capables de se dire des choses. Et c'était alors : oui en écoutant telle personne ce matin ou en vous écoutant vous m'avez fait penser ce à quoi je n'avais pas pensé initialement. Donc, je pense que c'est intéressant, car l'interaction entre les gens était primordiale. Nous, le Groupe [le GCP veut dire Madame Leroux], on était à l'extérieur. On était complètement en position d'observateur. On ne voulait pas être partie prenante. Nous avons une personne qui était là pour l'animation. Cela se rapproche probablement de ce qu'on fait dans les focus groupes où là y a des groupes aussi et où on permet l'échange » (Entrevue réalisée le 09.02.2010).

Cependant, cette procédure des forums citoyens a révélé quelques incohérences de la part de ses organisateurs. L'une d'elle est relative au constat suivant : bien que les panélistes aient été sélectionnés par un comité²⁰ (ACSP, 2001 : 6), in fine ils n'étaient pas représentatifs de la population canadienne à cause des niveaux d'instruction et des revenus de la plupart d'entre eux, plus élevés que ceux de la plupart des Canadiens. En ce qui les concerne, il est mentionné dans le rapport du GCP ce qui suit :

²⁰ Un comité dont on ne dit pas dans le rapport sur quelle base et en fonction de quels critères il a été mis sur pied.

« Il est apparu qu'un nombre élevé de participants [panélistes] avait un diplôme universitaire ou collégial et un revenu familial supérieur à 80 000\$, ce qui permet de penser qu'il ne s'agissait pas d'un échantillon totalement représentatif de la population. Huit virgule un pour cent (8,1%) d'entre eux avait un diplôme d'études secondaires ou de niveau inférieur alors que 69% avait un diplôme universitaire ou collégial, et parmi ces derniers, 24,4% avaient fait des études post-graduées. De la même façon, seulement 17,6% disposaient d'un revenu familial inférieur à 40 000\$ alors que pour 52,7% ce revenu était supérieur à 60 000\$ » (ACSP, 2001 : 15).

En plus de cette non-représentativité dont n'a pas échappé le sondage téléphonique non plus, un autre constat semble poser problème : les panélistes ont reçu chacun une indemnité de 100\$, en plus d'avoir bénéficié du remboursement de leurs frais de déplacement, d'un souper et de deux dîners offerts. Si le souper et les dîners se justifient en raison des horaires prévus pour le déroulement des forums, en revanche aucune explication n'a été fournie en ce qui concerne le versement de l'indemnité de 100\$. Cette absence de toute explication ne permet guère de dissiper le soupçon que l'incitatif des 100\$ puisse amener certains panélistes à reléguer au second plan leur participation en raison de convictions, d'idées, de valeurs à défendre ou à partager. Toutefois, ce qui pourrait être valable pour certains panélistes ne peut l'être pour les experts locaux car ces derniers n'ont reçu aucun honoraire pour leur participation aux forums; celle-ci [cette participation] s'est matérialisée par des exposés, des échanges et des réponses aux questions des « non experts ».

3. Les principaux enjeux

Les principaux enjeux liés à la xénotransplantation sont multiples. Ils sont d'ordre sanitaire, scientifique, réglementaire ou juridique, éthique, économique, politique ou décisionnel de même que démocratique. Les trois premiers types d'enjeux (sanitaires, scientifiques et règlementaires) sont ceux à l'origine du débat public, essentiellement institutionnalisé, autour de cette technologie biomédicale. L'accaparement par les experts des phases de balbutiement du débat public sur la xénotransplantation

s'explique par le fait qu'il était, à l'origine, exclusivement question des opportunités et des risques sanitaires, des avancées scientifiques et de la réglementation nécessaires à un encadrement normatif et à une gestion des risques.

Ce sont ces différents aspects qui ont amené la question de la xénotransplantation sur la scène des débats institutionnels. Le premier de ces débats institutionnels dans lequel le sujet de la transplantation de l'animal à l'humain a été abordé remonte à octobre 1995. Il s'agit de la *Conférence consensuelle nationale sur la sécurité des organes et des tissus destinés aux greffes* qu'organisait Santé Canada dans l'optique, d'une part,

« d'obtenir les conseils d'experts sur la *Norme générale canadienne proposée concernant la sécurité des organes et tissus destinés aux greffes* [et, d'autre part,] de proposer un cadre de gestion des risques à des fins de conformité et de surveillance, en vue de garantir la sécurité des organes et des tissus » (Santé Canada, 1995 : 4).

Censée contribuer à la réalisation du mandat du PPT²¹ en matière de xénotransplantation, les quatre objectifs de cette conférence étaient énoncés en ces termes :

- « offrir une tribune où traiter des options en matière de réglementation et de gestion des risques;
- parvenir à une entente sur les principaux éléments à inclure dans un ensemble de normes générales nationales sur la sécurité concernant la sélection des donneurs, les tests sérologiques, la tenue des dossiers, l'emballage et l'étiquetage, l'entreposage et la distribution;
- obtenir un consensus sur les moyens de garantir le respect de normes nationales;

²¹ Le mandat du PPT est le suivant :

- « faire en sorte que les nouveaux produits thérapeutiques soient introduits dans le système de santé en temps opportun;
- [et] réglementer les promoteurs de nouveaux produits thérapeutiques » (Santé Canada, 2000 : 3).

- convenir d'un système national d'enregistrement des greffes d'organes et de tissus de manière à favoriser le suivi des événements indésirables » (Santé Canada, 1995 : 10).

Ces objectifs illustrent une volonté d'établir une réglementation à laquelle ne pouvait échapper la technologie de la xénotransplantation. La dimension réglementaire du contenu des débats du Forum national sur la xénotransplantation (FNX) constitue en ce sens la concrétisation d'une recommandation émise à l'issue de la *Conférence consensuelle nationale* et qui était

« que la *Norme générale canadienne proposée concernant la sécurité des organes et tissus destinés aux greffes* soit adoptée comme modèle permettant d'élaborer des sous-ensembles de normes pour chaque type d'organes et de tissus » (Santé Canada, 1995 : 5).

Cette recommandation révèle que la question de la réglementation constitue la source de la démarche qui a abouti à la consultation du public sur la xénotransplantation. Ce constat a été aussi celui de Madame Thérèse Leroux qui a eu, en tant que juriste, à vivre de l'intérieur le processus ayant abouti à la consultation du public. Au sujet des objectifs de Santé Canada lors des rencontres à l'origine du débat public sur la xénotransplantation, ses propos sont les suivants : « Ce qu'ils [Santé Canada] avaient fait avant nous [le Groupe de consultation publique] c'est qu'ils avaient un groupe d'experts, des experts majoritairement scientifiques. C'était eux qui devaient dire, si on va de l'avant. Nous [« les experts majoritairement scientifiques »] on est capable de dire l'étendue et la nature des risques et comment on pourrait, par exemple, si on pense aux xonoses, élever les petits porcelets pour que ce soit le plus possible « dream-free », donc pour qu'il n'y ait pas de contamination. Alors qu'est-ce que cela implique comme façon de faire? Là il faudrait voir pourquoi Santé Canada s'est dit qu'il faudrait aussi aller voir qu'est-ce qui se passe ailleurs. Et quand nous [le GCP] on a pris le mandat, on a demandé à ce que ce soit très clair. On ne voulait pas que ce soit une expérience bidon. On ne voulait pas que les gens présentent leurs points de vue et que déjà Santé Canada ait donné une autorisation pour en faire. Nous avons dit : écoutez, tout arrête et vous allez attendre le dépôt de notre rapport parce que sans cela on accreditait le

danger. Je ne peux pas arriver pour vous consulter alors que par ailleurs l'organisme qui nous mandate a déjà pris sa décision. (...) Pour plusieurs personnes autour de la table et pour nous, on ne savait pas ce qu'allait être la décision. On voulait la chercher. Il ne fallait pas nous attacher les mains au départ, puis nous dire : le rapport a tel effet, qu'on peut aller de l'avant. Non, non. Nous on voulait faire une consultation qui soit la plus révélatrice du pouls de la population. On s'est engagé à la faire de façon rigoureuse. C'est pourquoi on a demandé à des gens de venir nous aider à effectuer la consultation, en élaborant différents modèles de consultation. (...) Mais je pense qu'on voulait que ce soit clair et lorsqu'on a présenté la démarche, on a dit nous en sommes à un point où on réfléchit. Peut-être que ça va être oui, peut-être que ça va être non, on ne sait pas. C'est pour cela qu'on vient vous voir. Donc, il ne faut pas présumer que parce qu'il y a eu une consultation que les gens consultés avaient pris position. On était vraiment, je pense, très ouvert dans ce processus là. La seule chose qu'on a fait c'était de demander à Santé Canada d'arrêter. On ne voulait pas faire un exercice inutile, c'est-à-dire faire une consultation alors que leur idée était déjà faite. Lorsqu'on fait une consultation, on ne peut pas présumer de la réponse » (Entrevue réalisée le 09.02.2010).

Ce constat corrobore le fait que le début du débat institutionnel sur la xénotransplantation ait été marqué par une orientation décisionnelle particulière, celle d'autoriser et de se limiter à encadrer les transplantations de l'animal à l'humain. Si l'on partage le raisonnement du juriste Christian Saint-Germain, rien que l'utilisation institutionnelle du terme de « risque » permet de valider l'existence de ce parti pris consensuel entre les experts. En effet, ce terme de « risque » est utilisé par Santé Canada pour annoncer le but principal et un des objectifs de la Conférence consensuelle. Par rapport à la question de l'usage de ce terme, Christian Saint-Germain note :

« De même qu'en médecine moderne, le paradigme du "sauvetage des vies humaines" paraît avoir été progressivement remplacé par celui du "retardement de la mort"; il existe une égale confusion dans l'ordre des représentations sociales, savamment entretenue celle-là, entre ce qui constitue un risque social et une menace. Il semble acquis qu'une insensibilisation croissante à l'égard du

fait de courir des risques utiles ou inutiles pour maximiser la forme médicale d'utilité espérée conduit à accepter de vivre sous la menace²² » (2001 : 52).

Santé Canada mais aussi tous les auteurs d'articles des journaux que nous avons consultés ont, en effet, adopté, assez tôt au cours du processus de débat public et peut-être à leur insu, un vocabulaire et un discours adaptés à des politiques en faveur du développement de la xénotransplantation. C'est ainsi que, non seulement, ils parlent de « risques » au lieu de « menaces » pour la société, soulevées par l'utilisation des xénogreffes, mais aussi ils démarrent toujours leurs textes par le constat d'une pénurie d'organes que la xénotransplantation aurait pour vocation de résoudre. Ces discours traduisent depuis le début l'orientation décisionnelle qui s'est imposée en matière de xénotransplantation, mais aussi ce que Christian Saint-Germain appelle « les tendances lourdes des sociétés » (2001 :115).

Cependant, malgré ces tendances lourdes, il n'a pas manqué de participants au FNX pour afficher une position de neutralité face à la xénotransplantation. En effet, les résumés qui ont été faits des quatre séances plénières du FNX montrent que les différents participants à ses panels (voir pages 7-9) ont soit affiché une position de neutralité, soit fait part de leur adhésion ou consentement au développement de la xénotransplantation bien que reconnaissant les « risques » qu'elle fait peser sur la société toute entière. Ces résumés qui rendent compte des questions qui ont été soulevées et analysées lors des séances plénières, sont au nombre de 18. Trois d'entre eux évoquent, d'une part, les avantages espérés de la xénotransplantation de même que les prouesses technologiques réalisées pour la rendre opérationnelle et, d'autre part, les effets indésirables possibles, les problèmes éthiques et les défis scientifiques persistants; cela, en mettant tout de même plus l'accent sur les premiers aspects que les seconds. Sept de ces 18 résumés constituent simplement des plaidoyers pour la xénotransplantation mettant en évidence sa nécessité ou sa portée face à la situation de pénurie d'organes ou réclamant, si ce n'est une réglementation afin de procéder aux

²² Pour appuyer cette analyse, Christian Saint-Germain cite Dacunha-Castelle (1996 : 9) qui affirme : « Traditionnellement associé à un danger et perçu négativement, le risque est devenu, depuis deux siècles, une valeur positive lorsqu'il est lié à l'acte d'entreprendre; pour certains il est la légitimation du profit. Notre époque marquée par le néo-libéralisme est confrontée à une contradiction : exalter le risque pour dynamiser l'économie ou le supprimer pour protéger les citoyens » (Saint-Germain, 2001 : 52-53).

essais cliniques, des méthodes et un registre de surveillance des receveurs d'hétéogreffes. Quant aux 8 résumés restant qui n'ont pas constitué des prises de position en faveur ou contre la xénotransplantation, ils ont porté sur les différents points allant des questions éthiques, réglementaires et scientifiques, au rôle du groupe d'étude d'experts mis en place par Santé Canada, en passant par les politiques en matière de xénotransplantation des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'OCDE ainsi que la « nécessité d'une harmonisation internationale » en matière décisionnelle.

Des différents enjeux que nous avons identifiés, il semble donc que ceux relatifs à l'éthique et à une ouverture des débats à la population – ce qui peut être considéré comme l'émergence de l'enjeu démocratique – aient fait leur apparition lors du FNX; les questions d'éthique étant celles sur lesquelles s'ouvrent les débats du FNX. Cependant, l'aspect le plus fondamental par rapport à cette apparition des questions éthiques dans le débat public sur la xénotransplantation réside dans la manière dont celles-ci ont été posées. Le résumé de la première séance plénière du FNX, séance intitulée « Xénotransplantation : l'éthique au niveau de l'interface entre l'humain, l'animal et le gène », débute ainsi :

« La xénotransplantation soulève de profondes questions d'éthique : c'est-à-dire que les préoccupations et l'analyse relatives à l'éthique doivent faire partie de la recherche et du développement de cette technologie. Ces questions ne peuvent pas être abordées adéquatement seulement par les scientifiques, les médecins, les éthiciens ou les comités d'éthique. Elles doivent faire l'objet d'un débat public au sein d'un public informé. En effet, sur le plan moral, le public doit participer pleinement à l'élaboration d'une politique canadienne de la xénotransplantation » (Santé Canada, 1998 : 8).

À la différence de l'idée d'une neutralité unanime de tous les membres du GCP qui est celle retenue par Madame Thérèse Leroux, le passage ci-dessus est l'illustration d'une position générale qui ne manque pas de comporter une certaine contradiction. En effet, les questions d'éthique sont considérées comme incontournables, mais il est surprenant qu'elles aient été d'emblée perçues comme compatibles (avec) et même devant accompagner le « développement de cette technologie » qu'est la xénotransplantation.

Cette vision contraste à l'évidence avec celle de plaider pour une « participation » d'un « public informé » à la mise au point « d'une politique canadienne de la xénotransplantation ». Admettre que l'éthique ne peut que s'arrimer à la machine scientifico-technologique en marche ne constitue-t-il pas un empiètement manifeste sur les prérogatives de ce public, probablement futur destinataire (bénéficiaire ou victime) de la technologie dont il est question? Le passage ci-dessus, malgré l'appel à plus de démocratie qui le caractérise, semble illustrer que le FNX, comme la conférence consensuelle qui l'a précédé, était encore très empreint de l'orientation décisionnelle d'autoriser la xénotransplantation, mais de l'encadrer. Cette orientation ayant été²³ celle de Santé Canada a fortement marqué le contexte d'émergence du débat public.

Cette orientation décisionnelle a cependant été plusieurs fois remise en question et contestée durant l'APCP. Cet atelier fut marqué, dès son ouverture, par une controverse impliquant le Programme des produits thérapeutiques de Santé Canada et un certain nombre de participants. Dès les premières interventions de la première journée de l'APCP cette controverse a pris forme à travers deux positions. La première est celle d'un participant dont le nom n'est pas précisé dans le rapport consacré à l'APCP et qui relevait

« que l'atelier de planification a pour objet de consulter les intervenants au sujet d'un processus de consultation publique sur la xénotransplantation et qu'il ne faudrait pas que les participants de l'atelier semblent appuyer un processus politique ou des décisions de fond qui dépassent l'objet de la réunion » (Santé Canada, 2000 : 2).

Cette observation contraste avec celle du représentant du PPT qui exprimait le souhait que les participants à l'atelier « tiennent compte (...) au cours des discussions » du fait « qu'au Canada, le matériel d'origine humaine (c.-à-d. tissus, cellules organe) ne suffit pas à combler la demande de matériel pour la transplantation d'organes » (Santé Canada, 2000 : 3). Sur cette base, ce dernier affirmait que :

« Santé Canada a besoin d'aide pour gérer deux points clés :

²³ Nous ne savons pas quelle est la position de Santé Canada aujourd'hui.

- le fait que la population canadienne a besoin de matériel pour la transplantation d'organes;
- ce que le public pensera de la tenue d'un essai clinique de xénotransplantation » (Santé Canada, 2000 : 4).

Cette partie de l'intervention de ce représentant de Santé Canada explique pourquoi parmi les questions lui étant adressées par les participants, l'une d'elles requérait de préciser si les consultations étaient censées être suivies d'essais cliniques. À cette question, le représentant du PPT répondait de la manière suivante :

« Santé Canada s'attend à recevoir des demandes d'essais cliniques. Santé Canada ne peut pas refuser de recevoir ces demandes mais il peut invoquer des motifs scientifiques et de sécurité pour refuser d'approuver une demande particulière. Il est également important de tenir des débats publics, et si le Ministère reçoit une demande d'essai clinique, il peut décider de retarder ou d'interdire la tenue de cet essai ou exiger la description de la méthode (des conditions) d'exécution de celui-ci pour des motifs scientifiques et/ou en raison de l'opinion publique » (Santé Canada, 2000 : 5).

Malgré le fait que l'APCP n'avait pour objet que de préparer la procédure ainsi que la matière d'une consultation du public canadien, cette question des essais cliniques y a été soulevée à plusieurs reprises. La seule explication à cela est que les participants à l'APCP avaient saisi que le refus ou l'autorisation des essais cliniques était au Canada le point nodal de toute décision politique relative à la xénotransplantation. Cette importance de la question des essais cliniques dans l'APCP constituait par conséquent la preuve d'une volonté des participants de s'assurer de leur utilité dans le débat public; une utilité qui ne devait être appréciée qu'en fonction de leur capacité à influencer sur le cours des décisions futures relatives à la xénotransplantation.

Cette question de l'utilité, de l'indépendance et de l'influence potentielle des participants par rapport aux décisions qui incombent à Santé Canada et au Ministère de la Santé semble avoir été dénouée à la seconde journée de l'APCP lorsque le représentant du PPT reconnaissait

qu'« il sera plus facile de dire à une entreprise qui demande la permission d'effectuer des essais de xénotransplantation qu'elle ne pourra pas le faire avant la fin des consultations publiques si celles-ci sont déjà en cours et suivent un échéancier déterminé. "Nous ne voulons pas qu'une pratique si controversée se déroule secrètement" » (Santé Canada, 2000 : 38).

En dehors de cette controverse sur la décision politique d'autoriser ou non les essais cliniques, les participants à l'APCP ont procédé au traitement d'autres sujets et partagé leur appréciation des décisions ou situations qui leur paraissaient problématiques. Ainsi, ils ont eu à mentionner ou à débattre :

- de leurs attentes en termes d'équité, d'impartialité et de clarté²⁴ des informations diffusées sur le processus de consultation; (S. C., 2000 : 7-8)
- de l'effectivité de la transmission des informations aux populations représentées à l'APCP (S. C., 2000 : 8);
- de la légitimité de l'APCP, comme cadre où se définissent les questions sur lesquelles devait porter la consultation (S. C., 2000 : 9);
- des limites du processus de vote par lequel ont été sélectionnés et hiérarchisés les enjeux et les questions clés relatifs à la xénotransplantation²⁵;
- des incidences financières de la xénotransplantation sur le système de santé canadien (Santé Canada, 2000 : 15);
- de l'ampleur que devrait avoir, la sensibilisation, l'information du public ainsi que sa consultation sur la xénotransplantation (Santé Canada, 2000 : 14-15);

²⁴ Par exemple, il a été question d'une exigence relative à la définition des termes comme « public », « participation publique » et « science » ainsi qu'à la précision des groupes à consulter. La requête concernant la science préconisait que celle-ci « englobe la recherche ainsi que la dimension du bien-être des animaux » (Santé Canada, 2000 : 7-8).

²⁵ Le rapport consacré à l'APCP contient en « Annexe 2 » une liste de 70 questions émises par les participants. Parmi ces 70 questions, les neuf qui sont arrivées en tête après le vote, grâce à des étiquettes adhésives distribuées aux participants, sont mentionnées aux pages 9-10 du rapport. Ces 9 questions sont relatives 1) au financement et au coût de la xénotransplantation, 2) aux risques qu'elle pose, 3) à la transparence et à l'imputabilité des entreprises désirant son développement, 4) à la prévention susceptible de prémunir contre le besoin de xénotransplants, 5) à la réglementation et aux finalités des essais cliniques transgéniques, 6) à « la participation d'une tierce partie », 7) au rôle et à la participation des médias, 8) au pouvoir décisionnaire relatif à la xénotransplantation, 9) et à sa signification, son utilité ou son bien-fondé, sa faisabilité et ses conséquences sur « les patients, leurs familles et le personnel soignant » (S. C., 2000 : 9-10).

- des manières de procéder à cette consultation et d'informer ou d'éduquer objectivement les populations à se forger des opinions éclairées sur la xénotransplantation²⁶;
- de la prévention susceptible de prémunir contre le besoin de xénotransplantation;
- des bénéfices et risques potentiels de cette technologie pour les populations;
- de la transparence, de l'imputabilité et de la déontologie des entreprises désirant et engagées dans son développement (Santé Canada, 2000 : 19-20);
- des préalables à la délimitation du cadre juridique ou législatif devant s'imposer pour autoriser ou interdire la xénotransplantation (Santé Canada, 2000 : 21);
- de la composition et du mandat d'un groupe de consultation publique devant « jouer un rôle dans l'analyse et la synthèse des observations que les Canadiens formuleront et (...) apporter cette information au processus décisionnel » (Santé Canada, 2000 : 30);
- et enfin de ce qui, plus tard, constituera l'enjeu principal de la vaste consultation publique : « demander aux Canadiens s'ils acceptent que l'on procède à des xénotransplantations au sein de leur société » (Santé Canada, 2000 : 21).

Cette vaste consultation publique sur la xénotransplantation constitue le cadre dans lequel une frange de la population canadienne ayant bénéficié, pour une partie d'entre elle, de l'éclairage des experts – un éclairage nécessaire à toute « compréhension publique de la science » (« public understanding of science ») –, a eu à se prononcer sur la question de la pertinence de l'autorisation ou de l'interdiction des transplantations de l'animal à l'être humain. Étant l'aboutissement de toutes les rencontres sur la xénotransplantation dont Santé Canada est à l'origine, cette consultation publique avait donc comme principal enjeu d'amener les populations à se positionner par rapport à la xénotransplantation après avoir reçues

²⁶ Par rapport à cette question omniprésente durant l'APCP, il a été souligné le rôle des médias jugé incontournable et nécessitant d'être encadré, mais aussi le fait que l'outil médiatique devrait « faire partie d'un ensemble de stratégies comprenant la formation de groupes de discussion et la tenue d'assemblées publiques locales » (Santé Canada, 2000 : 21-22).

les informations nécessaires. Les deux défis d'un tel enjeu étaient donc d'informer le public et de recueillir ses avis.

Les résultats qui découlent de la consultation publique montrent que le défi de l'information du public a été partiellement relevé. Ce qui conforte le plus cette conclusion, c'est le fait que les avis des citoyens canadiens n'aient pas été identiques en fonction des initiatives de les informer dont ils ont pu bénéficier. Ces initiatives semblent avoir fait en sorte qu'entre la période d'avant la consultation et après celle-ci, la majorité des personnes interrogées n'avait pas les mêmes avis sur la xénotransplantation. En effet, en mars 1999, deux ans avant la vaste consultation, à partir d'un sondage auprès de 2526 Canadiens, il était ressorti les résultats suivants : 54% des répondants ont indiqué qu'ils étaient prêts à accepter la transplantation d'un organe animal pour eux-mêmes ou un membre de leur famille en cas d'indisponibilité d'un organe humain. Toutefois, malgré cette proportion de personnes acceptant la xénotransplantation, le manque d'information sur cette technologie au sein de la population canadienne ne semblait pas un phénomène marginal :

Seulement « 45 % des répondants se sont dits au courant des risques d'infection que courait le receveur d'une xénogreffe, soit l'organe, le tissu ou les cellules d'origine animale utilisés pour l'intervention. Un pourcentage encore plus faible, soit 18 %, savaient que les gens qui entrent en contact avec un patient infecté par une xéno greffe risquent d'être infectés à leur tour et d'être malades » (Programme des Produits Thérapeutiques, 1999 : 2).

Cependant, tous les 54% de « oui à la xénotransplantation » n'étaient pas des acceptations inconditionnelles de cette technologie. Ce sont 34% des sondés qui avaient accepté la xénotransplantation sans condition alors que 16% d'entre eux l'avaient accepté avec des réserves, dont la nature n'est pas précisée dans le document faisant état des résultats du sondage [Programme des Produits Thérapeutiques (PPT), 1999 : 2]. À ces informations, il est important d'ajouter que 38% des répondants au sondage avaient rejeté toute possible transplantation d'organe animal sur eux-mêmes ou leur proche et que 8% étaient « indécis » (PPT, 1999 : 2). Enfin, deux autres

informations capitales révélées par le sondage de mars 1999 sont que, d'une part, bien que majoritairement ignorants de tous les risques, « les trois quarts des répondants avaient indiqué qu'ils étaient au courant de la xénotransplantation (ils avaient lu quelque chose à ce sujet ou en avaient entendu parler » (PPT, 1999 : 1-2) et, d'autre part, 62% avaient émis le souhait d'être informés de toute décision prise à ce sujet et 24% celui de participer aux réunions publiques qui lui seraient consacrées (PPT, 1999 : 3).

Sur la base de ces résultats, on peut s'interroger sur les raisons qui ont conduit une majorité de citoyens à se considérer suffisamment informés pour délibérer sur la xénotransplantation alors qu'en réalité leur besoin d'être mieux sensibilisés était réel. En effet, la majeure partie des personnes interrogées ne semblaient guère soupçonner leur besoin d'avoir des informations supplémentaires sur cette technologie avant de se prononcer en faveur de son autorisation. Ce sentiment du public d'être bien informé alors qu'il ne l'était pas vraiment s'est de nouveau constaté chez les citoyens sondés par téléphone dans le cadre de la vaste consultation. Ces derniers étaient aussi 65% à accepter l'autorisation de la xénotransplantation, 24% à la refuser et 11% d'indécis ou n'ayant pas répondu (ACSP, 2001 : 16). Ce sentiment d'être bien informé sans l'être en réalité est ce qui différencie fondamentalement les panélistes des forums citoyens des personnes ayant participé au sondage par téléphone (1519 personnes) ou à celui de mars 1999. Ce qui illustre cette différence c'est le fait qu'à la fin de la première journée de chacun des forums citoyens, les panélistes étaient seulement 4% à accepter sans réserve l'autorisation de la xénotransplantation et 44% à l'accepter sous réserve. Ces deux chiffres contrastent avec les 34% de « oui à la xénotransplantation » des sondés de 1999 (PPT, 1999 : 2) et avec les 65% d'acceptation de cette technologie des participants au sondage téléphonique (ACSP, 2001 : 16).

En plus de ces divergences relatives aux sentiments des citoyens d'être ou non suffisamment informés par rapport à la xénotransplantation, une autre réalité révélée par la vaste consultation publique et qui montre l'importance de s'assurer de bien informer les citoyens, est l'évolution des opinions proportionnellement, d'une part, à la quantité d'informations reçues et, d'autre part à la manière dont celles-ci étaient transmises. Les panélistes des forums citoyens sont ceux qui ont permis de mettre en évidence cette évolution des opinions. Ayant bénéficié des éclairages des experts et des débats entre

eux, contrairement aux personnes interrogées par téléphone²⁷, les panélistes ont eu, pour certains d'entre eux, à changer d'opinion par rapport à la xénotransplantation. Pourtant, ces « panélistes avaient reçu de la documentation sur la xénotransplantation avant le début du forum » (ACSP, 2001 : 16). Ayant eu la possibilité, à deux reprises, d'émettre leurs avis sur l'autorisation de la xénotransplantation, ils étaient 4% pour son autorisation à la première journée des forums, 44% à l'accepter sous réserve, 28% à se prononcer contre et 19% à se prononcer contre sous réserve. À la fin de la deuxième journée des forums citoyens, ils étaient 0% à vouloir l'autorisation de la xénotransplantation, 46% à l'accepter sous réserve, 34% à ne pas y consentir et 19% à ne pas la souhaiter mais sous réserve. Ces chiffres montrent qu'à mesure qu'ils étaient mieux informés, les avis favorables des panélistes des forums citoyens par rapport à la xénotransplantation, décroissaient.

En ce qui concerne l'importance du mode de transmission des informations sur les avis du public, il est important de souligner que la mise à la disposition des panélistes d'une documentation est loin d'avoir constitué la source de sensibilisation qui s'est révélée la plus efficace. En effet, malgré cette documentation, les panélistes ont eu à changer d'avis sur la xénotransplantation entre le début et la fin des forums de délibération. Ce qui prouve que les présentations et les débats directs lors des forums ont été plus éclairants pour eux que les documents reçus.

Si on les compare aux quatre autres procédures de la vaste consultation publique, on peut conclure que les forums citoyens sont les seuls dispositifs par rapport auxquels il est possible d'affirmer que le défi de l'information du public a été relevé. Il n'est possible d'en dire autant ni du sondage téléphonique, ni des commentaires informels, ni même des questionnaires envoyés par la poste ou affichés sur le site Web de la consultation publique. Cependant, rien ne prouve non plus que les citoyens qui ont répondu aux questionnaires envoyés par la poste ou sur le site Web et ceux qui ont fait part de leurs points de vue de manière spontanée par des courriers, des courriels ou en prenant la parole lors des séances publiques des forums, n'aient pas pris le soin de bien s'informer avant. Cette incertitude relative à l'atteinte de l'objectif d'informer le public à travers les

²⁷ Ces personnes interrogées par téléphone sont qualifiées par le GCP « de Canadiens non-informés » (ACSP, 2001 : 16).

procédures autres que les forums citoyens a sans doute pesé dans la recommandation suivante du GCP : « Que le modèle des forums citoyens soit très sérieusement envisagé lors de futures consultations sur des enjeux complexes et peu compris » (ACSP, 2001 : i). Cette recommandation illustre à quel point la délibération sur des questions scientifiques nécessite de vrais débats incluant le maximum de personnes et comprenant une dynamique d'échanges plus élaborée et interactive que des sondages ou la simple mise à disposition de documents écrits conçus par des journalistes, des universitaires et/ou des agents administratifs.

En plus de cette recommandation relative aux forums citoyens, les six autres indications adressées au Ministère de la Santé du Canada par le GCP sont les suivantes :

- « **que le canada n'autorise pas pour l'instant la xénotransplantation sur des êtres humains étant donné que subsistent des questions critiques qu'il faut au préalable résoudre.** [Souligné dans le document rendant compte de la vaste consultation];
- que d'autres options que la xénotransplantation, comme la prévention, l'élargissement du bassin des donneurs d'organes, les prothèses mécaniques de substitution, et la recherche sur les cellules souches, soient davantage étudiées;
- que le public canadien soit plus informé des dons d'organes et de tissus, des modes de vie sains, de la prévention et de la gestion des maladies;
- que la recherche pré-clinique se poursuive pour mieux comprendre les risques potentiels pour la santé et la viabilité de la xénotransplantation;
- qu'une législation et une réglementation stricte et transparente soient mises au point pour couvrir tous les aspects des essais cliniques de xénotransplantation;
- que le public continue d'être tenu informé et de participer aux débats sur l'avenir de la xénotransplantation » (ACSP, 2001 : i).

Toutefois, ces recommandations qui ont été faites sur la base des résultats de la vaste consultation du public canadien ne résumant pas tous les enjeux dont il a été question. Aucune d'elles ne porte ni sur la question du financement de la recherche sur la

xénotransplantation, ni sur celle du traitement des animaux. Pourtant, la majorité des participants à la consultation s'est déclarée « contre la réaffectation du budget de la santé pour financer la xénotransplantation » (ACSP, 2001 : 27) : ils étaient 60% dans les forums citoyens à adopter cette position; 51% parmi ceux qui ont répondu au questionnaire de la poste; 54% parmi les sondés du site Web et 50% parmi les interrogés par téléphone (ACSP, 2001 : 28). En ce qui concerne l'utilisation des animaux à des fins de xénotransplantation, 57% de panélistes sondés étaient pour, comme 35% de ceux interrogés par la poste, 25% des internautes sondés et 48% de personnes interrogées par téléphone.

Tous les résultats de la vaste consultation publique montrent que les personnes ayant répondu au questionnaire sur le site Web de la consultation sont de loin celles qui majoritairement rejetaient le plus la xénotransplantation et ses possibles implications financières ou sur les animaux. Il faut ici se demander si ce constat peut être lié au fait que les personnes ayant répondu au questionnaire sur ce site Web le faisaient entièrement à l'initiative de leur démarche. En effet, avec celles qui se sont prononcées spontanément par courrier, courriels ou en public, ces internautes, contrairement aux autres participants, étaient les seuls à n'avoir aucunement été directement incités à réagir à la xénotransplantation.

Conclusion : portée et limites de l'exercice

L'un des premiers renseignements à tirer du débat public sur la xénotransplantation est le fait qu'il ait été le résultat d'un processus marqué par des désaccords ou la confrontation d'intérêts divergents, ces derniers ayant pu être exprimés publiquement et entendus par les institutions compétentes.

Entre 1995 et fin 1999 ce débat public a été quasi entièrement monopolisé par les experts : ceux des institutions de santé et des firmes pharmaceutiques accompagnés dans leur projet de production de normes par quelques juristes. Durant ces cinq années, seul le Forum national sur les aspects cliniques, éthiques et réglementaires de la xénotransplantation (FNX), de novembre 1997, fut un cadre où on a pu noter une faible apparition de représentants d'associations. Peut-être s'agit-il d'une simple coïncidence si le Groupe d'étude d'experts pour la xénotransplantation a émis, durant cette

rencontre, la nécessité de ne pas exclure le public canadien du débat et surtout celle de l'informer. Sans cette recommandation, il n'est pas certain que la xénotransplantation aurait été l'objet d'une délibération publicisée et informative de laquelle sortirait comme principale recommandation la non autorisation de cette technologie biomédicale. Sans cette délibération, il est très probable que les faits auraient totalement donné raison à Christian Saint-Germain quand il mentionne :

« Le corps humain se trouve (...) écartelé entre des puissants intérêts pharmaceutiques et médicaux et, à bien des égards, les sociétés ont dorénavant peine à distinguer ce qui constitue un véritable progrès pour la science, d'une menace pour la collectivité ou même encore, plus trivialement, ce qui pourrait s'avérer n'être qu'une simple occasion d'affaire pharmaceutique pour des spéculateurs » (Saint-Germain, 2001 : 85).

En réalité, la délibération publique a eu comme mérite d'avoir empêché, pour ce qui est de la transplantation d'organes, un tel « écartèlement du corps humain » bien qu'il soit loin d'être certain qu'elle ait permis à la société canadienne de distinguer « progrès pour la science » et « menace pour la collectivité ». Seuls les panélistes des forums citoyens, et peut-être aussi les Internauts ayant rempli le questionnaire de la consultation sur le site Web de cette dernière, sont réellement parvenus à une telle distinction. Les points de vue des premiers sondés de mars de 1999 et des autres sondés par téléphone prouvent que dans la société canadienne, en général, tout ce qui relève du pouvoir de la science jouit majoritairement d'une confiance collective assez naïve.

Cette confiance collective assez naïve est cependant difficile à ne pas reconnaître. En effet, les forums sociaux ont prouvé que pour que les citoyens en général comprennent les enjeux scientifiques et technologiques et puissent se prononcer raisonnablement sur des objets complexes de controverse comme la xénotransplantation, la collaboration et les éclairages de la part des experts sont indispensables.

Santé Canada peut aujourd'hui se féliciter d'avoir voulu, initié et fortement facilité la tenue d'un débat public sur la xénotransplantation au Canada. Elle peut aussi se réjouir d'avoir pensé et proposé que ce débat public soit encadré par une structure indépendante des pouvoirs publics (le Groupe de consultation publique). Mais en même

temps, Santé Canada n'aurait sans doute jamais joué le rôle qui a été le sien sans l'intuition de certains experts qu'il fallait procéder à un débat public informatif et surtout sans le constat, réalisé lors de l'Atelier de planification de la consultation publique, selon lequel un certain nombre de représentants associatifs doutaient publiquement de l'impartialité de cette institution par rapport à l'idée d'autoriser les transplantations de l'animal à l'humain. Une question que l'on peut se poser aujourd'hui est celle de savoir si le débat public sur la xénotransplantation a aussi permis aux représentants associatifs y ayant pris part de retrouver, au cas où ils l'avaient simplement perdu, leur confiance en l'institution publique de santé qu'est Santé Canada.

À propos de la revue de presse

Notre recherche des articles de journaux portant sur la xénotransplantation a été effectuée dans les bases de données Euréka et ProQuest. La base de données Euréka nous a permis d'avoir ce qui est paru sur la xénotransplantation dans les journaux suivants : *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Quotidien*, *Le Soleil*, *Le Droit*, *Le Nouvelliste*, *The Canadian Press*, *La Presse Canadienne*, *L'Acadie Nouvelle*, *La Tribune* et *Progrès-dimanche*. Cette base de données nous a fourni aussi les retranscriptions de débats sur le sujet ayant eu lieu sur CTV-Canada et sur CBC Radio. ProQuest nous a permis d'accéder au contenu de trois journaux anglophones que sont *The Globe and Mail*, *The Gazette* et *The National Post*. Le nombre d'articles de journaux et de débats audio ou audiovisuels récoltés s'est élevé à 122.

BIBLIOGRAPHIE

Association canadienne de Santé publique (2001). *La transplantation de l'animal à l'humain : le Canada doit-il donner son feu vert? Consultation publique sur la xénotransplantation*, (décembre 2001), disponible sur le site : <http://www.xeno.cpha.ca/francais/finalrep/reportf.pdf>, (consulté en juin 2009).

Breton D. et Trudel S. (2005). « Approche sociologique des représentations et attitudes à l'égard de la xénotransplantation », *Lex Electronica*, vol. 10, n° 2 (numéro spécial) Automne 2005, <http://www.lex-electronica.org/articles/v10-2/breton-trudel.pdf>.

Buy M. (2005). « Xénotransplantation et bien-être animal : Quelles alternatives? », *Lex Electronica*, vol. 10, no 2 (numéro spécial), Automne 2005, <http://www.lex-electronica.org/articles/v10-2/buy.pdf>.

Claprood S. (2002). *La sécurité des xénogreffons : une normativité à bâtir*, Mémoire de maître en droit, Université de Montréal.

Dacunha-Castelle D. (1996). *Chemins de l'aléatoire. Le hasard et le risque dans la société moderne*, Paris, Flammarion.

Einsiedel E. F. (2002). « Assessing a controversial medical technology: Canadian public consultations on xenotransplantation », *Public Understanding of Science*, 11, 315-331.

Giasson É.-G. (2005a). « Les droits de l'individu face à l'intérêt collectif », *Lex Electronica*, vol. 10, n° 2 (numéro spécial) Automne 2005, [http://www.lex-electronica.org/articles/v10-2/giasson\(2\).pdf](http://www.lex-electronica.org/articles/v10-2/giasson(2).pdf).

Giasson É.-G. (2005b). « Les xénogreffes et la protection de la santé publique », *Lex Electronica*, vol. 10, n° 2 (numéro spécial) Automne 2005, [http://www.lex-electronica.org/articles/v10-2/giasson\(1\).pdf](http://www.lex-electronica.org/articles/v10-2/giasson(1).pdf).

Gendron P. (2005). « Responsabilité juridique, incertitude scientifique et santé publique : de la science au droit », *Lex Electronica*, vol. 10, n° 2 (numéro spécial) Automne 2005, <http://www.lex-electronica.org/articles/v10-2/gendron.pdf>.

Leroux T. (2005). « Si la xénotransplantation m'était contée... », *Lex Electronica*, vol. 10, n° 2 (numéro spécial) Automne 2005, <http://www.lex-electronica.org/articles/v10-2/leroux.pdf>.

Michael M. et Brown N. (2005). "Scientific Citizenships: Self-representations of Xenotransplantation's Publics", *Science as Culture*, vol.14, n° 1, 39-57.

Marquis S. (2003). *Portée et limites de l'encadrement juridique de la xénotransplantation. Étude de droit comparé*, Mémoire de maître en droit, Université de Montréal.

Obadia A. (2001). *Xénotransplantation : Le brevet sur l'animal*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

Pothier F. (2005). « Réflexion d'un biologiste sur la xénogreffe », *Lex Electronica*, vol. 10, n° 2 (numéro spécial) Automne 2005, <http://www.lex-electronica.org/articles/v10-2/pothier.pdf>.

Programme des Produits Thérapeutiques (1999). *Enquête sur le don d'organes et la xénotransplantation*, (17 décembre 1999), http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/brgtherap/activit/consultation/xenotransplant/xeno_survey-enquete-fra.php, (consulté en octobre 2009).

Régis C. (2003). « La xénotransplantation : au cœur d'un dilemme », *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, (2003-2004), vol.34, n° 1-2.

Saint-Germain C. (2001). *La technologie médicale hors-limite : Le cas des xénogreffes. Une introduction à l'œuvre de Pierre Legendre*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

Santé Canada, *Feuillet d'information révisé sur la xénotransplantation*, http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/brgtherap/activit/fs-fi/xeno_fact-fait-fra.php (consulté le 23 juillet 2009).

Santé Canada (2000). *Rapport sur l'atelier de planification : consultation du public sur la xénotransplantation*, (Compte rendu textuel final du 26 juin 2000, préparé par le Programme des produits thérapeutiques et les consultants d'Infolink Inc.cc), disponible sur le site http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/alt_formats/hpfb-dgpsa/pdf/brgtherap/awsreport-rapportvif-fra.pdf (consulté le 15 juillet 2009).

Santé Canada (1998). *Rapport du forum national sur la xénotransplantation : Questions relatives aux aspects cliniques déontologiques et réglementaires*, (septembre 1998), disponible sur le site http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/alt_formats/hpfb-dgpsa/pdf/brgtherap/forum_rep-rap_xeno-fra.pdf (consulté le 15 juillet 2009).

Santé Canada (1995). *Rapport de la Conférence consensuelle nationale sur la sécurité des organes et des tissus destinés aux greffes*, Ottawa (Ontario), Direction des médicaments, Direction générale de la protection de la santé, Santé Canada, Tunney's Pasture, disponible sur le site http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/alt_formats/hpfb-dgpsa/pdf/brgtherap/consensu-fra.pdf (consulté le 3 octobre 2009).

Savard N. (2005). « L'acceptabilité de la xénotransplantation du point de vue de notre contexte idéologique », *Lex Electronica*, vol. 10, n° 2 (numéro spécial) Automne 2005, [http://www.lex-electronica.org/articles/v10-2/savard\(1\).pdf](http://www.lex-electronica.org/articles/v10-2/savard(1).pdf).

Sévéno C., Fellous M., Ashton-Chess J., Soullillou J.-P. et Vanhove B. (2005). « Les xénogreffes finiront-elles par être acceptées », *Médecine sciences*, vol. 21, n° 3, 302-308.

ANNEXE 1 : Éphémérides de la xénotransplantation à partir des journaux écrits canadiens

Le 14 juillet 1995, « les experts de la Food and Drug Administration (FDA), les autorités sanitaires américaines émettent un avis favorable pour une transplantation de la moelle osseuse d'un babouin sur un malade du sida, pour tenter de stopper le développement de la maladie » (PR.15.07.95). La FDA est la première instance publique au monde à avoir autorisé des essais cliniques sur la xénotransplantation.

- Le 14 décembre 1995, La Presse révèle que Jeff Getty, le volontaire qui a subi la greffe « historique » de cellules de moelle épinière de babouins pour guérir du sida, souffre des effets des radiations auxquelles il avait été soumis dans la phase de préparation de l'intervention médicale (PR.24.12.95).
- Le 13 septembre 1995, le journal *La Presse* informe brièvement d'une décision du gouvernement britannique de « mettre en place un conseil d'éthique pour contrôler les greffes d'organes animaux sur des humains » (PR.13.09.95). Cette décision du gouvernement britannique faisait suite à l'annonce du laboratoire *Imutran* basé à Cambridge de procéder, pour la première fois en 1996, à des greffes d'organes de porcs sur des humains.
- En mars 1996, le Conseil de bioéthique britannique se déclare favorable à la xénotransplantation qu'il juge « éthiquement acceptable et justifiée pour remédier à la pénurie d'organes ». Mais cet avis favorable fut accompagné d'une recommandation, adressé au gouvernement britannique, de « n'autoriser aucune expérience de xénotransplantation sur un humain avant la mise en place d'un comité de suivi, chargé spécifiquement des a-côtés scientifiques et psychologiques » (PR.09.03.96).
- Cette recommandation fut suivie d'effet puisqu'en janvier 1997, un moratoire sur les essais cliniques a été instauré en Grande Bretagne. Si jusqu'à présent aucune autorisation n'a encore été émise, « il est maintenant possible de soumettre des essais cliniques à l'examen de l'United Kingdom

Xenotransplantation Interim Regulatory Authority (UKXIRA) », (http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/brgtherap/activit/fs-fi/xeno_fact-fait-fra.php).

- « En novembre 1997, Santé Canada a parrainé un forum national sur les aspects clinique, éthique et réglementaire de la xénotransplantation. Ce forum a permis de mettre en évidence la nécessité « d'informer et de faire participer le public lorsqu'il est question de xénotransplantation ». Il s'est aussi soldé par une recommandation pour l'élaboration « des normes de sécurité en matière de réglementation des xénogreffes en vue d'une éventuelle approbation de leur usage au Canada ». Par la suite, « un groupe d'experts sur les normes pour la xénotransplantation a été formé par Santé Canada » pour élaborer ces normes de sécurité. Celles-ci présentées dans le document intitulé « *Proposition d'une norme canadienne pour la xénotransplantation* » furent soumises au public en juillet 1999 (http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/brgtherap/activit/fs-fi/xeno_fact-fait-fra.php).
- En juillet 1998, le 17^e congrès mondial de la Société de transplantation réunissait 3500 spécialistes à Montréal. Ce congrès fut particulièrement marqué par des controverses, rapportées dans plusieurs journaux, relatives aux connaissances scientifiques et aux questions éthiques sur la xénotransplantation.
- En 1998, l'Organisation mondiale de la Santé organisait « une consultation regroupant des experts internationaux avant de publier ses lignes directrices sur la prévention et les prises en charge des maladies infectieuses liées à la xénotransplantation » (http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/brgtherap/activit/fs-fi/xeno_fact-fait-fra.php).
- « En janvier 1999, l'Assemblée des parlementaires du Conseil de l'Europe a demandé un moratoire sur la xénotransplantation jusqu'à ce que cette nouvelle technologie soit évaluée et que des lignes directrices soient rédigées et approuvées » (http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/brgtherap/activit/fs-fi/xeno_fact-fait-fra.php).
- En mai 1999, dans le cadre du 67^e congrès de l'ACFAS, un colloque est consacré à la xénotransplantation. Celui-ci peut être considéré comme le second

événement d'envergure organisé au Québec, marqué par des débats d'universitaires (cette fois-ci spécialistes en sciences sociales) sur les questions éthiques de la xénotransplantation. Les questions éthiques soulevées portaient sur le bien-être animal, « la dignité et l'intégrité de l'être humain », la menace pour la santé publique du fait des risques de transmission de nouveau virus chez l'humain (Dv.08.05.99). Un des articles du devoir consacré à ce congrès de l'ACFAS concluait qu'« avant de choisir la xénotransplantation comme solution à la pénurie d'organes humains, un débat de société [amorcé par les chercheurs du colloque] s'impose » (Dv.08.05.99). Sur la base de notre revue de presse, le colloque sur la xénotransplantation du congrès de l'ACFAS peut être considéré comme l'acte inaugural du débat public sur la xénotransplantation **au Canada**.

- En août 1999, Imutran, une filiale de la compagnie pharmaceutique Novartis, a annoncé les résultats d'une étude qu'elle a réalisée sur 160 patients traités avec des tissus porcins vivants. D'après cette étude, « il n'y a aucune preuve d'infection par le PERV (rétrovirus endogène porcine) chez les 160 patients » (Dv. 20.08.99).
- « À l'automne 1999, un Comité consultatif d'experts sur la réglementation des xénotreffes a été formé dans le but de fournir des conseils opportuns à Santé Canada en ce qui concerne les questions d'ordre médicale, scientifique et éthique ainsi que les communications liées à la réglementation des xénotreffes » (http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/brgtherap/activit/fs-fi/xeno_fact-fait-fra.php).
- « En mars 2000, Santé Canada a parrainé un atelier de surveillance de la xénotransplantation, Base de données sur la prévention des infections et archivage des échantillons, qui a permis à des experts des maladies infectieuses et à d'autres experts de se réunir » (http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/brgtherap/activit/fs-fi/xeno_fact-fait-fra.php). C'est durant ce même mois de mars 2000 que les créateurs de la brebis Dolly ont réussi à cloner 5 cochons. Ce clonage des 5 cochons était selon ses auteurs, les scientifiques de PPL Therapeutics of Edinburgh, une phase majeure dans la création de cochons

génétiquement modifiés dont les organes allaient être destinés à la transplantation chez la personne humaine.

- En avril 2000, Santé Canada a parrainé un « atelier de planification » de la « consultation du public sur la xénotransplantation » et « a financé l'Association canadienne de santé publique afin qu'elle forme un groupe de consultation publique et qu'elle dirige le processus de consultation sur la xénotransplantation » (http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/brgtherap/activit/fs-fi/xeno_fact-fait-fra.php).

ANNEXE 2 : Les procédures de la vaste consultation publique d'après le rapport de l'Association canadienne de santé publique (ACSP, 2001)

« Méthodologie »

Santé Canada, l'Association canadienne de santé publique et le Groupe de consultation publique

En août 2000, monsieur Allan Rock, ministre de la Santé, a annoncé que l'Association canadienne de santé publique, une organisation non gouvernementale, recevrait des fonds pour consulter les Canadiennes et les Canadiens sur toutes les questions sanitaires, éthiques, juridiques et sociales en rapport avec la xénotransplantation. Cette consultation devait être menée indépendamment de Santé Canada. Le ministre a déclaré que « l'opinion des Canadiennes et des Canadiens permettra d'orienter les politiques publiques régissant la xénotransplantation au Canada. »

La première tâche de l'Association canadienne de santé publique (ACSP) a été de constituer un Groupe de consultation publique (GCP) auquel elle a donné le mandat d'élaborer des recommandations sur la xénotransplantation à partir des réactions des Canadiennes et des Canadiens. À cette fin, l'ACSP a invité des participants à des initiatives antérieures de Santé Canada sur la xénotransplantation à se porter candidat pour être membre du GCP. L'ACSP a

sélectionné les membres parmi ces candidatures et s'est employée à constituer un groupe de consultation équilibré du point de vue des domaines d'expertise, des perspectives, des régions géographiques et du sexe. Un non-spécialiste représentant les citoyens a ensuite été ajouté aux membres du GCP.

Le Groupe a travaillé en partenariat avec l'ACSP pour définir et mettre au point les procédures de sensibilisation du public, d'éducation et de dialogue. Les membres du GCP ont accepté de travailler conformément au mandat qui leur avait été confié. Le GCP a également accepté d'élaborer une politique sur les conflits d'intérêt, de nommer un président (en fait deux co-présidents ont été élus) et de définir un processus de prise de décisions (essentiellement par voie de consensus, les avis divergents étant consignés au procès-verbal).

Le Groupe de consultation publique s'est réuni à quatre occasions et s'est entretenu par conférence téléphonique entre les réunions. Deux responsables de Santé Canada et deux membres du Comité consultatif d'experts sur la réglementation des xénogreffes de Santé Canada ont assisté aux réunions en qualité d'observateurs.

Principaux enjeux

Entre octobre 2000 et mars 2001, les principaux enjeux posés par la xénotransplantation ont été précisés à l'aide de la recherche et du débat. Un document de fond sur ces principaux enjeux (*Le Canada devrait-il autoriser les transplantations de l'animal à l'humain ?*) a été publié en mars après examen par un panel d'experts scientifiques, par des intervenants et par un groupe témoin. Ce document a ensuite été modifié à partir des réactions reçues pour s'assurer qu'il reflète correctement les enjeux. Ce document a constitué un point de départ important pour les panélistes des forums citoyens, pour les intervenants, pour les organismes regroupant des personnes concernées par la question et pour les visiteurs du site Web.

Les principales questions abordées dans le document sont :

- A-t-on besoin de la xénotransplantation ?

- La xénotransplantation est-elle viable ?
- Jusqu'où aller pour sauver une vie humaine ?
- Les risques sont-ils acceptables pour le public ?
- Y a-t-il des questions juridiques à prendre en compte ?
- Quelles questions relatives aux animaux faut-il prendre en considération ?
- Quels sont les coûts à envisager ?
- Si le Canada devait décider d'autoriser la xénotransplantation, quelle réglementation faudrait-il mettre en place ?

Matériel de sondage

Le matériel de sondage a été élaboré par le Groupe de consultation publique lors de sa réunion de janvier. Il a été conçu pour sonder l'opinion sur :

- La pénurie d'organes, de cellules et de tissus pour les transplantations humaines
- Le degré de connaissances de la xénotransplantation
- L'acceptabilité des transplantations entre les animaux et les êtres humains
- Les avantages et les risques de la xénotransplantation
- L'utilisation des animaux dans la recherche médicale
- Les conditions qui faciliteraient l'approbation de la xénotransplantation
- Qui devrait décider si cet acte médical devait être autorisé
- Le niveau de consentement personnel ou familial pour procéder à une xénotransplantation
- La réaffectation des budgets des soins de santé vers la xénotransplantation
- La décision d'autoriser la xénotransplantation.

On a sondé quatre échantillons d'individus : 1) les panélistes des forums citoyens, 2) des groupes d'intervenants et des particuliers, 3) les visiteurs du site Web, et 4) les participants à un sondage téléphonique. Le questionnaire a été

pré-testé auprès d'un groupe type et à l'aide d'entrevues téléphoniques. Le sondage téléphonique a été, lui, plus court, en raison de restrictions budgétaires et de durée acceptable de l'entrevue ; ainsi, il fallait répondre à 60 questions par opposition, dans les autres cas, à 87 questions(...). Le sondage téléphonique a aussi été le seul à poser une question sur l'influence que plusieurs facteurs ont sur la position globale d'un individu par rapport à la xénotransplantation (...).

Annnonce de la consultation

L'annonce de la consultation a constitué un important volet de la consultation. Elle a servi à mieux faire connaître l'initiative auprès du public et à l'informer de la façon d'y participer. Les messages transmis au public par les annonces ont été les suivants :

C'est important.

- La demande d'organes dépasse, et de loin, l'offre et le Canada doit décider si la xénotransplantation est une alternative viable.
- La xénotransplantation est une question à la fois complexe et délicate qui exige la participation du public.
- Santé Canada pourrait être saisi d'une demande d'essais cliniques à n'importe quel moment.
- Participez. Donnez-nous votre avis.
- Il ne s'agit pas d'une opération de relations publiques mais plutôt d'une consultation ouverte et équitable, menée indépendamment des pouvoirs publics.
- Cette consultation peut véritablement influencer le gouvernement dans sa décision.
- Voilà comment participer.

Il n'y a pas une bonne réponse.

- Nous encourageons la participation de tous les Canadiennes et Canadiens.

- Les recommandations qui seront faites à Santé

Canada reflèteront les opinions exprimées par les Canadiennes et les Canadiens.

- Il s'agit d'un débat ouvert.

La consultation a réussi à mobiliser l'attention des médias nationaux et régionaux. Un communiqué de presse a été publié partout au Canada en mars 2000, au tout début de la consultation, puis localement, avant chaque forum citoyen. Un consultant a été chargé d'organiser les entrevues entre les médias et les co-présidents du GCP qui

étaient les porte-paroles du Groupe.

La Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC) a filmé toute la partie publique du premier forum citoyen (soit 4 heures et demie) et en a diffusé des segments partout au Canada, pendant plusieurs mois. L'émission (nationale) Health Matters de CBC a réalisé un segment de 20 minutes sur la xénotransplantation, avec de l'information sur la consultation. RDI Québec en direct a réalisé une émission de télévision avec ligne ouverte d'une heure, en présence d'experts du forum citoyen. CTV a évoqué le forum citoyen de Toronto dans son bulletin de nouvelles nationales. La Presse canadienne a repris l'histoire à quatre reprises entre décembre 2000 et mai 2001.

Dans la plupart des cas, la couverture médiatique a précisé l'adresse du site Web et fourni des renseignements sur les forums citoyens.

On a suivi de façon informelle la couverture des médias. Un compte rendu vous est présenté ci-dessous.

Couverture télévisée : Fairchild TV (télévision en langue chinoise), la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC), CTV Saskatoon, Global Saskatoon, Global Maritimes Today, CJCH-TV Maritimes, BCTV ; CBC Health Matters, RDI Québec en direct, CBC North Beat.

Couverture radio : CJWW Open Line Show (Saskatoon) ; CBC Radio drive-home show

(Saskatoon) ; CBC Radio, “Maritime Noon” (Halifax) ; CJCH, “The Hotline” (Halifax) ; CBC Radio, “Afternoon Show” (Halifax) ; CKNW, Peter Warren Show (Vancouver) ; CKNW, Rutherford Show (émission radio ligne ouverte, reprise nationalement) ; “The World Today” (Vancouver) ; CHUM Radio (Toronto) ; CBC Metro Morning (Toronto) ; Radio Canada, “Nouvelles” (Toronto) ; CFRB, “The Motts” (Toronto) ; CKLW, “Windsor Now with Melanie Deveau” (Windsor); The Chorus Radio Network, “Shirley Connects Show” (Hamilton) ; CBC Yellowknife ; Nouvelles Télé-Radio (NTR) ; CBC Quebec AM ; Radio Canada, Québec Express (ville de Québec) ; CJCD Radio (Yellowknife).

Presse écrite : National Post (4 articles), Globe and Mail, Presse canadienne (4 articles), The Calgary Herald (3 articles), The Ottawa Citizen (2 articles), The Ottawa Sun, The Toronto Sun (2 articles), The Edmonton Sun, The Vancouver Sun, Winnipeg Free Press, The Saskatoon Star Phoenix (3 articles), The Toronto Star, The Sault Star, The

Halifax Chronicle Herald (3 articles), London Free Press (3 articles), The Halifax Daily News, The Kingston Whig Standard, The Edmonton Journal, La Presse (2 articles), Le Devoir (2 articles), Le Soleil (2 articles), Le Journal de Québec, The Whitehorse Star, The Yellowknifer (2 articles).

Couverture Internet : WebMD Canada, The StarPhoenix.com, cbc.ca (Saskatchewan), Canoe.ca, Canada.com, Canadian Medical Journal, thestar.com (Toronto), CitizensontheWeb.com (Political Action News Ontario).

Autres annonces

Pour chaque forum citoyen, on a fait paraître une annonce dans le journal local, avec des renseignements sur les horaires des séances publiques et l’adresse du site Web (aucune annonce n’a été placée dans la presse écrite de

Vancouver en raison de soucis budgétaires à l’époque). On a distribué 250 affiches à chaque forum pour encourager la participation du public. Une campagne par courriel a permis d’aviser les hôpitaux locaux, les centres de santé, les médecins, les groupes de patients, les universités, les bibliothèques

publiques, les organisations confessionnelles et les groupes de défense des animaux. Des renseignements ont également été diffusés par le biais d'annonces de service public et de tableaux d'affichage électronique.

Cadre de la consultation

Plusieurs méthodes de consultation ont été envisagées. Le cadre de consultation qui a été retenu comportait à la fois un modèle représentatif et un modèle ouvert. Pour le modèle représentatif, c'est un sondage téléphonique national qui a permis d'obtenir les données pouvant être extrapolées à la population canadienne ; pour leur part, les forums citoyens ont permis d'analyser les résultats du débat et du fait d'être informé. Quant au modèle ouvert, il a donné aux Canadiennes et aux Canadiens la possibilité de participer.

Modèle représentatif

Forums citoyens

Les sondages téléphoniques et les consultations d'intervenants sont les modèles traditionnels qui permettent de connaître l'opinion publique. Si la question à l'étude est complexe et peu comprise, c'est le modèle plus innovateur de type « délibératif » qui est le plus efficace. Dans le cadre de la consultation qui nous intéresse, le cadre délibératif a pris la forme du forum citoyen et s'est inspiré de travaux analogues effectués à l'université de Calgary.

Des forums citoyens ont été organisés dans six villes de différentes régions du pays : Saskatoon

(mars 2001), Halifax (avril 2001), Vancouver (mai 2001), Toronto (mai 2001), Québec (juin 2001), et Yellowknife (juillet 2001). Lors de chaque forum, entre 15 et 23 personnes ont été renseignées sur les questions liées à la xénotransplantation et en ont discuté avant de donner leur opinion quant à savoir si le Canada devrait l'autoriser ou non. Tous ces forums ont eu une animation professionnelle et les délibérations ont été consignées par des procès-verbalistes professionnels. Des présentations ont été faites par des experts qui étaient ensuite disposés à répondre aux questions. Au moins deux

membres du GCP (dont l'un des co-présidents), un responsable de Santé Canada et un représentant du Comité consultatif d'experts sur la réglementation des xénogreffes de Santé Canada ont assisté à chaque forum en qualité d'observateurs.

Avant la tenue de chaque forum, une invitation a été envoyée par la poste à 2 500 foyers choisis au hasard. Il était précisé dans l'invitation qu'aucune connaissance de la xénotransplantation n'était nécessaire pour participer ; que les panélistes recevraient de la documentation à lire avant le forum ; qu'il y aurait un souper d'orientation ; que des experts représentant des perspectives différentes de la xénotransplantation présenteraient des exposés au cours de la première journée et répondraient aux questions ; qu'au cours de la deuxième journée, les panélistes discuteraient des enjeux et diraient si le Canada devait autoriser la xénotransplantation et, dans l'affirmative, sous quelles conditions. Les panélistes potentiels ont été avisés qu'ils ne devaient avoir aucune expérience préalable ou actuelle de la recherche sur la xénotransplantation et qu'ils devaient être disposés à consacrer approximativement huit heures avant la tenue du forum à la lecture de documents de fond fournis par les organisateurs. On a remboursé aux panélistes leurs frais de déplacement, en plus de leur verser une indemnité de 100 \$ et de leur offrir un souper et deux dîners, et on leur a permis de donner leur point de vue sur la xénotransplantation. Les panélistes potentiels ont été encouragés à consulter le site Web ou bien à appeler l'ACSP pour obtenir réponse à leurs questions éventuelles. On leur a aussi envoyé un questionnaire et une enveloppe-réponse préaffranchie.

À partir des réponses reçues, un comité de sélection s'est penché sur les caractéristiques démographiques (sexe, âge, langue maternelle, situation urbaine ou rurale, occupation) ainsi que sur les commentaires écrits et a sélectionné 20 panélistes pour chaque forum. À Yellowknife, quatre panélistes supplémentaires ont pris part au forum ; ils avaient été choisis par des organisations autochtones mais ne représentaient qu'eux-mêmes.

Avant chaque forum, on a envoyé aux panélistes un classeur d'informations contenant :

- Des renseignements généraux sur la consultation et sur les aspects logistiques des forums citoyens
- Le profil des experts et des panélistes
- Le document sur les grands enjeux (et son sommaire) intitulé, *Le Canada devrait-il autoriser les transplantations de l'animal à l'humain ?*
- Le questionnaire
- Un organigramme expliquant le cadre réglementaire
- Des documents de fond disponibles sur le site Web : *L'ABC de la xéno, Questions éthiques et sociales soulevées par la xénotransplantation, et Questions scientifiques soulevées par la xénotransplantation.*

Les forums se sont déroulés comme suit²⁸ :

Vendredi soir

18 h - 21 h : Séance d'orientation

- présentations
- souper
- visionnement du documentaire « Spare Parts » qui traite de la xénotransplantation, de son histoire, de l'état de la recherche, des risques et des perspectives²⁹
- à trois des six forums, on a demandé aux panélistes leur réponse préliminaire à la question : Le Canada devrait-il autoriser la xénotransplantation ? Les réponses ont été données sous couvert de l'anonymat et enregistrées pour déterminer les changements d'opinion pendant le forum.

Samedi

²⁸ À Yellowknife, le forum a eu lieu au cours de la semaine car on prévoyait que beaucoup ne seraient pas en ville pendant la fin de semaine.

²⁹ Le 19 octobre 2000, épisode de l'émission télévisée de CBC The Nature of Things.

9 h 00 - 14 h 30 Séance publique

- présentations des experts en transplantation, maladies infectieuses, droit, éthique, bien-être des animaux et perspective des receveurs d'organes
- questions des panélistes
- dîner pour les experts et les panélistes
- questions du public (13 h 00 - 14 h 30)

14 h 30 - 17 h 00 Séance à huis clos

- discussion à bâtons rompus entre les panélistes et les experts dirigée par l'animateur

Dimanche

11 h 00 - 15 h 30 Séance à huis clos

- au début de la séance, on a posé à chaque panéliste la question suivante : Le Canada devrait-il autoriser la xénotransplantation ? ; les réponses ont été consignées sur des grandes feuilles et retranscrites dans le procès-verbal
- les panélistes se sont répartis en petits groupes pour exprimer leurs positions finales sur la xénotransplantation
- les positions ont ensuite été présentées en plénière et encore précisées
- chaque panéliste a indiqué quelle était sa position sur la xénotransplantation, laquelle a été prise en note

Après le forum

- les positions finales, telles qu'elles apparaissaient sur les grandes feuilles, ont été envoyées aux panélistes.

Les experts

Un volet important de la sensibilisation et de l'information des panélistes a été la participation d'experts aux forums. Au cours de la séance du samedi matin, ces derniers ont fait de brefs exposés, à la suite de quoi les panélistes leur ont posé des questions. Au cours du dîner et dans l'après-midi, panélistes et experts ont

discuté à bâtons rompus. En règle générale, on avait choisi de recruter des experts locaux plutôt que d'avoir un groupe d'experts qui se déplace dans tout le pays pour assister à tous les forums. D'ailleurs, les gens y ont réagi positivement en disant qu'ils préféreraient cette formule plutôt que de faire venir des gens de l'extérieur.

On s'est efforcé de trouver des spécialistes dans les domaines de la transplantation, des maladies infectieuses, du droit, de l'éthique et du bien-être des animaux, ainsi que d'avoir la perspective d'un receveur d'organe. Il a été demandé aux experts de faire un tour d'horizon des connaissances actuelles pour aider les gens à comprendre les enjeux, d'offrir un éventail de perspectives et d'être aussi objectif que possible. En fin de compte, la plupart des experts ont abordé les mêmes questions mais, à l'occasion, un aspect particulier ou une perspective différente a été présenté.

Le GCP a sélectionné un premier grand groupe d'experts. Lorsque ceux qui avaient été sélectionnés n'étaient pas en mesure de participer, ils ont souvent pu recommander quelqu'un d'autre étant donné leur connaissance du bassin local d'experts.

Aucun honoraire n'a été payé aux experts. Ils ont présenté d'excellents exposés et se sont montrés

à la fois enthousiastes et patients tout au long du processus.

L'animateur

Une animatrice bilingue a dirigé tous les forums. Elle a réussi à amener les panélistes à travailler efficacement ensemble, à respecter les différences de point de vue, et à se concentrer sur la grande question, à savoir : Le Canada devrait-il autoriser la xénotransplantation et, le cas échéant, sous quelles conditions ?

Sondage téléphonique

La méthode utilisée pour connaître l'opinion publique a consisté en un sondage téléphonique national auprès de Canadiennes et Canadiens d'âge adulte choisis

au hasard. On peut dire qu'il s'est agi d'un vaste échantillon représentatif qui a été utilisé comme référence pour faire des comparaisons avec les autres échantillons. On a retenu les services de la firme POLLARA spécialisée dans les sondages d'opinion publique pour effectuer le travail sur le terrain. À l'aide d'un système d'ITAO, des ordinateurs ont composé des numéros de téléphone puisés dans une base de données démographiques fiable, et 1 519 Canadiennes et Canadiens de 18 ans et plus ont été interviewés. Il s'est agi d'un échantillon suffisamment important pour dire qu'en l'extrapolant à l'ensemble de la population canadienne, on obtiendrait des résultats exacts à plus ou moins 2,5 points de pourcentage. Ce sondage téléphonique a eu lieu en mars 2001.

Modèle ouvert

Site Web

Un site Web a été conçu pour informer le public des enjeux de la xénotransplantation et pour lui permettre d'y participer en remplissant le questionnaire qui s'y trouve. Le site Web (<http://www.xeno.cpha.ca>) a été inauguré en novembre 2000. Lorsque le premier forum citoyen a eu lieu en mars 2001, le site présentait l'information reprise dans la **Figure 3** : [(Voir ACSP, 2001 : 8)]: L'ABC de la xéno : Un bref aperçu des enjeux posés par la xénotransplantation avec un bref historique, l'intérêt actuel, l'utilisation des animaux, les risques de rejet, le choix des espèces, le risque de maladie et les sources d'information.

Dans la presse : Brefs résumés d'articles portant sur la xénotransplantation par ordre chronologique.

Opinions : Points saillants de l'information disponible sous différents angles, y compris un sondage d'attitudes dans sept pays ainsi que les perspectives éthiques, juridiques, scientifiques et religieuses.

Législation et réglementation : Extraits de documents du Conseil de l'Europe sur les développements juridiques, réglementaires et scientifiques, dans le domaine de la xénotransplantation, dans 27 pays dont le Canada.

Au sujet du projet : Brève explication des objectifs du projet et du rôle de l'Association canadienne de santé publique, du Groupe de consultation publique et de Santé Canada.

Courrier : Exemplaires faciles à télécharger des publications envoyées aux intervenants en décembre.

Quoi de neuf ? : Aperçu général de la consultation et comment participer. On a encouragé les

visiteurs à s'abonner au serveur de liste.

Forums publics : Renseignements sur les forums citoyens comme l'endroit de réunion, les horaires, les panélistes, les experts et les séances publiques.

Les grands enjeux : Le rapport sur les grands enjeux intitulé Le Canada devrait-il autoriser les transplantations de l'animal à l'humain ? et un résumé.

À vous la parole : Questionnaire affiché sur le site Web pouvant être rempli et envoyé en ligne. Le questionnaire avait un lien vers le rapport sur les grands enjeux.

Salle de presse : Communiqués de presse nationaux et régionaux avec des liens vers le document de fond.

Comme le montre le [Tableau 1](#), le site Web a été beaucoup visité.

TABLEAU 1

Visites du site Web

| Mois : | Nombre de visites |
|---------|-------------------|
| Mars | 5 619 |
| Avril | 8 237 |
| Mai | 13 377 |
| Juin | 7 919 |
| Juillet | 7 224 |

Le questionnaire a été affiché sur le site Web à la fin du mois de mars. « Cette consultation s'adresse au public canadien seulement » apparaissait clairement au tout début du questionnaire afin de décourager toute participation internationale. Le questionnaire pouvait être rempli et soumis en ligne. On en a fait la publicité dans les envois, par les médias et lors des séances publiques des forums citoyens. Début juillet, un message a été envoyé par le serveur de liste du site Web pour rappeler que la date d'échéance pour soumettre le questionnaire était à la fin du mois. Finalement,

367 questionnaires ont été soumis en ligne.

Questionnaire envoyé par la poste

On est parti de l'hypothèse que certains groupes et particuliers avaient un intérêt inhérent pour la question de la xénotransplantation. En gros, ces « intervenants » pouvaient être des personnes concernées par les questions relatives à la xénotransplantation pour différentes raisons : droits et bien-être des animaux, environnement, éthique, religion, gouvernement, consommateurs, culture, santé et sécurité, professions de la santé, droits humains, industrie, questions juridiques, receveur potentiel, réglementation, recherche scientifique, universitaires, personnes âgées et jeunes. Les intervenants potentiels ont été identifiés dans le Canadian Sourcebook, dans le Canadian Almanac & Directory ainsi que dans la base de données de l'ACSP. Les participants aux réunions de Santé Canada sur la xénotransplantation ont été inclus dans la base de données de consultation ainsi que toute personne ayant souhaité exprimer son point de vue. En

mars 2001, la base de données comportait approximativement 3 700 intervenants.

On a envoyé une trousse d'informations aux intervenants en décembre 2000 et de nouveau en mars 2001. Dans le cas des organismes nationaux et de ceux du Québec, les documents ont été envoyés dans les deux langues officielles.

L'envoi de décembre 2000 annonçait la consultation, la création du site Web et du Groupe de consultation publique, et comprenait également un résumé des principaux enjeux

(L'ABC de la xéno) accompagné d'un formulaire de réponses et commentaires à renvoyer par télécopieur.

L'envoi de mars 2001 fournissait de l'information sur les forums citoyens. Le rapport sur les grands enjeux (Le Canada devrait-il autoriser les transplantations de l'animal à l'humain ?) en faisait partie tout comme le questionnaire ainsi qu'une enveloppe-réponse pré-affranchie.

Début juillet, un courriel a été envoyé à 1 250 particuliers et organismes d'intervenants pour leur rappeler que la date limite de soumission du questionnaire était fixée à la fin du mois. Étaient également concernés par cette campagne de courriels les organismes des secteurs de la santé, de la religion, de la culture, du droit et de l'environnement. Une attention toute particulière a été apportée au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve étant donné que la participation dans ces provinces avait été plus faible. À la fin, 216 questionnaires ont été remplis et renvoyés par des intervenants.

Lettres, courriels et séances publiques

Le modèle de consultation a été conçu pour permettre à l'opinion publique de s'exprimer spontanément (si on le compare à l'emploi du questionnaire) en envoyant des lettres ou des courriels. Ainsi le public a-t-il été invité à faire connaître son opinion par courrier à l'Association canadienne de santé publique ou par message électronique à l'adresse de la consultation : xeno@cpha.ca.

Très souvent, ces messages étaient catégoriques et on pouvait y lire des propos comme : « Je tiens ABSOLUMENT à ce que la question soit étudiée prudemment, avec mesure, de façon scientifique et informée » et « La xénotransplantation ne vise qu'à enrichir ceux qui ont des intérêts dans cette recherche - aux dépens de gens désespérés ».

Au cours de la séance publique des forums citoyens, le public a été invité à donner son opinion ou à poser des questions aux experts. Tous les points de vue exprimés lors des séances publiques ont été enregistrés sur support audio et par écrit.

Les données de l'opinion publique recueillies par lettres, par courriels et lors des forums citoyens sont présentées dans la section sur les résultats de ce rapport » (Sources : ACSP : 2001 :2-10).

La Commission Clair

Étude de cas

Julie Hagan

Introduction

Le recours à de vastes commissions d'enquête est utilisé depuis plusieurs décennies dans le secteur de la santé et des services sociaux. Pensons notamment à la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (Commission Castonguay-Nepveu) mise sur pied en 1966 dans le but d'étudier l'intégration du domaine de la santé au sein d'une politique globale de sécurité sociale. Cette Commission, mise sur pied par le gouvernement libéral de Jean Lesage, visait à enquêter sur la situation des soins de santé et des services sociaux qui était jusque-là sous la responsabilité de l'Église. L'imposant rapport de la Commission – qui contient cinq volumes et pas moins de 28 annexes – sera déposé en 1971, soit 5 ans plus tard.

La principale recommandation de la Commission Castonguay-Nepveu concerne la mise en place d'un système de santé public, gratuit et accessible à l'ensemble des citoyens. Il y est aussi recommandé d'instaurer un régime universel d'assurance-maladie, de mettre en place un nouveau réseau de la santé et de créer le réseau des CLSC. Sous l'impulsion de cette Commission, l'Assemblée nationale a adopté, en 1971, la Loi sur les services de santé et des services sociaux qui instaure un système de santé, universel et gratuit, sans égard au revenu des patients. Bref, on peut dire, que le rapport Castonguay-Nepveu marque le passage de la médecine libérale à la médecine sociale. La Commission Rochon, créée en 1985, est aussi un exemple patent du recours à la consultation publique dans le secteur de la santé et des services sociaux. C'est sous un gouvernement péquiste de René Lévesque que Jean Rochon avait été nommé en 1985 à la tête d'une commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux. Cette Commission avait pour mandat d'étudier les objectifs, le fonctionnement, le financement et le développement du système de santé et de services sociaux. La Commission Rochon a remis son rapport final au gouvernement libéral de Bourassa en 1988. Ce rapport a reçu un accueil favorable du Ministère de la santé « d'autant plus

que la même philosophie y régnait depuis l'époque de M. Castonguay et que M. Rochon y comptait nombre d'émules » (Gagnon, 20 juin 1998).

Le rapport de la Commission Rochon dénonçait l'emprise des divers groupes d'intérêts sur la gestion démocratique du système de santé et de services sociaux. Pour remédier à cette situation, une plus grande participation des citoyens à la recherche de solutions et à l'orientation des services était recommandée (Dubois et Denis, 2001 :8). Alors que la Commission Castonguay considérait la nécessité « d'adapter le système aux besoins changeants [des] citoyens et de tenir compte de leurs attentes dans la prise de décision bureaucratique » (Dubois et Denis, 2001 : 9), la prise en compte des préférences des usagers était posée dans les termes d'une bureaucratie imputable à l'intérieur de laquelle les institutions politiques formelles constituées d'officiels élus jouent un rôle de premier plan. En termes de démocratie participative, les recommandations de la Commission Rochon favorisent la mise en place de mécanismes de concertation, de consultation, de délibération, de participation citoyenne. « L'enjeu est de permettre aux citoyens d'avoir une influence décisive sur la façon dont les ressources sont allouées et utilisées mais aussi de contrebalancer le pouvoir des groupes d'intérêt économique, des experts professionnels, technocrates et gestionnaires » (Dubois et Denis, 2001 : 9).

Les élus et les gestionnaires ont de plus en plus recours à la délibération et à la participation des citoyens afin de guider leurs décisions, notamment lorsque les enjeux font l'objet d'un débat public. En théorie, les décisions qui résultent de ces expériences seraient d'autant plus légitimes que le processus est inclusif, ouvert et transparent. Hamel (2008) souligne cependant le large fossé existant entre les théories normatives de la démocratie participative et la mise en œuvre de ses modalités concrètes. C'est pourquoi le recours à l'analyse de cas est particulièrement utile pour approfondir nos connaissances de la démocratie participative. Est-il possible d'identifier des conditions qui permettent au débat public de se dérouler de façon démocratique et inclusive ? Quelles sont les circonstances les plus favorables à la recherche de solutions communes, à l'atteinte d'un certain consensus ? Quelles règles doivent prévaloir afin que les expériences de participation des citoyens – audiences publiques, consultations

publiques, forums, vox populi – se déroulent de façon véritablement démocratique ? Quel doit être le rôle des commissaires, des élus et des experts ? Dans quelle mesure le contexte politique affecte-t-il la portée des expériences de participation citoyenne ?

Afin de répondre à ces questions, nous avons choisi d'étudier le cas de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (Commission Clair). La Commission Clair visait avant tout à encadrer et à éclairer le débat sur les services de santé et les services sociaux. Ce cas est particulièrement intéressant parce que cette Commission a permis d'encadrer le débat public sur les services de santé et les services sociaux, c'est-à-dire de mettre en place les conditions nécessaires pour favoriser la participation de tous les acteurs. D'autre part, la Commission Clair avait aussi pour mandat d'éclairer le débat, soit d'énoncer des recommandations et des pistes de réflexion afin de faire progresser le débat public.

La première partie de cette étude de cas est consacrée aux moments-clés ainsi qu'aux principaux acteurs du débat sur la santé. Ce débat s'est déroulé de la campagne électorale de l'automne 1998 jusqu'à la mise sur pied de la Commission Clair. Dans un deuxième temps, le mandat et les aspects procéduraux de la consultation publique seront abordés. Une attention particulière sera portée au rôle des commissaires. Cette partie est suivie d'un survol des principaux enjeux soulevés au moment du débat public relatifs à la mise sur pied de la Commission Clair. En conclusion, la portée et les limites du débat public seront mises en évidence et discutées.

1. Les grandes étapes et les principaux acteurs du débat public sur les services de santé et les services sociaux

Parmi les moments-clés du déroulement du débat public sur les services de santé et les services sociaux, on peut mentionner les faits ou les événements suivants :

- de 1994 à 1998, amorce du virage ambulatoire décrit comme « le déplacement du lieu des pratiques médicales de l'hôpital vers la communauté » (MSSS, 2000 :9) ;

- en 1998, le Groupe de travail sur la complémentarité du secteur privé dans la poursuite des objectifs fondamentaux du système de santé au Québec, présidé par M. Roland Arpin est constitué;
- les défis auxquels est confronté le système de santé seront le thème central de la campagne électorale de l'automne 1998 ;
- au début 1999, un comité directeur ayant pour mandat d'effectuer l'évaluation continue de l'ensemble du régime général d'assurance médicament est formé ;
- à l'hiver 1999, une controverse éclate face aux débordements qui affectent les urgences du Québec ;
- la Politique de la santé et du bien-être paraît en avril 1999. Ses objectifs de résultat obligent à choisir les moyens et les stratégies d'action les plus efficaces au sein du système de santé et de services sociaux ;
- le Groupe d'intervention tactique (GTI), en collaboration avec l'Association des médecins d'urgence du Québec (AMUQ) produisent, en avril 1999, un document qui propose des avenues de solution durables et des normes pour la gestion des salles d'urgence ;
- en septembre 1999, le Groupe de travail sur l'analyse de la situation dans les urgences mandaté par Madame Pauline Marois rends public ses documents de réflexion ;
- dépôt, le 22 septembre 1999, du rapport du Groupe de travail sur la complémentarité du secteur privé dans la poursuite des objectifs fondamentaux du système de santé au Québec (rapport Arpin) ;
- en octobre 1999, Pauline Marois confie au Comité national sur la révision des services pré-hospitaliers d'urgence, le mandat de concevoir un système pré-hospitalier d'urgence de qualité au meilleur coût possible ;
- dépôt, en décembre 1999, du rapport du Comité directeur pour l'évaluation du régime général d'assurance médicament. Parmi ses conclusions, le comité souligne que « les prévisions de déficit du Fonds de l'assurance médicaments ainsi que l'augmentation importante des dépenses [...] sont préoccupantes » (MSSS, 1999 :92) et recommande d'y apporter des correctifs afin d'en assurer la viabilité ;
- en janvier 2000, l'Observatoire de l'administration publique dépose un rapport sur le financement des soins socio-sanitaires. Ce rapport, préparé à la demande du MSSS,

conclut qu'il est « nécessaire et urgent de revoir le cadre de financement des services et d'entreprendre une nouvelle étape dans la réforme du système québécois de soins socio-sanitaires » (Observatoire de l'administration publique, 2000 :50) ;

- le 21 Février 2000, début de la Commission parlementaire sur la révision du régime général d'assurance médicaments ;

- le 12 juin 2000, le MSSS rend public un document d'information sur le financement du système public de santé et de services sociaux du Québec ;

- le 15 juin 2000, création de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (Commission Clair) dont le mandat consiste à tenir un débat public sur les enjeux auxquels fait face le système de santé et de services sociaux et proposer des avenues de solution pour l'avenir ;

- le 9 août 2000, le MSSS rend public des documents dressant le portrait de la situation concernant le financement et l'organisation des services de santé et des services sociaux ;

- le Comité national sur la révision des services pré-hospitaliers d'urgence dépose son rapport en décembre 2000 (rapport Dicaire) ;

- le 17 janvier 2001, la Commission Clair dépose son rapport.

Afin de mettre en lumière les enjeux et tracer le portrait des principaux acteurs sociaux du débat sur les services de santé et les services sociaux, nous limiterons notre analyse à quelques moments-clés qui ont marqué l'évolution du débat sur les services de santé et les services sociaux. Ces moments-clés sont : (1) La remise en question de l'héritage de la Commission Rochon dans le cadre de la campagne électorale de l'automne 1998 ; (2) la crise dans les urgences à l'hiver 1999 ; (3) la création du Groupe de travail sur la complémentarité du secteur privé et le dépôt du rapport Arpin à l'automne 1999 ; (4) le dépôt, en décembre 1999, du rapport du Comité directeur pour l'évaluation du régime général d'assurance médicament et (5) la consultation publique tenue dans le cadre de la Commission Clair. Ces moments-clés ont été choisis parce qu'ils permettent de poser un regard sur les influences diverses (politiques, conjoncturelles et structurelles) qui orientent le débat public et mènent à son éventuelle institutionnalisation sous forme de consultations publiques ouvertes à un grand nombre d'acteurs collectifs et individuels.

1.1 La campagne électorale de l'automne 1998 – Remise en question de l'héritage de la Commission Rochon

La Commission Rochon avait identifié deux conditions préalables à l'amélioration du système de santé et de services sociaux, soit l'équité et l'équilibre social (Rapport Rochon, 1988 : 685). Le rapport Rochon réaffirme « que les mécanismes du marché ne doivent pas s'appliquer aux services sociaux et aux services de santé » et que seul le maintien d'un système public efficace peut assurer l'équité et l'accessibilité aux soins de santé (Rapport Rochon, 1988 : 697). Le rapport Rochon contient aussi certaines prévisions pour le financement futur du réseau de la santé et des services sociaux : « on doit s'attendre à ce que les dépenses augmentent [à] un rythme légèrement supérieur à celui du produit intérieur brut. Cette tendance exigera un effort important du gouvernement pour assurer le maintien et l'expansion des services que commande l'évolution sociodémographique du Québec » (Rapport Rochon, 1988 : 696). L'héritage de cette Commission – notamment les coûts qu'elle suppose ainsi que la rigidité et la lourdeur de l'appareil administratif qu'elle implique – seront remis en question au cours des années 1998-1999. L'expertise et l'imputabilité des gestionnaires et des élus est remise en question et ce, autant par l'opposition libérale, que par les professionnels du milieu de la santé.

Dans un article publié en 1998, le directeur du laboratoire de génétique cardiovasculaire de l'Institut de recherches cliniques de Montréal affirme que les maux qui sclérosent le réseau de la santé sont le résultat de la mainmise des fonctionnaires sur celui-ci (Genest, 3 avril 1998). Les libéraux critiquent directement Jean Rochon, alors ministre de la santé. Selon eux, Jean Rochon est responsable « d'avoir 'démoli' le système de santé du Québec » avec une réforme qui « a poussé à bout le réseau et engendré une pénurie de médecins, d'infirmières, d'équipements modernes et de lits en centres hospitaliers » (Hébert, 17 juin 1998). Le PLQ de Jean Charest « n'a pas mis de temps à voir que la détérioration des services de santé était l'inquiétude majeure des Québécois » (Gagnon, 20 juin 1998) et entend en faire un des principaux thèmes de sa campagne.

Le milieu de la santé attribue aussi les difficultés rencontrées à la réforme entreprise dans la foulée du rapport Rochon : « rationalisations et limitations des dépenses sont les remèdes de cheval que le gouvernement et ses fonctionnaires forcent le système de santé à absorber. [...] Sous le couvert d'une réforme prétendument axée sur le citoyen, visant une efficacité supérieure des interventions et surtout, l'atteinte rapide du déficit zéro, on tente en fait de vendre à la population une médecine sans médecins » (Patenaude, Carmant et Nasreddine, 29 juin 1998). Ils déplorent, par ailleurs, la bureaucratisation accrue du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le fait que les professionnels de la santé soient écartés des postes décisionnels (Patenaude, Carmant et Nasreddine, 29 juin 1998). Ces professionnels attribuent la difficulté à prendre le virage aux réductions budgétaires draconiennes qui sont imposés au réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'au vieillissement de la population qui engendre une augmentation des coûts (Patenaude, Carmant et Nasreddine, 29 juin 1998).

À l'automne 1998, des rumeurs veulent que M. Rochon soit démis de ses fonctions au Ministère de la Santé à l'occasion d'un éventuel remaniement ministériel ; ce qui fait dire au chef de l'opposition que si un tel scénario se produisait « cela 'confirmerait l'échec de la réforme de la santé' » (Truffaut, 21 septembre 1998). Selon le chef du PLQ, qui fait écho aux propos tenus par le Collège des médecins, « la réforme pilotée par [...] Jean Rochon, s'avère dans les faits 'un carnage dans les soins de santé' » (Truffaut, 21 septembre 1998). À cet égard, le chef du Parti libéral raille le Parti québécois estimant que celui-ci aurait dû profiter de son conseil national pour « débattre longuement de la réforme du système de santé [...] plutôt que du prochain référendum » (Truffaut, 21 septembre 1998). Alors que des élections se profilent à l'horizon, le chef libéral affirme que la santé et l'éducation seront les priorités de son parti advenant une éventuelle campagne électorale (Truffaut, 21 septembre 1998). Effectivement, les compressions budgétaires qui minent le système de la santé – considérées par tous comme le point faible du parti québécois, alors au pouvoir – deviendra le thème central de la campagne libérale (Howe, 16 octobre 1998) et l'objet d'un débat public auquel participeront plusieurs acteurs sociaux québécois, et pas seulement les acteurs du milieu de la santé.

En effet, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) salue « l'engagement du gouvernement Bouchard d'affecter 1,3 milliard d'argent neuf au réseau de la santé (qui est un pas dans la bonne direction » (Marsolais, 5 novembre 1998), tout en se montrant en désaccord avec l'introduction de partenariats avec le secteur privé. Du même souffle, on critique le programme du parti libéral – qui se montre ouvert à l'attribution des soins de première ligne aux cliniques privées – réaffirmant ne pas croire aux partenariats dans le domaine de la santé (Marsolais, 5 novembre 1998).

La question des partenariats publics-privés, notamment, demeurera au cœur des débats. En effet, les libéraux entendent soulever la question de la place du secteur privé dans le système de santé lors de leur conseil général, tenu à Saint-Hyacinthe en mai 1999 (Pelchat, lundi, 31 mai 1999). Il s'agit, selon le chef du PLQ de « questionner le 'dirigisme et le contrôle', incarné dans les bureaucraties que sont devenues à son avis les régies régionales » (Pelchat, lundi, 31 mai 1999). L'aile jeunesse du parti ouvre la porte à un système de santé à deux vitesses lors de la Commission-Jeunesse du PLQ tenu au mois d'août de la même année. « Cette proposition, tout comme celle visant à faire appel à une participation accrue du secteur privé dans des partenariats avec le public dans le domaine de la santé, a été adoptée [...] à la majorité par quelque 400 militants de la Commission-Jeunesse » (Pelchat, dimanche, 8 août 1999). Les jeunes libéraux se sont également prononcé « en faveur de la réduction de la "bureaucratie" dans le réseau de la santé, afin de réaffecter des sommes vers les soins de première ligne » (Pelchat, dimanche, 8 août 1999). En réaction aux orientations adoptées par l'aile jeunesse de son parti, Jean Charest réaffirme ne pas vouloir « d'un système de santé où les riches seraient traités plus rapidement que les pauvres » (Gagnon, 4 octobre 1999) tout en laissant la porte ouverte au débat.

1.2 La crise dans les urgences à l'hiver 1999 et la mise sur pied du Groupe de travail sur l'analyse de la situation dans les urgences

Au cours de l'hiver 1999, les urgences du Québec sont tellement débordées que l'on n'hésite pas à qualifier la situation de « crise ». Face au chaos et à la désorganisation

qui règnent dans les urgences du Québec, Jean Charest – alors chef de l’opposition – demande au gouvernement péquiste « de hausser les plafonds salariaux des médecins et de constituer de toute urgence une commission des affaires sociales pour sonder les cœurs des acteurs du milieu de la santé » (Paré, Cloutier, 9 février 1999). Par ailleurs, « la critique libérale en matière de santé, Michèle Lamquin-Éthier, soutient que le gouvernement doit stopper illico les coupes dans le système de santé » (Paré, Cloutier, 9 février 1999).

Un groupe de travail nommé sera mis sur pied afin d’évaluer la situation suite au débordement dans les salles d’urgences du Québec. Ce groupe était formé d’un médecin chef d’urgence, d’une infirmière chef d’urgence, d’un médecin directeur des services professionnels et d’un conseiller en gestion. Son mandat consistait, plus précisément à élaborer une démarche de consultation auprès des établissements dans le but de dégager les facteurs de succès et d’échec du fonctionnement des urgences. Pour ce faire, le Groupe de travail a notamment effectué des rencontres individuelles auprès des professionnels des hôpitaux, puis a rencontré un focus group constitué d’experts du monde hospitalier. Un sondage a été effectué sur le site Internet de l’Association des médecins d’urgence du Québec. Tous les moyens mis en œuvre par le Groupe de travail sur l’analyse de la situation dans les urgences visent à connaître l’opinion et le point de vue des spécialistes et des experts du domaine médical, mais aucune modalité de consultation des bénéficiaires des soins de santé n’a été prévue.

Au terme de ses travaux, le groupe de travail a fourni un rapport qui propose une mission renouvelée pour l’urgence :

« Intégrée au réseau de soins de la communauté, où elle est le filet de sécurité sanitaire de la population, ainsi qu’à l’hôpital comme plaque tournante et principale porte d’entrée, l’urgence fournit, à chaque individu qui s’y présente pour un problème bio-psycho-social aigu, les services requis par sa condition dans une perspective d’approche-client. » (Groupe de travail sur l’analyse de la situation dans les urgences, 1999 : 71).

(Groupe de travail sur l'analyse de la situation dans les urgences, 1999 :68). En conclusion de son rapport, le Groupe de travail propose certaines solutions qui interpellent l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux. Le réseau de la santé aurait avantage à intégrer des projets mobilisateurs « centrés sur les besoins du patient, qui ont le potentiel de redonner un sens à la tâche des gestionnaires, des professionnels et des employés » (Groupe de travail sur l'analyse de la situation dans les urgences, 1999 : 99).

1.3 Le Groupe de travail sur la complémentarité du secteur privé et le dépôt du rapport Arpin

Le Groupe de travail sur la complémentarité du secteur privé dans la poursuite des objectifs fondamentaux du système de santé au Québec, présidé par M. Roland Arpin, a été créé en 1998 avec pour objectif d'entamer une réflexion sur la complémentarité du secteur privé comme appoint à la mission du secteur public de la santé et des services sociaux. Le groupe de travail a rendu public son rapport, le 22 septembre 1999, après avoir consulté une trentaine de groupes couvrant un large éventail d'intervenants socioéconomiques durant la période allant du 23 octobre au 5 mars 1999.

Le rapport Arpin souligne le rôle des médias dans l'impression d'un accroissement de l'apport du privé :

« Au cours de l'année 1998, les médias se sont largement fait l'écho du fait que les dépenses privées de santé au Québec se seraient accrues pour atteindre 27,9 % des dépenses totales de santé en 1994 et 32,2 % en 1997 » (Rapport Arpin, 2000 : 2).

Le rapport Arpin, « propose notamment la recherche de gains d'efficacité à l'intérieur du réseau public, une meilleure articulation avec des réseaux privés existant, notamment celui des cliniques médicales et celui des organismes communautaires. Il conclut en rejetant la privatisation du système public et recommande une meilleure utilisation des forces du public et du privé » (Dutil, 30 septembre 1999).

À la suite du dépôt du rapport, la majorité des acteurs sociaux s'est montrée soulagée par le maintien d'un système de santé public. Il y a aussi un consensus sur le fait que «

[le] système est au bout de ses limites et qu'une réorganisation est nécessaire » (Lachapelle, 23 septembre 1999). Il y a cependant des divergences sur les moyens à prendre pour entamer cette réorganisation alors que certains se montrent critiques concernant cette solution. D'une manière générale, les médecins accueillent très favorablement ce rapport qui fait la part belle à leurs recommandations d'agir en complémentarité avec le privé et de désassurer certains services qui ne mettent pas en péril la santé des usagers. À cet égard, la Fédération des médecins omnipraticiens (FMOQ) « accueille avec satisfaction la proposition d'explorer davantage les partenariats possibles entre les cabinets privés de médecins et les établissements du réseau » (Dutil, 30 septembre 1999). Pour la Fédération des infirmières (FIIQ), « l'idée de l'amélioration du système public en donnant davantage de place au privé est pour le moins 'contradictoire' », alors que la CSN la juge carrément inquiétante (Lachapelle, 23 septembre 1999). L'association des CLSC et CHSLD désole, pour sa part, « de voir son réseau mis de côté au profit des méga-cliniques » (Lachapelle, 23 septembre 1999). Quoi qu'il en soit, « le rapport Arpin illustre de façon éloquente l'urgence d'un examen complet de ce réseau qui a été bien malmené par de nombreuses transformations et des compressions budgétaires » (Dutil, 30 septembre 1999).

Afin de dresser un portrait plus précis des (28) groupes consultés par le Groupe de travail sur la complémentarité du secteur privé, on doit mentionner que parmi eux :

- deux (2) représentaient les intérêts des patients (le Comité provincial des malades ;
- sept (7) provenaient des associations de professionnels de la santé (Fédération des médecins spécialistes du Québec, Association québécoise des pharmaciens propriétaires, Association des professionnels technologistes médicaux du Québec) ;
- trois (3) représentaient les grandes centrales syndicales (Confédération des syndicats nationaux, Centrale de l'enseignement du Québec, Fédération des travailleurs du Québec) ;
- quatre (4) représentaient les intérêts d'établissements privés de santé ;
- deux (2) provenaient des milieux régionaux (Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux, Fédération des coopératives de développement régional).

1.4 Dépôt, en décembre 1999, du rapport du Comité directeur pour l'évaluation du régime général d'assurance médicament

Le gouvernement albertain de Ralph Klein a créé un précédent au printemps 2000 en adoptant une loi permettant aux régies régionales de confier certaines chirurgies à des cliniques privées, devenant ainsi la première province à aller aussi loin en matière de privatisation médicale (Bégin, 11 octobre 2000). L'objectif de cette loi controversée était de réduire le temps d'attente pour certaines chirurgies. Le gouvernement fédéral s'y est opposé, arguant qu'une telle mesure pourrait « [ouvrir] la porte à des infractions à la Loi canadienne sur la santé » (Paré, 12 septembre 2000). Au même moment, l'Institut de polychirurgie de Montréal, a soulevé la controverse – et fait l'objet d'une enquête de la Régie de l'assurance-maladie du Québec – en raison des frais qu'elle impose à ses patients pour des interventions chirurgicales habituellement défrayées par l'État (Bégin, 11 octobre 2000). Ces deux exemples entraînent des craintes quant à un éventuel glissement vers la privatisation. Avant même que ne débutent les travaux de la Commission Clair, une coalition constituée d'organisations syndicales et communautaires a réaffirmé que la population désire conserver le caractère public, universel et gratuit du système de santé.

Une évaluation continue est prévue à la loi instituant le Régime général d'assurance médicaments. De fait, depuis son entrée en vigueur, en 1996, le régime a fait l'objet de nombreuses analyses et d'un suivi continu de la part du Ministère de la santé et des services sociaux en partenariat avec le Conseil consultatif de pharmacologie, du Comité de revue de l'utilisation des médicaments et d'un comité de travail regroupant le Ministère, les assureurs privés et la Régie de l'assurance maladie du Québec. L'objectif de ce suivi était d'identifier les effets non voulus et apporter, lorsque cela est nécessaire, des correctifs au régime. Le Comité directeur pour l'évaluation du régime général d'assurance médicament a été mis sur pied au début de 1999 avec pour mandat de soumettre au gouvernement un rapport complet sur la mise en œuvre du Régime général d'assurance médicaments et de recommander des modifications afin de l'améliorer.

D'une manière générale, le Comité directeur pour l'évaluation du régime général d'assurance médicament a appuyé son rapport sur des travaux réalisés par des experts provenant soit de l'administration publique de la santé et des services sociaux, soit du milieu universitaire. En effet, une partie des travaux ont été réalisés soit par le Ministère de la Santé et des Services sociaux, soit par la Régie de l'assurance maladie du Québec, en s'appuyant notamment sur l'information produite par le Conseil consultatif de pharmacologie, par le Comité de revue de l'utilisation des médicaments et par un Comité conjoint Ministère / Assureurs privés / Régie de l'assurance maladie. Ces instances se sont penchées sur l'impact du régime sur l'assurance privée, sur les lacunes du régime ainsi que sur ses coûts et son financement. Les membres du Comité directeur pour l'évaluation du régime général d'assurance médicament se sont aussi appuyés sur des études externes pour analyser les répercussions du nouveau régime sur les clientèles traditionnelles (Rapport Tamblyn et al.) ainsi que pour évaluer les mécanismes et les critères servant à approuver l'inscription des médicaments sur les listes des produits couverts par le régime (Rapport McGregor). La participation du public n'a été sollicitée que dans le cadre de l'étude des perceptions des nouveaux adhérents à l'égard du régime. Ceux-ci ont été invités à participer à des groupes de discussion organisés par la firme SOM et à une enquête téléphonique conduite sous la gouverne de l'Institut de la statistique du Québec.

Parmi les membres du Comité directeur constitué pour l'évaluation du régime général d'assurance médicaments, on compte :

- sept (7) personnes rattachées au Ministère de la santé et des services sociaux ;
- trois (3) personnes provenant de la Régie de l'assurance maladie du Québec ;
- un (1) représentant du Conseil consultatif de pharmacologie.

1.5 La Commission Clair

Dès le printemps 1999, le parti libéral affirmait qu'il fallait compléter rapidement la réforme du système de santé « ne serait-ce que pour calmer les appréhensions du public » et qu'il y avait là « un travail d'apaisement à réaliser par des actions concrètes »

(Venne, 1er mars 1999). En septembre de la même année, les médecins omnipraticiens invitent le gouvernement Bouchard à entreprendre un vaste exercice de consultation publique. Pour ces professionnels de la santé, « un examen général s'impose et des actions doivent être prises de toute urgence. Sans quoi, notre système de santé n'aura de publics que ses problèmes » (Dutil, 30 septembre 1999). Bref, face aux limites imminentes de financement du réseau de la santé et aux lacunes persistantes dans l'organisation des services, plusieurs sont d'avis que « le système doit être repensé et devrait faire l'objet d'une étude menée, cette fois, par une majorité d'experts des professions médicales avec la collaboration d'infirmières et aussi de fonctionnaires et de gestionnaires » (Genest, 3 avril 1998).

En juin 2000, Pauline Marois – alors ministre de la santé – jette les bases d'une vaste consultation publique sur l'avenir du régime de santé québécois. Le mandat de cette Commission consistait à « tenir un débat public sur les enjeux auxquels fait face le système de santé et de services sociaux et proposer des avenues de solution pour l'avenir » (Rapport Clair, 2001 : i). Ces enjeux sont relatifs, d'une part, au financement des services et, d'autre part, à leur organisation. Il est d'ailleurs apparu clairement lors des débats qu'il était nécessaire que la Commission déploie autant d'énergie à explorer les moyens d'améliorer l'organisation des services qu'elle en consacre à l'analyse des enjeux financiers (Lévesque, Samedi, 28 octobre 2000).

La Commission est présidée par Michel Clair qui a été président du Conseil du trésor sous le gouvernement Lévesque. Celui-ci est entouré de Léonard Aucoin, un ancien gestionnaire du réseau de la santé et des services sociaux, du Dr Howard Bergman, directeur de la Division de gériatrie à l'université McGill, de Rosette Côté, responsable des plaintes en matière de santé, de Pierre Ippersiel, ancien président de la Fédération des CLSC, de John LeBouthillier et de Gérard Limoges, tous deux issus du milieu des affaires, d'Hélène Rajotte, anciennement directrice générale de l'Ordre des infirmières du Québec, et de Vicky Trépanier, vice-présidente du Fonds étudiant solidarité travail Québec (Dutrisac, 21 juin 2000). Les commissaires proviennent soit du milieu de la santé et des services sociaux, soit du milieu des affaires.

En dehors des membres de la Commission, une trentaine d'experts québécois, canadiens et internationaux ont pris part à quatre forums. Parmi les spécialistes rencontrés par la Commission on compte :

- dix-sept (17) personnes qui proviennent du milieu universitaire et se spécialisent notamment en administration de la santé, en politiques publiques, en gériatrie, en médecine sociale et préventive ;
- un (1) ancien ministre de la santé ;
- un (1) président-directeur général d'hôpital ;
- cinq (5) consultants en organisation de la santé et des services sociaux ;
- quatre (4) représentant d'instances chargées d'administrer la santé à l'échelle provinciale, au Québec ou dans d'autres provinces.

Enfin, les 212 participants aux audiences nationales provenaient majoritairement (80%) d'organisations représentant différents acteurs, utilisateurs et partenaires du réseau de la santé. Les autres participants (20%) aux audiences nationales représentaient plutôt des groupes à caractère socio-économique ou des individus (Rapport Clair, 2001 : 242). Ainsi, la consultation publique de la Commission Clair a interpellé une variété d'acteurs sociaux concernés – plus ou moins directement – par les enjeux du système de santé et des services sociaux. Les professionnels de la santé sont particulièrement bien représentés, alors que les bénéficiaires des soins de santé le sont moins. Cela soulève certaines questions sur le caractère inclusif d'une consultation ciblée autour de grands enjeux d'organisation peu concrets pour le grand public.

« C'était un défi d'intéresser la population à des grandes questions comme le financement, l'organisation des services, la gouvernance. [...] Ce n'était pas des questions concrètes, ce n'était pas des questions faciles et ce n'était pas des défis faciles à expliquer. » (Extrait d'entretien – personne-ressource sur les modalités de consultation).

Les diverses procédures mises en place visaient notamment à favoriser une participation plus large du public.

2. Procédures et modalités de consultation publique

Il était prévu, selon l'échéancier provisoire, que la commission débute à la fin août par des forums d'experts. Puis, à la fin septembre, le grand public a été convié à des consultations régionales organisées par les Régies régionales de la santé et des services sociaux. Au moment de la mise en œuvre de la Commission, « le critique de l'opposition officielle en matière de santé, Yvon Marcoux, [avait] déploré [...] que les Régies régionales soient mandatées pour tenir les consultations dans les régions, devenant juges et parties dans une commission qui doit se pencher, entre autres, sur le rôle des Régies. » (Dutrisac, 21 juin 2000). Il était, par ailleurs, prévu que les groupes d'intérêt nationaux tels que les syndicats, les associations ou les coalitions d'utilisateurs soient entendus lors d'audiences nationales tenues au mois d'octobre. La Commission Clair a aussi eu recours à l'internet pour consulter la population.

2.1 Forums d'experts

En tout quatre forums d'experts ont eu lieu au cours du mois de septembre. Le premier visait à étudier le fonctionnement d'autres systèmes de santé ailleurs dans le monde – notamment en Europe et aux États-Unis – ; le second forum s'est intéressé au fonctionnement des réseaux de la santé et des services sociaux des autres provinces canadiennes – notamment l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario – ; le troisième forum d'expert a été consacré à l'organisation des services alors que le quatrième a porté sur le financement du système de santé (PC, 11 septembre 2000). Ces forums, auxquels plus de 1000 acteurs du réseau de la santé ont assisté, ont réunis une trentaine d'experts internationaux, canadiens et québécois qui ont réfléchi et débattu des enjeux du système de santé québécois et des solutions qui pourraient y être apportées (Rapport Clair, 2001 :322).

Selon un commissaire interrogé, en comparaison avec la Commission Rochon, l'approche de la Commission Clair a été beaucoup plus centrée sur les citoyens que sur les experts.

« D'ailleurs la Commission Rochon avait une grosse équipe de recherche alors que nous [...] on va plutôt miser sur les équipes de recherche qui existent dans les

détenteurs d'enjeux : Fédérations de médecins, syndicats, associations d'établissements. » (Entretien avec un commissaire).

À la lumière de cette affirmation, on constate cependant que, si la Commission Clair a moins eu recours à des équipes de chercheurs du milieu universitaire ou de l'administration publique, elle a tout de même fait largement appel à l'opinion des professionnels du milieu de la santé. Une autre personne interrogée soutient que :

« Les forums d'experts [...] c'étaient vraiment pour des gens 'initiés'. Ce n'était pas des forums qui s'adressaient à la population en général. [...] Ils s'adressaient à une clientèle qui avait une expérience du réseau de la santé au Québec : des décideurs du réseau de la santé, des professionnels, des gens qui s'intéressaient à l'évolution du système de santé au Québec, des universitaires aussi ».

Alors que l'apport de ces professionnels, plus près de la réalité concrète des milieux hospitaliers est indéniable, peut-on réellement qualifier une telle approche de « citoyenne » ?

2.2 Consultations régionales

La Commission a délégué aux régies régionales de la santé et des services sociaux le mandat d'effectuer des consultations publique régionales afin d'obtenir l'opinion de la population et des organismes de leur territoire. Ces consultations, qui se déroulent dans plusieurs dizaines de villes des régions du Québec, se fondent sur l'étude de 16 options mises en avant dans un document élaboré par la Commission Clair. La moitié des ces options ciblent l'organisation des services, alors que les huit autres concernent plutôt le financement du réseau de la santé (Roy, 14 septembre 2000). L'objectif de ces consultations était la recherche de solutions. Mais les participants ont aussi profité de ces séances pour ventiler leurs frustrations. (Roy, 14 septembre 2000). Plus de 500 mémoires ont été déposés auprès des régies régionales, ces documents ont été synthétisés par les directeurs des régies régionales avant d'être présentés à la Commission Clair en octobre 2000 (Rapport Clair, 2001 : 266). Au total, les

consultations régionales ont permis de donner la parole à près de 6000 participants (Bégin, 4 novembre 2000).

De l'avis des personnes interviewées, les consultations régionales se sont avérées fort utiles pour les commissaires – plus spécialement pour ceux qui n'étaient pas familiers avec les rouages du réseau de la santé. Cet exercice leur aurait permis de mieux connaître le réseau et ses défis et de comprendre la réalité vécue par les gens qui y œuvrent.

2.3 Audiences nationales

La Commission a reçu plus de 200 mémoires dans le cadre de l'audition des groupes nationaux. Ces mémoires provenaient majoritairement « d'organismes représentant divers acteurs, utilisateurs et partenaires du réseau de la santé et des services sociaux. D'autres groupes à caractère socio-économique ainsi qu'une dizaine d'individus ont également fait parvenir leurs points de vue » (Rapport Clair, 2001 :242). Un peu plus de la moitié des intervenants ayant soumis un document écrit ont fait entendre leurs positions de vive voix lors de l'audition des groupes nationaux. Selon la personne-ressource interrogée au sujet des modalités de consultation publique, l'objectif premier de ces audiences était « d'aller chercher la pensée des groupes nationaux, des syndicats, des organismes, des associations nationales ». Dans un deuxième temps, un travail a été effectué en amont afin d'aller chercher l'adhésion des principaux acteurs sociaux d'envergure nationale et susciter leur appui a posteriori, c'est-à-dire une fois que le rapport serait publié.

Selon les personnes interviewées, ce travail en amont aurait grandement favorisé une réception favorable du rapport Clair, atténuant les diatribes médiatiques. Les commissaires ont aussi fait l'effort de retourner dans les régions du Québec, après la publication du rapport pour en expliquer les recommandations. Cette façon de faire aurait fait en sorte d'assurer la pérennité du rapport.

2.4 Consultations par Internet

La Commission a aussi consulté le grand public par le biais d'un questionnaire interactif présenté sur son site internet. L'objectif de cet exercice était d'offrir un moyen additionnel permettant aux citoyens de s'exprimer et de suggérer des avenues originales pour améliorer le système de santé québécois. Plus de 500 personnes ont répondu à ce questionnaire interactif. Un sondage a aussi été mené entre le 24 août et le 10 septembre 2000 auprès de 5000 Québécois et Québécoises par la firme Léger Marketing à la demande de la Commission. Cette étude visait à recueillir l'opinion du public à l'égard notamment du financement du réseau de la santé et de l'organisation de ses services.

Il arrive souvent que les participants à un exercice consultatif utilisent la tribune qui leur est offerte afin de critiquer les limites de la démarche. Dans le cas de la Commission Clair, le Conseil des aînés du Québec a déploré que la Commission ait fourni « des documents incomplets et élaborés de façon à détourner [les participants] des réels problèmes du réseau pour [les] orienter vers des problèmes préalablement choisis et des solutions tout aussi prédéterminées » (Bégin, mercredi, 11 octobre 2000). De même, la Coalition Santé Solidarité, qui regroupe la CSN, la CSQ, la FTQ et les syndicats infirmiers « estime que les raccourcis démocratiques se multiplient, que les informations sont incomplètes et que des hypothèses que tous savent irrecevables, sont déjà soumises au débat » (Gervais, 11 septembre 2000). Pour le président de la Commission, le recours à des hypothèses définies à l'avance ne vise pas à « enfermer le débat, mais [à] avoir une approche réaliste. L'opinion de la population ne guidera pas nos choix, mais va colorer notre rapport. Notre but est non seulement de proposer des solutions bonnes en théorie, mais des solutions applicables » (Paré, 23 août 2000).

3. Principaux enjeux de la Commission Clair

Les travaux de la Commission étaient orientés vers l'exploration de solutions. À cet égard, il a été annoncé clairement que la tribune offerte aux participants « ne serait pas

l'occasion de recueillir les états d'âmes des acteurs du réseau de la santé, mais plutôt de parler de solutions réelles pour tirer le système québécois de l'impasse » (Paré, 23 août 2000). Afin d'orienter le débat, les participants sont invités à étudier et à débattre de 16 hypothèses précises parmi lesquelles on trouve :

« [...] la désassurance de certains services, l'augmentation des impôts, la contribution des usagers, la gestion privée de certains services médicaux dont le financement demeurerait public et l'impartition de services de soutien au secteur privé. On avance aussi l'idée de créer des caisses spéciales pour financer la santé, de vendre des services de santé aux étrangers et de revoir le financement des établissements de santé. Du côté de l'organisation des services, la Commission appelle la population à se prononcer sur la possibilité de confier l'entière gestion de leurs services et de leurs budgets aux régions ou à des équipes de professionnels, sur la rémunération des médecins, et sur le financement des établissements en fonction de leur performance » (Paré, 23 août 2000).

3.1. Financement des services de santé

Quelques éléments consensuels sont ressortis des consultations de la Commission Clair : « oui à un système de santé public, universel, accessible et gratuit, non à la marchandisation des services sociaux » (Galipeau, 13 novembre 2000). Ce que l'on nomme communément « médecine à deux vitesses » fait référence à la privatisation du financement des soins. Dans un tel scénario les mieux nantis sont autorisés à payer eux-mêmes les soins dont ils ont besoin. La plupart des pays industrialisés – à l'exception notamment du Canada – soutiennent ces pratiques qui font coexister un système de santé public et une médecine privée (Bégin, 11 octobre 2000). Plusieurs affirment que le système de santé doit demeurer entièrement public.

La très grande majorité des intervenants s'oppose à la privatisation, à la sous-traitance ou à toute modification susceptible d'entraîner un glissement vers un système de santé à deux vitesses. Ainsi, la Centrale des professionnelles et professionnels de la santé, tout comme la Centrale des syndicats démocratiques du Québec réaffirme leur choix

pour un système de santé, accessible, universel et gratuit (Annexe du Rapport Clair, 2001 : 49 et 51). Parmi les principaux acteurs sociaux qui dénoncent toute forme de privatisation, il y a l'Alliance professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et la Centrale des professionnelles et professionnels de la santé, la Centrale des syndicats démocratiques du Québec, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

L'Association des conseils de médecin, dentistes et pharmaciens du Québec énonce, pour sa part, une opinion plus nuancée et recommande d'être prudents « face au vent de privatisation actuel à l'égard de services assurés et intégrés de notre système universel » (Annexe du rapport Clair, 2001 :10). Plus pragmatique, l'Association des médecins ophtalmologistes du Québec affirme que « le secteur des soins privés, payés par le patient, continuera à se développer à moins que l'on puisse assurer au public un accès raisonnablement rapide à des soins publics de qualité » (Annexe du rapport Clair, 2001 :29).

D'une manière générale la désassurance des services, l'augmentation des impôts et la contribution accrue des usagers demeurent aussi des mesures plutôt impopulaires. La Centrale des Syndicats démocratiques du Québec se prononce contre la désassurance de certains services (Annexe du Rapport Clair, 2001 :51), une mesure qui peut avoir des « effets pervers sur l'accessibilité aux services pharmaceutiques et [...] des effets contre-productifs menant à une hausse des coûts » selon l'Association des pharmaciens des établissements de santé (Annexe du rapport Clair, 2001 :35).

La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) rejette « toute forme de contribution additionnelle des usagers, de ticket modérateur ou tout désengagement ou désassurance de services » (Annexe du Rapport Clair, 2001 :52). La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ) refuse d'admettre « les options des caisses spéciales, de la contribution des usager-ère-s ou du ticket modérateur et des crédits d'impôt à l'investissement pour le financement des cliniques privées » (Annexe du Rapport Clair, 2001 :68). La CSN dénonce vivement « l'imposition de frais aux usagers

et [...] l'introduction de « tickets modérateurs ». Il est prouvé que l'imposition de tels frais a peu d'incidence sur la demande de services, sauf pour les personnes les plus démunies » (Annexe du Rapport Clair, 2001 : 57). Même l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) appelle à la prudence dans l'imposition de frais aux citoyens « à cause des effets pervers possibles quant à l'accessibilité des services (Annexe du rapport Clair, 2001 : 45). Étonnamment, le Conseil des aînés du Québec se montre favorable à « l'imposition d'un "ticket orienteur" aux malades qui persistent à cogner à la porte des urgences pour obtenir des soins qu'ils pourraient très bien recevoir dans une clinique privée ou un CLSC » (Bégin, mercredi, 11 octobre 2000).

Bien que la plupart des hypothèses avancées par la Commission Clair en ce qui a trait au financement des services soient rejetées par une majorité d'acteurs sociaux, nombreux sont ceux qui soulignent le manque de moyens du réseau et la nécessité de réinvestir. Ainsi, le Conseil des directeurs de santé publique de la Conférence des Régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec concluent « qu'un financement accru du système apparaît nécessaire (Annexe du Rapport Clair, 2001 :64) alors que la Fédération des médecins résidents du Québec (FMQR) « propose [...] que le Québec réinvestisse les sommes nécessaires, afin d'atteindre la moyenne canadienne » (Annexe du rapport Clair, 2001 :72). Les opinions divergent cependant sur les moyens à prendre pour obtenir ce financement.

Pour la FTQ, le recours au secteur privé est aussi inacceptable lorsqu'il s'agit de financement que de prestations de services (Annexe du Rapport Clair, 2001 : 79). Pour la FMQR, le maintien et l'augmentation des transferts fédéraux constituent une partie de la solution (Annexe du Rapport Clair, 2001 : 72). C'est aussi la position défendue par la Coalition Santé Solidarité, qui regroupe la CSN, la CSQ, la FTQ et les syndicats infirmiers. Selon cette Coalition « Québec peut régler ses problèmes de financement en puisant, notamment, dans les récents réinvestissements fédéraux consentis par Ottawa » (Paré, 27 septembre 2000). La FTQ croit, pour sa part, que « ce réinvestissement doit être récurrent et se faire avec nos taxes et impôts actuels et non pas avec une tarification [et que] le gouvernement québécois doit négocier un transfert de points d'impôt du

fédéral » (Annexe du Rapport Clair, 2001 :79). La Fédération des médecins résidents du Québec (FMQR) est favorable à une certaine privatisation des soins de santé : « une plus grande ouverture au financement privé pourra être considérée, mais seulement après que l'on ait optimisé l'utilisation des ressources et les modes de gestion et d'organisation des soins et des services de santé » (Annexe du Rapport Clair, 2001, 73). La Fédération des médecins spécialistes affirme que la principale source de financement du réseau de la santé doit être publique, elle recommande la création d'une caisse distincte pour les dépenses de santé (Annexe du Rapport Clair, 2001 :74) rejoignant ainsi plusieurs autres intervenants qui ont aussi suggéré la mise en œuvre – sous une forme ou une autre – d'une caisse distincte.

L'Association médicale du Québec (AMQ) avait aussi suggéré la mise sur pied d'une « caisse distincte pour l'ensemble des dépenses publiques en santé [qui] permettrait de séparer les budgets réservés à la santé des autres postes budgétaires de l'État » (Dutrisac, 12 décembre 2000). L'Association des optométristes du Québec recommande aussi la création d'un fonds de santé séparé (Annexe du Rapport Clair, 2001 : 30). La Centrale des syndicats démocratiques du Québec recommande, quant à elle, « la création d'une réserve suffisante en vue des besoins de la population vieillissante [...] mais pas en créant un régime contributif. Il s'agit plutôt d'affecter une partie des surplus budgétaires à la création d'un fonds capitalisé dédié aux soins de santé » (Annexe du rapport Clair, 2001 :52).

Le collège des médecins privilégie, pour sa part, « la création d'une société d'État de la santé, qui aurait la responsabilité de la gestion du réseau » (Dutrisac, 12 décembre 2000). Cette société d'État – qui serait financée par la création d'une caisse distincte pour les dépenses de santé – s'occuperait de « la gestion et [du] financement du système de santé avec un conseil d'administration et une direction composés d'administrateurs et de médecins » (Collège des médecins, Annexe du Rapport Clair, 2001 :56).

3.2. Réorganisation des services

Plusieurs intervenants s'intéressent au rôle des régies régionales. Certains favorisent « une réelle délégation de pouvoirs et de responsabilités au profit des régies régionales » (Centrale des professionnelles et professionnels de la santé, Annexe du rapport Clair, 2001 :49) alors que d'autres suggèrent de « renforcer et d'accroître le rôle et les pouvoirs de l'entité régionale » (Association des directeurs généraux des services de santé et services sociaux du Québec, Annexe du Rapport Clair, 2001 :12). Plusieurs considèrent – notamment le Collège des médecins – que les régies régionales sont trop nombreuses. Pour la Fédération des médecins résidents du Québec, il ne fait pas de doute que « la décentralisation de la gestion, sur le modèle des régies régionales, a atteint ses limites » et qu'il est temps de réduire le nombre de paliers administratifs (Annexe du rapport Clair, 2001 :70). La fédération des médecins spécialistes affirme aussi qu'il y a trop de paliers administratifs. Elle propose, par ailleurs, de réviser le rôle et la composition des conseils d'administration (Annexe du rapport Clair, 2001 :76). Certains acteurs sociaux – l'Alliance professionnelle des infirmiers et infirmières auxiliaires du Québec et l'Association des jeunes médecins du Québec, notamment – souhaitent même l'élimination des régies régionales, un palier administratif jugé coûteux et peu utile (Annexe du Rapport Clair, 2001 : 2 et 17).

Si l'apport du privé au réseau de la santé et des services sociaux soulève de vives inquiétudes, plusieurs intervenants – principalement syndicaux – dénoncent aussi le recours de plus en plus systématique aux secteurs communautaire et de l'économie sociale. La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) dénonce tous les élans de privatisation et de communautarisation des services sociaux et de santé de l'État québécois (Annexe du rapport Clair, 2001 :53). De même la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) déplore « une dérive importante visant à faire assumer par les groupes communautaires ou par des entreprises de l'économie sociale des fonctions qui appartiennent au secteur public. [Ses] réserves sont d'autant plus grandes que les groupes communautaires eux-mêmes ne souhaitent pas ce « dumping » gouvernemental et que les clientèles visées sont très vulnérables (Annexe du rapport Clair, 2001 :80).

D'autres intervenants se montrent plutôt favorables à une complémentarité avec le secteur communautaire. Ainsi, la Centrale des Syndicats démocratiques du Québec est ouverte à l'apport du secteur communautaire tout en s'opposant « à la concurrence avec le privé et à la privatisation de services publics » (Annexe du rapport Clair, 2001 :81). L'Ordre des ergothérapeutes du Québec se prononce, pour sa part, en faveur du maintien et de la consolidation des secteurs privés et communautaires» (Annexe du rapport Clair, 2001 :86).

Plusieurs organisations désapprouvent aussi « le fait que des ressources non professionnelles, comme les aidants naturels et les auxiliaires familiales, se voient confier de plus en plus souvent des tâches de nature professionnelle, pour lesquelles elles n'ont ni la compétence, ni la formation » (Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, Annexe du rapport Clair, 2001 :88).

La majorité des interlocuteurs nationaux s'est montrée en faveur de l'implantation d'une première ligne plus forte. Pour la Fédération des médecins résidents du Québec, il ne fait aucun doute que « les soins de première ligne doivent jouer un rôle primordial dans notre système de santé ». Le médecin de famille aurait un rôle important à y jouer et « assumerait [...] les fonctions de coordonnateur et d'intégrateur des soins de première ligne » (Fédération des médecins résidents du Québec, Annexe du rapport Clair, 2001 :71). Cette position rejoint celle de la Fédération des médecins spécialistes (FMSQ) qui juge que l'intégration des soins médicaux « passe par le renforcement de la première ligne et la revalorisation de la relation patient/médecin », notamment l'accès à un médecin de famille (Annexe du rapport Clair, 2001 :75). Des intervenants du monde syndical suggèrent aussi de « renforcer le rôle des CLSC dans les services de première ligne et dans la coordination du système de services » (Centrale des syndicats du Québec, Annexe du rapport Clair, 2001 : 53 ; Confédération des syndicats nationaux, Annexe du Rapport Clair, 2001 :57).

Alors que l'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec « réitère l'importance d'un médecin de famille, jouant pour son patient le rôle de coordonnateur des services [de première ligne] » (Annexe du Rapport Clair, 2001 :10) et

qu'on entend les mêmes arguments du côté de l'Association des médecins d'urgence du Québec (Annexe du Rapport Clair, 2001 :21), la Fédération des psychologues du Québec affirme, pour sa part, « qu'il ne serait pas avantageux que le médecin de famille soit le coordonnateur de l'ensemble des services à la personne à cause du risque évident de maintenir une optique de médicalisation de la santé [mentale] » (Annexe du Rapport Clair, 2001 :77).

Pour la Confédération des syndicats nationaux (CSN), il est impensable d'envisager une « sortie de crise dans le réseau public sans ajout d'effectifs, sans stabilisation de l'emploi et sans une revalorisation du travail exercé majoritairement par des femmes (Annexe du Rapport Clair, 2001 :58). Dans la même veine, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) recommande de « valoriser la main-d'œuvre, [de] reconnaître son autonomie et son jugement clinique et [de] favoriser l'utilisation maximale du travail d'équipes multidisciplinaires stables. (Annexe du Rapport Clair, 2001 :54).

La prévention est envisagée par plusieurs comme une façon d'intervenir en amont afin de réduire les coûts éventuels et d'ainsi soulager le système de santé et des services sociaux. À cet égard, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) suggère de « remettre la mission de promotion/prévention et les services sociaux au rang des priorités » (Annexe du Rapport Clair, 2001 :53). Pour le Conseil des directeurs de santé publique de la Conférence des Régions régionales de la santé et des services sociaux du Québec, l'approche préventive est indissociable d'une première ligne forte : « Prévenir, guérir et soigner constituent les actions au cœur de l'approche de la gestion préventive. Ces actions commandent le développement d'une première ligne forte axée sur la responsabilité de la prise en charge pour une communauté de personnes et sur la capacité des dispensateurs de collaborer entre eux » (Annexe du rapport Clair, 2001 : 63).

De nombreux intervenants adhèrent – plus ou moins explicitement – à l'idée d'une gestion intégrée des services de santé et des services sociaux. L'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec (ACMDP) « croit à une

approche territoriale respectueuse des disparités territoriales et garante de l'équité pour la population du Québec. Elle favorise une approche intégrée des soins de santé mettant en force l'interdisciplinarité » (Annexe du Rapport Clair, 2001 :10). L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires souhaite aussi un décloisonnement de la gestion de la santé. Elle croit que « la création d'un dossier patient informatisé et la mise sur pied d'un réseau informatique reliant les professionnels de la santé et les différents points de services sont essentielles à une réelle continuité des soins » (Annexe du Rapport Clair, 2001 :45).

En effet, l'informatisation des dossiers des patients est généralement perçue comme un moyen de soutenir la gestion intégrée. La création de dossiers informatisés faciliterait « le transfert d'informations entre les professionnels » (Annexe du rapport Clair, 2001 :59). L'Ordre des ergothérapeutes du Québec voit notamment « de nombreux avantages à l'utilisation d'un dossier unique informatisé qui soit accessible aux professionnels requis, peu importe le lieu où les services sont dispensés mais insiste fortement sur le fait que le respect des règles de protection des renseignements personnels est fondamental (Annexe du rapport Clair, 2001 :86).

Plusieurs groupes ont insisté sur la nécessité de « gérer à partir de résultats bien définis, [de] fixer des objectifs clairs, [d'] identifier des indicateurs de résultat, [de] préciser les modes d'imputabilité, [de] clarifier les responsabilités. Il faut viser un haut standard de qualité de services, mettre de l'avant les balises qui permettront d'implanter une culture de l'évaluation et de la satisfaction des usagers [...], encourager et soutenir l'innovation et la flexibilité [et] supporter les bonnes performances » (Rapport Clair, 2001 :246). À cet égard, l'ordre des ergothérapeutes du Québec recommande « la mise en place d'indicateurs de système permettant d'évaluer la qualité des services » (Annexe du Rapport Clair, 2001 :86). La fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) se montre plutôt favorable à « l'adoption de modes de gestion privée, établissant des normes et des indicateurs de performance, à être divulgués sur une base trimestrielle, et gérés dans le cadre d'une société d'État de la santé » (Annexe du Rapport Clair, 2001 :73). L'Association des médecins d'urgence du Québec vise, pour sa part, le

développement « d'une réelle culture de l'évaluation » (Annexe du Rapport Clair, 2001 : 21). Il s'agirait d'une part, d'évaluer les réformes antérieures dont a fait l'objet le réseau de la santé et des services sociaux et, d'autre part, d'effectuer une évaluation systématique de tous les éléments du réseau à partir d'indicateurs précis (Annexe du Rapport Clair, 2001 : 21).

4. Principales recommandations de la Commission Clair

Au début des travaux, il était prévu que le rapport de la Commission soit déposé avant la fin de l'année 2000, soit le 15 décembre. C'est cependant dans la semaine du 15 janvier 2001 que le rapport Clair sera rendu public (Dutrisac, mardi, 12 décembre 2000). Ce rapport contient 36 recommandations et 59 propositions. Alors que la Commission devait se pencher à la fois sur le financement et sur l'organisation des services, le rapport émet quelques recommandations concernant le financement, mais souligne surtout l'importance de repenser l'organisation des services.

La Commission Clair a énoncé une dizaine de recommandations concernant l'organisation des services. La première recommandation concerne la prévention comme élément central d'une politique québécoise de la santé et du bien-être. Plusieurs recommandations concernent l'organisation d'un réseau de première ligne qui serait l'assise principale du système de services de santé et de services sociaux. Il est recommandé que le volet social de ce réseau de première ligne soit sous la responsabilité des CLSC et que son volet médical « soit assumé par des Groupes de médecine de famille, composés de médecins omnipraticiens travaillant en groupe, en cabinet ou en CLSC » (Rapport Clair, 2001 : S viii). Le rapport recommande aussi que des réseaux de services intégrés soient créés, notamment pour des clientèles particulièrement vulnérables tel que les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes avec des problèmes majeurs de santé mentale (Rapport Clair, 2001 : S x). La Commission recommande aussi l'implantation d'un système d'information clinique et de gestion efficaces et sécurisés. Enfin, il est recommandé « que les régies régionales aient légalement le pouvoir de convenir d'ententes conjointes avec le MSSS et les

fédérations médicales, et disposent d'une enveloppe budgétaire spécifique » (Rapport Clair, 2001 : S xv).

Conformément à la volonté populaire, le rapport de la commission Clair ne propose pas de bouleversements majeurs aux structures du réseau privilégiant le maintien d'une gouvernance à trois niveaux (ministère, régies régionales et établissements). Le renforcement du rôle des régies a été inspiré notamment par la réforme albertaine « la seule au Canada à avoir créé des autorités régionales de santé pourvues de réels pouvoirs [et] considérée [...] par les experts au forum comme l'une des plus réussies au Canada » (Paré, 12 septembre 2000). Le rôle des régies régionales est renforcé, mais désormais c'est le ministère qui procédera à la nomination des membres de leurs conseils d'administration (Dutrisac, 18 janvier 2001). Cette mesure est censée « d'éliminer les critiques et les frictions quant à la légitimité des membres du conseil d'administration des régies » (Rapport Clair, 2001 :221) et favoriser la nomination de « membres compétents en matière de gouverne pour bien administrer les centaines de millions que l'État leur confie » (Rapport Clair, 2001 :221). On peut aisément comprendre les avantages présentés par une telle mesure en termes de gestion, mais cela soulève néanmoins certaines questions concernant le caractère démocratique de la gestion du système de santé.

Toujours dans le domaine de l'organisation des services, la Commission a énoncé 8 recommandations concernant l'enjeu des ressources humaines. Le rapport Clair insiste d'abord sur l'importance que les principaux acteurs du système de la santé « reconnaissent l'urgence d'agir pour contrer l'état de morosité et de démobilitation du personnel du réseau » (Rapport Clair, 2001 :118). Il est aussi recommandé de valoriser le rôle des directeurs généraux d'établissements et de mettre en œuvre « un programme national de préparation de la relève des directeurs généraux » (Rapport Clair, 2001 :122).

Selon les recommandations du rapport Clair le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les régies régionales devraient implanter, avec le concours des

établissements de santé, des processus de planification de la main-d'œuvre et mettre en place un mécanisme de suivi afin d'assurer la présence d'une main-d'œuvre suffisante et compétente (Rapport Clair, 2001 :124). Le rapport insiste, par ailleurs, sur l'interdisciplinarité, la prise en charge à l'échelle locale des enjeux d'organisation du travail ainsi que la révision de la notion de mobilité du personnel.

L'épineux problème du financement public du réseau de la santé et des services sociaux fait, pour sa part, l'objet d'une douzaine de recommandations. Le rapport rappelle tout d'abord la « vulnérabilité du financement fiscal » (Rapport Clair, 2001 :149). Il est recommandé « que le gouvernement se dote d'une stratégie visant à assurer le financement des besoins prioritaires et la transition vers une nouvelle organisation de services plus performante » (Rapport Clair, 2001 : 194). Les secteurs qui feront l'objet d'un financement prioritaire sont : la restructuration des services de première ligne; les services aux personnes en perte d'autonomie; les services à la jeunesse en difficulté et la mise à niveau du réseau sur le plan technologique et immobilier (Rapport Clair, 2001 : 195).

Afin d'élargir le panier des services assurés, la Commission Clair recommande « que soit exploré le recours à divers modes d'assurance collective » (Rapport Clair, 2001 : 154) et notamment le recours à un régime de caisse capitalisé qui permettrait de préparer les changements démographiques imminents qui affecteront le Québec dans un avenir rapproché. Le rapport recommande aussi la mise en place d'un régime d'assurance contre la perte d'autonomie sur une base de capitalisation (Rapport Clair, 2001 : 190).

Bien que la loi canadienne sur la santé défende aux provinces de modifier la gamme des services assurés sous peine de sanction financière, la Commission considère que cette loi doit être adaptée aux réalités actuelles. En effet, « aucun système de santé, de quelque pays que ce soit, ne peut fournir à sa population la totalité des traitements qu'offrent les possibilités actuelles de la science et de la technologie. [...] La croissance des coûts pourrait être phénoménale si aucun choix n'est fait » (Dutrisac, 18 janvier

2001). C'est dans ce contexte que les commissaires suggèrent la mise sur pied d'un « d'un mécanisme hautement crédible qui aurait pour objectif d'évaluer et de réviser constamment le panier de services assurés, les nouvelles technologies médicales et les nouveaux médicaments [lequel serait] composé d'experts scientifiques, médicaux, d'« éthiciens » et de citoyens reconnus pour leur humanisme » (Rapport Clair, 2001 :166). Ce « conseil de sages » exercerait son mandat de façon indépendante et à l'abri des pressions politiques (Dutrisac, 18 janvier 2001).

Des partenariats avec le secteur privé et le milieu communautaire – pourtant décriés par de nombreux participants – sont avancés comme moyen d'améliorer l'accessibilité des services tout en réduisant leurs coûts. À cet égard, le rapport recommande « que le gouvernement du Québec se dote d'une politique cadre de partenariat avec le secteur privé et le tiers secteur » (Rapport Clair, 2001 : 173). L'hypothèse d'un système à deux vitesses est rejetée par la commission qui réaffirme l'importance de maintenir un réseau public. Le rapport ouvre cependant la voie aux cliniques privées comme complément aux hôpitaux. Le rapport recommande aussi un réinvestissement massif dans la mise à jour du parc technologique et immobilier du réseau ainsi que la mise sur pied d'une fondation qui mobiliserait les ressources pour financer l'acquisition de technologies médicales. En ce qui concerne les transferts fédéraux, la Commission recommande notamment que le Québec « en association avec les autres provinces propose une stratégie d'investissements majeurs dans les infrastructures technologiques, médicales, dans les systèmes d'information et dans les immobilisations » (Rapport Clair, 2001 : 159).

Enfin 6 recommandations concernent la gouvernance du système de santé et des services sociaux. Il s'agit, d'une part, de préciser le rôle du palier national, mais aussi de réviser celui du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de mettre davantage l'accent sur « l'élaboration des orientations stratégiques, des grandes politiques socio-sanitaires et [sur l'évaluation des résultats » (Rapport Clair, 2001 : 207). La gouverne se fera désormais sur une base territoriale. À cet égard, il est recommandé « que les établissements de 1ère ligne soient regroupés sous une gouverne unique

dans un territoire donné. Celle-ci devrait regrouper, au sein d'un conseil d'administration unifié, le ou les CLSC, le ou les CHSLD et, le cas échéant, l'hôpital local » (Rapport Clair, 2001 : 227).

Le rôle des régies régionales est aussi révisé. Le rapport recommande d'ailleurs « que les régies disposent d'une large marge de manœuvre et d'autonomie pour actualiser les orientations ministérielles de santé et de services sociaux, organiser les services dans la région et allouer les ressources » (Rapport Clair, 2001 : S.XXVIII). La composition des conseils d'administration est elle aussi révisée. La Commission recommande que les membres des conseils d'administration des établissements spécialisés à portée régionale et des établissements avec mandats suprarégionaux ou nationaux soient nommés plutôt qu'élus et que soit prise en considération dans le processus de nomination divers facteurs, notamment leur compétence en matière de gouverne (Rapport Clair, 2001 : SXXXII). Certains milieux déplorent ces modifications dans la composition des conseils d'administration, les jugeant anti-démocratiques. En effet, les réformes législatives entreprises au début des années 2000 – notamment à la suite des recommandations de la Commission Clair – « ont remis en cause la contribution des citoyennes et des citoyens à l'organisation et à l'administration du système de santé et de services sociaux [en réduisant] la participation de la population, des usagères et des usagers aux conseils d'administration des établissements et des régies régionales» (Tremblay, 2004 : 45).

La Présidente du Conseil de la santé et du bien-être du Québec, affirme, quant à elle, que « les principes et propositions de la commission Clair favoris[ent] une participation accrue de la population québécoise aux décisions du système socio-sanitaire. Les propositions sont innovatrices et diversifiées: information, consultation, création d'espaces de débats comme le Forum régional des citoyens, élections aux conseils d'administration locaux, etc. Il importe que la population soit invitée à participer aux décisions relatives à la planification et à l'organisation des services en région, mais également à celles portant sur les finalités d'ensemble du système socio-sanitaire et sur ses choix budgétaires » (Morais, 18 janvier 2001).

Ces modifications dans la façon de nommer les membres du conseil d'administration des régies régionales s'inscrit à l'intérieur d'une volonté de renforcer les mécanismes de reddition de comptes des administrateurs publics. Dans la même veine, il est aussi proposé d'entreprendre un virage vers la gestion en fonction des résultats, c'est-à-dire une gestion fondée sur l'atteinte d'objectifs précis lesquels seront évalués en fonction d'indicateurs de performance (Dufour, 18 janvier 2001). À cet égard, le rapport Clair recommande la négociation de contrats de performance « soient négociés entre les établissements et la régie, dans une perspective de responsabilité partagée et d'imputabilité claire quant aux résultats à atteindre » (Rapport Clair, 2001 :232). Pour Vaillancourt, la conception de l'imputabilité mise en avant dans le rapport Clair constitue un frein à la décentralisation et au partenariat puisque :

« dès que les organismes publics des régions et des territoires locaux sont financés par des fonds publics qu'ils n'ont pas collectés eux-mêmes, il apparaît qu'ils n'auraient plus le droit, somme toute, d'avoir des conseils d'administration composés de citoyens élus qui auraient des comptes à rendre vers le bas, soit aux populations qui les ont élus, et vers le haut, soit à l'État qui les finance. Dans ce contexte, l'imputabilité ne peut pas devenir autre chose qu'une imputabilité vers le haut » (Vaillancourt, 2000 :6).

5. Conclusion : Portée et limites de l'exercice

Bien que la Commission – et son président – ait fait l'objet de certaines critiques au cours de ses travaux, le rapport Clair a été accueilli favorablement et a reçu « des appuis de la part de la quasi-totalité des milieux appelés à le commenter: fédérations et syndicats, ordres professionnels, associations d'établissements, journaux et autres médias » (Beaulieu, Boulé, Bergeron et Nasmith, 25 janvier 2001).

5.1 Réception du rapport Clair par les acteurs sociaux

D'une manière générale, les réactions sont positives dans le milieu de la santé bien que plusieurs auraient souhaité que le rapport soit plus précis sur les moyens qu'il entend se donner pour mettre en œuvre ses recommandations. La Fédération des médecins

omnipraticiens du Québec (FMOQ) déplore notamment que la Commission n'ait pas approfondi davantage les aspects liés au financement de la mise en œuvre de services de santé de première ligne efficaces et accessibles (Dutil, 9 février 2001).

La Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec appuie les recommandations de la Commission, ce qui n'a rien de surprenant puisque la Commission Clair « confirme le rôle de pivot que jouent ces instances régionales » que plusieurs souhaitaient pourtant voir disparaître (Dufour, 19 janvier 2001). De même, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre « voit dans le rapport [Clair] la reconnaissance de l'importance de la régionalisation », même si elle « s'interroge quant au financement des recommandations majeures » (Dufour, 19 janvier 2001). L'Association médicale du Québec, « la plus négative de tous les regroupements de médecins » (Leduc, 18 janvier 2001) se montre très critique envers les tentatives de régionalisation, craignant d'empirer la lourdeur bureaucratique du réseau de la santé « avec ce conseil d'administration unifié, auquel les CLSC devraient se référer » (Leduc, 18 janvier 2001). L'Association des CLSC et des CHSLD se réjouit, quant à elle en ce qui concerne « la volonté d'articuler les soins primaires autour des CLSC et des cabinets médicaux » (Leduc, 18 janvier 2001), une recommandation qui correspond à ses propres orientations. Elle n'émet pas moins une importante réserve : « encore une fois, nous n'avons aucune assurance que les CLSC disposeront des moyens suffisants pour assumer les importants mandats que viennent de leur confier les membres de la Commission » (Leduc, 18 janvier 2001).

Le milieu syndical salue quelques-unes des recommandations du rapport, mais se montre « particulièrement sceptique à l'égard de "l'assurance vieillesse" dont on craint entre autres la porte à la privatisation, notamment en matière de soins à domicile » (Leduc, 18 janvier 2001). La FTQ s'est montrée enthousiaste concernant les recommandations portant sur « la réorganisation des services de première ligne, la constitution d'équipes de médecins de famille, l'accent mis sur les services sociaux, sur la prévention, ainsi que la prise en compte des besoins des jeunes » (PC, 19 janvier 2001). La CSQ salue, elle aussi, « l'accent mis sur la prévention et les services sociaux, particulièrement ceux destinés à la jeunesse » (Leduc, 18 janvier 2001). Les syndicats

se montrent cependant assez méfiants, craignant que les recommandations de la Commission Clair puissent entraîner un glissement vers la privatisation, appréhendant les conséquences négatives de la mise en place d'une caisse de la vieillesse. En outre, la FTQ « s'inquiète de la porte ouverte au secteur privé que constitue, selon elle, l'affiliation de cabinets privés de médecins spécialistes à des hôpitaux, leur permettant d'effectuer des interventions en sous-traitance, au cabinet privé » (PC, 19 janvier 2001), La CSQ craint, quant à elle, « que la caisse d'assurance-vieillesse ne soit qu'une 'deuxième façon de piger dans les poches des contribuables alors qu'ils paient déjà des impôts pour les services de santé et de services sociaux' » (Leduc, 18 janvier 2001).

5.2 Éléments consensuels et points de tensions

Certains éléments de consensus se dégagent au terme des travaux de la Commission. Les citoyens et les groupes ont exprimé l'importance de maintenir un système de santé public, universel et gratuit, sans médecine à deux vitesses. D'une manière générale, les participants se sont aussi opposés à de nouvelles réformes si celles-ci devaient engendrer de grands bouleversements structuraux. Ainsi, dans leur rapport, les commissaires affirment que « les groupes rencontrés ont manifesté un vif attachement aux valeurs de solidarité sociale et d'équité de même qu'aux grands principes d'accessibilité, d'universalité et de « gratuité » qui ont guidé le développement [du système de santé]. De plus, le financement public rallie toujours l'ensemble des acteurs». (Rapport Clair, 2001 :243). Au final, « le rapport Clair fait peu de concessions aux courants de droite qui auraient voulu que le Québec effectue un virage plus net vers la privatisation des services » (Vaillancourt, 2000 :2). Certains affirment que les conclusions de la Commission Clair s'inscrivent en continuité avec « les orientations principales de la réforme Côté-Rochon, impulsée depuis le début des années 1990 [...] notamment en ce qui concerne la régionalisation (régies régionales) [et] le soutien aux CLSC » (Vaillancourt, 2000 :2).

Les commissaires reconnaissent qu'« un large consensus se dégage sur la nécessité d'investir dans les activités de prévention et de promotion de la santé (tabagisme,

vaccins, promotion de l'activité physique, etc.) et de les soutenir plus énergiquement » (Rapport Clair, 2001 : 247). D'ailleurs, la première recommandation du rapport Clair concerne la prévention en matière de santé. Plusieurs intervenants saluent à cet égard la remise de cet enjeu à l'ordre du jour. Il est cependant regrettable que « le rapport reste muet quant aux sommes qui devraient être allouées à la prévention » (Dufour, 19 janvier 2001). Yves Vaillancourt (2000) déplore, pour sa part, que les services sociaux aient été relégués au second rang derrière les services de santé. En effet, le commissaire interrogé reconnaît que les représentants du volet social ont senti qu'ils n'avaient pas obtenu autant de visibilité et de reconnaissance qu'ils l'auraient souhaité ; ce qui soulève bon nombre de questions sur la capacité de la participation publique à atténuer certaines inégalités structurelles et à endiguer l'exclusion sociale :

« Même s'il y avait un volet social important et un volet de prévention, au moment où la commission a rendu public son rapport, ceux qui aspiraient à plus de visibilité par rapport à leurs enjeux ont trouvé que c'était [...] toute la large notion de l'intégration sociale et des services sociaux qui faisait défaut. » (Entretien avec un commissaire)

En outre, on déplore le peu de place accordée, dans le rapport, à la contribution du tiers secteur, de l'économie sociale et du milieu communautaire, soulignant que le discours de la Commission Clair est empreint d'une logique marchande et comptable : « les concepts et les formules empruntés à la logique marchande (plan d'affaires, contrat de performance, reddition de comptes, compétence en matière de gestion, etc.) sont utilisés plus fréquemment et de façon plus appuyée que les concepts et les formules empruntés à la culture de l'économie sociale et solidaire, notamment à la culture des organismes communautaires autonomes. » (Vaillancourt, 2000 :5).

Le besoin imminent de réinvestir dans les soins à domicile et dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée a aussi été au cœur des débats (Lévesque, 28 octobre 2000 ; Desrosiers, 13 novembre 2000). Enfin, « plusieurs pistes de solution soumises à la discussion par la commission n'ont trouvé que très peu d'appuis. C'est le cas notamment de la vente de services chirurgicaux et médicaux à des non-Québécois, de la désassurance de services et de l'augmentation des contributions des usagers » (Bégin, 4 novembre 2000). Leduc résume les réactions du milieu de la santé au rapport

Clair : « Des médecins en général satisfaits, des syndicats tièdes ou parfois même un peu braqués: le rapport Clair devra faire ses preuves, mais au premier coup d'œil, les milieux de la santé sont loin de le rejeter du revers de la main » (Leduc, 18 janvier 2001).

Les deux recommandations les plus médiatisés – et aussi les plus controversée – sont d'une part, la réforme des services de première ligne et, d'autre part, l'implantation d'un régime d'assurance contre la perte d'autonomie (Béland, 30 janvier 2001). La plupart des commentateurs s'entend pour dire que la mise en œuvre d'un solide réseau de première ligne mettant à contribution les groupes de médecine de famille, liés à des cliniques privées ou des CLSC est la pièce maîtresse du rapport Clair. La grande majorité des intervenants se montrent très favorables au rapport, bien que certains manifestent « quelques inquiétudes, des 'bémols', quant au financement et à la caisse d'assurance-vieillesse » (PC, 19 janvier 2001). Bien que le rapport Clair ait été généralement bien accueilli, la Coalition Solidarité Santé, qui s'était montrée très critique tout au long du processus consultatif, « a appelé la population à une 'saine méfiance' envers les recommandations du rapport. Là où beaucoup voient le moyen d'améliorer l'accessibilité aux soins de santé, la Coalition s'inquiète d'y remarquer des brèches qui ouvrent la porte 'à la privatisation, à la réduction du panier de services assurés et à l'érosion des principes d'universalité et d'accessibilité' » (Lachapelle, 22 janvier 2001).

Alors que la recommandation de réformer les services de première ligne est largement issue du milieu médical, la mise en œuvre des groupes de médecin de famille n'est pas très bien accueillie par les médecins qui la jugent trop complexe dans son application. En effet, lors des consultations de la Commission autant la Fédération des médecins résidents du Québec que la Fédération des médecins spécialistes (FMSQ) avaient insisté sur le rôle important du médecin de famille dans les services de première ligne. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), qui s'était pourtant « réjoui particulièrement de ce que le rapport Clair accorde la priorité aux soins de première ligne et mette la médecine familiale au cœur de la stratégie » (Leduc, 18 janvier 2001), se montre préoccupée. En effet, la FMOQ craint que la création de ces groupes soit « précipitée », alors que des questions liées à la rémunération des médecins et à

l'organisation du travail ne sont toujours pas résolues au moment d'implanter les 20 premiers groupes de médecins de famille (Leduc, 12 janvier 2002).

Lors d'un Forum d'experts qui s'est déroulé en septembre 2000, le P.D.G. de la Régie des rentes du Québec a présenté un projet de caisse vieillesse à la Commission Clair. Cette idée a été retenue et a fait l'objet d'une recommandation en décembre 2000. C'est là une des recommandations les plus controversées de la Commission. D'aucuns affirment que « si le principe de se protéger maintenant contre le coût éventuel du vieillissement est bon, l'introduction de ce qui serait un nouvel impôt, dans une société déjà très taxée, n'est pas acceptable » (Dubuc, 18 janvier 2001). Les organismes œuvrant pour la défense des intérêts des personnes âgées – tout comme les syndicats – ont réagi vivement à cette recommandation.

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) dénonce aussi la mise en place d'une telle mesure affirmant que « les aînés ont suffisamment payé toute leur vie et [que] par conséquent il faut étendre la couverture des soins assurés et non taxer de façon déguisée en créant un régime d'assurance contre la perte d'autonomie » (Bourdon, 14 novembre 2001). La Fédération de l'âge d'or dénonce elle aussi ce qu'elle considère comme une « taxation supplémentaire (PC, 19 janvier 2001). La FADOQ anticipe, pour sa part, les hausses des primes « qui risquent de grimper à mesure que les besoins et coûts croîtront, comme ce fut le cas pour l'assurance-médicaments (PC, 19 janvier 2001). Même le chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ) s'est joint à ce concert d'inquiétudes concernant la caisse d'assurance-vieillesse (Dufour, 19 janvier 2001).

Les spécialistes et les experts sont plus nuancés, mais aussi plus divisés sur la question de la création d'une telle caisse. Selon le directeur général du Conseil pour la protection des malades, « l'expérience désastreuse de l'assurance-médicaments montre qu'il faut se tenir loin de ce genre de projet » (Lortie, 19 janvier 2001). D'autres, comme Paule Lebel, médecin spécialiste en médecine communautaire et directrice de l'enseignement à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal ou André-Pierre Contandriopoulos, du

département d'administration de la santé de l'Université de Montréal croient que l'idée d'une caisse spéciale destinée à financer les soins dont aura besoin la population vieillissante est intéressante (Lortie, 19 janvier 2001).

5.3 Initier, éclairer, encadrer... et « faire émerger » des solutions

Nous avons choisi d'étudier la Commission Clair pour son rôle important à l'égard du fait d'éclairer et d'encadrer le débat public sur les soins de santé et les services sociaux dans une conjoncture donnée. À ces rôles, s'ajoute celui de « faire émerger » des solutions, des pistes de réflexion, des recommandations innovantes provenant du milieu. De l'avis du commissaire que nous avons interrogé, la Commission a :

« permis de faire émerger [...] dans l'opinion publique des idées, des projets, des manières de faire qui étaient déjà présentes, mais avec peu d'envergure. Par exemple, les groupes de médecine de famille, [...] l'approche populationnelle et territoriale, cela a émergé également de la base. » (Entretien avec un commissaire)

Il est important de souligner cet effet de catalyseur de la participation publique qui, au-delà d'un simple éclairage – provenant souvent, soit de la contribution d'experts, soit de l'analyse et de la synthèse des enjeux faite par les commissaires – consiste à rendre public et faire reconnaître des pratiques et des idées existantes, mais peu ou mal connues. Il ressort que cette dimension de la participation publique s'est révélée des plus importantes :

« Ceux qui étaient les plus grands gagnants c'étaient les innovateurs, ceux qui ont amené des idées. Ceux qui ont été les plus grands gagnants de la commission ont été les visionnaires, les avant-gardistes, les innovants. [...] Dans tous les milieux, ceux qui ont gagné en crédibilité, ce sont ceux qui avaient une vision. » (Entretien avec un commissaire)

5.4 Contexte politique et suivi du rapport Clair

Bien que les réactions aux recommandations du rapport Clair soient généralement positives, le contexte politique dans lequel s'est fait sa publication en inquiète plus d'un. En effet, peu de temps après le dépôt du rapport, le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, annonçait son départ. C'est ce qui a fait dire au président du Conseil des médecins du Québec, qu'il craignait que le rapport Clair subisse le même sort que le rapport Arpin « Est-ce le bon rapport... au mauvais moment? » (Leduc, 18 janvier 2001). D'autres interlocuteurs – le Collège des médecins et les directeurs des Départements Universitaires de médecine familiale notamment – ont déploré que le rapport Clair ait été publié dans un climat d'incertitude politique et craignent que la mise en œuvre de ses recommandations soit compromise (Beaulieu, Boulé, Bergeron et Nasmith, 25 janvier 2001). En outre, le départ appréhendé de la ministre de la Santé et des Services sociaux vers un autre ministère avive les craintes, « car il est certain qu'un changement de titulaire à la tête de ce ministère entraînera des retards indus et peut-être un changement de cap » (Dutil, 9 février 2001).

C'est donc plus d'un mois après la publication du rapport de la Commission Clair, que la ministre de la santé et des services sociaux, Pauline Marois, annonce que « plusieurs des recommandations du rapport [seraient] mises de l'avant par Québec, dans le cadre 'd'une offensive globale pour améliorer l'accès aux services' » (Sirois, 27 février 2001). Parmi ces mesures, notons « la mise sur pied d'une équipe de soutien à l'implantation des groupes de médecine de famille » et « la mise en place des 'formules de services continus' aux personnes dites vulnérables, dont les personnes âgées en perte d'autonomie » (Sirois, 27 février 2001). La mise en œuvre de la controversée recommandation visant à créer une caisse d'assurance-vieillesse est reportée puisque la Ministre de la santé « a demandé une évaluation de cette recommandation pour en mesurer tous les impacts » (Sirois, 27 février 2001).

Malgré un contexte politique incertain, l'adhésion des intervenants du milieu de la santé et des services sociaux s'est révélé un élément essentiel à la mise en œuvre des recommandations de la Commission. À cet égard, le directeur général de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre rappelle que « tout ne

peut être dans les mains du gouvernement. C'est en partant du terrain que plusieurs recommandations vont lever de terre. Le rapport est un appel à la mobilisation autant pour les professionnels que pour les directions, les leviers régionaux et le gouvernement. Nous devons maintenant mettre en place les mécanismes pour permettre ces changements » (Dufour, 19 janvier 2001).

Le succès de la Commission Clair, sa capacité à susciter une assez large adhésion, s'explique, entre autres choses, par le travail qui a été effectué en amont des consultations. En effet, une fois que le rapport a été déposé, mais avant qu'il ne soit publié, les commissaires ont rencontré tous les groupes d'intérêt les plus puissants, en privé :

« Pour leur dire ce qu'il y aurait dans le rapport qui les concernaient, pour recevoir leur mauvaise humeur par rapport à certains points qui leur plaisaient moins, pour leur suggérer de lire le rapport et de le supporter dans les points qu'ils considéraient valables [...] Et ils ont joué le jeu. Donc, quand le rapport est sorti, il y a eu beaucoup de support pour plusieurs idées. » (Entretien avec un commissaire)

Pour les personnes interrogées, il ne fait pas de doute que cette façon de procéder a permis de susciter l'adhésion de plusieurs groupes et d'atténuer sa mauvaise réception dans l'opinion publique. En outre, et c'est là une pratique assez exceptionnelle, plusieurs commissaires ont effectué une tournée des régions du Québec après la publication du rapport pour en expliquer les grandes orientations aux populations et aux groupes d'intérêts concernés. Cela a certainement contribué à ce que le rapport Clair s'inscrive dans la durée.

Bibliographie

- Beaulieu, M.-D., Boulé, R., Bergeron, R. et L. Nasmith (2001). « Prêts à aller de l'avant! », *La Presse*, Forum, jeudi, 25 janvier 2001, p. A14.
- Bégin, J.-F. (2000). « Le débat sur la santé : Le privé cogne à la porte », *La Presse*, Nouvelles générales, mercredi, 11 octobre 2000, p. A12.
- Bégin, J.-F. (2000). « Commission Clair : Du pain sur la planche à l'heure du rapport », *La Presse*, Actualités, samedi, 4 novembre 2000, p. A5.
- Béland, F. (2001) « La commission Clair et les services aux personnes âgées : La "caisse vieillesse" aurait des pouvoirs démesurés », *Le Devoir*, Idées, jeudi, 1 février 2001, p. A7.
- Bourdon, L. (2001). « Faut-il une caisse vieillesse? NON – Les aînés estiment avoir suffisamment payé toute leur vie », *La Presse*, Forum, mercredi, 14 novembre 2001, p. A21.
- Cardinal, F. (2001). « Clair préfère conjuguer la politique au passé plutôt qu'au futur », *La Presse*, Politique, vendredi, 26 janvier 2001, p. A4.
- Castonguay, C. (1998). « Santé: au-delà de la critique hargneuse et de la recherche de boucs émissaires – La situation actuelle n'a rien à voir avec l'esprit de la réforme des années 60 », *La Presse*, Opinions, jeudi, 17 décembre 1998, p. B3.
- Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (1988). Rapport de la commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux.
- Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (2001). Les solutions émergentes : Rapport et recommandations.
- Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (2001). « Annexe – Groupes nationaux : résumés des mémoires soumis à la Commission », dans Les solutions émergentes : Rapport et recommandations.
- Desrosiers, É. (2000). « Commission Clair sur les services de santé : Une coalition demande le rejet de toute forme de privatisation », *Le Devoir*, Les Actualités, lundi, 13 novembre 2000, p. A3.
- Dubois, C.-A. et Denis, J.-L. (2001). « De la Commission Castonguay-Nepveu à la Commission Clair : Le façonnement socio-historique de l'imputabilité ».
- Dubuc, A. (2001). « Les petits pas de Michel Clair », *La Presse*, Forum, jeudi, 18 janvier 2001, p. A14.
- Dufour, V. (2001). « Prévenir vaut mieux que guérir : Un vieil adage à remettre au goût du jour – La rentabilité de la prévention ne fait aucun doute, aux yeux des commissaires », *Le Devoir*, Les Actualités, vendredi, 19 janvier 2001, p. A4.
- Dutil, R. (1999). « Réseau de la santé: un examen général s'impose – Oui, notre système de santé se dégrade. Comme médecins, nous le constatons chaque jour », *La Presse*, Opinions, jeudi, 30 septembre 1999, p. B3.
- Dutil, R. (2001). « Système de santé: l'heure de vérité – La commission Clair a fait son travail, les médecins sont prêts à s'engager sur la voie qu'elle a tracée, le gouvernement

doit agir; les Québécois ne comprendraient pas qu'il en soit autrement », *La Presse*, Forum, vendredi, 9 février 2001, p. A11.

Dutrisac, R. (2000). « Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux : Tout est sur la table, dit Marois », *Le Devoir*, Les Actualités, mercredi, 21 juin 2000, p. A3.

Dutrisac, R. (2000). « Commission Clair: Le dépôt du rapport est repoussé au 15 janvier – Les membres manquent de temps pour terminer leurs travaux avant les Fêtes », *Le Devoir*, Les Actualités, mardi, 12 décembre 2000, p. A2.

Dutrisac, R. (2001). « Un médecin pour chaque Québécois, 24 heures sur 24 : La commission Clair propose que chaque généraliste ait la responsabilité du suivi de l'état de santé de 1000 à 1800 personnes », *Le Devoir*, Les Actualités, jeudi, 18 janvier 2001, p. A1.

Gagnon, H. V. (2001). « Commission Clair: un rapport responsable qui traite du choc démographique », *Le Devoir*, Éditorial, lundi, 22 janvier 2001, p. A6.

Gagnon, K. (1999). « Charest prend poliment ses distances : Pas de discrimination entre pauvres et riches dans la santé », *La Presse*, Politique, lundi, 4 octobre 1999, p. A10.

Gagnon, L. (1998). « Un ministère au-dessus des partis », *La Presse*, Éditorial, samedi, 20 juin 1998, p. B3.

Galipeau, S. (2000). « Commission Clair – En faveur d'un système de santé public », *La Presse*, Montréal Plus, lundi, 13 novembre 2000, p. E1.

Genest, J. (1999). « Des remèdes pour la santé : Il faut rendre le système plus efficace, plus humain et davantage centré sur le malade » *Le Devoir*, Idées, jeudi, 30 décembre 1999, p. A9.

Genest, J. (1998). « Un système à repenser : Il faut en finir avec la monopolisation de notre système de santé uniquement aux mains de fonctionnaires et d'idéologues inflexibles », *La Presse*, Opinions, vendredi, 3 avril 1998, p. B3.

Gervais, R. (2000). « Services de santé: mise en garde à la Commission Clair », *La Presse*, Actualités, lundi, 11 septembre 2000, p. A9.

Hamel, P. (2008). « Le débat public : conditions d'émergence et exigences : Devis de recherche ».

Hébert, M. (1998). « Santé: les libéraux comparent Bouchard au capitaine du Titanic », *La Presse*, Politique, mercredi, 17 juin 1998, p. B8.

Howe, P. (1998). « Un total manque de vision Lesage avait l'envergure d'un homme politique; Charest demeure un simple gestionnaire d'État qui oriente ses actions en vue d'obtenir le pouvoir », *La Presse*, Opinions, vendredi, 16 octobre 1998, p. B3.

Lachapelle, J. (2001). « Une note discordante dans un concert d'éloges : Solidarité Santé accuse la Commission Clair d'ouvrir la porte à la privatisation », *Le Devoir*, Les Actualités, lundi, 22 janvier 2001, p. A3.

Lachapelle, J. (1999). « Réactions: Les plus heureux sont les médecins – Personne ne s'entend sur la façon de réorganiser le système », *Le Devoir*, Les Actualités, jeudi, 23 septembre 1999, p. A1.

Leduc, L. (2001). « La commission Clair – Les réactions: Le rapport reçoit un bon accueil même s'il soulève certaines inquiétudes », *Le Devoir*, Les Actualités, jeudi, 18 janvier 2001, p. A4.

Lévesque, L. (2000). « La commission Clair termine ses travaux », *La Presse*, Actualités, samedi, 28 octobre 2000, p. A4.

Lortie, M.-C. (2001). « La commission Clair: L'idée d'une nouvelle taxe pour financer les soins de santé ne fait toutefois pas l'unanimité – Les mesures visant à répondre aux besoins des aînés sont généralement bien accueillies », *La Presse*, Actualités, vendredi, 19 janvier 2001, p. A6.

Marsolais, C.-V. (1998). « Élections 98 : La FTQ veut moins de zones grises en santé », *La Presse*, Politique, jeudi, 5 novembre 1998, p. B4.

Morais, H. (2001). « Santé pour une thérapie de choc – Deux hourras et un bémol pour la commission Clair : Laisser plus de place aux citoyens et réorganiser la première ligne sont de bonnes idées, mais l'assurance-autonomie sème l'inquiétude », *Le Devoir*, Idées, jeudi, 18 janvier 2001, p. A7.

Paré, I. (2000). « Remèdes aux maux du système de santé: Commission Clair en quête de "solutions applicables" – "On ne veut pas que les gens se contentent d'énumérer des problèmes" », *Le Devoir*, Les Actualités, mercredi, 23 août 2000, p. A2.

Paré, I. (2000). « La commission Clair examinera la solution albertaine », *Le Devoir*, Les Actualités, mardi, 12 septembre 2000, p. A4.

Paré, I. (2000). « Michel Clair mis devant ses déclarations passées », *Le Devoir*, Les Actualités, mercredi, 27 septembre 2000, p. A3.

Paré, I. et M. Cloutier (1999). « Chaos dans les urgences: Pour la levée du plafond salarial des médecins – Charest presse Québec d'agir rapidement », *Le Devoir*, Les Actualités, mardi, 9 février 1999, p. A1.

Patenaude, Y., Carmant, L. et Z. Nasreddine (1998). « Les jeunes médecins veulent monter aux barricades », *La Presse*, Éditorial, lundi, 29 juin 1998, p. B2.

Pelchat, M. (1999). « Le PLQ veut redéfinir le «modèle» québécois », *La Presse*, Nouvelles générales, lundi, 31 mai 1999, p. A1.

Pelchat, M. (1999). « Pour un système de santé à deux vitesses : Les jeunes libéraux veulent "mettre un baume" sur la "plaie béante" qui affecte le Québec », *La Presse*, Actualités, dimanche, 8 août 1999, p. A7.

Presse Canadienne (2001). « La commission Clair – Assurance-vieillesse : Le financement crée des inquiétudes », *Le Devoir*, Les Actualités, vendredi, 19 janvier 2001, p. A4.

Presse Canadienne (2000). « Les systèmes de santé des autres provinces scrutés à la loupe », *La Presse*, Actualités, lundi, 11 septembre 2000, p. A9.

- Presse Canadienne (1999). « Urgence 2000 accouche de nombreuses solutions », *La Presse*, Politique, mardi, 21 septembre 1999, p. A14.
- Roy, P. (2000). « Les Abitibiens sont passionnés par le jeu "ministre de la Santé" », *La Presse*, Actualités, jeudi, 14 septembre 2000, p. B6.
- Sirois, A. (2001). « Des médecins de famille 24 heures sur 24 – Marois promet de donner suite à la principale recommandation de la commission Clair », *La Presse*, Nouvelles générales, mardi, 27 février 2001, p. A1.
- Tremblay, M. (2004). « Droits, santé et participation démocratique », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 1, p. 41-49.
- Truffaut, S. (1998). « Le conseil national du Parti québécois vu par le chef libéral: Charest se moque des résolutions référendaires – Le PQ aurait dû débattre longuement de la réforme du système de santé et des compressions dans l'éducation », *Le Devoir*, Les Actualités, lundi, 21 septembre 1998, p. A2.
- Vaillancourt, Y. (2000). « Le rapport Clair... et la mondialisation », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, n° 2, p. 1-13.
- Venne, M. (1999). « Pour quatre ans », *Le Devoir*, Éditorial, lundi, 1 mars 1999, p. A6.

ANNEXE 1 Liste des groupes qui ont soumis un mémoire à la Commission dans le cadre de la consultation auprès des groupes nationaux

Organisations représentant différentes catégories de personnel

- Alliance professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
- Association d'orthopédie du Québec
- Association des Auxiliaires Familiales et Sociales du Québec
- Association des cadres de la santé et des services sociaux du Québec
- Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux
- Association des cardiologues
- Association des chirurgiens dentistes du Québec
- Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec
- Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux du Québec
- Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux
- Association des jeunes médecins du Québec
- Association des médecins d'urgence du Québec
- Association des médecins de CLSC du Québec
- Association des médecins gériatres du Québec
- Association des médecins ophtalmologistes du Québec
- Association des médecins spécialistes en santé communautaire du Québec
- Association des optométristes du Québec
- Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec
- Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec
- Association des spécialistes en médecine interne du Québec
- Association des infirmières et infirmiers d'urgence du Québec (AIUQ)
- Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec
- Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée
- Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP)
- Association québécoise des psychologues en CLSC
- Centrale des professionnelles et professionnels de la santé

- Centrale des syndicats démocratiques du Québec
- Centrale des syndicats du Québec
- Collège des médecins du Québec
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Conférence des directeurs généraux des établissements de santé et de services sociaux de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
- Conseil des directeurs de santé publique de la Conférence des régies Régionales de la santé et des services sociaux du Québec
- Fédération des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
- Fédération des infirmières et infirmiers du Québec
- Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ)
- Fédération des médecins résidents du Québec
- Fédération des médecins spécialistes
- Fédération des psychologues du Québec
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- Ordre des chimistes du Québec
- Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ)
- Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Ordre des optométristes du Québec
- Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- Ordre des pharmaciens du Québec
- Ordre des psychologues du Québec
- Ordre des sages-femmes du Québec
- Ordre professionnel des diététistes du Québec
- Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec
- Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec
- Registre des Ostéopathes du Québec.

- Regroupement des diététistes en santé communautaire des régions 05-06-07-13-14-15-16
- Regroupement des directeurs des services techniques et de leurs associés des régions 06 et 13
- Relève Médecine 2000
- Société québécoise des thérapeutes en réadaptation physique
- Syndicat professionnel des diététistes du Québec
- Syndicat professionnel des homéopathes du Québec
- Table de concertation des directeurs des centres de recherche des CHU Montréal, Québec, McGill, Sherbrooke et Hôpital Ste-Justine
- Table des présidents et vice-présidents de commissions médicales régionales

Établissements, regroupements d'établissements, organismes partenaires et organismes représentant des clientèles spécifiques utilisatrices du réseau de santé et de services sociaux

- Alliance Québécoise des Regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées
- Association des Centres d'accueil privés autofinancés inc.
- Association des centres jeunesse du Québec
- Association des CLSC et des CHSLD du Québec
- Association des établissements de réadaptation en déficience physique de Québec
- Association des établissements privés conventionnés santé et services sociaux (AEPC)
- Association des hôpitaux du Québec
- Association des résidences pour retraités du Québec
- Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec
- Association Diabète Québec
- Association du Québec pour l'intégration sociale
- Association générale des insuffisants rénaux
- Association médicale du Québec

- Association pour la santé et la sécurité du travail – secteur affaires sociales (ASSTSAS)
- Association québécoise de gérontologie
- Association québécoise de l'Encéphalomyélite Myalgique
- Centre de services en déficience intellectuelle de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO)
- Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
- Centre jeunesse Gaspésie\Les Îles
- Centres hospitaliers universitaires du Québec
- Coalition féministe pour une transformation des services de santé et des services sociaux
- Coalition solidarité santé
- Coalition sur l'assurance-médicaments
- Collège de Rosemont - Département d'acupuncture Jobin, Diane
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)
- Confédération des organismes familiaux du Québec
- Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux
- Conseil de la famille et de l'enfance
- Conseil de la santé et du bien-être
- Conseil médical du Québec
- Conseil québécois d'Agrément d'établissements de santé et de services sociaux
- Corporation des services d'ambulance du Québec
- Curateur public du Québec
- Départements universitaires de médecine familiale du Québec
- Équipe de recherche Gagnon, Guberman et al.
- Fédération des coopératives de services à domicile du Québec

- Fédération québécoise des centres de réadaptation pour les personnes présentant une déficience intellectuelle
- Fédération québécoise des centres de réadaptation pour personnes alcooliques et autres toxicomanes
- Fondation québécoise du Cancer
- Hôpital Général du Lakeshore
- Initiative conjointe de patients atteints de maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC) et d'insuffisance cardiaque et de pneumologues et cardiologues québécois
- Institut national de santé publique du Québec
- Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke et Centre d'expertise en gérontologie et gériatrie (CEGG) inc.
- Office des personnes handicapées du Québec
- Partenariat système d'information géronto-gériatrique (SIGG)
- Rapports Lambert-Lecompte sur la situation des soins palliatifs au Québec
- Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik
- Regroupement des employeurs sur la santé au Québec (RESSQ)
- Regroupement des entreprises d'économie sociale en aide domestique du Québec
- Regroupement des milieux résidentiels d'hébergement des Basses-Laurentides
- Regroupement des soins palliatifs à domicile - Région de Montréal
- Regroupement provincial des organismes communautaires assistance et accompagnement
- Réseau québécois de villes et villages en santé
- Réseau québécois pour la santé du sein
- Sabino, Robert Directeur général, Centre d'hébergement et de soins de longue durée
- Partenaires projet pilote SIPA
- Société canadienne de la sclérose en plaques - division du Québec
- Société québécoise de l'autisme
- Sogique
- Université de Montréal

- Université de Montréal - Département de médecine familiale
- Université Laval - Faculté de médecine
- Université McGill - Doyen de la Faculté de médecine, Fuks, Abraham
- Université du Québec

Regroupements d'organismes communautaires, groupes socio-économiques et individus

- Action démocratique du Québec
- Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec
- Alliance Québec
- Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
- Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques (ACFPP)
- Association des étudiants aux grades supérieurs de la Faculté de médecine et des étudiants aux grades supérieurs du Département de biochimie de l'Université de Montréal
- Association des fournisseurs de l'Industrie de la santé du Québec
- Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
- Association des régions du Québec
- Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec
- Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)
- Association québécoise des entreprises privées de services de santé (AQEPSS)
- Association québécoise des psychologues scolaires
- Bertrand, Roger - Larouche, René - Blais, Richard
- Bureau, Yvon Président de Fondation Responsable jusqu'à la fin 1986-1996
- Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes - nord-du-Québec
- Chambre de commerce de Baie-Comeau
- Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- Chambre de commerce du Québec
- Chantier de l'économie sociale
- Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (TROCs)
- Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

- Comité aviseur de l'action communautaire autonome
- Commission-Jeunesse du Parti Libéral du Québec
- Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada
- Conseil des aînés
- Conseil du patronat du Québec
- Conseil du statut de la femme
- Conseil permanent de la jeunesse
- Conseil pour la protection des malades
- Conseil québécois de lutte contre le cancer
- Conseil québécois du Loisir
- Consensus enr.
- Corporation Baxter
- Crémieux, Pierre-Yves - Ouellette, Pierre
- Dallaire, Mario
- Deshaies, Pierre, MD, MSc, CSPQ, FRCPC
- Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ)
- Fédération des ACEF du Québec et Action Réseau Consommateur
- Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec (FÉÉPEQ)
- Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM)
- Fédération étudiante universitaire du Québec
- Fédération québécoise des sociétés Alzheimer
- Force jeunesse
- Frères et Sœurs d'Émile Nelligan
- Gareau, Benoît
- GlaxoWellcome
- Groupe d'action en faveur de l'équité interrégionale
- Institut économique de Montréal
- Institut pour le partenariat public-privé
- Lacroix Poulin, Madeleine

- Ligue des femmes du Québec
- Marcoux, Laurent, MD
- Martin, Isabelle, M.Ps
- McKeown, Thomas Directeur par intérim - Suivi communautaire Le Fil
- Minogue médical inc.
- Mouvement éducatif d'autohumanisation
- MRC Nicolet-Yamaska
- Nguyen, Tri, MD
- Ordre des administrateurs agréés du Québec
- Pagé, Jacques Intervenant du réseau santé et services sociaux depuis 1978
- Parrainage Civique de la Banlieue Ouest - West Island Citizen Advocacy
- Parti de la Démocratie Socialiste
- Pastorale sociale du diocèse de Rimouski
- Perron, O'Neil
- PharmaVision Québec inc.
- Piché, Marcel Conseiller en services de santé
- Protecteur du citoyen
- Rassemblement pour l'Alternative politique
- Regroupement des assureurs de personnes à charte du Québec
- Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec
- Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec
- Regroupement Naissance-Renaissance
- Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale
- Réseau des centres de ressources périnatales
- Royer, Conrad
- Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA - Québec)

- Systèmes médicaux
- Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur santé - services sociaux)
- Taschereau, Claudette Bachelière en sc. Infirmières et en service social
- Triax Conseil

sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles

Étude de cas

Julie Hagan

Introduction

Le terme « accommodement raisonnable » est d'abord et avant tout un terme qui renvoie à un arrangement visant à « assouplir l'application d'une norme ou d'une loi en faveur d'une personne ou d'un groupe de personnes victimes ou menacées de discrimination en raison de motifs spécifiés par la Charte » (Rapport Bouchard-Taylor, 2007 :285). Au milieu des années 1990, une élève avait été expulsée de l'école Louis-Riel parce qu'elle portait le hidjab. En réponse à cette situation, la Commission des droits de la personne rendait public, en 1995, un document sur « Le pluralisme religieux au Québec ». Ce document affirmait notamment que les écoles publiques ne pouvaient pas interdire l'accès à leurs services à des élèves portant le foulard islamique pour des motifs religieux.

Le terme « accommodement raisonnable » apparaît pour la première fois dans la presse écrite en juin 2005 dans un article portant sur les accommodements dans le contexte de l'école privée (Pierre Marois, *Le Devoir*, mercredi, 15 juin 2005, p. A7). En réaction à cet article, un lecteur du quotidien *Le Devoir* affirme dans une lettre ouverte « que nous n'avons pas fini de voir de ces errances et l'absence de conviction en faveur d'une saine neutralité religieuse en matière civile au Québec » (Michel Gaudette, *Le Devoir*, mercredi, 6 juillet 2005, p. A6).

Effectivement, le thème des accommodements raisonnables en est rapidement venu à désigner, dans l'opinion publique, différentes formes de pratiques d'harmonisation – notamment religieuses – entre la société hôte et les minorités culturelles. Le rapport Bouchard-Taylor nomme ces pratiques négociées au quotidien sur le terrain des « ajustements concertés » (Bouchard-Taylor, 2007 :19). Si ces ajustements concertés

sont perçus favorablement par les co-présidents de la Commission qui y voient des moyens pour les citoyens d'apprendre « à gérer leurs différences et leurs différends » à travers « l'échange, la négociation, la réciprocité » (Bouchard-Taylor, 2007 :19), il n'en demeure pas moins que l'imprécision qui caractérise ces pratiques d'harmonisation moins formalisées a contribué à la controverse, à la confusion et au débat public sur les « accommodements raisonnables ».

Le cas de la Commission Bouchard-Taylor est particulièrement intéressant, et ce, pour trois raisons. Premièrement, cette Commission a permis à la fois d'encadrer et d'éclairer un débat public controversé et confus. « Encadrer » le débat suppose la mise en place de mécanismes qui vont servir de balises afin d'assurer que tous les acteurs concernés puissent prendre part à la discussion d'une manière satisfaisante eu égard à des principes de justice, de transparence et d'inclusion sociale. « Éclairer » le débat signifie plutôt que la Commission fournit un avis qui doit contribuer à faire progresser le débat public. Deuxièmement, la Commission Bouchard-Taylor a fait preuve d'innovation en combinant diverses modalités de participation publique, dont les controversés forums de citoyens, ouverts sans restriction au public. On peut rappeler que ces forums ont offert aux citoyens un lieu d'expression moins formel que les audiences publiques. Troisièmement, l'importance du rôle des médias – tant dans le débat sur les accommodements raisonnables qu'à travers la retransmission des forums citoyens à la télévision – constitue un autre élément faisant la spécificité et l'intérêt du cas de la Commission Bouchard-Taylor dont les principaux enjeux sont les suivants :

- la nécessité d'avoir des balises claires pour encadrer les pratiques d'accommodement ;
- la remise en cause des « acquis » de la Révolution Tranquille ;
- la question de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- la reconnaissance de la langue française ;
- la laïcité dans l'espace public ;
- l'intégration des immigrants ;
- la question du pluralisme dans les services de santé et d'éducation ;
- la responsabilité sociale des médias ;

Dans un premier temps, on abordera les grandes étapes et les principaux acteurs du débat sur les pratiques d'accommodement. Si la notion d'accommodement existe depuis le milieu des années 1990, c'est en 2006 que la médiatisation de quelques cas

particuliers a enflammé l'opinion publique sur la question. Le débat, qui prend sa source dans le malaise identitaire des québécois francophones a été alimenté, d'une part, par le sensationnalisme des médias et, d'autre part, par la récupération politique des enjeux associés aux accommodements lors de la campagne électorale de 2007. Dans un deuxième temps, on se penchera sur les modalités de consultation publique instaurées par la Commission Bouchard-Taylor. Il sera notamment question du mandat initial et du rôle que les commissaires et les experts se sont donnés pour y répondre. Les modalités de la consultation publique à la commission Bouchard-Taylor se déclinent sous des formes originales et variées allant du *focus group* aux audiences publiques en passant par la formule, inédite et souvent critiquée, des forums citoyens. On abordera ensuite les principaux enjeux de la Commission Bouchard-Taylor et le positionnement des divers acteurs de la société civile par rapport à ceux-ci. Enfin, il sera question de la portée et des limites de ce débat public.

1. Les grandes étapes et les principaux acteurs du débat public sur les pratiques d'accommodement

Dans son rapport, la Commission Bouchard-Taylor identifie quatre grandes étapes dans la controverse relative au débat public sur les accommodements :

- une période antécédente allant de décembre 1985 à avril 2002 ;
- une période d'intensification de la controverse allant de mai 2002 à février 2006 marquée notamment par la demande pour des lieux de prières à l'École de technologie supérieure (ÉTS) et par le projet de chapelle multi-religieuse à l'université Laval et celui d'un local de prière à l'université McGill ;
- une période d'ébullition entre mars 2006 et mai 2007 caractérisée par le débat autour du kirpan à l'école, la controverse des « vitres givrées » d'un YMCA, les demandes de soins prodigués par des femmes médecins, la question de la prière aux conseils municipaux, le sondage sur le racisme des Québécois, la lettre ouverte de Mario Dumont sur les accommodements, le débat sur la présence du crucifix à l'Assemblée nationale, le « code de vie » d'Hérouxville, l'interdiction du port du hijab

dans un tournoi de soccer, la prière musulmane à la cabane à sucre, le vote à visage voilé ;

- une période d'accalmie de juillet 2007 à avril 2008.

Nous nous attarderons plus spécifiquement aux événements qui ont marqué la période dite « d'ébullition », soit l'année 2006-2007. Cette période se caractérise par une médiatisation accrue de controverses concernant des cas d'accommodements raisonnables : en mars 2006, au terme d'une bataille juridique ayant duré près de 4 ans, la Cour Suprême du Canada porte un jugement autorisant le port du kirpan à l'école ; toujours en mars, la Commission des droits de la personne du Québec donnait raison à des étudiants musulmans qui revendiquaient l'aménagement d'un lieu de prière à l'École de technologie supérieure ; en novembre l'installation de vitres givrées au YMCA du quartier Mile End à la demande d'une communauté juive hassidique soulevait l'indignation populaire. Si les deux premières décisions sont ancrées dans les Chartes, le cas du YMCA n'est pas à proprement parler un « accommodement raisonnable », mais plutôt un compromis assez maladroit de la part d'un administrateur. Ces trois cas ont cependant en commun d'avoir soulevé des réactions vives de la part de certains. Entre décembre 2002, moment où un parent s'est plaint à la direction de l'école Sainte-Catherine-Labouré qu'un élève sikh de 12 ans portait le kirpan à l'école (Thibodeau, Marc, *La Presse*, mercredi, 13 février 2002, p. A7), et le printemps 2006, moment où la Cour Suprême a rendu son jugement, plus d'une centaine d'articles et de lettres ouvertes ont été publiés à ce sujet, dans *La Presse* et *Le Devoir* uniquement. Dans ces mêmes quotidiens, une quinzaine d'articles mentionnent l'aménagement d'un lieu de prière à l'École de technologie supérieure et la décision de rendre opaques les vitres du YMCA du Parc.

À la fin décembre 2006, les résultats d'un sondage SOM-La Presse-Le Soleil sont publiés. Selon ce sondage « près de six Québécois sur 10 (58,6 %) estiment que la société est trop tolérante [en matière d'accommodements raisonnables] » (Duchesne, André, *La Presse*, vendredi, 29 décembre 2006, p. A1). Le 16 janvier 2007, le chef de l'ADQ récidive en publiant une lettre ouverte dans laquelle il invite les québécois à « en

finir avec le vieux réflexe minoritaire [qui] continue à nous faire courber l'échine ». Selon lui, " quand on analyse les décisions prises par des dirigeants d'organisations publiques dans le dossier des accommodements raisonnables, cette tendance à s'effacer collectivement, qui est issue de ce vieux réflexe de minoritaire, n'est jamais bien loin. " (PC, La Presse, mardi, 16 janvier 2007, p. A10).

En janvier 2007, la municipalité de Hérouxville, en Mauricie, rend public ses « normes officielles ». Ce document qui se veut informatif stipule notamment que « les hommes et les femmes ont la même valeur. À cet effet, une femme peut, entre autres: conduire une voiture, voter librement, signer des chèques, danser, décider par elle-même [...] que les Québécois ont l'habitude de faire des sapins de Noël, qu'ils se font soigner indifféremment par des hommes ou des femmes dans les services de santé, que les viandes de porc et de bœuf se côtoient sur l'étal du boucher et que les garçons et les filles se baignent ensemble dans la même piscine » (Gagnon, Katia, La Presse, samedi, 27 janvier 2007, p. A1). Une controverse largement médiatisée en découle. Plus de 75 articles et lettres ouvertes sont publiés à ce sujet dans *La Presse* et *Le Devoir*. Certains appuient l'initiative de la petite municipalité arguant qu'« il est normal que les gens se révoltent. Nous n'avons que faire de coutumes d'époques révolues » (Edmond Silber, *Le Devoir*, jeudi, 1 février 2007, p. a6) et félicitant la municipalité d'avoir eu le « courage d'aborder en profondeur la question des accommodements raisonnables, même si c'est un sujet dont il est difficile de discuter » (La Haye, Dominique, *La Presse*, samedi, 3 février 2007, p. A8). D'autres – dont plusieurs leaders de communautés culturelles – expriment des inquiétudes face aux débordements dans ce débat. Jacques Proulx, alors président de Solidarité rurale du Québec, se dissocie de l'initiative et affirme que « Quand t'es un leader d'une municipalité et que tu as des responsabilités, tu ne peux pas participer à un dérapage semblable » (Girard, Mario, *La Presse*, lundi, 5 février 2007, p. A1). L'initiative des élus municipaux d'Hérouxville suscite aussi des réactions plus vives. Un collectif disant se porter à la défense de la tolérance et de l'ouverture a fait des graffitis à Hérouxville afin de dénoncer les "normes de vie " adoptées par la municipalité. (Côté, Émilie *La Presse*, vendredi, 9 février 2007, p. A3).

À un certain moment du débat, l'initiative du village mauricien a amené certains à questionner l'existence d'un clivage entre la métropole et les régions au sujet de l'immigration. Pour Alain Dubuc, il ne fait pas de doute que « ce qui menace l'identité rurale, ce ne sont pas les femmes voilées, mais le monde urbain dans son ensemble, qui s'éloigne progressivement du modèle traditionnel, avec sa culture multiethnique, son rejet de la religion, ses élites, ses intellectuels, son village gai, ses artistes, ses leaders de grande entreprise » (Dubuc, Alain, *La Presse*, mercredi, 14 février 2007, p. A23).

Daniel Weinstock, professeur au département de philosophie à l'Université de Montréal avance une explication plus abstraite, mais aussi plus nuancée, soit que « les gens ont surtout peur du multiculturalisme quand ils le voient de loin et que ça ne les touche pas » (Meunier, Hugo; Lagacé, Patrick; Perreault, Laura-Julie, *La Presse*, samedi, 3 février 2007, p. A6) Rivka Augenfeld, ancienne présidente de la Table de concertation des organismes travaillant auprès des personnes immigrantes et réfugiées souligne, quant à elle, le rôle des médias : « dans plusieurs villes et villages, le seul contact avec l'immigration se fait par l'intermédiaire du petit écran. Et en général, les médias parlent de l'immigration surtout quand il y a une crise » (Meunier, Hugo; Lagacé, Patrick; Perreault, Laura-Julie, *La Presse*, samedi, 3 février 2007, p. A6). Le rôle des médias, notamment régionaux, dans la genèse du débat sur les accommodements ayant mené à la controverse autour des « normes de vie » de Hérouxville a été souligné par certains intervenants (Meunier, Hugo; Lagacé, Patrick; Perreault, Laura-Julie, *La Presse*, samedi, 3 février 2007, p. A6). Le rôle des médias, mais aussi le contexte de campagne électorale sont d'ailleurs au cœur du déroulement du débat public sur les pratiques d'accommodement.

1.1 Les acteurs du débat : les médias

Une analyse de la couverture médiatique des pratiques d'harmonisation dont l'objectif consistait à « saisir la part de responsabilité des médias dans la détermination et le maintien continu du débat » (Potvin, 2008 :8) a notamment été effectuée. Au terme de son analyse, l'auteure de cette étude énonce deux grands constats : les médias ont joué

un rôle important dans la construction des pratiques d'accommodement comme problème public et les enjeux identitaires associés aux accommodements ont été mobilisées dans le cadre de la campagne électorale provinciale de 2007. Dans son rapport, Potvin identifie plusieurs lacunes qui ont contribué à faire en sorte que les médias ont joué un rôle de « pompier incendiaire » (Bourdieu : 1996) plutôt que d'avoir agi en « lanceurs d'alertes » (Chateauraynaud and Torny 1999) dans l'émergence du débat sur les accommodements.

Premièrement, les cadres politico-juridiques relatifs à l'application de la Charte des droits et libertés, le rôle de la commission des droits de la personne, les politiques publiques en matière d'immigration et d'intégration des immigrants sont méconnus de certains journalistes. Ces journalistes, eux-mêmes mal informés, ont contribué à diffuser dans l'opinion publique une perception tronquée de la réalité. (Potvin, 2008 : 196). Deuxièmement, en choisissant de couvrir certains événements plutôt que d'autres, les médias ont perpétué une image négative des pratiques d'accommodement. Ainsi, une pétition signée par plus de 200 chercheurs et représentants d'organismes qui se consacrent aux enjeux de l'immigration a été envoyée aux médias en novembre 2006, mais n'a pas été publiée. De même, l'annonce en octobre 2006, de la mise en place d'un comité sur les accommodements dans le domaine de l'éducation a été très peu médiatisée (Potvin, 2008 : 5). L'auteure du rapport attribue le sensationnalisme avec lequel les médias ont traité les questions d'accommodement à la concurrence commerciale entre les grandes entreprises médiatiques québécoises. Elle conclut que « l'instrumentalisation des représentations symboliques dans une perspective commerciale constitue du reste l'un des principaux facteurs de la reproduction des préjugés et de l'ouverture d'un espace d'expression aux discours xénophobes ou racistes. La concurrence économique a donc primé sur le souci de l'éthique » (Potvin, 2008 :197). Au moment du congrès de la Fédération des journalistes du Québec, plusieurs journalistes ont d'ailleurs reconnu leur part de responsabilité dans le dérapage médiatique concernant la question des accommodements. De plus, au moment des audiences publiques de la Commission Bouchard-Taylor, certains journalistes ont affirmé que l'alarmisme inhérent à la couverture médiatique des questions

d'accommodement et d'intégration était injustifié. Ainsi, « les médias ont peut-être contribué à la montée de l'exaspération et de l'intolérance [...] ce qui a eu un impact sur la cohésion sociale, et questionne leur rôle civique et éducatif auprès des publics » (Potvin, 2008 :6). La controverse autour des accommodements raisonnables n'a pas seulement été instrumentalisée et amplifiée par les médias, elle a aussi servi de toile de fond à la campagne électorale de 2007.

Les recherches sur le débat public mettent l'accent sur le rôle des médias de masse dans la promotion ou la mise en œuvre de la démocratie délibérative (Rohlinger, 2007). Dans un contexte de compétition accrue, la question de la responsabilité sociale des médias se pose avec acuité (Bardoel & d'Haenens, 2004). Il s'en dégage que les médias généralistes – surtout lorsqu'ils sont soumis aux pressions du marché – ont tendance à insister sur les dimensions antagonistes et conflictuelles des débats publics. Ce fut le cas en ce qui concerne le débat sur les pratiques d'harmonisation. En effet, les médias jouent un rôle prépondérant dans la définition des termes du débat public (Ettema, 2005) et ce rôle peut aussi bien être éclairant que contribuer à complexifier le débat. À cet égard, de nombreux auteurs soulignent que les médias devraient agir non seulement comme une source d'information, mais aussi comme un vecteur d'éducation citoyenne (Ettema, 2005 ; Moses, 2007).

1.2 Les acteurs du débat : la récupération politique

Le 17 novembre 2006, à l'occasion de du congrès général de son parti, Mario Dumont, alors chef de l'Action démocratique du Québec, invitait « les autres chefs politiques à défendre autrement que 'du bout des lèvres avec un genou à terre' les principes sur lesquels les Québécois ne sont prêts à aucun compromis. Avec en premier lieu celui de l'égalité entre les hommes et les femmes » (Roy, Paul, *La Presse*, Samedi, 18 novembre 2006, p. A6). Cela donnait le ton : la question des accommodements raisonnables allait être un des chevaux de bataille de l'ADQ. En réponse à Dumont, le chef du Bloc Québécois affirme s'en remettre à la Charte des droits et libertés (Beauchemin, Malorie, *La Presse*, mardi, 21 novembre 2006, p. A5) tandis que Lise

Thériault, alors ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles affirme que le chef de l'ADQ généralise et qu' « il ne faut pas faire d'un cas en particulier ou d'une exception la règle générale » (Chouinard, Tommy, *La Presse*, mardi, 21 novembre 2006, p. A5).

Au moment de la campagne électorale provinciale de 2007, les enjeux identitaires associés à l'immigration sont venus s'ajouter aux enjeux identitaires récurrents des relations Québec-Canada. Les prises de positions – parfois sans nuance – des politiciens sur ces questions ont ainsi contribué à alimenter la controverse sur les accommodements. Certains discours politiques auraient « 'légitimé' l'expression de sentiments de victimisation, d'exaspération, d'injustice ou de menace au sein d'une partie de l'opinion publique » (Potvin, 2008 : 5). En février 2007, « avec les rumeurs d'élections déclenchées dès février pour un scrutin fin mars, André Boisclair s'est vite emparé [de la question des accommodements raisonnables], une controverse qui s'est révélée payante politiquement pour Mario Dumont (Lessard, Denis, *La Presse*, dimanche, 4 février 2007, p. A4). Toujours en février 2007, la question du rôle des médias est directement soulevée par un journaliste : « La tempête sur l'accommodement raisonnable serait-elle une création des empires de presse ? » (Leclerc, Jean-Claude *Le Devoir*, lundi, 5 février 2007, p. b6).

Certains politiciens ont su utiliser habilement la controverse suscitée autour des questions d'accommodement. « Le gain de popularité de l'Action démocratique du Québec (ADQ), durant cette période, a même été attribué aux prises de position du parti (et surtout de son chef Mario Dumont) sur les questions qui faisaient alors les manchettes » (Potvin, 2008 : 196). Les résultats d'un sondage CROP - *La Presse* publié en août 2007 montre que « le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, continue de surfer avec succès sur l'inquiétude de la population face aux accommodements. Presque la moitié des répondants (46%) ont indiqué qu'ils croient que Mario Dumont "agit de façon responsable en exprimant l'inquiétude des Québécois au sujet de l'immigration » (Gagnon, Katia, *La Presse*, lundi, 27 août 2007).

En octobre 2007, le gouvernement Charest, qui avait été jusque-là plutôt discret et nuancé sur les questions d'accommodement, tentant surtout de calmer le jeu en réaffirmant la richesse que constituent les personnes d'origine immigrante pour la société québécoise et en mettant sur pied la Commission Bouchard-Taylor, « annonce qu'il veut modifier [...] la Charte québécoise des droits et libertés de la personne [en hiérarchisant les droits pour accorder plus de valeur à l'égalité des sexes qu'à la liberté de religion] » (Boisvert, Yves, *La Presse*, dimanche, 14 octobre 2007). Un chroniqueur de *La Presse* attribue la baisse de popularité du PLQ, qui a alors atteint un plancher historique chez les francophones, à cette décision. (Boisvert, Yves, *La Presse*, dimanche, 14 octobre 2007).

Le débat public sur les pratiques d'accommodement prend sa source dans le malaise identitaire des québécois francophones qui sont majoritaires dans la province, mais minoritaires au Canada et en Amérique du Nord. Il a cependant été alimenté par la médiatisation accrue et parfois sensationnaliste des cas d'accommodement (Bouchard-Taylor, 2008 : 18) de même que par une instrumentalisation du débat par certains politiciens. En portant à l'attention du public les demandes d'accommodements, certains politiciens et journalistes ont agi comme des « lanceurs d'alerte » (Chateauraynaud et Torny 1999). Les enjeux soulevés par les « lanceurs d'alerte » sont généralement pris en charge par des procédures qui éprouvent la validité de cette alerte au moyen d'un recueil d'informations et d'investigations. C'est pourquoi le 6 février 2007, on commence à réclamer la mise sur pied d'une Commission d'enquête sur la question des accommodements raisonnables. Une telle Commission aurait pour mandat « de faire l'analyse de la question, d'entendre l'opinion des citoyens et des groupes intéressés, de commanditer les recherches nécessaires sur ce qui se fait ailleurs et d'en arriver, après un processus de réflexion, à des propositions susceptibles d'emporter l'adhésion générale » (Bernard, Louis, *La Presse*, mardi, 6 février 2007, p. A23). Jeudi, le 8 février 2007, en pleine campagne électorale, Jean Charest annonce la création d'une commission d'étude sur les accommodements raisonnables. (PC, *Le Devoir*, samedi, 10 février 2007, p. A3).

1.3 Les acteurs de la Commission Bouchard-Taylor

Dans la foulée du débat public sur les accommodements, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, a mandaté, par décret, le 8 février 2008, une commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC). Cette Commission avait pour mandat de dresser un portrait des pratiques d'accommodement ayant cours au Québec et d'analyser les enjeux qui y sont associés. Si certains auraient sans doute préféré que les commissaires s'en tiennent à une interprétation restreinte de leur mandat et effectuent une analyse des aspects techniques des pratiques d'accommodement, ceux-ci ont jugé nécessaire d'étendre le champ de leur questionnement aux dimensions socioculturelles « ayant nourri en profondeur l'émotion collective qui a culminé en 2006-2007 » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 :33). Les commissaires ont aussi choisi de porter une attention particulière aux dimensions économiques, en raison notamment des conditions de vie des immigrants. Enfin, ils ont décidé de concentrer leurs réflexions sur la question des accommodements dans les institutions publiques, plus spécifiquement dans les secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation puisque ce sont dans ces secteurs que les pratiques d'accommodement ont soulevé le plus de problèmes ou du moins de controverses.

Cette interprétation large du mandat et le choix des co-présidents n'est pas sans soulever certaines questions. Pour certains, la nomination de ces commissaires provenant du milieu universitaire plutôt que du milieu juridique a contribué à l'adoption « d'un cadre d'interprétation philosophique, sociologique très large » (Extrait d'entretien avec un expert, 0 :03 :12 min.). Un cadre d'interprétation aussi large, visant à couvrir de nombreux enjeux crée nécessairement de nombreuses attentes et s'expose à de non moins nombreuses critiques. Outre les deux co-présidents, bon nombre d'experts ont été mobilisés par la CCPARDC. Cependant, un expert rencontré en entrevue souligne que :

« Ce sont [les commissaires] qui signent le rapport. Ils ont nommé 15 experts après-coup. Mais on donnait des avis, des bribes d'information, on réagissait sur des bouts de texte, mais ce sont les co-présidents qui signent le rapport. Ce

n'est pas une commission avec un président, puis plusieurs experts autour.
C'est très particulier.» (Extrait d'entretien avec un expert)

Les co-présidents ont commandé une douzaine de recherches à différents spécialistes provenant du milieu universitaire. Une partie de ces études visait à dresser un portrait le plus objectif possible des pratiques d'harmonisation au Québec et à comparer les pratiques d'accommodement québécoises avec celles d'autres pays. D'autres recherches visaient à mieux comprendre les perceptions relatives aux pratiques d'harmonisation (Girard, 2008) ou le rôle des médias dans la controverse (Potvin, 2008 :8). Les experts ont aussi été sollicités afin de mettre au point divers instruments de recherche utiles dans le cadre des travaux de la Commission. Les commissaires ont tenu 59 rencontres avec des experts et 23 avec des représentants d'organismes socioculturels. En outre, un comité conseil, composé de 15 membres, experts dans leurs domaines, a été mis sur pied. La tâche principale de ce comité consistait à commenter et valider des analyses ainsi qu'à fournir des avis. La Commission a aussi mis sur pied des groupes de réflexion, constitués d'experts, qui se sont penchés notamment sur les aspects juridiques des pratiques d'accommodement raisonnable ainsi que sur les enjeux liés aux questions identitaires et interculturelles, de même que sur la laïcité et l'intégration des immigrants.

Les pouvoirs publics se tournent à la fois du côté de l'analyse scientifique et du côté de la participation des citoyens « ordinaires » afin de faire face aux controverses³⁰. Cela soulève plusieurs questions sur le rapport à entre citoyens et experts, un enjeu qui traverse d'ailleurs les recherches sur la participation publique. En effet, si dans certains cas les savoirs experts et les connaissances profanes peuvent être complémentaires, il arrive aussi qu'experts et profanes adoptent des positions antinomiques, des cas où l'expertise scientifique est contestée socialement (Godard et Hommel, 2007). Dans un contexte comme celui de la CCPARDC, où il s'agit autant d'encadrer que d'éclairer le débat, le rôle des experts est double puisque ceux-ci prennent part autant à l'analyse du débat qu'à la délibération.

³⁰ Le plus souvent le recours à l'expertise est abordé à travers des cas de controverses environnementales ou sociotechniques (Alario, 2001; Backstrand, 2004; Post *et al.* 2003; Godard & Hommel, 2007 ; Jasanoff, 2003). Mais il peut aussi bien s'agir de controverses sur des enjeux sociaux tels que les conditions de vie des aînés ou le pluralisme culturel, par exemple.

Enfin, les autres participants à la consultation publique proviennent de tous les milieux de la société québécoise (Voir Annexes 1 et 2). La Commission a eu le souci non seulement de donner la parole aux principaux groupes d'intérêt, mais aussi d'entendre les 'simples citoyens'. À cet égard, les modalités de consultation publique mises en place visaient à favoriser l'expression des individus :

« Les commissaires souhaitaient entendre pas juste le point de vue des groupements, mais fondamentalement c'était de comprendre comment l'individu, le citoyen, percevait la situation. [...] Les commissaires craignaient que de se limiter à la perspective [des groupes d'intérêt] pouvait enlever une compréhension de ce que 'monsieur et madame tout-le-monde' comprenait de la question » (Extrait d'entretien avec un responsable des modalités de consultation).

2. Les modalités de consultation

La Commission disposait d'un budget de cinq millions de dollars. La consultation publique s'est déroulée entre mars 2007 et mars 2008. Dans un premier temps, soit entre mars et août 2007, la Commission a tenu des réunions avec des experts, a organisé des *focus group* avec des citoyens de même que diverses rencontres avec des représentants d'organismes communautaires et publics. Le document de consultation élaboré par les commissaires qui étaient assistés d'une équipe de contenu et de différents intervenants du milieu universitaire a été rendu public en août 2007 à l'occasion d'un forum national organisé en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde. Les consultations publiques se sont déroulées de septembre à décembre 2007 sous forme d'audiences publiques. De janvier à mars 2008, les mémoires déposés lors des consultations publiques ont été analysés et le rapport final de la Commission a été rédigé. Entre août 2007 et janvier 2008, la Commission a reçue plus de 400 000 visites sur son site Internet. Plusieurs modalités de consultation publique ont été mises à la disposition des participants : *focus groups*, forums citoyens aux échelles régionale et nationale, audiences publiques (Voir Annexes 3 et 4). Selon une personne interrogée, l'usage d'une diversité de moyens de consultation permettrait de dresser un portrait plus fidèle de la situation :

« On a utilisé toute la panoplie des instruments pour être sur que le Commission ne puisse pas se faire dire : ‘vous n’avez entendu **que** ça’. [...] Donc, c’était également pour se prémunir contre le biais de la consultation. » (Extrait d’entretien avec un responsable des modalités de consultation)

Les *focus groups* peuvent être définis comme des groupes de discussions ponctuelles sur un thème précis et défini à l’avance. Ils regroupent un nombre restreint d’individus sélectionnés selon des critères de représentativité (Abelson et al. 2001). Au printemps 2007, la CCPARDC a tenue 31 *focus groups* avec des personnes de différents milieux provenant tant de la grande région de Montréal et que des régions plus éloignées de la métropole. Les *focus groups* sont utiles pour saisir la complexité des représentations des participants (Kotchetkova, Evans, et al. 2008 : 81). On comprend pourquoi le recours à une telle modalité a pu être utile dans le cadre de la CCPARDC, alors que les dimensions représentationnelles des accommodements sont prépondérantes. C’est d’ailleurs à travers l’usage des *focus groups* que les Commissaires en sont venus à la conclusion qu’il fallait étendre le mandat de la Commission aux dimensions socioculturelles qui sous-tendent les enjeux des accommodements raisonnables : « Nos premières séances tenues avec des groupes-sondes (notre traduction de *focus groups*) au printemps de 2007 nous ont convaincus de la pertinence de ce choix. » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 :33).

Biagiotti (2004) définit un forum comme une nouvelle forme de participation dont l’objectif est de démontrer la capacité de la société civile à proposer des alternatives. Un forum peut se dérouler à petite échelle (Ryfe, 2007), à l’échelle de la communauté (Becker, 2002) ou à celle de la nation (Hustedde, 1996; O’Brennan, 2004). Dans le cadre de la CCPARDC, deux types de forums ont eu lieu : des forums de citoyens à caractère régional, qui se sont tenus parallèlement aux audiences publiques régionales, et des forums à portée nationale.

Des forums de citoyens à portée régionale, qui se sont déroulés en simultané de la démarche de consultation publique d’ensemble, offraient aux citoyens un lieu d’expression moins formel que les audiences publiques. Au total, 3 423 personnes se

sont exprimées dans ces forums, ouverts sans restriction au public et retransmis en direct ou en différé par les médias électroniques. Ainsi, les médias qui avaient été l'un des moteurs de la controverse se sont dès lors trouvés être des acteurs du déroulement de la Commission puisque les consultations publiques étaient ouvertes aux médias, une section de la salle leur étant même réservée. Cependant, aucune entrevue n'est permise.

Les co-présidents souhaitaient favoriser une certaine expressivité de la part des citoyens. C'est pourquoi les groupes et individus avaient le choix entre divers modes d'expression : le dépôt d'un mémoire écrit ; la présentation d'un mémoire en audience publique ; un témoignage :

« Ils ne voulaient pas juste avoir une documentation, un mémoire, mais voulaient aussi entendre les gens à travers leur 'vécu' [...] d'où la notion de témoignage qui est apparue. » (Entretien avec un responsable des modalités de consultation)

La marche à suivre pour le dépôt d'un mémoire est explicite : « il ne doit pas comporter de propos pouvant porter atteinte à la dignité, à l'honneur, à la réputation ou à la vie privée » et ne doit pas excéder 15 pages (Guide de participation, 21 juillet 2007). Il était prévu que chaque participant dispose de 15 minutes pour présenter son mémoire et de 10 minutes dans le cas d'un témoignage.

Quatre forums de citoyens à portée nationale, organisés en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, ont rassemblé plus de 800 participants. Ces forums visaient à donner aux citoyens de toutes origines et de toutes les régions l'occasion de s'exprimer sur des enjeux de la diversité culturelle dans la société québécoise.

Le premier forum citoyen à portée nationale s'est déroulé en août 2007. Les deuxième et troisième forums nationaux de l'Institut du Nouveau Monde ont eu lieu à l'automne 2007. L'Institut du Nouveau Monde a tenu son quatrième forum national le 3 février 2008. Ce dernier forum national, intitulé « Qu'est-ce qui nous unit ? », a réuni près de 250 participants qui ont discuté des valeurs communes qui unissent les Québécois, au-delà de leurs différences.

Les audiences publiques sont décrites comme des rencontres publiques réunissant généralement des citoyens intéressés et des experts. Elles permettent d'informer les citoyens, mais elles sont aussi des aides à la prise de décision et visent à minimiser les conflits (Abelson, Forest *et al.* 2001). La Commission a tenu un total de 31 jours d'audiences publiques à Montréal et dans 15 régions du Québec. Les groupes et les citoyens pouvaient choisir de préparer un mémoire pour exposer leurs arguments. Ce mémoire pouvait faire l'objet ou non d'une présentation dans le cadre d'une séance d'audience publique. La CCPARDC a reçu plus de 900 mémoires dont 328 ont fait l'objet d'une présentation orale. De plus, les citoyens qui souhaitaient prendre brièvement la parole au cours d'une audience publique étaient invités à le faire sous forme de témoignage. La commission a ainsi entendus 241 témoignages.

On remarque que de nombreux moyens ont été mis en place pour favoriser l'expression des citoyens. On pourrait avancer que ce qui a fait la spécificité de la CPARDC, c'est qu'elle a servi non seulement à encadrer et à éclairer le débat public, mais aussi à en catalyser l'expression.

3. Les Principaux enjeux de la Commission

Le principal enjeu de la CCPARDC découle de la perception erronée d'une absence de balises pour encadrer les pratiques d'accommodement. Ce qui sous-tend cela est la peur de perdre les « acquis » de la Révolution Tranquille : l'égalité entre les hommes et les femmes, la reconnaissance de la langue française et la laïcité, notamment. Les enjeux de l'intégration des immigrants, la question du pluralisme dans les services publics – principalement, les services de santé et l'éducation – ainsi que le rôle des médias ont aussi été abordés avec une certaine intensité.

Selon le rapport Bouchard-Taylor, « l'une des préoccupations les plus souvent exprimées au sein de la population québécoise a trait à l'absence supposée de balises permettant soit de mieux encadrer les pratiques d'harmonisation liées aux différences culturelles (en particulier religieuses), soit de mieux assurer l'intégration des nouveaux

arrivants. » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 :105). Or, cette perception serait erronée et résulterait d'une méconnaissance qu'aurait le grand public des cadres politico-juridiques relatifs à l'application de la Charte des droits, du rôle de la commission des droits de la personne et, plus généralement, des politiques publiques en matière d'immigration. De plus, certains journalistes auraient contribué, par leur propre méconnaissance de ces sujets, à la désinformation de l'opinion publique (Potvin, 2008 : 196).

Dans son mémoire soumis à la Commission, le Barreau du Québec rappelle que « les accommodements raisonnables ne constituent pas une atteinte à la primauté du droit, ni une menace pour la société ou pour les personnes, [ils] constituent plutôt un outil de protection pour tous les citoyens » (Barreau du Québec, 2007 :5). Afin de palier à la perception erronée d'une absence de balises, le Barreau du Québec recommande « le renforcement des moyens d'information sur le droit à l'égalité et les accommodements raisonnables » (Barreau du Québec, 2007 :36-37). La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) affirme aussi que « le Québec possède [...] tous les outils permettant d'encadrer et de baliser ses politiques et programmes d'intégration pour les nouveaux arrivants » (TCRI, 2007 :3), mais qu'il serait nécessaire de mieux les faire connaître à la population. D'autres organismes affirment qu'une vaste campagne d'information est nécessaire « pour clarifier les paramètres juridiques de l'accommodement raisonnable » (B'nai Brith Canada, 2007). Les syndicats reconnaissent qu'ils « ont un rôle clé à jouer en termes d'éducation [et] de sensibilisation au fait qu'un accommodement raisonnable ne doit en aucune façon être considéré comme un privilège accordé à une personne au détriment de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, et cela, même s'il s'agit d'une démarche par essence individualisée » (Centrale des syndicats démocratiques, 2007 : 8).

Le Comité pour la prestation des services de santé et des services sociaux aux personnes issues des communautés ethnoculturelles rappelle pour sa part que « la Loi sur les services de santé et des services sociaux [...] contient plusieurs dispositions visant à baliser la prestation des services et à assurer à chacun un service qui soit

adéquat [...]. La prise en compte des particularités ethnoculturelles et linguistiques des personnes figure expressément parmi les balises de planification, d'organisation et de prestation de services » (Comité pour la prestation des services de santé et des services sociaux aux personnes issues des communautés ethnoculturelles, 2007 :3). La Centrale des syndicats du Québec recommande néanmoins « que le gouvernement précise mieux les balises qui doivent guider les différentes catégories de personnel des services publics quant aux demandes d'accommodement pour motifs religieux » (Centrale des syndicats démocratiques, 2007 :22). Bref, si la perception d'une absence de balises est erronée, il n'en demeure pas moins que la méconnaissance des ces balises, notamment par les administrateurs, entraîne parfois une incohérence dans le processus décisionnel.

L'accommodement du pluralisme dans la prestation de services publics demeure un élément incontournable de la Commission (Mémoire de l'Alliance des communautés culturelles pour l'Égalité dans la Santé et les Services Sociaux). En effet, la grande majorité des cas d'accommodements ont lieu dans les services publics, principalement dans les milieux de la santé et de l'éducation.

Plusieurs proposent plus de formation pour palier les lacunes des administrateurs et des cadres qui connaissent souvent peu ou mal les conséquences juridico-légales des accommodements. En effet, ceux-ci « sont au premier rang de la planification de l'action publique et sont responsables de la direction de cette action. Par une meilleure formation, nous croyons que les directives qui guident le quotidien des services à la population seront mieux conçues et plus respectueuses de l'équilibre entre tous les droits » (Ligues des droits et libertés, 2007 :9). Le Centre Justice et foi recommande, pour sa part, « que soient proposées quelques balises permettant de mieux circonscrire l'expression du religieux dans l'espace public et que les gestionnaires soient accompagnés et outillés dans leur responsabilité de discerner et de prendre des décisions en matière d'accommodements religieux » (Centre Justice et foi, 2007 :15).

En plus d'être l'occasion de clarifier la question des balises encadrant les pratiques d'accommodement, la CCPARDC a aussi été l'occasion pour les citoyens d'exprimer leurs inquiétudes quant à la menace – réelle ou perçue – que le pluralisme culturel fait peser sur les « acquis » de la Révolution Tranquille : l'égalité des sexes, la reconnaissance de la langue française et la laïcité.

Le rapport Bouchard-Taylor rappelle que « dans le contexte du débat sur les pratiques d'harmonisation, des citoyens ont manifesté la crainte que l'exercice de la liberté de religion puisse menacer des valeurs auxquelles nous sommes fortement attachés, telle l'égalité homme-femme. » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008). Certains participants ont suggéré que l'égalité entre les sexes obtienne une valeur hiérarchique parmi les autres droits fondamentaux au Québec, c'est-à-dire qu'elle soit reconnue comme ayant préséance sur les autres droits. Le Conseil du statut de la femme recommande clairement : « que soit amendée la *Charte des droits et libertés de la personne* afin d'y insérer une disposition analogue à celle de l'article 28 de la Charte canadienne, affirmant clairement que l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être compromise au nom, notamment, de la liberté de religion » (Conseil du statut de la femme, 2007 :19). La Fédération des femmes du Québec adopte une position semblable en recommandant que « les accommodements raisonnables, y compris de nature religieuse, soient acceptés dans la mesure où ils n'imposent pas de « contraintes excessives », qui seraient alors contraires aux valeurs d'égalité entre les sexes et ce, conformément à la Charte des droits et libertés du Québec » (FFQ, 2007 :20). Le parti politique de gauche, Québec Solidaire, va dans le même sens que le Conseil du statut de la femme et que la Fédération des femmes du Québec. Le Centre des syndicats du Québec adopte une position que l'on pourrait qualifier d'intermédiaire. Pour cette organisation, « la recherche de l'équilibre entre les droits inscrits dans les chartes ne peut et ne doit en aucun cas s'effectuer aux dépens du droit à l'égalité entre les femmes et les hommes » (Centre des syndicats du Québec, 2007 :9).

Plusieurs participants s'élèvent cependant contre toute hiérarchisation des droits fondamentaux. Ainsi, La Ligue des droits et libertés s'oppose à la hiérarchisation des

droits en raison du principe de l'interdépendance et de l'indivisibilité des droits. Selon la Ligue des droits et liberté, la Charte québécoise comprend toutes les dispositions nécessaires pour faire valoir le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes. De même, la Centrale des syndicats démocratiques affirme qu'il n'y a pas lieu « de hiérarchiser les droits pour s'assurer du respect prioritaire de l'égalité des sexes par rapport aux autres droits protégés par la Charte » (Centrale des syndicats démocratiques, 2007 :11).

L'enjeu de la langue française est un élément incontournable du débat sur les accommodements qui découle notamment du malaise identitaire des québécois d'expression francophone. La position des québécois d'expression francophone est ambiguë puisque s'ils sont majoritaires dans la province, ils demeurent minoritaires au Canada et en Amérique du Nord. La protection de la langue française, dont la reconnaissance constitue un des acquis de la Révolution tranquille (Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec) est donc au cœur des inquiétudes abordées par la Commission. Les positions sur la question de la langue sont diversifiées et les recommandations faites pour en assurer la pérennité sont tout aussi variées. À titre d'exemple, le Bloc québécois propose, dans son mémoire, de renforcer le statut de la Charte de la langue française, de relancer les efforts de francisation des lieux de travail et de soustraire le Québec du multiculturalisme canadien. L'Association québécoise des professeurs de français affirme pour sa part que « le Québec doit avoir le plein contrôle sur son immigration et sur les conditions qui la régissent, et [qu'il doit s'assurer que celles et ceux qui choisiront de venir vivre ici seront prêts à le faire en français » (Association québécoise des professeurs de français, 2007). Un citoyen participant rappelle que « le français n'est toujours pas la première langue de la réussite socioéconomique au Québec » et que tant que ce ne sera pas le cas, les immigrants continueront de privilégier l'apprentissage de l'anglais (Mémoire de Charles Castonguay, 2008 :14). L'Association des Commissions scolaires anglophones du Québec saisit, quant à elle, le débat sur la langue comme une occasion de faire valoir « la contribution historique et continue du Québec anglophone, [et souhaite que] sa langue, sa culture et sa place distincte, soit reconnue comme un élément vital du portrait

du Québec. » (Mémoire de l'Association des Commissions scolaires anglophones du Québec, 2007 :8).

Le Conseil supérieur de la langue française exige que soit fréquemment réaffirmé le caractère du français comme « pilier essentiel de la culture québécoise et de la vie publique québécoise » (Conseil supérieur de la langue française, 2007 :5). À cette fin, le Conseil supérieur recommande « que les fonds alloués à l'apprentissage du français soient augmentés pour favoriser l'intégration d'un plus grand nombre d'immigrants » (Conseil supérieur de la langue française, 2007 :8). Le Parti Québécois va encore plus loin et suggère d'inscrire la prépondérance de la langue française et la promotion de la culture québécoise à l'intérieur de la Charte québécoise des droits et libertés ainsi que le renforcement de la loi 101 afin de valoriser l'utilisation du français au travail (PQ, 2007 :7).

Puisque le malaise identitaire des québécois francophones semble être l'une des sources du débat sur les accommodements, il était incontournable que les relations Québec/Canada ressortent des discussions. Cela s'est fait notamment en opposant les modèles d'intégration du Québec et du Canada. Pour le Conseil de la souveraineté du Québec, « la source du problème ne se situe point chez les nouveaux arrivants ou dans les communautés issues de l'immigration, mais bien dans la société d'accueil sur le territoire de laquelle sévit une concurrence identitaire portée par l'avancée de deux visions contradictoires de l'intégration ». Ces deux visions de l'intégration sont, d'une part, l'interculturalisme qui propose aux immigrants « de participer en français à l'enrichissement d'un tronc commun de valeurs, d'institutions et de pratiques citoyennes » québécoises et, d'autre part, le multiculturalisme canadien, hérité de Trudeau, qui suggère aux immigrants « de maintenir et de valoriser leurs cultures au Canada à côté de toutes les autres cultures, y compris à côté de celle des Canadiens français » (Conseil de la souveraineté du Québec, 2007 :3). En définitive, ces deux modèles d'intégration proposent des visions différentes de l'identité québécoise. Alors que l'interculturalisme en promeut la spécificité, le multiculturalisme la relativise. La CSN souligne la faiblesse du modèle interculturel québécois qui « n'inspire guère les

jugements des tribunaux et ne fait pas le poids relativement au modèle dominant *canadien* basé sur le multiculturalisme et inscrit dans la Constitution » (CSN, 2007 :12). Pourtant, le modèle du multiculturalisme n'est pas sans lacunes. Ce modèle ne favoriserait pas l'intégration des immigrants à la société d'accueil. Au contraire « en additionnant les différences et juxtaposant les groupes les uns aux autres [le multiculturalisme] débouche sur une conception en mosaïque de la société » (CSN, 2007 :11). Plusieurs organismes, notamment souverainistes, utilisent le débat pour mettre en avant les tensions existantes entre les gouvernements canadien et québécois. Ainsi, le Mouvement national des québécois et québécoises se montre en faveur de la création d'une Charte de la laïcité qui « pourrait être jointe à la Charte québécoise des droits et à la Charte de la langue française pour former une Constitution québécoise » (Mouvement national des québécois et québécoise, 2007 : 14).

Dès le 30 janvier 2007, Paul Bégin, ancien ministre de la Justice et procureur général du Québec invitait l'État québécois à « adopter une législation qui posera la pierre d'assise du futur édifice social: la laïcité de l'espace public » (Paul Bégin, *Le Devoir*, mardi, 30 janvier 2007, p. a7). Dans leur rapport final, les commissaires soulignent que « la laïcité est ressortie comme l'un des grands thèmes de la discussion collective [...] tenue à l'automne de 2007 » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008). La question de la laïcité est probablement l'une des questions les plus complexes abordées par la Commission et les participants démontrent une certaine ambivalence quant à la définition de la forme spécifique que devrait prendre la laïcité québécoise. Le Centre des syndicats du Québec souligne la nécessité de « baliser ce que recouvre ce principe de laïcité. À cet égard, le Québec est à la croisée des chemins et doit préciser le modèle de société dans lequel il entend se développer » (Centre des syndicats du Québec, 2007 :21), alors que le Centre Justice et foi recommande « que soit entrepris un processus pour définir explicitement notre modèle de laïcité » (Centre Justice et foi, 2007 :15).

L'enjeu de la laïcité soulève plusieurs questions concernant notamment la place de la religion dans l'espace public (Mémoire de l'Assemblée des évêques du Québec) et dans les institutions publiques telles que les hôpitaux et les centres de soins, les écoles et les

centres de la petite enfance, mais aussi les institutions publiques municipales (Union des municipalités du Québec, 2007). Des interrogations concernant la meilleure façon de concilier la présence de soins spirituels et le caractère public et laïc des établissements de santé du Québec (mémoire de l'Association des intervenants en soins spirituels du Québec) sont énoncées.

Plusieurs utilisent la tribune offerte par la Commissions Bouchard-Taylor pour se positionner par rapport au cours obligatoire d'Éthique et de Culture religieuse. Pour certains, ce cours apparaît comme une forme d'éducation civique nécessaire dans une société pluraliste. Pour la Lignes des droits et libertés, par exemple, il ne fait aucun doute que « dans le contexte de laïcisation de notre système scolaire, le corpus d'enseignement doit comprendre un programme d'éducation civique fondé sur les valeurs et les principes de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* » (Lignes des droits et libertés, 2008 :8). D'autres considèrent le cours obligatoire d'Éthique et de Culture religieuse comme « anti-démocratique, anti-éducatif et anti-chrétien » (Mémoire de l'Association des parents catholiques du Québec, 2007 :2). Certains participants se représentent la laïcité comme un acquis de la Révolution tranquille qu'il faut préserver : « la laïcisation de nos institutions publiques est un acquis, et il est hors de question de faire marche arrière » (Bloc Québécois, 2007 :26), « nous n'avons pas le goût de revenir en arrière » (Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec, 2007 :10). Pour la Fédération des femmes du Québec, la laïcisation est un long processus, entamé lors de la Révolution Tranquille, mais non encore achevé. Il devient, alors « nécessaire de poursuivre [ce] processus vers une laïcité complète de l'État québécois » (FFQ, 2007 :16).

Devant l'absence de consensus et le flou du modèle de laïcité, plusieurs participants énoncent leur vision de ce que devrait être la laïcité québécoise. Le Bloc québécois se positionne en faveur d'une laïcité ouverte, c'est-à-dire que si « l'État doit demeurer impartial vis-à-vis des croyances et des cultes, il ne doit pas exclure toute expression religieuse de la sphère publique » (Bloc Québécois, 2007 :26). Le Congrès juif canadien soutient « un modèle de laïcité "fait au Québec"; donc, moins rigide que ceux de

la France et des États-Unis [...]. L'État ne doit pas faire la promotion de quelque religion que ce soit, et les espaces publics doivent en principe être neutres » (Congrès juif Canadien, 2007). B'nai Brith Canada apporte certaines nuances quant à la neutralité de l'État. Selon cet organisme, « la neutralité de l'État en ce qui concerne la religion n'exige pas l'interdiction de toutes les formes d'expression religieuse dans les lieux publics » (B'nai Brith Canada, 2007).

La CSN propose de communiquer « ouvertement le caractère laïc de l'État et en fixant son sens dans une Charte de la laïcité. [La CSN opte] pour une laïcité ouverte qui assure aux individus le droit d'exprimer leurs opinions et leurs croyances dans la vie quotidienne et dans l'espace public. (CSN, 2007 :22). Dans la même veine, la Fédération des travailleurs du Québec recommande « que les gouvernements adoptent un cadre de référence sur la laïcité contenant des lignes directrices claires sur la façon dont les demandes d'accommodement religieux doivent être administrées dans les institutions et organismes publics » (FTQ, 2007 :12). On peut constater qu'il existe une certaine confusion entre la perception, non fondée, d'une absence de balises pour encadrer les accommodements et le besoin d'affirmer le caractère laïc de l'État québécois.

Nombreux sont les organismes qui soulignent, dans leurs mémoires, l'apport de l'immigration, notamment comme moyen d'atténuer l'impact du déclin démographique du Québec. Le Parti libéral du Québec va plus loin encore en affirmant que « si la diversité comporte plusieurs avantages indéniables pour la société d'accueil, lorsqu'il est question de développement économique, il serait plus juste de parler de *nécessité* » (PLQ, 2007 :14). Le PLQ ajoute que « pour profiter économiquement de l'immigration, il est essentiel que les nouveaux arrivants s'intègrent sur le marché du travail. La lutte contre la discrimination en emploi et la reconnaissance des qualifications professionnelles continueront en ce sens de constituer des enjeux majeurs » (PLQ, 2007 :16).

Plusieurs soulignent les obstacles rencontrés par les immigrants, notamment en ce qui concerne l'intégration au marché du travail. Pour la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, « la non-reconnaissance des acquis et les équivalences de diplômes demeurent des obstacles importants » (TCRI, 2007 :8). B'nai Brith Canada souhaite, pour sa part, que « le débat sur l'intégration des minorités dans la société québécoise [...] se concentre sur la suppression des obstacles à l'emploi de minorités culturelles dans le secteur public et parapublic » (B'nai Brith Canada, 2007). La Centrale des syndicats démocratiques rappelle que « la société d'accueil a aussi un rôle à jouer pour assurer l'intégration des immigrants, qu'on ne peut se dédouaner en prétendant que les nouveaux venus sont pleinement et seuls responsables de leur intégration » (Centrale des syndicats démocratiques, 2007 :7). Cependant, l'intégration des immigrants ne peut pas se réaliser si on ne s'en donne pas les moyens, c'est pourquoi le Centre Justice et foi recommande que « le gouvernement investisse des fonds autonomes [...] pour la consolidation, l'adaptation et le développement des programmes d'intégration destinés aux nouveaux arrivants. (Centre Justice et foi, 2007 :8). Allant dans le même sens, la FTQ affirme que « le problème actuel n'est pas celui des politiques et des orientations, mais plutôt celui des moyens et des ressources. Que ce soit pour mieux réussir la francisation ou pour lutter plus efficacement contre les discriminations, le manque de ressources est criant » (FTQ, 2007 : 14).

Parmi les difficultés rencontrées par les immigrants, l'intégration au marché du travail, particulièrement dans le cas des professions réglementées, a maintes fois été soulignée. Le Conseil interprofessionnel du Québec – qui regroupe 45 ordres professionnels – considère qu'il est nécessaire de « soutenir davantage les personnes immigrantes à mieux satisfaire aux exigences relatives à une connaissance suffisante de la langue française en vue de l'exercice d'une profession réglementée » (Conseil interprofessionnel du Québec, 2007 :R4). Le Comité pour la prestation des services de santé et des services sociaux aux personnes issues des communautés ethnoculturelles recommande « que les autorités du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de concert avec le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des

Services sociaux et les corporations professionnelles révisent les critères et les processus de reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger ainsi que la reconnaissance des expériences de travail pertinentes ». (Comité pour la prestation des services de santé et des services sociaux aux personnes issues des communautés ethnoculturelles, 2007 :7). Québec Solidaire recommande d' « accélérer l'équivalence des diplômes et des expériences de travail acquises à l'étranger en concluant des accords ou ententes avec les institutions d'enseignement, les corporations professionnelles et les syndicats » (QS, 2007 : 18) afin de favoriser l'intégration des immigrants au marché du travail.

Le rôle des médias dans le débat public sur les accommodements est abordé dans plusieurs mémoires. La plupart du temps les auteurs s'attachent à dénoncer le sensationnalisme dont ont fait preuve à l'occasion les journalistes. Certains considèrent que les médias « ont rendu un mauvais service en présentant un certain nombre de questions à ce sujet sur un ton alarmiste et dommageable. » (Mémoire de l'Association des Commissions scolaires anglophones du Québec, 2007:5). D'autres affirment que « la « crise » ayant mené à la création de cette Commission « a été grandement montée en épingle par les médias. » (Mémoire de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec, 2007 :7). La Fédération des femmes du Québec souligne le rôle des médias dans la récupération du débat à des fins politiques. Selon l'organisme féministe, « la manipulation exercée par la droite afin de récupérer à son avantage le débat sur les « accommodements raisonnables » [aurait été] relayée par les médias de masse » (FFQ, 2007 :9).

Pour le Forum musulman canadien il ne fait pas de doute que « la médiatisation excessive, abusive et tendancieuse d'une part; et l'instrumentalisation politique et électoraliste de la question, d'autre part, ont compromis le débat. » (Forum musulman canadien, 2007 :1). Une organisation syndicale déplore que l'expression accommodement raisonnable ait été dénaturée et galvaudée « par des médias en quête de sensationnalisme » (Centrale des syndicats démocratiques, 2007 :2).

Certains sont inquiets des conséquences négatives du débat public sur le bien-être des immigrants, d'une part, et sur le tissu social québécois, d'autre part. La Ligue des droits et libertés se dit préoccupée par « la couverture médiatique entourant les travaux de la Commission, axée sur le spectacle et centrée sur la présence musulmane [...] Les responsables politiques de cet exercice ne semblent pas avoir prévu [ses] retombées qui exacerbent l'exclusion dont sont victimes les communautés visées et donnent un portrait parfois très négatif et non réaliste de la façon dont le Québec reçoit et intègre les personnes immigrantes » (Ligue des droits et libertés, 2007 :2). Le conseil canadien des femmes musulmanes déplore aussi que le débat, bien que légitime et indispensable, ait été exploité à des fins monétaires et politiques sans perdre de vue que les médias sont aussi un reflet de la société et que « s'ils adoptent le sensationnalisme en ce qui a trait à la communauté musulmane [...] c'est que c'est rentable. » (Conseil canadien des femmes musulmanes, 2007 :10). Québec solidaire déplore, pour sa part, « le manque de tact de certains médias et politiciens dans le traitement des cas d'accommodements raisonnables ou arrangements et s'inquiète de ses conséquences néfastes sur la société » (QS, 2007 :2).

4. Conclusion : Portée et limites du débat

La notion d'accommodement raisonnable a émergé au Québec au milieu des années 1990 en réponse à la diversification culturelle de la société québécoise. Au cours de l'année 2006, la médiatisation accrue de certains cas d'accommodement suscite un vif débat de société qui a servi de toile de fond à la campagne électorale de 2007. Afin d'encadrer et d'éclairer un débat qui risque de dériver vers le populisme et une xénophobie à peine voilée, le gouvernement libéral de Jean Charest annonce la mise sur pied d'une Commission sur les pratiques d'accommodement. La Commission a abordé plusieurs enjeux fondamentaux : l'absence supposée de balises pour encadrer les pratiques d'accommodement; l'égalité entre les hommes et les femmes; la reconnaissance de la langue française; la recherche d'un modèle d'intégration entre multiculturalisme canadien et interculturelisme québécois; la question de la laïcité; l'intégration des immigrants et le rôle des médias dans le débat public. Quelles sont

recommandations qui ont été énoncées par la CCPARDC à l'égard de chacun des enjeux et la réception de ces recommandations par la société civile et les décideurs ? Les commissaires, Gérard Bouchard et Charles Taylor, ont interprété leur mandat d'une façon large et ont eu recours à plusieurs experts dans le domaine des relations interculturelles. Cela soulève la question du rôle des Commissaires et du rapport entre opinion experte et parole citoyenne dans le cadre de la délibération. La CCPARDC se distingue aussi par des modalités de consultation publique inédites combinant *focus groups*, audiences publiques et forums citoyens. Il s'agit maintenant de considérer la portée et les limites de ces modalités de consultation publique et de leur médiatisation.

La perception d'une absence de balises ou de critères guidant les pratiques d'harmonisation est l'une des principales préoccupations émanant du débat public sur les accommodements raisonnables. Lors de consultations publiques, plusieurs administrateurs et travailleurs, provenant principalement des domaines de la santé et de l'éducation ont réclamé des balises claires, des critères et des indicateurs pour gérer les pratiques d'harmonisation. Or, au Québec, plusieurs normes visant à encadrer ces pratiques existent déjà et sont notamment inscrites dans la Charte des droits et libertés. Les commissaires rappellent, dans leur rapport, certains de ces critères tout en soulignant que certaines normes collectives – concernant plus particulièrement l'intégration et la laïcité ouverte – auraient avantage à être précisées. (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 :19)

Lors des consultations publiques, deux options principales sont ressorties visant à assurer le respect de l'égalité des sexes. Certains acteurs sociaux – principalement des organisations féministes – se sont montrés en faveur d'une hiérarchisation des droits afin de faire prévaloir l'égalité des sexes sur les autres droits. À un certain moment du débat, le gouvernement Charest a même penché en faveur d'une telle hiérarchisation. « L'égalité entre les hommes et les femmes constitue un acquis social majeur pour la société québécoise, legs libéral historique et valeur libérale de premier plan en tout temps. En ce sens, nous saluons avec fierté l'intention annoncée du Premier ministre Jean Charest de renforcer, par voie législative, la valeur fondamentale pour les

Québécois de l'égalité entre les femmes et les hommes » (PLQ, 2007 :17). Au moment du dépôt du rapport, le projet de loi 63 établissant la primauté de l'égalité des sexes en était à sa troisième lecture à l'Assemblée nationale.

D'un autre côté, plusieurs ont manifesté leur désaccord avec cette l'idée de hiérarchisation des droits fondamentaux au nom du principe de l'interdépendance et de l'indivisibilité des droits. Aux termes des consultations publiques, les commissaires favorisent « l'insertion dans la charte québécoise d'une clause interprétative établissant l'égalité hommes-femmes comme valeur fondamentale de notre société. [...] Cela dit, la clause interprétative ne devrait entraîner aucune forme de hiérarchisation entre les droits énumérés par la charte » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 :252). Une clause établissant l'égalité hommes-femmes comme valeur fondamentale a cependant été jugée insuffisante par certains. En effet, on continue de se montrer en faveur de « l'ajout d'une clause interprétative à la Charte [...] pour préciser que la liberté religieuse rencontre sa limite dans l'obligation de respecter l'égalité des sexes » (Yolande Geadah Le Devoir, lundi, 16 juin 2008).

D'une manière générale, les commissaires se montrent rassurant sur la question de la langue française. Ils affirment que celle-ci n'est pas en aussi mauvaise posture que certains participants semblent le croire. Le rapport final ne contient aucune recommandation formelle au chapitre de la langue. Ils soulignent cependant le plan d'action sur la francisation des immigrants déposé par le gouvernement Charest et l'augmentation du budget de l'Office québécois de la langue française (Chouinard, Tommy; Côté, Charles, *La Presse*, vendredi, 23 mai 2008, p. A7). Sur la question de la langue, comme sur la question du modèle d'intégration à privilégier, les réactions au rapport sont plutôt controversées.

Le président du Mouvement Montréal français affirme que le rapport est « jovialiste » puisqu'il « exclue toutes les solutions qui auraient pu être significatives pour faire du français la langue commune à Montréal » (Chouinard, Tommy; Côté, Charles, *La Presse*, vendredi, 23 mai 2008, p. A7). Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste

de Montréal déplore, pour sa part, que les commissaires n'aient « pas voulu se mouiller sur la question de la langue » (Chouinard, Tommy; Côté, Charles, *La Presse*, vendredi, 23 mai 2008, p. A7). Les deux grandes centrales syndicales affirment, quant à elles, qu'« il faut consacrer plus de moyens à la francisation et à l'intégration des immigrants, et en particulier appliquer la loi 101 à toutes les PME dans lesquelles sont employés une majorité d'immigrants récents » (Chouinard, Tommy; Côté, Charles, *La Presse*, vendredi, 23 mai 2008, p. A7). Certains acteurs du mouvement souverainiste vont jusqu'à avancer que les commissaires ont donné « mauvaise conscience aux Québécois en les accusant de ne pas comprendre les gens qui les entourent », d'autres critiquent vivement la suggestion d'encourager l'apprentissage de l'anglais. Selon ces derniers, « les commissaires n'ont absolument pas compris la spécificité de la nation québécoise. Ils semblent nous condamner à une plus forte anglicisation pour s'ouvrir à l'immigration » (Ballivy, Violaine; Perreault, Laura-Julie; Chouinard, Tommy, *La Presse*, dimanche, 18 mai 2008, p. A4).

La recherche d'un modèle d'intégration adapté à la société québécoise a été l'un des enjeux importants pour la CCPARDC. En effet, plusieurs intervenants ont souligné que le multiculturalisme canadien n'était pas adéquat à la situation particulière du Québec. Les commissaires affirment, dans leur rapport, que « la quasi-totalité des intervenants qui se sont exprimés [...] au cours des consultations se sont prononcés en faveur de l'interculturalisme et ont rejeté le multiculturalisme canadien » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 :121). Cela les amène à conclure que l'interculturalisme, un modèle d'intégration qui « s'efforce de concilier la diversité ethnoculturelle avec la continuité du noyau francophone [et] assure ainsi la sécurité aux Québécois d'origine canadienne-française comme aux minorités ethnoculturelles » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 :20) est le modèle le mieux adapté à la société québécoise. Cette question, comme celle de la langue, a suscité des débats, notamment parmi les intellectuels souverainistes.

Le sociologue Jacques Beauchemin, le seul expert du comité conseil à avoir affiché ouvertement sa dissidence à la sortie du rapport affirme que les commissaires identifient « la majorité comme la cause du problème et adapte[nt] la formule multiculturelle de

Pierre Elliott Trudeau 'à la sauce québécoise'. La majorité franco-québécoise [étant] ici assimilée "à une identité parmi tant d'autres » (Leduc, Louise, *La Presse*, vendredi, 23 mai 2008, p. A6). Charles Courtois, doctorant en Histoire se montre déçu du rapport qui aurait dû, selon lui, « préciser les balises d'une laïcité québécoise en renforçant la culture commune de convergence, selon des principes d'ouverture [...] Et non qu'elle commande aux Québécois de se convertir au modèle du multiculturalisme. (Charles Courtois, *Le Devoir*, mercredi, 21 mai 2008, p. A7). Même si le rapport Bouchard-Taylor s'efforce de distinguer multiculturalisme et interculturalisme, plusieurs critiques amalgament ces deux notions. Pour Mathieu Bock-Côté, étudiant en sociologie à l'UQÀM, la distinction entre les deux notions est artificielle « dans la mesure où les deux 'doctrines' reposent sur la révocation de la culture majoritaire comme culture de référence et le refus d'en faire un pôle de référence normatif pour les nouveaux arrivants » (Mathieu Bock-Côté, *Le Devoir*, samedi, 31 mai 2008, p. B6). Gérard Bouchard rétorque qu'on induit le public en erreur en soutenant que l'interculturalisme « n'est qu'une forme déguisée de multiculturalisme dans la tradition de Pierre E. Trudeau » (Bouchard, Gérard, *La Presse*, mardi, 10 juin 2008, p. A25). On constate donc un glissement du débat sur le modèle d'intégration adéquat pour le Québec vers la question récurrente de la spécificité québécoise dans le Canada.

Plusieurs déplorent que la CCPARDC n'ait pas permis d'établir des balises claires concernant la notion de laïcité. « Il aurait fallu établir quelques balises claires, qu'une société laïque et démocratique doit se donner pour tracer des limites raisonnables face aux demandes religieuses de toute origine. Là-dessus, le rapport reste muet » (Yolande Geadah, *Le Devoir*, lundi, 16 juin 2008, p. A7). Selon la chef péquiste, Pauline Marois, « les commissaires Gérard Bouchard et Charles Taylor auraient dû proposer de définir les valeurs communes des Québécois dans des lois » (Touzin, Caroline, *La Presse*, samedi, 24 mai 2008). Dans leur rapport, les commissaires recommandent pourtant « au gouvernement d'instituer un processus qui mènera au dépôt à l'Assemblée nationale d'un Livre blanc en matière de laïcité dans lequel le modèle implicite de laïcité patiemment construit au Québec serait précisé et formalisé » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 :154). Cependant, les politiciens au pouvoir « ne montrent aucun empressement à

mettre en œuvre ses recommandations concrètes, dont celles qui sont inspirées par [la] notion de laïcité ouverte » (Dutrisac, Robert, *Le Devoir*, Samedi, 14 juin 2008, p. B1).

Le rapport Bouchard-Taylor contenait plusieurs recommandations dont l'objectif était de soutenir l'intégration des immigrants. Au moment de la publication du rapport, le Barreau du Québec souhaite aller plus loin que les recommandations énoncées et propose de réviser globalement la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Ce qui « permettrait de raffermir et de bonifier certains principes, comme les droits économiques, sociaux et culturels » (Ballivy, Violaine, *La Presse*, lundi, 2 juin 2008, p. A5). Les ordres professionnels ont, quant à eux, été avares de commentaires à la sortie du rapport Bouchard-Taylor qui recommande « en plus d'un comité d'enquête [...] la mise sur pied d'une instance indépendante qui permettra aux immigrants de demander une révision des décisions qui concernent la reconnaissance des diplômes » (Croteau, Martin, *La Presse*, samedi, 24 mai 2008, p. A8).

Un an après la publication du rapport nombre d'acteurs sociaux déplorent la lenteur avec laquelle ses recommandations sont mises en œuvre. La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes affirme que « malgré les mesures annoncées, on ne sent aucun redressement sur le terrain par rapport à l'intégration à l'emploi des immigrants, dit-il. On rencontre toujours les mêmes barrières qu'il y a trois ans. » (Lacoursière, Ariane, *La Presse*, lundi, 25 mai 2009). D'autres affirment que la situation a empiré suite à la CCPARDC : « depuis les travaux largement diffusés de la CCPARDC en 2007-08, la situation semble encore plus difficile pour les musulmans au Québec » (Baillargeon, Stéphane, *Le Devoir*, vendredi, 27 mars 2009).

Dans leur rapport, les commissaires saluent l'autocritique sévère à laquelle se sont livrés les médias avec des extraits à l'appui. Ainsi, journalistes, chroniqueurs et éditorialistes auraient reconnu que « 'les règles de base du métier n'ont pas toujours été respectées' ; 'notre profession a déconné' ; 'les médias méritent d'être blâmés'; avec 'ce qui n'était qu'une éraflure', ils ont fait 'une plaie ouverte' ; ils 'ont été une incroyable

usine à désinformation' ; ils 'ont foutu le bordel' ». (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 :75). Les commissaires concluent qu'« il revient aux gestionnaires et aux professionnels des médias d'apporter eux-mêmes les correctifs qui s'imposent » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 :251). Ils déplorent cependant au passage le manque de rigueur du Conseil de presse et suggère que celui-ci se justifie auprès du grand public et fournisse l'assurance d'un regard plus critique à l'avenir. (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 :250).

En ce qui concerne les principaux enjeux abordés par la CCPARDC, on remarque trois choses. Premièrement, en ce qui concerne certains enjeux, les commissaires ont refusé de prendre position se contentant de calmer le jeu en affirmant que le grand public avait une perception erronée. En effet, les commissaires concluent que l'absence de balises pour encadrer les pratiques d'accommodement est un faux problème fondé sur la méconnaissance des balises existantes. De même pour la question de la langue française, les commissaires se montrent rassurant en affirmant qu'il n'y a pas de véritable menace pesant sur la langue maternelle de la majorité québécoise. Sur d'autres enjeux, le rapport avance des recommandations « molles » : en ce qui concerne le rôle des médias, les commissaires renvoient la balle aux professionnels des médias qui devront prendre eux-mêmes les mesures nécessaires afin d'éviter d'autres dérapages. En ce qui concerne l'enjeu de l'égalité entre les sexes, la Commission suggère d'établir une clause qui établirait l'égalité hommes-femmes comme valeur fondamentale de la société québécoise sans toutefois faire prédominer celle-ci sur les autres droits.

Deuxièmement, après le dépôt du rapport plusieurs enjeux – les questions linguistiques, l'interculturalisme comme modèle d'intégration et le retour du terme canadien-français dans le rapport – ont été détournés du contexte de la Commission et ont alimenté le débat souverainiste. Avec la CCPARDC, on a failli avoir un débat sur le Québec pluriel. On est cependant rapidement revenu au sempiternel débat sur les relations entre le Québec et le Canada. Cela signifie que les contextes idéologiques et politiques à l'intérieur desquels se déroulent les expériences de délibération doivent être pris en compte puisqu'ils ont un impact non négligeable sur la portée de celles-ci. Dans le cas

de la Commission Bouchard-Taylor, même le rôle des commissaires et les rapports entre experts et profanes ont été analysés sous l'angle de l'appartenance politique. On a notamment reproché au rapport de tenter d'imposer une vision pluraliste de la société et un interculturelisme normatif aux citoyens ordinaires.

Enfin, de nombreuses recommandations concrètes – concernant notamment l'intégration des immigrants et le projet de Livre blanc sur la laïcité – se sont heurtées soit au manque de volonté politique, soit à la lenteur des processus administratifs et restent encore à être mises en œuvre. La délibération peut être utile pour orienter les décisions politiques, mais sans la volonté politique d'implanter les recommandations qui en sont issues, elle demeure davantage un moyen de canaliser les débats que de démocratiser la gestion publique.

Au moment de la publication du rapport Bouchard-Taylor, plusieurs voix se sont élevées pour le dénoncer et, ce faisant, s'attaquer au rôle des commissaires et à leur crédibilité. Pour Djemila Benhabib, il ne fait aucun doute que « Charles Taylor et Gérard Bouchard n'ont rien compris au Québec d'aujourd'hui. Ils ont convoqué les gens pour les écouter, mais leurs conclusions n'en ont pas tenu compte; ils avaient tout décidé d'avance » (Laura-Julie Perreault, *La Presse*, samedi, 7 mars 2009, p. A18). Jacques Parizeau considère, pour sa part, que le rapport est « abstrait et fumeux » et qu'il a été élaboré par des intellectuels qui « ne comprennent pas la vie » (Dutrisac, Robert, *Le Devoir*, samedi, 14 juin 2008, p. B1). « D'une façon générale, on considère au gouvernement que le rapport Bouchard-Taylor est une œuvre d'intellectuels qui nourrit un débat d'idées, surtout entre intellectuels souverainistes » (Dutrisac, Robert *Le Devoir*, samedi, 14 juin 2008, p. B1).

En effet, le dépôt du rapport a entraîné de multiples controverses au sein du mouvement souverainiste. Dans un texte aussi prolixe que virulent, Mathieu Bock-Côté affirme que le rapport Bouchard-Taylor confirme « le malaise de l'intelligentsia québécoise par rapport aux classes populaires ». Selon lui, le rapport Bouchard-Taylor refoule « hors du débat public les positions politiques qui contestent la sacralisation du chartisme

multiculturel ». Or, « le régime techno-chartiste repose explicitement sur la disqualification du peuple » (Mathieu Bock-Côté *Le Devoir*, samedi, 31 mai 2008, p. B6). Face aux vives réactions concernant la place faite au québécois francophones dans le rapport Bouchard-Taylor, Gérard Bouchard, souverainiste francophone et co-président de la commission publie un article pour rectifier ce qu'il considère comme de « profondes déformations ». Il argue notamment qu'« il est faux d'affirmer que le rapport ne tient pas compte de l'existence du groupe ethnoculturel majoritaire ». (Gérard Bouchard, *La Presse*, mardi, 10 juin 2008, p. A25).

Dans le cas de la CCPARDC l'enjeu pouvait facilement être politisé et les allégeances politiques des principaux commissaires étaient connues. Il était facile de juger le travail des commissaires à l'aune de leurs allégeances politiques et d'orienter, de nouveau, le débat sur le terrain de l'identité nationale, voire d'en faire un débat idéologique entre souverainistes et fédéralistes.

Les modalités de consultation de la Commission, particulièrement les forums citoyens, ont obtenu des résultats mitigés et essuyé de vives critiques. « Très tôt et jusqu'à la fin, nos forums ont été condamnés par une partie de l'opinion sous prétexte qu'ils ne donnaient lieu qu'à un exercice de défoulement collectif [...]. On accusait le « peuple » – surtout celui des régions – de profiter de l'aubaine pour étaler sa xénophobie et son racisme. » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008). En réaction à certains débordements lors des audiences tenues par la Commission, Alain Dubuc ose questionner certains pré-supposés normatifs de la délibération. Il affirme que « l'écoute a ses limites. Il ne suffit pas de s'incliner parce que le "peuple" a parlé. Les gens peuvent aussi faire fausse route et dire des choses inquiétantes. » (Dubuc, Alain, *La Presse*, vendredi, 2 novembre 2007). Les commissaires eux-mêmes le reconnaissent : « quand le thème d'un débat touche à l'ethnicité, à la question identitaire, au symbolique, il y a toujours un risque de glissement vers l'émotivité, voire l'irrationnel » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 : 35). On s'éloigne alors d'un idéal délibératif fondé sur la force de l'argument le plus légitime.

Les commissaires justifient cependant le choix de cette modalité de consultation publique en ayant recours à des arguments en faveur de la démocratie participative « rompant avec la rectitude politique et la langue de bois [et] faisant souvent fi des tabous » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 :37). Selon eux, « la tenue de ces forums largement ouverts s'inscrit dans une volonté, manifeste un peu partout dans le monde actuel, de contrer le déficit démocratique en favorisant les débats publics et la participation citoyenne » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 :37). En outre, les forums auraient eu des retombées positives, en catalysant l'expression du conflit et en favorisant l'apprentissage social notamment. Cependant, selon une personne interviewée, cette fonction d'apprentissage social n'a pas permis de faire évoluer les perceptions, mais aurait néanmoins permis aux commissaires de prendre le pouls de la population :

« [Dans certains cas] on voyait que les gens restaient accroché à leurs perceptions. Pour les commissaires c'était quand même une information importante parce qu'on est dans un domaine de perceptions. [...] C'est ce que les commissaires voulaient savoir de toute façon [...] tandis que les mémoires étaient – je ne dirais pas plus rationnels –, mais plus équilibrés. Donc c'est pour ça qu'on voulait entendre les perceptions des gens » (Extrait d'entretien avec un responsable des modalités de consultation).

Ces forums, malgré les débordements auxquels ils ont parfois donné lieu auraient notamment « contribué à atténuer un profond mécontentement parmi la population » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 :36) et auraient exercé « une importante fonction pédagogique » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 :37). L'apprentissage social, la réduction des conflits et l'augmentation de la confiance dans les institutions sont autant d'effets positifs présumés de la participation accrue des citoyens (Abelson, Forest *et al.* 2001).

De plus, les forums auraient permis de prendre le pouls de la population et ainsi de rectifier certaines perceptions erronées. Ainsi, « les interventions négatives, offensantes, représentaient environ 15 % de l'ensemble [et] contrairement à la perception courante, cette proportion est du même ordre de grandeur dans les forums montréalais que dans

les forums régionaux. » (Rapport Bouchard-Taylor, 2008 :36). À cet égard, les forums auraient été utiles pour saisir les nuances des représentations des participants et le caractère contingent de l'opinion publique sans la réifier comme l'aurait fait un sondage d'opinion (Kotchetkova, Evans, *et al.* 2008 : 81).

Les recherches qui s'intéressent aux rapports entre médias et débat public se penchent principalement sur les effets des médias sur la formation de l'opinion (Dutwin, 2003 ; Gerstl-Pepin, 2007 ; Moses, 2007). Dans la mesure où les expériences concrètes de délibération sont souvent médiatisées, il serait pertinent de se pencher sur la façon dont la médiatisation des discussions affecte la portée de la délibération. On peut, par exemple, se demander si la médiatisation des débats discrédite la légitimité de l'exercice ? S'il vaut mieux ne publiciser que les résultats – ce qui fait consensus – plutôt que l'ensemble du processus ? Est-ce que la médiatisation des processus délibératifs en assure la transparence ?

Bibliographie

Abelson, J., P. G. Forest, J. Eyles, P. Smith, E. Martin, and F. P. Gauvin (2001). "Deliberations about deliberative methods: issues in the design and evaluation of public participation processes." *Social Science & Medicine* vol.57:239-251.

Alario, M. (2001). "A Turn to Scientific Analysis and Democratic Deliberation in Environmental Policy: Political Risk, Legitimation Crisis or Policy Imperative?" *Theory and Science*, vol. 2(2).

Alliance des Communautés culturelles pour l'Égalité dans la Santé et les Services Sociaux (2007). « Pour faire plus, il ne faut pas uniquement faire mieux, mais faire différemment », Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Association des Commissions scolaires anglophones du Québec (2007). Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Assemblée des évêques du Québec (2007). Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Association des intervenants en soins spirituels du Québec (2007). « Les soins spirituels dans les établissements publics de santé et de services sociaux », Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Association des parents catholiques du Québec (2007). « Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens », Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (2007). Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Association québécoise des professeurs de français (2007). Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Backstrand, K. (2004). "Scientisation vs. civic expertise in environmental governance: eco-feminist, eco-modern and post-modern responses." *Environmental Politics* 13:695-714.

Baillargeon, S. (2009). « Étude sur la discrimination : Les musulmans subissent les contrecoups de la commission Bouchard-Taylor », *Le Devoir*, vendredi, 27 mars 2009, p. a5.

Ballivy, V.; Perreault, L.-J.; Chouinard, T. (2008). « Commission Bouchard-Taylor : Les inquiétudes avant le rapport », *La Presse*, dimanche, 18 mai 2008, p. A4.

Barreau du Québec (2007) « Les droits fondamentaux : Une protection pour toutes et tous », Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Beauchemin, M. (2006). « Accommodements raisonnables : Duceppe s'en remet à la Charte » *La Presse*, mardi, 21 novembre 2006, p. A5

Becker, D. R. (2002). *A participatory approach to social impact assessment: The interactive community forum*. Ph.D., University of Idaho, United States -- Idaho.

Bégin, P. (2007). « Accommodements raisonnables : leadership politique recherché », *Le Devoir*, mardi, 30 janvier 2007, p. a7.

Bernard, L. (2007). « Vite une commission d'enquête : La question des accommodements raisonnables est d'une telle importance et d'une telle complexité qu'une réflexion collective doit avoir lieu », *La Presse*, mardi, 6 février 2007, p. A23.

Biagiotti, I. (2004). « The World Social Forums. A paradoxical application of participatory doctrine », *International Social Science Journal*, vol. 56, no4, p.529.

Bloc Québécois (2007). « Bâtir le Québec ensemble », Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Blondiaux, L. (2005). « L'idée de démocratie participative: enjeux, impensés et questions récurrentes » dans Bacqué, M.-H., Rey, H. et Y. Sintomer (sous la direction de) *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte.

B'nai Brith Canada (2007). « Accommodements et Différences : Vers un terrain d'entente: la parole aux citoyens », Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Bock-Côté, M. (2008). « Marcuse, inspirateur de la commission Bouchard-Taylor : Le philosophe préférerait une 'dictature des intellectuels au pouvoir d'un peuple encore imparfait'. Et les coprésidents de la commission ? » *Le Devoir*, samedi, 31 mai 2008, p. b6

Boisvert, Y. (2007). « Accommodements raisonnables : De la difficulté de féliciter Jean Charest » *La Presse*, dimanche, 14 octobre 2007, p. A6.

Bouchard, G. et C. Taylor (2008). « Fonder l'avenir : Le temps de la conciliation », Rapport.

Bouchard, G. (2008). « Une rupture radicale avec l'héritage de René Lévesque – Commission Bouchard-Taylor: le débat prend une tournure inquiétante depuis le dépôt du rapport sur les accommodements raisonnables », *La Presse*, mardi, 10 juin 2008, p. A25.

Bourdieu, P. (1996). *Sur la télévision suivi de L'emprise du journalisme*. Paris, Raisons d'agir.

Castonguay, C. (2007). « Une Commission mal partie : Le document de consultation esquive l'intégration incertaine des immigrants à la majorité francophones », Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Centrale des syndicats démocratiques (2007). « Pour un débat serein sur les accommodements raisonnables », Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Centre des syndicats du Québec (2007). « Définir les balises du vivre ensemble au Québec », Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Centre Justice et foi (2007). « Au cœur du nouveau pluralisme religieux québécois : redéfinir les liens qui nous unissent », Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Chateauraynaud, F. et Didier T. (1999). *Les sombres précurseurs: Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*. Paris: Éditions de l'EHESS.

Chouinard, T. (2006). « Accommodements raisonnables : Dumont généralise, estime la ministre » *La Presse*, mardi, 21 novembre 2006, p. A5.

Chouinard, T.; Côté, C. (2008). « Le Commission Bouchard-Taylor dépose sont rapport : La langue française n'est pas en péril », *La Presse*, vendredi, 23 mai 2008, p. A7.

Comité pour la prestation des services de santé et des services sociaux aux personnes issues des communautés ethnoculturelles (2007). « Accommodements et différences – Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens », Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Confédération des syndicats nationaux (2007). Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Congrès juif Canadien (2007). Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Conseil canadien des femmes musulmanes (2007). Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Conseil de la souveraineté du Québec (2007). « Au jeu de la concurrence identitaire, le Québec-province ne gagnera jamais », Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Conseil du statut de la femme (2007). « Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse », Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Conseil interprofessionnel du Québec (2007). Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Conseil supérieur de la langue française (2007). « Les accommodements raisonnables en matière linguistique », Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Courtois, C. (2008). « Commission Bouchard-Taylor : Un Québec multiculturel ou multiethnique? », *Le Devoir*, mercredi, 21 mai 2008, p. A7.

Côté, É. (2007). « Accommodements raisonnables Hérouxville : Des graffitis dénoncent les 'normes de vie' », *La Presse*, vendredi, 9 février 2007, p. A3.

Croteau, M. (2008). « Commission Bouchard-Taylor : Les réactions – 'Le jour du jugement du Québec' : La sortie du rapport a suscité un intérêt mesuré au Canada anglais » *La Presse*, samedi, 24 mai 2008, p. A7.

Dubuc, A. (2007). « Hérouxville et l'hydre montréalaise », *La Presse*, mercredi, 14 février 2007, p. A23.

Dubuc, A. (2007). « Le torchon de Hérouxville » *La Presse*, vendredi, 2 novembre 2007, p. A19.

Duchesne, A. (2006). « Sondage SOM-La Presse-Le Soleil : Des accommodements raisonnables qui incommode » , *La Presse*, vendredi, 29 décembre 2006, p. A1.

Dutrisac, R. (2008). « Commission Bouchard-Taylor : Quatre enterrements pour un rapport » , *Le Devoir*, samedi, 14 juin 2008, p. b1.

Dutwin, D. (2003). "The character of deliberation: Equality, argument, and the formation of public opinion." *International Journal of Public Opinion Research* 15:239-264.

Fédération des femmes du Québec (2007). « Consultation portant sur les accommodements raisonnables et les différences » , Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Fédération des travailleurs du Québec (2007). Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Forum musulman canadien (2007). « Société inclusive, citoyens épanouis » , mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Gagnon, K. (2007). « Hérouxville édicte un code de conduite rigoureux pour ses futurs immigrants : Il est interdit de lapider les femmes! » , *La Presse*, samedi, 27 janvier 2007, p. A1.

Gagnon, K. (2007). « Accommodements raisonnables : Le discours de Dumont séduit » , *La Presse*, lundi, 27 août 2007, p. A4.

Gaudette, M. (2005). « Lettres : Les accommodements dits raisonnables » , *Le Devoir*, mercredi, 6 juillet 2005, p. A6.

Geadah, Y. (2008). « Commission Bouchard-Taylor : Un rapport insensible à l'égalité des sexes » , *Le Devoir*, lundi, 16 juin 2008, p A7.

Gerstl-Pepin, C.I. (2007). "Introduction to the special issue on the media, democracy, and the politics of education. *Peabody Journal of Education*. Vol 82(1) 2007, 1-9.

Girard, M. (2008). « Résumé des résultats de sondage portant sur la perception des Québécois relativement aux accommodements raisonnables, à l'immigration, aux communautés culturelles et à l'identité » , Rapport remis à M. Gérard Bouchard, à M. Charles Taylor, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles. 55 pages.

Girard, M. (2007). « L'affaire Hérouxville déchaîne les passions » , *La Presse*, lundi, 29 janvier 2007, p. A1.

Godard, O., et T. Hommel. (2007). "Contestation sociale et organisation de l'expertise scientifique des risques environnementaux et sanitaires." *Politique et Sociétés* 26:27-43.

Hamel, P. (2008). *Ville et débat public. Agir en démocratie*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Hustedde, R. J. (1996). « An Evaluation of the National Issues Forum Methodology for Stimulating Deliberation in Rural Kentucky », *Journal of the Community Development Society*, vol. 27(2):197-210.

Jasanoff, S. (2003). "Technologies of Humility: Citizen Participation in Governing Science." *Minerva*, vol. 41: 223-244.

Kotchekova, I., Evans, R. & Langer, S. (2008). « Articulating contextualized knowledge: focus groups and/as public participation? », *Science as culture*, vol. 17(1):71-84.

Lacoursière, A. (2009). « Un an après la commission Bouchard-Taylor : Québec solidaire accuse Charest de ne rien faire », *La Presse*, lundi, 25 mai 2009, p. A10.

La Haye, D. (2007). « L'effet Hérouxville : La MRC Papineau ouvre la porte à l'adoption d'un code », *La Presse*, samedi, 3 février 2007, p. 8.

Leclerc, J.-C. (2007). « Accommodements raisonnables : Les médias ont-ils exagéré ? » *Le Devoir*, lundi, 5 février 2007, p. b6.

Leduc, L. (2008). « La Commission Bouchard-Taylor dépose son rapport : Le sociologue Jacques Beauchemin très déçu du rapport », *La Presse*, vendredi, 23 mai 2008, p. A6.

Lessard, D. (2007). « Accommodements raisonnables Boisclair critique les abus : Québec doit avoir plus de leadership », *La Presse*, dimanche, 4 février 2007, p. A4.

Ligues des droits et libertés (2007). « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits... », Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Marois, P. (2005) « Religion, accommodements raisonnables et école privée : L'arbre ne doit pas cacher la forêt », *Le Devoir*, mercredi, 15 juin 2005, p. A7.

Meunier, H.; Lagacé, P.; Perreault, L.-J. (2007). « L'effet Hérouxville : Un gouffre entre la ville et la campagne », *La Presse*, samedi, 3 février 2007, p. A6.

Mouvement national des québécois et québécoise (2007). « L'intégration à la québécoise : Pour une meilleure définition et un renforcement démocratique », Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Moses, M. S. (2007). "The media as educators, educational research, and autonomous deliberation" *Peabody Journal of Education*. vol.82(1):150-165.

O'Brennan, J. (2004). « (2) Ireland's National Forum on Europe: Elite Deliberation Meets Popular Participation », *Journal of European Integration*, vol. 26 (2): 171-189.

Parti Québécois (2007). *Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*.

Parti libéral du Québec (2007). *Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*.

Perreault, L.-J. (2009). « Ma vie à contre-Coran : Une vision critique des conclusions de la commission Bouchard-Taylor » *La Presse*, samedi, 7 mars 2009, p. A18.

Post, D. L., J. M. DaRos, A. O'Rourke, et D. Vogel. (2003). "Science and public participation in regulating genetically-engineered food: French and American experiences." *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, vol. 68-69: 75-101.

Potvin, M. (2008). « L'invention d'un débat : Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias écrit du Québec sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, du 1er mars 2006 au 30 avril 2007 », Rapport remis à M. Gérard Bouchard, à M. Charles Taylor, *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*.

Presse Canadienne (2007). « Dumont veut encadrer les accommodements raisonnables », *La Presse*, mardi, 16 janvier 2007, p. A10.

Presse Canadienne (2007). « Accommodements raisonnables : Boisclair salue la création de la commission », *Le Devoir*, samedi, 10 février 2007, p. a3.

Québec Solidaire (2007). *Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*.

Roy, P. (2006). « Accommodements raisonnables : Dumont appelle à la défense des valeurs de la majorité », *La Presse*, samedi, 18 novembre 2006, p. A6.

Ryfe, D. M. (2007). « Narrative and deliberation in small group forums », *Journal of Applied Communication Research*, vol. 34(1):72-93.

Silber, E. (2007). « Lettres: Vive Hérouxville ! », *Le Devoir*, jeudi, 1 février 2007, p. A6.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées ou immigrantes (2007). « Pour des accommodements réciproques », mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Thibodeau, M. (2002). « *Le kirpan soulève la controverse à LaSalle* », *La Presse*, mercredi, 13 février 2002, p. A7.

Touzin, C. (2008). « Commission Bouchard-Taylor : Les réactions – Pauline Marois se dit "inquiète" : Selon la chef péquiste, le rapport Bouchard-Taylor ne prend pas le taureau par les cornes », *La Presse*, samedi, 24 mai 2008, p.A6.

Union des municipalités du Québec (2007). *Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, Montréal, Union des municipalités du Québec.

Annexe 1 : La liste des participants aux audiences nationales tenues à Montréal

Mémoires présentés en audience

1. Alliance des Communautés culturelles pour l'Égalité dans la Santé et les Services Sociaux – [Pour faire plus, il ne faut pas uniquement faire mieux, mais faire différemment](#) (PDF, 27 pages, 156 ko)
2. Assemblée des évêques catholiques du Québec – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 16 pages, 103 ko)
3. Association des commissions scolaires anglophones du Québec – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 11 pages, 85 ko)
4. Association des Intervenantes et Intervenants en Soins Spirituels du Québec – [Les soins spirituels dans les établissements publics de santé et de services sociaux](#) (PDF, 13 pages, 190 ko)
5. Association des Parents Catholiques du Québec – [Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens](#) (PDF, 18 pages, 148 ko)
6. Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – [Avis présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 12 pages, 175 ko)
7. Association professionnelle des animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire du Québec – [Le service scolaire d'animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire : Au carrefour de leur vie et de leur société en transformation](#) (PDF, 10 pages, 74 ko)
8. Association québécoise des professeurs de français – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 28 pages, 91 ko)
9. Astrolabe – [Pour un dialogue véritable et permanent](#) (PDF, 43 pages, 508 ko)
10. B'nai Brith Canada – [Accommodements et Différences. Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens](#) (PDF, 9 pages, 79 ko)
11. Barreau du Québec – [Les droits fondamentaux : une protection pour toutes et tous](#) (PDF, 38 pages, 278 ko)
12. Bloc Québécois – [Bâtir le Québec ensemble](#) (PDF, 39 pages, 253 ko)
13. Castonguay, Charles – [Une commission mal partie : le document de consultation esquivé l'intégration incertaine des immigrants à la majorité francophone](#) (PDF, 16 pages, 62 ko)
14. Centrale des syndicats démocratiques – [Pour un débat serein sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 17 pages, 104 ko)
15. Centrale des syndicats du Québec – [Définir les balises du vivre ensemble au Québec](#) (PDF, 21 pages, 216 ko)
16. Centre justice et foi – [Au coeur du nouveau pluralisme religieux québécois : redéfinir les liens qui nous unissent](#) (PDF, 15 pages, 92 ko)

17. Comité pour la prestation des services de santé et des services sociaux aux personnes issues des communautés ethnoculturelles – [Accommodements et différences – Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens](#) (PDF, 42 pages, 382 ko)
18. Confédération des syndicats nationaux – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 24 pages, 185 ko)
19. Congrès Juif canadien – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 21 pages, 269 ko)
20. Congrès national des Italo-Canadiens – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 4,5 mo)
21. Conseil Canadien des Femmes Musulmanes – [Rapport soumis à la Commission Bouchard-Taylor](#) (PDF, 13 pages, 398 ko)
22. Conseil de la souveraineté du Québec – [Au jeu de la concurrence identitaire, le Québec-province ne gagnera jamais](#) (PDF, 13 pages, 95 ko)
23. Conseil des relations interculturelles – [Avis sur la prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle](#) (PDF, 23 pages, 204 ko)
24. Conseil du statut de la femme – [Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse](#) (PDF, 20 pages, 6,36 mo)
25. Conseil interculturel de Montréal – [Accommoder pour mieux vivre ensemble : Pour une mise à jour du modèle québécois d'intégration et de gestion de la diversité](#) (PDF, 32 pages, 152 ko)
26. Conseil interprofessionnel du Québec – [Mémoire présenté aux audiences nationales de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 36 pages, 211 ko)
27. Conseil provincial du Québec des métiers de la construction – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 11 pages, 88 ko)
28. Conseil québécois des gais et lesbiennes – [S'engager pour l'égalité sociale des membres de la communauté LGBT](#) (PDF, 15 pages, 138 ko)
29. Conseil supérieur de la langue française – [Les accommodements raisonnables en matière linguistique](#) (PDF, 9 pages, 56 ko)
30. Église Unie du Canada au Québec – [Uni-es dans notre Diversité](#) (PDF, 17 pages, 75 ko)
31. English Speaking Catholic Council – [Reasonable Accommodation and Freedom of Religion in Quebec](#) (En anglais, PDF, 18 pages, 132 ko)
32. Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec – [Avis présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 16 pages, 307 ko)

33. Fédération des commissions scolaires du Québec – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 14 pages, 3,89 mo)
34. Fédération des femmes du Québec – [Consultation portant sur les accommodements raisonnables et les différences](#) (PDF, 22 pages, 105 ko)
35. Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 36 pages, 271 ko)
36. Fondation de la tolérance – [Échanger pour s'entendre](#) (PDF, 35 pages, 1,79 mo)
37. Fondation des Entreprises en Recrutement de Main-d'oeuvre agricole Étrangère – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 20 pages, 277 ko)
38. Fondation Émergence et Gai Écoute – [Homosexualité et différences culturelles - Une crainte raisonnable](#) (PDF, 24 pages, 140 ko)
39. Forum musulman canadien – [Société inclusive, citoyens épanouis](#) (PDF, 17 pages, 121 ko)
40. Franc-maçonnerie libérale au Québec – [Accueillir sans se trahir](#) (PDF, 23 pages, 343 ko)
41. Institut du nouveau monde – [La participation citoyenne des Québécois issus des minorités : l'ultime condition d'une intégration réussie](#) (PDF, 19 pages, 203 ko)
42. Intersyndicale des femmes – [Pour mieux vivre ensemble](#) (PDF, 18 pages, 119 ko)
43. Ligue des droits et libertés – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 13 pages, 86 ko)
44. Lisée, Jean-François – [Pour un nouvel équilibre entre tous les « Nous » Québécois](#) (PDF, 14 pages, 165 ko)
45. Mouvement national des Québécoises et Québécois – [L'intégration à la Québécoise : pour une meilleure définition et un renforcement démocratique](#) (PDF, 24 pages, 98 ko)
46. Muslim Women of Quebec – [Report submitted to the Bouchard-Taylor Commission](#) (En anglais, PDF, 3 pages, 28 ko)
47. Nouveau Parti démocratique – [Pour un Québec égalitaire et ouvert](#) (PDF, 4 pages, 48 ko)
48. Parti Libéral du Québec – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 20 pages, 436 ko)
49. Parti Québécois – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 15 pages, 589 ko)
50. Quebec Community Groups Network – [Brief Presented to Consultation Commission on Accommodation Practices Related to Cultural Differences](#) (En anglais, PDF, 21 pages, 174 ko)

51. Québec solidaire – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 21 pages, 113 ko)
52. Service interculturel collégial – [Vivre ensemble c'est aussi au cégep que ça s'apprend](#) (PDF, 15 pages, 408 ko)
53. Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal – [Pour un Québec francophone, fier de son passé, laïque et tolérant](#) (PDF, 15 pages, 217 ko)
54. Syndicat de la fonction publique du Québec – [Une fonction publique laissée à elle-même](#) (PDF, 25 pages, 131 ko)
55. Syndicat des professeurs de l'État du Québec – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 13 pages, 72 ko)
56. Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes – [Pour des accommodements réciproques](#) (PDF, 23 pages, 203 ko)
57. Union des municipalités du Québec – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 15 pages, 1,49 mo)
58. Ville de Montréal – [Agir en amont pour profiter pleinement de la diversité](#) (PDF, 11 pages, 68 ko)

Mémoires sans présentation en audience

59. Académie de médecine vétérinaire du Québec – [Pour une condition animale libre de l'arbitraire religieux](#) (PDF, 8 pages, 44 ko)
60. Afeas – [L'égalité entre les femmes et les hommes : au-dessus de tout accommodement !](#) (PDF, 17 pages, 192 ko)
61. A.Q.D.R. nationale – [Mémoire de l'A.Q.D.R. nationale](#) (PDF, 12 pages, 59 ko)
62. Artistes pour la paix – [Plus que jamais, la paix sans les armes](#) (PDF, 11 pages, 84 ko)
63. Association des directions d'établissement scolaire retraitées de Montréal – [Pour un Québec laïc, égalitaire et français](#) (PDF, 7 pages, 377 ko)
64. Association musulmane québécoise – [Un « nous » pour tous...](#) (PDF, 24 pages, 664 ko)
65. Collège des médecins du Québec – [Les ordres professionnels et les accommodements raisonnables](#) (PDF, 4 pages, 22 ko)
66. Comité des Jeunes du Parti Indépendantiste – [Chant national](#) (PDF, 14 pages, 84 ko)
67. Communications et Société – [Mémoire de COMMUNICATIONS ET SOCIÉTÉ à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement](#) (PDF, 11 pages, 153 ko)

68. Conférence mondiale des Religions pour la Paix (CMRP) – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 24 ko)
69. Conseil des Églises pour la Justice et la Criminologie du Québec – [Accommodements raisonnables](#) (PDF, 2 pages, 22 ko)
70. Conseil permanent de la jeunesse – [L'intégration des nouveaux arrivants : un atout pour le développement du Québec](#) (PDF, 34 pages, 902 ko)
71. D'Abord Solidaires – [Pour un Québec inclusif, riche de sa diversité et solidaire](#) (PDF, 10 pages, 70 ko)
72. ÉRASME – [Le plaisir de la différence. Pourquoi le Québec s'en priverait-il?](#) (PDF, 31 pages, 177 ko)
73. Fathers-4-Justice Québec – [Les pièges de la modernité](#) (PDF, 16 pages, 323 ko)
74. Fédération Québécoise des Municipalités – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 17 pages, 250 ko)
75. Groupe de théologie contextuelle québécoise – [« Nous autres ». Identité et vivre ensemble Québécois](#) (PDF, 8 pages, 37 ko)
76. Institut de coopération pour l'éducation des adultes – [Apprendre à vivre-ensemble, un enjeu de cohésion sociale](#) (PDF, 16 pages, 106 ko)
77. La Ligue des femmes du Québec – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 5 pages, 72 ko)
78. Le Parti République de Québec – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 19 pages, 108 ko)
79. Le Rassemblement pour un pays souverain – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 29 ko)
80. Mouvement des travailleuses et travailleurs chrétiens – [Pour un vivre-ensemble qui serait plus qu'un accommodement](#) (PDF, 10 pages, 105 ko)
81. Observatoire Vieillesse et Société – [Vue d'ensemble sur la Société Québécoise et ses accommodements envers les aînés. Nouvelle entité socioculturelle.](#) (PDF, 11 pages, 93 ko)
82. Ordre des comptables agréés du Québec – [Mémoire présenté à la Commission de consultations sur les pratiques d'accommodements reliés aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 58 ko)

Annexe 2 : La liste des participations aux audiences régionales Montréal

Mémoires présentés en audience

83. Accueil Liaison pour arrivants (ALPA) – [Accommodement ou perception culturelle](#) (PDF, 7 pages, 803 ko)
84. Al Hidaya Association – [Debating Reasonable Accommodations: Can a Progressive Nation Overcome Racism?](#) (En anglais, PDF, 11 pages, 69 ko)
85. Angers, Mathieu, Gauthier, Simon, Marteau, Laurence, et Pelland, Aniko – [Les symboles religieux dans les institutions d'éducation publiques](#) (PDF, 25 pages, 125 ko)
86. Armony, Victor – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 17 pages, 94 ko)
87. Arseneau, Réal, Aubé, Paule Therrien, Bérubé, Nicole, Bolduc, Marielle, Dorais, Marie-Andrée, Gagnon, Jean-François, Godin, Jacqueline, Guérin, Micheline, Henry, Élisabeth, Isabel, Catherine, Landry, Claire, Langevin, Nathalie, Lavallée, Marcel, Legendre, Danielle, McMillan, Isabelle, Paradis, Pierre-Yves, Roussel, Robert, Sohn, Claire H., Thériault, Gaëtan, Trépanier, Réginald, et Vien, Hélène G. – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 43 ko)
88. Association de la Communauté Copte Orthodoxe du Grand Montréal (ACCOM) – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 8 pages, 167 ko)
89. Association des jeunes professionnels Marocains (AJPM) – [Mémoire sur les pratiques d'accommodements raisonnables et la diversité religieuse](#) (PDF, 7 pages, 33 ko)
90. Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées – [« La parole à ceux qui n'en ont pas »](#) (PDF, 14 pages, 105 ko)
91. Balthazar, Louis – [L'intégration harmonieuse des immigrants : une nécessité vitale pour le Québec](#) (PDF, 13 pages, 67 ko)
92. Baril, Daniel – [L'approche judiciaire européenne de la gestion des accommodements religieux](#) (PDF, 15 pages, 100 ko)
93. Bereza, Eugene – [Adaptation and accommodation in clinical care: How does one judge how much?](#) (En anglais, PDF, 10 pages, 70 ko)
94. Bernard, Louis – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 8 pages, 82 ko)
95. Brotman, Dr. Shari, Julien, Dr. Danielle, Lee, Edward, Raphaël, Nada, Sfeir, Joelle, et Wong, Alan – Identités invisibles - [Diversité sexuelle des minorités visibles, des communautés culturelles et des personnes bi-spirituelles au Québec](#) (PDF, 11 pages, 101 ko)

96. Centre de santé et de services sociaux de la Montagne – [L'adaptation reliée à la gestion de la diversité dans le secteur de la santé et des services sociaux de la région de Montréal](#) (PDF, 17 pages, 161 ko)
97. Collectif d'auteur-e-s – [Être ouvert ou ne pas être](#) (PDF, 15 pages, 124 ko)
98. Chung, Joseph H. – [L'accommodement soutenable](#) (PDF, 16 pages, 139 ko)
99. Collectif pour une éducation de qualité – [Transmettre adéquatement un patrimoine culturel et historique](#) (PDF, 13 pages, 96 ko)
100. Collège de Bois-de-Boulogne – [Un savoir-faire institutionnel en matière de « pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles »](#) (PDF, 7 pages, 118 ko)
101. Collège de Maisonneuve – [Mémoire présenté à la Commission sur les pratiques d'accommodement raisonnable](#) (PDF, 13 pages, 143 ko)
102. Comité aviseur-jeunes – [L'intégration en emploi des jeunes issus de minorités visibles](#) (PDF, 42 pages, 474 ko)
103. Commission scolaire de Montréal – [La diversité culturelle, linguistique et religieuse à la Commission scolaire de Montréal - Pour un accommodement raisonnable réciproque](#) (PDF, 19 pages, 204 ko)
104. Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys – [La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, une maison d'éducation au cœur des enjeux du Québec de demain](#) (PDF, 16 pages, 100 ko)
105. Communauté catholique congolaise de Montréal – [Mémoire sur les accommodements raisonnables soumis à la Commission Bouchard-Taylor](#) (PDF, 15 pages, 111 ko)
106. Corbeil, Jean-Claude – [Le « contrat moral » aux oubliettes](#) (PDF, 6 pages, 34 ko)
107. Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal – [Présentation à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 10 pages, 540 ko)
108. Conseil central du Montréal métropolitain CSN – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 5 pages, 88 ko)
109. De la Sablonnière, Roxane – [Vers une intégration réciproque des identités culturelles : un sens à la crise symptomatique des accommodements raisonnables](#) (PDF, 95 pages, 826 ko)
110. Dion, Arlette – [L'égalité des sexes, une valeur fondamentale au Québec](#) (PDF, 18 pages, 100 ko)
111. Diversité artistique Montréal (DAM) – [L'accès aux produits culturels, Un facteur de cohésion social pour le Québec de demain](#) (PDF, 9 pages, 80 ko)
112. Durand, Claire – [Sondages, opinion publique et accommodements raisonnables](#) (PDF, 13 pages, 50 ko)
113. El-Ghadban, Yara – [Vivre le « je me souviens » au pluriel](#) (PDF, 16 pages, 98 ko)
114. Faculté de théologie et de sciences des religions – [Accueillir la diversité religieuse dans une laïcité ouverte](#) (PDF, 27 pages, 157 ko)

115. Fleury, Réginald – [Dialogue interculturel et accommodements raisonnables](#) (PDF, 6 pages, 67 ko)
116. Folco, Raymonde – [Étude sur les accommodements raisonnables - Pratiques et notions de bases](#) (PDF, 20 pages, 200 ko)
117. Fortin, Louise – [La vraie réalité des immigrants](#) (PDF, 14 pages, 109 ko)
118. Fraternité des policiers et des policières de Montréal – [Privilegier une ouverture mieux balisée à l'immigration et aux immigrants](#) (PDF, 15 pages, 67 ko)
119. Galipeau, Jacques, et Konan, Georges – [Questions d'accommodements juridiques et raisonnables](#) (PDF, 6 pages, 50 ko)
120. Greffard, Hélène – [Voyage d'une Québécoise de souche en terrain étranger](#) (PDF, 18 pages, 100 ko)
121. Karam, Georges – [Un État de droit et non l'État de tous les droits](#) (PDF, 9 pages, 44 ko)
122. Lacerte, Pierre – [Malaise persistant à Outremont : le laisser-faire des autorités publiques](#) (PDF, 80 pages, 2,9 Mo)
123. Le projet de Rapprochement des communautés culturelles de Villeray – [Le dialogue interculturel](#) (PDF, 9 pages, 61 ko)
124. L'Hirondelle, service d'accueil et d'intégration des immigrants – [Une intégration réussie des nouveaux arrivants grâce à l'interculturalisme québécois](#) (PDF, 12 pages, 65 ko)
125. Machouf, Elaheh – [Un Québec confiant en sa culture, ouverte et inclusif est possible](#) (PDF, 5 pages, 74 ko)
126. Mouvement Montréal français – [Le français langue officielle et commune : une valeur fondamentale et non négociable?](#) (PDF, 15 pages, 66 ko)
127. Muslim Students' Association at McGill University (MSA Montreal – [Brief Submission to the Consultation Commission on Accommodation Practices Related to Cultural Differences](#) (En anglais, PDF, 4 pages, 35 ko)
128. Présence Musulmane Montréal – [Plaidoyer pour un Nous inclusif](#) (PDF, 23 pages, 636 ko)
129. Promotion, intégration, société nouvelle (PROMIS) – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 14 pages, 186 ko)
130. Rassemblement des Chrétiens du Moyen-Orient (RCMO) – [Mémoire à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 46 ko)
131. Regroupement des centres de la petite enfance de l'Île de Montréal – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 14 pages, 154 ko)
132. Rioux, Gilles, et Sorel, Robert – [Les échanges culturels pour les jeunes entre Montréal et les autres régions du Québec](#) (PDF, 10 pages, 100 ko)
133. Rousseau, Louis – [Le vivre ensemble et la recomposition des différences religieuses](#) (PDF, 16 pages, 73 ko)

134. Service à la famille chinoise du Grand Montréal – [Intégrer ou accommoder?](#) (PDF, 15 pages, 189 ko)
135. Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée Inc. – [Au-delà de l'accommodement raisonnable et de la tolérance : L'accueil et la mobilité professionnelle pour une véritable intégration sociale en tant que citoyens à part entière](#) (PDF, 19 pages, 193 ko)
136. South Asian Women's Community Centre – [Brief on Reasonable Accommodation](#) (En anglais, PDF, 3 pages, 37 ko)
137. Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal – [L'École publique : plaque tournante d'une société commune](#) (PDF, 17 pages, 148 ko)
138. The Canadian-Italian Business and Professional Association (CIBPA) – [Brief presented to « La Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles »](#) (En anglais, PDF, 11 pages, 74 ko)
139. The Sikh Community of Montreal – [Brief Presented to Consultation Commission on Accommodation Practices Related to Cultural Differences](#) (En anglais, PDF, 14 pages, 92 ko)
140. Thibert, Joël – [L'accommodement des différences dans l'espace public : proposition idéologique ou solution pragmatique?](#) (PDF, 6 pages, 38 ko)
141. YMCA du Grand Montréal – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 19 pages, 3,2 Mo)

Mémoires sans présentation en audience

142. Acre, Yaël – [Brief to submit to the Taylor-Bouchard Commission](#) (En anglais, PDF, 3 pages, 22 ko)
143. Action travail des femmes – [Faut-il être incommodé par les accommodements raisonnables](#) (PDF, 15 pages, 212 ko)
144. Alaoui, Amine – [Les défis de la diversité](#) (PDF, 11 pages, 66 ko)
145. Almanza, Rodolphe – [La société d'accueil versus les demandes d'accommodements.](#) (PDF, 4 pages, 29 ko)
146. Antoine, Gabriel Charles – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 8 pages, 600 ko)
147. Ashraf, Shaheen, Cooper, Amy, Harlepin, Louise, Hirst, Elizabeth, Marx, Sarah, Rollert, Diane, et Voiselle, Marjolaine – [Déclaration à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 13 pages, 57 ko)
148. Assabgui, Anis – [Pour un Québec plus authentique](#) (PDF, 7 pages, 46 ko)
149. Association de la Communauté Copte Orthodoxe du Grand Montréal – [Mémoire sur les accomodements raisonnables](#) (PDF, 8 pages, 40 ko)
150. Association des médecins gradués de l'étranger au Québec – [Les accommodements raisonnables](#) (PDF, 4 pages, 59 ko)

151. Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux – [Pour faciliter la prestation de soins et de services sans discrimination, de façon sécuritaire et personnalisée](#) (PDF, 12 pages, 63 ko)
152. Awasti, Deepak, et Dye, Christopher – [Can a frog living in a well imagine the ocean?](#) (En anglais, PDF, 18 pages, 285 ko)
153. Baghjajian, Aïda – [Mémoire présenté dans le cadre de la Commission Bouchard-Taylor](#) (PDF, 6 pages, 242 ko)
154. Barnabé, Joseph Arthur – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 2 pages, 22 ko)
155. Barrette, Pascal – [De moins en moins différents](#) (PDF, 18 pages, 78 ko)
156. Barrigar, Chris – [The Place of Religion in Quebec Schools](#) (En anglais, PDF, 2 pages, 48 ko)
157. Bastien, Michel P. – [Les accommodements raisonnables avant les déraisonnables.](#) (PDF, 4 pages, 27 ko)
158. Batrville, Nathalie – [Un problème épistémologique? La crise de l'information et notre imaginaire collectif](#) (PDF, 7 pages, 51 ko)
159. Beaupré, Daniel – [Accommodement raisonnable](#) (PDF, 2 pages, 23 ko)
160. Beauregard, Guy – [Famille et société : obligations de respect, de compréhension et d'amour](#) (PDF, 13 pages, 62 ko)
161. Bélanger, Marie-Douce – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 2 pages, 63 ko)
162. Bellemare, François, Caron-Guay, Sara, Demers, Élise, Fontaine, Nicolas, Marcoux-Chabot, Moïse, Massicotte, Luc, Sabourin, Marc-André, Sériès, Marine, Simard, Émilie, Talbot, François, Tanguay, Solène, et Vachon, Caroline – [Être ouvert ou ne pas être](#) (PDF, 15 pages, 130 ko)
163. Bendwell, Ivan – [Identité culturelle - Apprendre à argumenter et à débattre](#) (PDF, 23 pages, 418 ko)
164. Benshila, Benmoussa – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 3 pages, 25 ko)
165. Bergeron, Hugues D. – [De quelle menace parlons-nous?](#) (PDF, 3 pages, 24 ko)
166. Bertho Lavenir, Catherine – [Les signes religieux ostentatoires à l'école](#) (PDF, 6 pages, 50 ko)
167. Bertrand, Claude – [La civilisation est le triomphe de la solidarité](#) (PDF, 6 pages, 69 ko)
168. Bilodeau, Marguerite – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 14 pages, 396 ko)
169. Bnou-Nouçair, Radouane – [Se comprendre pour bâtir un Québec multiculturel](#) (PDF, 14 pages, 56 ko)

170. Bolduc, Joanie, et Leblanc, Jonathan – [Accommodement et diversité culturelle: pour une déconstruction des idées reçues](#) (PDF, 13 pages, 174 ko)
171. Bonhomme, Jean-Pierre – [Les accommodements d'Amérique](#) (PDF, 2 pages, 20 ko)
172. Bouchard, François – [Les accommodements raisonnables ou les chemins de la régression globale](#) (PDF, 7 pages, 30 ko)
173. Bouchard, Valérie – [Pour une diversité en santé au Québec](#) (PDF, 4 pages, 26 ko)
174. Boucher, Mélina – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 1 page, 14 ko)
175. Boulianne, Denis – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 43 ko)
176. Brais, Normand – [Dès lors qu'un citoyen se réclamera de sa foi, tout lui sera permis.](#) (PDF, 12 pages, 68 ko)
177. Brisette, Yves – [Des conditions émotionnelles aux accommodements raisonnables.](#) (PDF, 4 pages, 33 ko)
178. Brodeur, Claude – [À la rencontre de l'autre](#) (PDF, 3 pages, 22 ko)
179. Brodeur, Francine – [Un juste équilibre pour vivre en harmonie](#) (PDF, 1 page, 20 ko)
180. Brouillette, Richard – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 1 page, 13 ko)
181. Brulotte, Donald – [Vivre en harmonie ! ... Conditions requises](#) (PDF, 6 pages, 509 ko)
182. Brunelle, Michel – [Mémoire à l'intention de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 8 pages, 40 ko)
183. Brunelle, Pierre – [Manifeste pour un Québec Laïc](#) (PDF, 4 pages, 61 ko)
184. Bussièrès, Marie Louise – [Québec état civil et les droits des membres des religions minoritaires, dites les sectes](#) (PDF, 4 pages, 28 ko)
185. Campeau, Olivier – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 67 ko)
186. Capitina, Franco – [Brief submitted to: Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (En anglais, PDF, 2 pages, 20 ko)
187. Carey, Kathleen – [Accommode, Accommodons, Accommodez](#) (PDF, 1 page, 16 ko)
188. Carignan, Pauline – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 3 pages, 37 ko)
189. Casselman, Marilyn – [Second as Farce](#) (En anglais, PDF, 7 pages, 24 ko)

190. Castonguay, Denise – [Mémoire pour la Commission Taylor Bouchard](#) (PDF, 3 pages, 21 ko)
191. Centre pour un Renouveau Culturel – [The Need to Re-evaluate the Language of the Secular and Secularism in the Quest for Fair Treatment of Minorities and Belief in Quebec and Canada today](#) (En anglais, PDF, 18 pages, 183 ko)
192. Chaire de Recherche du Canada - Université de Montréal – [Ajustements concertés / Accommodements raisonnables : Réflexion et propositions présentées à la Commission Bouchard-Taylor](#) (PDF, 12 pages, 181 ko)
193. Charbonneau, Anne – [Quelques réponses aux questions posées](#) (PDF, 7 pages, 75 ko)
194. Charpentier, Serge – [De la différence de la différence et de la non-différence et de l'identité de l'identité et de la non-identité](#) (PDF, 8 pages, 64 ko)
195. Chartrand, Yves – [Affirmation et ouverture](#) (PDF, 6 pages, 31 ko)
196. Chélin, Annie – [Le Québec de demain ...](#) (PDF, 6 pages, 144 ko)
197. Chénier, Louis-Paul – [Bienvenus chez nous...](#) (PDF, 24 pages, 215 ko)
198. Chergui, Fayez – [Eux, eux, nous...eux, beurk!](#) (PDF, 2 pages, 21 ko)
199. Chevalier, Thomas, et Pierre-Roy, Daniel – [Mémoire](#) (PDF, 16 pages, 65 ko)
200. Cohen, Salomon – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 55 ko)
201. Collacott, Martin – [Submission to Bouchard-Taylor Commission](#) (En anglais, PDF, 10 pages, 54 ko)
202. Compagnie-F entrepreneurship pour femmes et Association de Crédit et d'Emprunt communautaire de Montréal : ACEM – [Soutien à l'entrepreneuriat chez les femmes issues de l'immigration et des groupes racisés \(FIGR\) comme voie d'intégration socio-économique.](#) (PDF, 4 pages, 34 ko)
203. Cordner, Colin – [Cultural Malaise & Progressive Delusions](#) (En anglais, PDF, 2 pages, 19 ko)
204. Corporation de développement économique communautaire Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce – [Mémoire sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 9 pages, 181 ko)
205. Côté, Richar – [Mémoire à la commission sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 7 pages, 35 ko)
206. Cotler, Hon. Irwin, et Eliadis, Pearl – [Mémoire](#) (PDF, 9 pages, 61 ko)
207. Crête, Maxime-Édouard – [Les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles : un défi d'intégration pour le Québec](#) (PDF, 17 pages, 215 ko)
208. Cyr Archambault, Liliane – [Minorités vs minorités](#) (PDF, 5 pages, 30 ko)
209. Dandurand, Franc-Sois – [Vivre ensemble dans la diversité, c'est possible !](#) (PDF, 13 pages, 83 ko)
210. Daniel, Gabriel – [Accommodements religieux](#) (PDF, 1 page, 15 ko)
211. Daouzli, Slim – [Soyons raisonnables avec les accommodements](#) (PDF, 3 pages, 30 ko)

212. De Carvalho, Angela – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 8 pages, 34 ko)
213. Delbuguet, René – [Une Nation est une Nation, l'oublier provoque sa perte...](#) (PDF, 9 pages, 382 ko)
214. Demers, Carole – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 1 page, 15 ko)
215. Déry, Bruno – [Mémoire](#) (PDF, 16 pages, 273 ko)
216. Desaulniers, André – [Religions patriarcales et discrimination sexuelle](#) (PDF, 1 page, 16 ko)
217. Desbois, Laurent – [Consultation sur les accommodements](#) (PDF, 3 pages, 22 ko)
218. Dor, Philippe – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 3 pages, 40 ko)
219. Dumais, Yannick – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 4 pages, 31 ko)
220. Dumas, Christine – [Tous responsables « pour la suite du monde »](#) (PDF, 19 pages, 92 ko)
221. Durand, Charles Éd. – [Accommodements déraisonnables](#) (PDF, 5 pages, 28 ko)
222. Durocher, Yvette, et Poupart, Ronald – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 8 pages, 50 ko)
223. El Shourabgi, Sahar – [Égalité ou liberté](#) (PDF, 5 pages, 30 ko)
224. Émery, Michel – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 10 pages, 52 ko)
225. ETEBAR – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 34 pages, 118 ko)
226. Étudiants en philosophie du Collège d'études ostéopathiques de Montréal – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 40 ko)
227. Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (CFHS), M. Frédéric Back, Société protectrice des animaux de la Mauricie, Société protectrice des animaux de l'Estrie, Société protectrice des animaux de Victoriaville et Société québécoise pour la défense des animaux (SQDA) – [Les pratiques rituelles à l'origine de souffrance animale : des accommodements à baliser](#) (PDF, 6 pages, 32 ko)
228. Filion, Gisèle – [La place de la religion dans la société](#) (PDF, 5 pages, 36 ko)
229. Fillion, Karine – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 4 pages, 27 ko)
230. Fleury, Pierre – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 63 pages, 375 ko)

231. Foucault-Samson, Jonathan – [L'intégration linguistique et le Québec de demain](#) (PDF, 18 pages, 192 ko)
232. Fraternité des policiers et des policières de Montréal – [Privilegier une ouverture mieux balisée à l'immigration et aux immigrants](#) (PDF, 15 pages, 60 ko)
233. Frenette, Jacques – [Pour sauver la démocratie, faut-il l'étrangler ?](#) (PDF, 16 pages, 65 ko)
234. Gagnon, Chantale – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 12 pages, 105 ko)
235. Gagnon, Louise – [Propositions pour encadrer la laïcité au Québec](#) (PDF, 4 pages, 28 ko)
236. Gagnon, Louise – [Règle commune pour la gestion de la diversité dans la vie en société au Québec](#) (PDF, 9 pages, 48 ko)
237. Gagnon, Marie – [Nos médiations sociales sans oublier l'héritage de nos valeurs](#) (PDF, 9 pages, 121 ko)
238. Gagnon Tremblay, David – [Accommodement Raisonnable](#) (PDF, 2 pages, 18 ko)
239. Galipeau, Jacques – [Mémoire présenté à la Commission Bouchard-Taylor](#) (PDF, 90 pages, 1328 ko)
240. Garneau, Céline – [Réflexions relatives au débat concernant « Les accommodements raisonnables » au Québec](#) (PDF, 17 pages, 74 ko)
241. Gaudette, Robert – [La laïcité et le féminisme : deux intégrismes](#) (PDF, 13 pages, 66 ko)
242. Gaumond, Denis – [Mémoire](#) (PDF, 22 pages, 603 ko)
243. Gauthier, Guy – [Pourquoi être en faveur de l'immigration et des accommodements raisonnables?](#) (PDF, 2 pages, 24 ko)
244. Geadah, Yolande – [Sortir de l'enfermement identitaire](#) (PDF, 13 pages, 60 ko)
245. Gervais, Charles-Philippe – [On s'attend à ce que les immigrants s'intègrent...](#) (PDF, 2 pages, 17 ko)
246. Ghouleh, Imad – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 1 page, 14 ko)
247. Gingras, Jean-Denis – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 11 pages, 98 ko)
248. Girard, René – [La laïcité, bouc émissaire de la Commission Bouchard-Taylor](#) (PDF, 6 pages, 34 ko)
249. Gjidede, Artur – [Mémoire](#) (PDF, 2 pages, 53 ko)
250. Gladyszewski, Dominique – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 21 pages, 6561 ko)
251. Gravel, Jérémie – [L'utilisation du religieux comme motif justificatif aux pratiques d'hamonisation](#) (PDF, 5 pages, 28 ko)
252. Groupe H2M – [Pourquoi accepter leur religion et non leurs diplômes ?](#) (PDF, 9 pages, 62 ko)

253. Groupe Ressource du Plateau Mont-Royal – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 8 pages, 103 ko)
254. Groupe Solidarité Justice – [Mémoire sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles adressé à la Commission de consultation](#) (PDF, 8 pages, 33 ko)
255. Guérard, Bastien – [Sources de l'identité québécois](#) (PDF, 4 pages, 98 ko)
256. Guertin, Robert – [Bien commun et religions](#) (PDF, 4 pages, 27 ko)
257. Guèvremont, Jean – [Réflexions suscitées par la Commission et la problématique de l'intégration harmonieuse des immigrants](#) (PDF, 12 pages, 55 ko)
258. Guitouni, Moncef – [Les défis d'un Québec pluraliste](#) (PDF, 7 pages, 5347 ko)
259. Guy, Gilles – [Le conciliable et l'inconciliable](#) (PDF, 11 pages, 44 ko)
260. Hajaly, Robert – [Brief to the Consultation Commission on Accommodation Practices Related to Cultural differences](#) (En anglais, PDF, 4 pages, 30 ko)
261. Handfield, Michel – [Mémoire sur les accommodements à la lumière de la démocratie et de la science](#) (PDF, 12 pages, 52 ko)
262. Hardy-Dussault, Me Marianne – [Accommodements raisonnables reliés aux différences religieuses dans les institutions publiques](#) (PDF, 12 pages, 90 ko)
263. Hébeiche, Raouf – [« Accommodements raisonnables »](#) (PDF, 4 pages, 82 ko)
264. Hébert, Daniel – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 1 page, 15 ko)
265. Helme, Mireille – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 3 pages, 22 ko)
266. Hôpital général juif - Sir Mortimer B. Davis – [Mémoire à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 27 pages, 210 ko)
267. Houdeib, Mazen – [Mémoire présenté à la Commission Bouchar-Taylor sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 9 pages, 382 ko)
268. Hoville, Wido – [Pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles et confessionnelles](#) (PDF, 5 pages, 47 ko)
269. Hussein, Leila – [Mon Hijab Horrible](#) (PDF, 1 page, 15 ko)
270. Hyjazie, Asiya Dua – [Égalité et liberté](#) (PDF, 1 page, 15 ko)
271. Institut Interculturel de Montréal à la lumière d'une pratique interculturelle – [Le Québec pluraliste](#) (PDF, 18 pages, 105 ko)
272. Isaya, Frédéric – [Cri du coeur pour la visibilité des minorités](#) (PDF, 8 pages, 40 ko)
273. Ishak, Asma – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 1 page, 14 ko)
274. Jacques, Claude – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 2 pages, 18 ko)

275. Jacques, Jean-Paul – [Le « SAVOIR-VIVRE-ENSEMBLE » une réalité prioritairement de cohérence et de sécurité](#) (PDF, 11 pages, 90 ko)
276. James, Nathalie – [Mémoire sur la controverse de la laïcité](#) (PDF, 3 pages, 20 ko)
277. Jbeili, Karim Richard – [L'accueil des communautés](#) (PDF, 7 pages, 43 ko)
278. Joseph, Chantale – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 7 pages, 43 ko)
279. Joyal, Robert – [Le Québec indigne!](#) (PDF, 5 pages, 27 ko)
280. Kelly, James G. – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 13 pages, 58 ko)
281. Khai, Sophearath, et Béland, François – [Obligations des citoyennes et citoyens et rôle de l'État](#) (PDF, 15 pages, 145 ko)
282. Khan, Rafat Noor – [Reasonable Accommodation and the Future of Québec](#) (En anglais, PDF, 10 pages, 195 ko)
283. Khoury, Joseph, et Desroches, Pierre – [Mémoire](#) (PDF, 8 pages, 28 ko)
284. Koromyslova, Nadejda, Lamarre, Lyne, Petel-Rochette, Nicolas, Cloutier, Alexandre, Blouin, Phillipe, et Apathia, Sonjoy – [Le Québec inachevé](#) (PDF, 11 pages, 47 ko)
285. Lachapelle, François A. – [L'identité québécoise en croissance en 2007 et plus encore, elle nourrit la fierté québécoise](#) (PDF, 5 pages, 58 ko)
286. Lacroix, Gabrielle – [Vivre dans un milieu multiethnique et multiculturel](#) (PDF, 16 pages, 82 ko)
287. Lafleur, Yann – [Le pluralisme religieux est-il possible? À quelles conditions?](#) (PDF, 8 pages, 43 ko)
288. La Fondation Canado-Palestinienne du Québec – [Quand les autres deviennent l'AUTRE.](#) (PDF, 4 pages, 34 ko)
289. Laforge, Hubert – [Découverte de l'origine arabe et non latine du mot NOËL](#) (PDF, 2 pages, 70 ko)
290. La lumière boréale – [Les accommodements dits « raisonnables »](#) (PDF, 10 pages, 73 ko)
291. La Maison Culturelle de l'Iran – [The Iranian Cultural Center in Montreal Brief](#) (En anglais, PDF, 4 pages, 57 ko)
292. Langlois, Olivier – [Accommodons, mais pas à n'importe quel prix](#) (PDF, 5 pages, 29 ko)
293. Lanson, Alain – [L'éducation interculturelle pour un avenir sans accommodements conflictuels](#) (PDF, 2 pages, 24 ko)
294. Larmand, Daniel – [Mémoire de la communauté Hochelaga sur la question des accommodements raisonnables](#) (PDF, 6 pages, 170 ko)
295. Larouche, René Serge – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 9 pages, 782 ko)

296. Latulippe, Gérard – [Le lien manquant](#) (PDF, 38 pages, 176 ko)
297. Laurin, Jacques – [Charte des Besoins Fondamentaux](#) (PDF, 3 pages, 22 ko)
298. Lavaillante, Renée – [Un mémoire, encore un mémoire.](#) (PDF, 10 pages, 36 ko)
299. Leblanc, Stéphanie – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 1 page, 24 ko)
300. Lefebvre, Orkia – [Grandissons et bâtissons ensemble un monde meilleur](#) (PDF, 5 pages, 64 ko)
301. Lefebvre-Pageau, Solange – [Pour une société laïque digne des enfants de Dieu au Québec](#) (PDF, 12 pages, 145 ko)
302. Lefebvre, Yanick – [Vers un Contrat social purement Québécois](#) (PDF, 11 pages, 52 ko)
303. Le Forum jeunesse de l'île de Montréal – [Mémoire sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles : un point de vue jeunesse pour une société inclusive](#) (PDF, 12 pages, 97 ko)
304. Léger, Guy – [Confusion religion-culture au Québec](#) (PDF, 2 pages, 23 ko)
305. Léger, Vincent – [Proposition d'un lieu public national pour efficacement améliorer la compréhension interculturelle](#) (PDF, 3 pages, 23 ko)
306. Lemay, Cindy – [La peur à l'origine des préjugés](#) (PDF, 3 pages, 22 ko)
307. Lemire, Bertrand – [Sources et orientations](#) (PDF, 14 pages, 84 ko)
308. Le Ray, Éric – [Conscience, identité et intégration au Québec face à l'Islam militant](#) (PDF, 6 pages, 129 ko)
309. Letocha, Danièle – [Le multiculturalisme des chartes: une impasse juridique et politique au Québec](#) (PDF, 42 pages, 299 ko)
310. Lévesque, Claude, et Herman, Alex – [Vers un accommodement raisonnable](#) (PDF, 9 pages, 31 ko)
311. Lévesque, Gérard – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 34 pages, 151 ko)
312. Lincourt, Josette – [Mémoire adressé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 15 pages, 77 ko)
313. Lincourt, Michel – [Conversation raisonnable au café](#) (PDF, 28 pages, 149 ko)
314. Lupien, Lucette – [Réflexion sur les lieux de culte dans les universités](#) (PDF, 1 page, 111 ko)
315. Lussier, Madi – [Minocracy vs. majority](#) (En anglais, PDF, 4 pages, 34 ko)
316. Madore, Robert – [Des accommodements qui me questionnent](#) (PDF, 13 pages, 81 ko)
317. Maison Culturelle de l'Iran – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 58 ko)
318. Major, Claude – [Mémoire](#) (PDF, 10 pages, 304 ko)

319. Malouin, Diane – [Mémoire présenté à la Commission de Montréal sur l'avenir du Québec et représenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 12 pages, 129 ko)
320. Mann, Natasha – [Unreasonable, Unaccommodating: A population in crisis](#) (En anglais, PDF, 3 pages, 19 ko)
321. Marcil, Denis – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 3 pages, 20 ko)
322. Maréchal, Julien – [Que vive le Québec Libre! Il n'y a pas d'accommodements raisonnables](#) (PDF, 9 pages, 101 ko)
323. Marois, Nick Patrick – [Impressions et Importances de la culture Québécoise](#) (PDF, 3 pages, 27 ko)
324. Mathieu, Andrée – [Échanger pour s'entendre : Bâtir sur ce que nous partageons](#) (PDF, 11 pages, 67 ko)
325. Matteau-Bourgeois, Marilyne – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 3 pages, 22 ko)
326. Matte, Monica – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 33 ko)
327. Mclean, Shawn – [Pourquoi le coût de la vie augmente plus rapidement que notre capacité de payer.](#) (PDF, 5 pages, 58 ko)
328. Morin, Marc-André – [Pour éviter les lapidations à Rivière à Pierre, les héros à Héroux-Ville et les burkas à Péribonka](#) (PDF, 3 pages, 21 ko)
329. Morin, Mathieu – [Les «accommodements raisonnables»](#) (PDF, 12 pages, 55 ko)
330. Morneau, Sylvain – [L'intégration des recommandations de la commission Bouchard-Taylor au sein du gouvernement](#) (PDF, 4 pages, 24 ko)
331. Mostafa – [Identité du Québécois](#) (PDF, 3 pages, 35 ko)
332. Neveu, Sarah Michelle – [Discours de Sarah Michelle Neveu](#) (PDF, 8 pages, 36 ko)
333. Nolet, Gaétan – [Accommodements raisonnables: ... vers des pistes de solutions cohérentes et structurantes](#) (PDF, 10 pages, 81 ko)
334. Nolin, Claude Philippe – [Mémoire personnel](#) (PDF, 9 pages, 52 ko)
335. Normandin, Daniel – [Entre les droits individuels et les droits collectifs, existe-t-il un lieu commun?](#) (PDF, 15 pages, 132 ko)
336. Nosseir, Ahmed – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 28 ko)
337. Optative Theatrical Laboratories – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 38 pages, 856 ko)

338. Otou, Martine Onana – [Pluralisme, Conflits de droits et de valeurs et besoin d'accommodements : Les défis et les enjeux de la Commission Bouchard/Taylor](#) (PDF, 15 pages, 111 ko)
339. Ouaknine, Léon – [Les accommodements raisonnables et la laïcité](#) (PDF, 13 pages, 691 ko)
340. Palladini, Daniel – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 1 page, 23 ko)
341. Pal, Mariam S. – [Reasonable Accommodation: A Two Way Street?](#) (En anglais, PDF, 3 pages, 23 ko)
342. Panet-Raymond, Robert – [Mémoire à la commission sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 12 pages, 84 ko)
343. Paradis, Michel – [Différence vs divergence](#) (PDF, 16 pages, 105 ko)
344. Petrolekas, George – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 3 pages, 20 ko)
345. Plourde, Céline – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 8 pages, 38 ko)
346. Poisson, Hélène – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 17 pages, 103 ko)
347. Popovic, Alexandre – [Quand islam et terrorisme deviennent synonymes](#) (PDF, 17 pages, 279 ko)
348. Proulx, Andrée – [Mémoire soumis à la Commission de consultation Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 10 pages, 51 ko)
349. Québec Multi Plus – [Mémoire](#) (PDF, 13 pages, 1533 ko)
350. Raymond, Cécile – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 28 pages, 117 ko)
351. Reid, Louise – [Quand on étire trop l'élastique.](#) (PDF, 11 pages, 156 ko)
352. Rioux-Couillard, Benoît – [Origines historiques modernes et hypertrophie contemporaine de la notion socio-politique de tolérance](#) (PDF, 17 pages, 85 ko)
353. Robertson, Keith – [The Foundation of our Society.](#) (En anglais, PDF, 2 pages, 20 ko)
354. Robidoux, Monique, Hébert, Lucie, et Hébert, Lucille – [Mémoire présenté le 19 octobre 2007](#) (PDF, 7 pages, 36 ko)
355. Rondeau, Sylvain – [Laïcité, identité, solidarité](#) (PDF, 11 pages, 44 ko)
356. Roy, Bruno – [Notre diversité en dialogue](#) (PDF, 8 pages, 77 ko)
357. Roy, Daniel – [Langue anglaise imposée aux francophones par les minorités parlant anglais au Québec.](#) (PDF, 4 pages, 53 ko)
358. Roy, Jean Rock – [L'État et la Religion : rapide histoire des affrontements au Québec](#) (PDF, 4 pages, 30 ko)

359. Sabiti, Jeanne Zamuda – [Mémoire de la coalition des femmes des communautés culturelles pour l'emploi](#) (PDF, 6 pages, 100 ko)
360. Saidani, Nouredine – [Haine envers les musulmans](#) (PDF, 3 pages, 31 ko)
361. Séguin, Robert – [De la nécessité d'une vision à l'échelle nationale](#) (PDF, 4 pages, 24 ko)
362. Sims, Gary W. – [The Quebec Act](#) (En anglais, PDF, 4 pages, 27 ko)
363. Smille Estevez, Mady, et Becirovic, Zijada – [Protéger ou assimiler](#) (PDF, 2 pages, 18 ko)
364. Société de recherche en orientation humaine – [De la tolérance à la solidarité](#) (PDF, 24 pages, 6577 ko)
365. Solognac, Pascal – [Laïcité, revendication et traits ostensibles](#) (PDF, 15 pages, 74 ko)
366. St-Germain, Jules – [Faisons de l'histoire une leçon pour l'avenir](#) (PDF, 4 pages, 24 ko)
367. Suleman, Dania – [Mes deux histoires](#) (PDF, 2 pages, 21 ko)
368. Taddei, Christophe – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 21 ko)
369. Taillefer, Jean – [Accommodements raisonnables ou pas](#) (PDF, 3 pages, 45 ko)
370. Taveneau, Mickael – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 2 pages, 20 ko)
371. Table des groupes de femmes de Montréal – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 7 pages, 96 ko)
372. Tchika, Kanyurhi T. – [Il faut réaffirmer le pluralisme des fondements de la société québécoise](#) (PDF, 3 pages, 215 ko)
373. Tremain, Elizabeth – [What is Reasonable Accommodation?](#) (En anglais, PDF, 2 pages, 94 ko)
374. Tremblay, Alain – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 3 pages, 584 ko)
375. Tremblay, Hugo – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 3 pages, 109 ko)
376. Trudeau, Serge – [Accommodement raisonnable](#) (PDF, 15 pages, 64 ko)
377. Vale, Mélanie Do – [Le débat des accommodements raisonnables ou la liberté de conscience mise en danger.](#) (PDF, 17 pages, 91 ko)
378. Vallée, Guy – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 2 pages, 18 ko)

379. Van Leewen, Arlene – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 21 pages, 48 ko)
380. Vasiliou, Basil – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 2 pages, 23 ko)
381. Vivre Saint-Michel en santé – [Pour des quartiers en santé, inclusifs et solidaires](#) (PDF, 6 pages, 55 ko)
382. Wiviott, Gerald – [The Psychology of Fundamentalism](#) (En anglais, PDF, 6 pages, 58 ko)
383. Young Sup Chung et Inhi Angelica Kim Chung – [The Place of South Korean Immigrants in our Society and Reasonable Religious Accommodations](#) (En anglais, PDF, 6 pages, 64 ko)
384. Zerhouni, Taib – [Au Québec on discute, en Ontario, on vend...](#) (PDF, 4 pages, 24 ko)

Sherbrooke

Mémoires présentés en audience

385. Actions Interculturelles de développement et d'éducation AIDE inc. – [Des accommodements agréables en Estrie, pourquoi pas? Pour une société riche de sa diversité](#) (PDF, 8 pages, 205 ko)
386. Arango, Juan Ovidio – [« la contradiction du dialogue consiste en ce qu'il est autre celui qui écoute ce que je dis à moi-même » Octavio Paz écrivain mexicaine](#) (PDF, 11 pages, 107 ko)
387. Association des Marocaines et Marocains de l'Estrie – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 11 pages, 84 ko)
388. Association Culturelle Islamique de l'Estrie, Association des Étudiants Marocains de l'Université de Sherbrooke et Aimicale des Algériens de l'Estrie – [Position des associations oeuvrant auprès de la communauté musulmane de l'Estrie](#) (PDF, 15 pages, 76 ko)
389. Bishop's University, Champlain College, Refugee-Student Sponsors Committee – [The Imperative of our Time: To Build a Compassionate Society](#) (PDF, 11 pages, 123 ko) (in English)
390. Caldwell, Gary – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 10 pages, 153 ko)
391. Castonguay, André – [Position de personnes appartenant à divers groupes confessionnels de l'Estrie](#) (PDF, 3 pages, 196 ko)
392. Cégep de Sherbrooke – [Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 11 pages, 49 ko)

393. Communauté métisse de l'Estrie inc. et Communauté Métisse de la Gaspésie inc. – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 13 pages, 124 ko)
394. Daigle, Yvon – [Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 11 pages, 52 ko)
395. Desbiens, Patrick – [Un Québec en évolution](#) (PDF, 4 pages, 111 ko)
396. Forum Jeunesse Estrie – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 12 pages, 555 ko)
397. Gauthier, Gemma – [Accommodements raisonnables](#) (PDF, 12 pages, 134 ko)
398. Godin, André – [Des grands enjeux éthiques pour mieux encadrer les accommodements raisonnables](#) (PDF, 8 pages, 61 ko)
399. Labonté, Michel – [« Pour une liberté religieuse qui respecte les droits de la majorité et des minorités »](#) (PDF, 8 pages, 178 ko)
400. Laperrière, Guy – [Le Québec n'est pas une société laïque](#) (PDF, 14 pages, 400 ko)
401. Létourneau, Alain – [L'identité culturelle en construction. Quelques outils conceptuels](#) (PDF, 9 pages, 128 ko)
402. Limoges, Jacques et Allair, Yves – [Des accommodements raisonnés](#) (PDF, 12 pages, 168 ko)
403. MacLeod, Roderick – [Une longue histoire de diversité au Québec: l'exemple du patrimoine anglophone](#) (PDF, 5 pages, 106 ko) (in English)
404. Service d'aide aux néo-canadiens (SANC) – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 9 pages, 180 ko)
405. SOCIECO conseils socioéconomiques – [Projet de mémoire à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 15 pages, 425 ko)
406. Stage Nicaragua du Cégep de Sherbrooke 2007-2008 – [Vivre ensemble au Québec](#) (PDF, 12 pages, 392 ko)
407. Thibodeau, Jean-Claude – [Mémoire présenté à la Commission Bouchard - Taylor](#) (PDF, 5 pages, 69 ko)
408. Université de Sherbrooke – [Rapport soumis à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles : sur l'apport des études religieuses](#) (PDF, 13 pages, 171 ko)

Mémoires sans présentation en audience

409. Amine, Tarik – [Québec en bonne santé](#) (PDF, 9 pages, 48 ko)
410. Blais, Lucien – [Un signe des temps](#) (PDF, 3 pages, 24 ko)
411. Chamoux, Estelle – [Pour une société laïque et humaniste](#) (PDF, 9 pages, 45 ko)

412. Communauté Afro Canadienne – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 1 pages, 84 ko)
413. Conférence régionale des élus de l'Estrie – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 16 pages, 224 ko)
414. Drame, Harouna – [L'accommodement raisonnable : Une solution palliative temporelle face aux vrais enjeux et défis mondiaux](#) (PDF, 15 pages, 564 ko)
415. Drogue, François – [Accommodements pour qui?](#) (PDF, 2 pages, 23 ko)
416. Gagnon, Martin – [Oser se rencontrer pour se parler et participation par rayonnement](#) (PDF, 1 pages, 17 ko)
417. Gaudette, Pierre – [Droits fondamentaux et confusion mentale](#) (PDF, 1 pages, 17 ko)
418. Gosselin, Flore – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 122 ko)
419. Groupe d'étudiants et d'étudiantes du Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic – [L'identité québécoise et la question des accommodements religieux](#) (PDF, 1 pages, 20 ko)
420. Harvey Tremblay, Alexandre – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 27 ko)
421. Kelil, Abdellali – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 3 pages, 36 ko)
422. Lacroix, Patrick – [Une définition civile du cosmopolitisme au Québec](#) (PDF, 7 pages, 44 ko)
423. Laldji, Said – [Laiques de tous les pays, unissons-nous](#) (PDF, 3 pages, 28 ko)
424. Larose, Rodrigue – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 5 pages, 36 ko)
425. Lavallée, Claudette – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées au différences culturelles](#) (PDF, 9 pages, 50 ko)
426. Leumeni, Léopoldine – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 11 pages, 353 ko)
427. Mbatika, Matamba Harusha – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 7 pages, 44 ko)
428. Nakhla, Jupiter – [Pour des pratiques de tolérance](#) (PDF, 6 pages, 61 ko)
429. Paré, Armand – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 3 pages, 67 ko)

430. Payette, Maurice – [S'accommoder réciproquement](#) (PDF, 1 pages, 16 ko)
431. Robert, Alain – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 2 pages, 23 ko)
432. St-Onge, Jacques – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 27 ko)
433. Townshippers' Association – [Embrace Diversity](#) (PDF, En anglais, 5 pages, 53 ko)

Laval

Mémoires présentés en audience

434. Almeida, Flora – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 30 ko)
435. April, Geneviève – [Ma vision des accommodements raisonnables](#) (PDF, 3 pages, 26 ko)
436. Bertrand, Claude – [La civilisation est le triomphe de la solidarité](#) (PDF, 6 pages, 1,16 mo)
437. Bourassa, Maurice – [Foi et mauvaise foi](#) (PDF, 7 pages, 30 ko)
438. Centre de santé et des services sociaux de Laval – [Cadre de référence relatif à l'intervention en contexte interculturel : la personnalisation des soins et des services et les accommodements à l'égard des usagers et des intervenants](#) (PDF, 14 pages, 425 ko)
439. Filion, Marcel – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 5 pages, 29 ko)
440. Groupe de citoyennes et de citoyens de Laval – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 9 pages, 462 ko)
441. Institut Marie-Guyart – [Petite histoire d'une grande inquiétude](#) (PDF, 7 pages, 62 ko)
442. Le Bel, Benjamin – [Vivre ensemble, construire un destin commun](#) (PDF, 11 pages, 71 ko)
443. Martel, Jean – [Le voile dévoile](#) (PDF, 4 pages, 34 ko)
444. Martin, Archie – [The Métis – Who Are We](#) (En anglais, PDF, 5 pages, 216 ko)
445. Normandin, Raymond – [La place du dogme religieux dans la société Québécoise contemporaine](#) (PDF, 5 pages, 166 ko)
446. Proulx, Nicolas – [Théorie générale des accommodements raisonnables](#) (PDF, 17 pages, 101 ko)

447. Société Saint-Jean-Baptiste– [Laval et ses pratiques d'accommodements](#) (PDF, 13 pages, 70 ko)
448. Table de concertation de Laval en condition féminine – [L'égalité entre les femmes et les hommes : une valeur commune et fondamentale de la société québécoise!](#) (PDF, 3 pages, 37 ko)
449. Table de concertation protestante sur l'éducation – [Les protestants à l'ère des accommodements raisonnables](#) (PDF, 16 pages, 296 ko)
450. Unité pastorale St-Martin – [Échange sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 2 pages, 58 ko)

Mémoires sans présentation en audience

451. Agurto Catalán, Eduardo G. – [Proposition de pistes de réflexion – Bref mémoire personnel](#) (PDF, 35 pages, 143 ko)
452. Boivin, Luc – [Sur la Laïcité et les accommodements raisonnables](#) (PDF, 18 pages, 416 ko)
453. Corriveau, Origene; Deschenes, Jeannette C.; Lapierre, Michel et Corriveau, Marcel – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 16 pages, 3,48 mo)
454. Cyr, Gérard – [Société imaginaire en relation avec la quête d'identité](#) (PDF, 10 pages, 65 ko)
455. Delorme, Claude et Poulin-Toulouse, Madeleine – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 2 pages, 18 ko)
456. Desbiens, Lily – [L'alarme a retenti, il faut corriger la trajectoire](#) (PDF, 5 pages, 45 ko)
457. Dufour, Eric – [L'intégrité de l'individu dans une société pluraliste](#) (PDF, 6 pages, 50 ko)
458. Esparbès, Yannick d' – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 3 pages, 24 ko)
459. Fortuna, Vasile – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 2 pages, 21 ko)
460. Gagnon, Lise – [Réflexion sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 4 pages, 27 ko)
461. Goulet, Mireille – [Accommodements raisonnables : mon opinion](#) (PDF, 4 pages, 35 ko)
462. Khoury, Fouad – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 1 pages, 17 ko)

463. Kosoian, Bela – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 1 pages, 16 ko)
464. Larouche, Marc – [Mémoire personnel sur les accommodements raisonnables au 21^e siècle](#) (PDF, 2 pages, 28 ko)
465. Lecompte, Alain – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 38 ko)
466. Leduc, Michel – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 10 pages, 98 ko)
467. Massicotte, Marc-Antoine – [La diffusion de la diversité](#) (PDF, 3 pages, 24 ko)
468. Nassr, Fadia – [Une province unique de son genre](#) (PDF, 4 pages, 26 ko)
469. Paquin, Jean D. – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 2 pages, 363 ko)
470. Sauvageau, David – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 1 pages, 16 ko)

Drummondville

Mémoires présentés en audience

471. Carrefour du développement social de la MRC de Drummond – [Présentation du chantier Immigration](#) (PDF, 8 pages, 71 ko)
472. Charland, Ghislaine – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 8 pages, 64 ko)
473. Communauté du Désert – [Le cours d'Étipe et culture religieuse au primaire : des choix possibles?](#) (PDF, 5 pages, 37 ko)
474. Denoncourt, Gisèle – [S'accommoder, certainement. Mais holà, préservons nos valeurs communes!](#) (PDF, 6 pages, 37 ko)
475. Deshaies, Gilbert – [Symboles religieux dans l'espace public et religion à l'école](#) (PDF, 4 pages, 30 ko)
476. Ducas, Michel – [Le travail des médias](#) (PDF, 9 pages, 45 ko)
477. Emard, Lionnel – [Que demander à l'État](#) (PDF, 2 pages, 19 ko)
478. Gardner, François – [Agir maintenant pour vivre ensemble demain](#) (PDF, 8 pages, 44 ko)
479. Malo, Gérard – [Le rôle important de la religion](#) (PDF, 5 pages, 278 ko)
480. Ville de Drummondville – [Mémoire de la ville de Drummondville](#) (PDF, 13 pages, 469 ko)

Saint-Georges-de-Beauce

Mémoires présentés en audience

- 481. Matte, Isabelle – [Le Soi, l'Autre et le vivre ensemble](#) (PDF, 15 pages, 66 ko)
- 482. Roy, Maurice – [La laïcité intégrale : intolérance et entrave à l'intégration](#) (PDF, 13 pages, 150 ko)
- 483. Société nationale des Québécois et des Québécoises de Chaudière-Appalaches (SNQCA) – [La nécessité d'affirmer l'identité des Québécois par l'adoption de valeurs et de règles communes au sein d'une constitution et d'une révision de la charte sur les droits et la liberté de la personne du Québec](#) (PDF, 8 pages, 43 ko)
- 484. Vallée, Angélyne – [Mémoire présenté à la Commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 5 pages, 35 ko)
- 485. Ville de Saint-Georges – [Mémoire à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 7 pages, 112 ko)

Mémoires sans présentation en audience

- 486. Bouffard, Rolland – [J'ai des interrogations](#) (PDF, 3 pages, 23 ko)
- 487. Centre-Femme de Beauce – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 32 ko)
- 488. Henry Chevanel, Monica – [Values and Rights - Denied](#) (En anglais, PDF, 14 pages, 56 ko)
- 489. Kaba, Didier – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 38 ko)
- 490. Souza, Marta – [Accommodements raisonnables ou vivre ensemble raisonnable?](#) (PDF, 14 pages, 73 ko)
- 491. Veilleux, Yvon – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 37 ko)

Québec

Mémoires présentés en audience

492. Afeas régionale de Québec-Chaudière-Appalaches – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d’accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 5 pages, 167 ko)
493. Association des vétérans des As de Québec – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d’accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 7 pages, 128 ko)
494. Baby, Antoine – [Pour faciliter l’intégration raisonnable, une lecture des chartes au second degré](#) (PDF, 11 pages, 119 ko)
495. Bec, Jacques – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d’accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 21 pages, 472 ko)
496. Bédard, Marc – [S’accomoder de la culture québécoise](#) (PDF, 14 pages, 251 ko)
497. Bertrand, Guy – [Ce sont surtout les accommodements linguistiques qui menacent l’identité du Québec français](#) (PDF, 12 pages, 48 ko)
498. Bérubé Farrah – [Les médias québécois et l’intégration des nouveaux arrivants](#) (PDF, 10 pages, 107 ko)
499. Boulevraye de Passillé, Luc – [Charte des droits et libertés versus religion ou tolérance versus intolérance dogmatique](#) (PDF, 5 pages, 115 ko)
500. Bureau d’accueil et d’animation de l’Université Laval – [La prise en compte quotidienne du spirituel et du religieux à l’Université Laval](#) (PDF, 17 pages, 895 ko)
501. Capmo – [L’avenir culturel du Québec et son fondement possible : la dynamique des spiritualités](#) (PDF, 16 pages, 308 ko)
502. Cardinal Marc Ouellet – [Accomodements raisonnables et liberté religieuse au Québec](#) (PDF, 5 pages, 86 ko)
503. Caron-Giguère, Raymonde – [Accommodements raisonnables question de bon sens](#) (PDF, 7 pages, 131 ko)
504. Centre culturel islamique de Québec – [« Accommodements et différences : Vers un terrain d’entente : la parole aux citoyens »](#) (PDF, 14 pages, 55 ko)
505. Coalition pour la Liberté en Éducation – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 21 pages, 276 ko)
506. Collectif des trois travaux – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d’accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 22 pages, 293 ko)
507. Communauté chrétienne des Deux-Rives – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d’accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 18 pages, 361 ko)
508. Conseil de la souveraineté Capitale Nationale – [La capitale nationale et ses accommodements](#) (PDF, 14 pages, 282 ko)
509. Dionne, Carole – [Les femmes et les religions](#) (PDF, 5 pages, 66 ko)
510. Dorion, François – [Les mutations d’une société](#) (PDF, 3 pages, 40 ko)

511. Evans, K.-Benoît – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 20 pages, 326 ko)
512. Fortin, Sylvie et Remington Graham, John – [L'importance de bien caractériser la notion de laïcité](#) (PDF, 10 pages, 301 ko)
513. Fouda, Vincent Sosthène – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 20 pages, 326 ko)
514. Gosselin, Paul – [La définition de la religion : un autre son de cloche.](#) (PDF, 8 pages, 51 ko)
515. Gros-Louis, Max – [An'onwentsa : la rencontre](#) (PDF, 6 pages, 134 ko)
516. Lamoureux, Pierre – [Diversité religieuse, tolérance et valeurs maçonniques](#) (PDF, 9 pages, 225 ko)
517. Le Pape, Jean-Philippe – [L'opinion des jeunes du secondaire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 8 pages, 102 ko)
518. Ligue des droits et libertés section de Québec – [La notion juridique d'accommodement raisonnable : Conséquence du droit à l'égalité et à la protection contre la discrimination](#) (PDF, 6 pages, 181 ko)
519. Lucier, Pierre – [Aménager la place de la religion dans notre vie collective](#) (PDF, 16 pages, 83 ko)
520. Michaud, Olivier – [Accommodements raisonnables : symptôme d'une crise religieuse?](#) (PDF, 11 pages, 120 ko)
521. Morin, Fernand – [Une cohabitation multiculturelle harmonieuse : nécessaire mais laborieuse](#) (PDF, 24 pages, 16 129 ko)
522. Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec - Conseil régional de la Capitale Nationale – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 112 ko)
523. Mouvement Humanisation – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 11 pages, 268 ko)
524. O'Neill, Louis – [Diversité et accommodements](#) (PDF, 5 pages, 87 ko)
525. Paré, Christelle et Rutema, Irénée – [Exaspérations autour d'un débat mal lancé et qui ne touche pas l'ensemble de la cible : accommodements raisonnables, quête d'identité et population mal informée et peu outillée](#) (PDF, 20 pages, 477 ko)
526. Professeures et des chercheuses de l'Université Laval – [L'égalité entre les femmes et les hommes : une valeur fondamentale de la société québécoise](#) (PDF, 16 pages, 276 ko)
527. Raffa, Touhami Rachid – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 14 pages, 66 ko)

528. Ramos, Victor H. – [L'accommodement raisonnable, symptôme d'un profond malaise. Dialoguer pour défendre nos institutions démocratiques et laïques](#) – (PDF, 6 pages, 109 ko)
529. Regroupement des groupes de femmes de la région de Québec (03) Portneuf-Québec-Charlevoix – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 13 pages, 246 ko)
530. Réhel, Augustin – [Réflexion sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 9 pages, 176 ko)
531. Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes – [Investir dans la structure d'accueil : un investissement social rentable](#) (PDF, 11 pages, 169 ko)
532. Société Saint-Jean-Baptiste de Québec – [Affirmation et intégration : le défi des accommodements raisonnables](#) (PDF, 11 pages, 181 ko)

Mémoires sans présentation en audience

533. Allaire, Patrick – [Pour un Québec en santé – Une identité à affirmer : je me souviens ... de mes racines chrétiennes](#) (PDF, 11 pages, 99 ko)
534. Anguandia, Michael – [L'immigration au Québec](#) (PDF, 2 pages, 24 ko)
535. Aubé, Jean-Sébastien – [Les accommodements raisonnables](#) (PDF, 3 pages, 24 ko)
536. Bédard, Roger – [Mémoire présenté à la Commission Bouchard-Taylor – Accommodements raisonnables](#) (PDF, 36 pages, 654 ko)
537. Bélanger, Denis – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 41 ko)
538. Bergeron, Jean-François – [Je sais que je ne sais pas...](#) (PDF, 1 page, 14 ko)
539. Bergeron, Simon – [Suggestion pour la Commission sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 6 pages, 50 ko)
540. Bérubé, Michel – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 2 pages, 24 ko)
541. Biron, Paul – [Accommodements... Mémoire de la Maison des Patriotes](#) (PDF, 2 pages, 28 ko)
542. Bisson, André – [Accommodement raisonnables](#) (PDF, 2 pages, 22 ko)
543. Blair, Louisa – [On a besoin des histoires sacrées des autres](#) (PDF, 2 pages, 20 ko)
544. Bolduc, Pierre – [Les limites des accommodements raisonnables](#) (PDF, 1 page, 16 ko)
545. Bouaicha, Sara – [Accommodements raisonnables](#) (PDF, 1 page, 35 ko)

546. Boucher, Daniel – [Mémoire sur la discrimination que subissent les Canadiens français – Terre d'accueil pour les uns et terre de mépris pour les autres](#) (PDF, 17 pages, 646 ko)
547. Bourbeau, Marguerite et Kussmaul, Peter Felix – [Mémoire présenté à la Commission Taylor-Bouchard sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles concernant le cours d'éthique et de culture religieuse](#) (PDF, 3 pages, 27 ko)
548. Caisse populaire Desjardins de Québec – [Politique en matière de diversité culturelle](#) (PDF, 5 pages, 51 ko)
549. Caron, Alexandre – [La culture Québécoise vue de l'Allemagne par un Québécois](#) (PDF, 4 pages, 47 ko)
550. Caron, Michel et Mongrain, Denise – [Punir les victimes ou les coupables?](#) (PDF, 5 pages, 34 ko)
551. Chateauvert, Ciazynska – [Les accommodements raisonnables](#) (PDF, 1 page, 17 ko)
552. Chouinard Poulin, Tommy – [Bienvenue au Québec](#) (PDF, 1 page, 17 ko)
553. Côté, Marie-Chantale; Jutras-Desgagnés, Émilie et Bilodeau, Karolanne – [Commission Bouchard-Taylor](#) (PDF, 2 pages, 25 ko)
554. Courville, Louise – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 3 pages, 57 ko)
555. Couture, Alice – [Mémoire court – Non-scientifique](#) (PDF, 1 page, 39 ko)
556. Couture, Francis – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 2 pages, 19 ko)
557. Delincourt, Dimitri – [Accommodements raisonnables](#) (PDF, 2 pages, 19 ko)
558. Desbiens, Daniel – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 8 pages, 45 ko)
559. Desharnais, Francis – [Burquette, morceaux choisis en tant que mémoire](#) (PDF, 13 pages, 867 ko)
560. Doré, Monique – [Mon opinion concernant les accommodements raisonnables](#) (PDF, 3 pages, 30 ko)
561. Doyon, Linda – [Accommodements raisonnables ou déraisonnables?](#) (PDF, 7 pages, 47 ko)
562. Drouin, Marc – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 8 pages, 56 ko)
563. Dubé, Jean-Yves – [Intégration et accommodements raisonnables](#) (PDF, 8 pages, 40 ko)
564. Duchesne, Christian – [Des accommodements? Sauf pour la majorité!](#) (PDF, 21 pages, 131 ko)
565. Ferland, Isabelle – [Mémoire](#) (PDF, 2 pages, 24 ko)

566. Fleury, Camille – [Mémoire « Accommodements raisonnables »](#) (PDF, 4 pages, 123 ko)
567. Fortin, Patrice – [Sur la question des « accommodements raisonnables »](#) (PDF, 11 pages, 146 ko)
568. Fortin, Pierre – [Fragile civilisation](#) (PDF, 17 pages, 137 ko)
569. Fourcaudot, Marcel – [Réflexions personnelles sur les accommodements gagnants pour un État laïc](#) (PDF, 5 pages, 43 ko)
570. Fournier, Martine et Chatelle, Marilynne – [Plus d'immigrants au Québec?](#) (PDF, 1 page, 57 ko)
571. Gaudreault, Jessica – [Accommodements raisonnables](#) (PDF, 1 page, 24 ko)
572. Gosselin, Paul – [La définition de la religion : un autre son de cloche.](#) (PDF, 8 pages, 163 ko)
573. Grignon, Jean – [Il ne faut pas laisser les intellectuels jouer avec des allumettes](#) (PDF, 11 pages, 66 ko)
574. Groupe de soutien à l'intégration des immigrants – [Pour la paix sociale et le vivre-ensemble de la majorité avec les minorités](#) (PDF, 15 pages, 92 ko)
575. Guay, Bernard – [Les nous-autres et les communautés immigrantes : mémoire présenté à la Commission sur les pratiques d'accommodement](#) (PDF, 6 pages, 296 ko)
576. Guimont, Diane et Mc Candless, Kevin – [La déconfessionnalisation et la laïcisation du système scolaire](#) (PDF, 4 pages, 37 ko)
577. Hamel, Nicole – [Laïcité et accompagnement spirituel dans les hôpitaux](#) (PDF, 2 pages, 18 ko)
578. Houle, Gaston – [Les immigrants \(Mémoire\)](#) (PDF, 4 pages, 29 ko)
579. Joad, Nidal – [Demande d'être et présenter un témoignage qui aide les gens à voir ma reconnaissance face aux canadiens et québécois! J'ai des solutions à dire](#) (PDF, 9 pages, 48 ko)
580. Jobidon, Vesta Wagener – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 43 ko)
581. Kègle, Réjean – [La source d'espoir dans le respect de nos racines issu ainsi de la croix d'origine!!!](#) (PDF, 14 pages, 248 ko)
582. Landry, Jonathan – [Foi catholique et vie citoyenne au Québec](#) (PDF, 15 pages, 167 ko)
583. Laprise, Guy – [Témoignage](#) (PDF, 4 pages, 28 ko)
584. Laprise, Mario – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 44 ko)
585. Lavoie, Bertrand – [Accommodations raisonnables](#) (PDF, 2 pages, 23 ko)
586. Lavoie, Bruno – [Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 5 pages, 50 ko)
587. Lavoie, Steve – [Pusillanimité](#) (PDF, 8 pages, 51 ko)

588. Leclerc, Michel – [Accommodements – Aide à la décision](#) (PDF, 13 pages, 99 ko)
589. Lefrançois, Me Marc – [Accommodements et différences pour l'avenir du Québec](#) (PDF, 17 pages, 110 ko)
590. Légaré, Jacques – [Mémoire présenté à la Commission Bouchard-Taylor](#) (PDF, 8 pages, 38 ko)
591. Léon-Martineau, Carla et Beaudet, Catherine – [Le point de vue de deux jeunes concernant les accommodements raisonnables](#) (PDF, 2 pages, 29 ko)
592. Letarte, Claude – [Mémoire présenté à la Commission Bouchard-Taylor](#) (PDF, 15 pages, 139 ko)
593. Lévesque-Roussel, Marie-Lee – [Les accommodements raisonnables](#) (PDF, 1 page, 15 ko)
594. Loukili, Abderrahim – [Mémoire](#) (PDF, 2 pages, 25 ko)
595. Lux, André – [Mémoire pour la Commission Bouchard-Taylor](#) (PDF, 2 pages, 30 ko)
596. Mackey, Paul – [Mémoire](#) (PDF, 5 pages, 125 ko)
597. Malouin, Carl et Chabot, Yanik – [Ciblons le vrai problème](#) (PDF, 2 pages, 28 ko)
598. Martin, Jean-Philippe – [Réflexion sur l'appartenance à la nation](#) (PDF, 3 pages, 22 ko)
599. Montpas, Patrick – [Accommodements et éducation en matière de culture et religion](#) (PDF, 1 pages, 18 ko)
600. Morin, Gilbert – [Coexistence harmonieuse des différentes cultures : plaidoyer pour la société laïque](#) (PDF, 3 pages, 28 ko)
601. Morin et Harvey – [Présentation](#) (PDF, 2 pages, 21 ko)
602. Nadeau, Claude – [Je me souviens](#) (PDF, 22 pages, 746 ko)
603. Noël, Robert – [Mémoire personnel](#) (PDF, 7 pages, 74 ko)
604. Ouellet, Stephanie et Hachey, Marie-Pier – [Les accommodements raisonnables](#) (PDF, 3 pages, 124 ko)
605. Paquette, Marie-Ève; Pelletier-Bernier, Maude et Zerrougui, Hiba – [Analyse politique des modes de gestion du multiculturalisme](#) (PDF, 31 pages, 174 ko)
606. Pelletier, Maxime – [L'accommodement raisonnable](#) (PDF, 1 page, 14 ko)
607. Picard, Denis – [L'accommodement raisonnable, qu'en est-il – Ou – Les effets des accommodements](#) (PDF, 2 pages, 19 ko)
608. Plante, Érika-Jade et Dupont, Maude – [Réflexions de jeunes sur eux et nous](#) (PDF, 2 pages, 21 ko)
609. Plourde, Jean-Pierre – [Commission d'enquête sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 2 pages, 150 ko)
610. Québec solidaire Capitale-Nationale – [Un Québec libre et ouvert sur le monde](#) (PDF, 18 pages, 88 ko)
611. Roy, Jean Christian – [Mémoire](#) (PDF, 3 pages, 23 ko)
612. Sar, Rosannara – [Mémoire](#) (PDF, 1 page, 34 ko)

613. Scraire, Sandrine – [Accommodements raisonnables : Que chacun contribue à sa manière!](#) (PDF, 2 pages, 17 ko)
614. Séguin, Éric – [Mémoire présenté à la commission Bouchard-Taylor](#) (PDF, 10 pages, 42 ko)
615. Simard, Pierre – [La nouvelle semence](#) (PDF, 4 pages, 36 ko)
616. Stainier, André – [Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 3 pages, 45 ko)
617. Talbot, Robert W. – [« L »](#) (PDF, 13 pages, 86 ko)
618. Thibault, Joé – [Les accommodements raisonnables](#) (PDF, 2 pages, 18 ko)
619. Trahan, Jacqueline; Paquin, Marco et Aubé, Jean-Sébastien – [Travail de réflexion sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 4 pages, 26 ko)
620. Tremblay, Vanessa – [Les accommodements raisonnables](#) (PDF, 1 page, 14 ko)
621. Turcotte, Terry et Leboeuf, Dave – [L'égalité dans notre monde](#) (PDF, 1 page, 15 ko)
622. Vallières, Joël – [La raison des accommodements ou l'équivoque québécoise](#) (PDF, 19 pages, 104 ko)
623. Velmir, Sierra – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 1 pages, 15 ko)
624. Wigfield, Mac – [Faith-based Morality and Religious Pluralism](#) (En anglais, PDF, 3 pages, 27 ko)

Trois-Rivières

Mémoires présentés en audience

625. Bernatchez, Jean-Claude – [Diversité culturelle et accommodement raisonnable au Canada et dans son environnement](#) (PDF, 22 pages, 66 ko)
626. Carignan Deschamps, Sacki – [Recommandation pratiques – Une demande simple : les gouvernements doivent légiférer!](#) (PDF, 6 pages, 42 ko)
627. Champoux, François – [L'enseignement de la philosophie dès le primaire et le secondaire](#) (PDF, 3 pages, 36 ko)
628. Charron, Jean-Marc – [Laïcité et religion – Plaidoyer pour la cohérence](#) (PDF, 14 pages, 63 ko)
629. Commission scolaire du Chemin-du-Roy – [Accommodements et différences](#) (PDF, 10 pages, 295 ko)
630. Desrosiers, Yves – [Mémoire sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 54 ko)
631. Duval, René – [L'égalité ne peut régner qu'en nivelant les libertés, inégales de leur nature](#) (PDF, 9 pages, 2,26 mo)
632. Groupe œcuménique d'étudiants universitaires : Musulmans-Catholiques-Protestants-Sans religion – [Laïcité et espace public](#) (PDF, 6 pages, 80 ko)

633. Julien, Pierre-André – [Pour une intégration réfléchie de membres des communautés culturelles en région pour soutenir l'innovation économique](#) (PDF, 5 pages, 28 ko)
634. Levasseur, Jean-Marie – [Pour des comportements mutuels de respect et d'accueil](#) (PDF, 7 pages, 33 ko)
635. Maison Le FAR – [Mémoire](#) (PDF, 8 pages, 1,07 mo)
636. Parent, Ghyslain – [Mémoire](#) (PDF, 11 pages, 256 ko)
637. Richard, Andréa – [Mémoire pour la commission Bouchard – Taylor](#) (PDF, 5 pages, 28 ko)
638. Rivard, Nicolas – [Religion, laïcité et identité : quelques pistes de réflexion théologiques](#) (PDF, 13 pages, 47 ko)
639. SANA Shawinigan – [Les vrais défis pour une intégration réussie](#) (PDF, 5 pages, 466 ko)
640. Société saint-Jean-Baptiste de la Mauricie – [Mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie](#) (PDF, 19 pages, 990 ko)
641. Thompson, Bernard et Drouin, André – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 15 pages, 70 ko)
642. Veillette, Martin – [« Pour une laïcité ouverte »](#) (PDF, 8 pages, 37 ko)

Mémoires sans présentation en audience

643. Angenot, Pierre R. – [L'aveugle, le paralytique et... le sikh – Prologue à l'examen d'un discours d'accommodement](#) (PDF, 39 pages, 449 ko)
644. Béliveau, Jean Noel – [Définissons les mots pour définir une nation](#) (PDF, 2 pages, 22 ko)
645. Bérubé, Antonin – [Point de vue sur l'immigration future au Québec](#) (PDF, 2 pages, 21 ko)
646. Bourdages, Robert – [Accommodement ou aplatventrisme ou peur de déplaire aux nouveaux arrivants](#) (PDF, 2 pages, 21 ko)
647. Brunet, Pierre – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 2 pages, 26 ko)
648. Désy, Jacques – [De quelques dérives](#) (PDF, 5 pages, 40 ko)
649. Fortier, Pierre – [Mémoire sur la « crise » récente des accommodements raisonnables](#) (PDF, 12 pages, 131 ko)
650. Houle, Yves – [Accommodements raisonnables](#) (PDF, 7 pages, 362 ko)
651. Malenfant, Marie-Paule – [Intégration des immigrants au Québec](#) (PDF, 2 pages, 22 ko)
652. Niquay, Alissa – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 1 pages, 15 ko)

653. Pinard, Serge – [Mémoire à la commission sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 3 pages, 38 ko)
654. Potvin, Paul – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 1 pages, 39 ko)
655. Poussin, Frédéric – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 24 ko)
656. Rocheleau, Yves – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 3 pages, 25 ko)
657. Service d'accueil des nouveaux arrivants – MRC Maskinongé – [Les accommodements un sujet très lourd](#) (PDF, 2 pages, 38 ko)
658. Vandal, Grégoire – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 118 ko)
659. Yelle, Gaétan – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 2 pages, 24 ko)

Longueuil

Mémoires présentés en audience

660. Citoyens du forum régional de Châteauguay – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 11 pages, 72 ko)
661. Conférence régionale des élus de Longueuil – [Rapport de consultation : Pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 14 pages, 123 ko)
662. Coppieters, Joël – [Les incontournables de la foi dans une société laïque](#) (PDF, 7 pages, 29 ko)
663. Dubé, Viateur – [Diversité culturelle et droits de la personne](#) (PDF, 17 pages, 155 ko)
664. Denise Gaudreault – [Égalité, liberté, laïcité](#) (PDF, 5 pages, 5,5 mo)
665. Église Adventiste du Septième Jour – Fédération du Québec – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 16 pages, 335 ko)
666. Henry, Jacques – [En marge des accommodements : l'inégalité des droits](#) (PDF, 4 pages, 48 ko)
667. Institut généalogique Drouin – [Mémoire présenté à la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 20 pages, 90 ko)
668. Jetté, François-Xavier – [Les Québécois doivent se moderniser](#) (PDF, 3 pages, 28 ko)

669. Laurendeau, André et Létourneau, Alain – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 14 pages, 83 ko)
670. Leduc, Claire – [Le plus petit dénominateur commun](#) (PDF, 1 page, 22 ko)
671. Ménard-Favreau, Paulette – [Devrions-nous cacher ce SAINT que nous ne saurions voir?](#) (PDF, 5 pages, 25 ko)
672. Mouvement laïque québécois – [Pour une gestion laïque de la diversité culturelle](#) (PDF, 15 pages, 166 ko)
673. Picard, Denys – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 14 pages, 338 ko)
674. Pronkin, Alain – [L'accommodement raisonnable où la judiciarisation du croire?](#) (PDF, 12 pages, 39 ko)
675. Société nationale des Québécoises et des Québécois J.R.-Saint-Arnaud – [L'identité québécoise comme moyen d'affirmer nos valeurs communes](#) (PDF, 6 pages, 30 ko)
676. South Shore University Women's Club – [The Position of Women in Quebec Society](#) (En anglais, PDF, 10 pages, 19 ko)

Mémoires sans présentation en audience

677. Bertrand, Chantal – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 2 pages, 20 ko)
678. Codère, Carl Eric – [L'intégrtion et ses écueils](#) (PDF, 12 pages, 58 ko)
679. Couture, Hélène – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 5 pages, 67 ko)
680. Couture, Olivier – [Pour un rite initiatique commun et un cours d'intégration pour tous](#) (PDF, 2 pages, 22 ko)
681. Derome, Daniel – [La Teneur du Nous](#) (PDF, 4 pages, 194 ko)
682. Dubé, Michel – [Les accommodements raisonnables...](#) (PDF, 15 pages, 75 ko)
683. Étudiants de deuxième année du programme de Siences humaines du Collège de Valleyfield – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 19 pages, 251 ko)
684. Fillion, Guy – [Les accommodements](#) (PDF, 6 pages, 86 ko)
685. Gautier, Monique – [Sentiment de justice](#) (PDF, 4 pages, 25 ko)
686. Guilbault, Diane – [Quelle place et quelle protection pour les obligations dites religieuses dans un espace public qui se veut laïc?](#) (PDF, 14 pages, 102 ko)
687. Lacroix, Marc – [Accommodement et différences](#) (PDF, 13 pages, 250 ko)
688. Lynes, Patrick – [Le paradoxe de la tolérance imposée – Revenir à la déclaration universelle des Droits de l'Homme](#) (PDF, 17 pages, 73 ko)

689. Messaouedne, Mahfoudh – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 2 pages, 22 ko)
690. Moffat, Joseph Mario – [Nous autres français](#) (PDF, 15 pages, 9,58 mo)
691. Rathle, Serge Michel – [Pour une justice sociale](#) (PDF, 3 pages, 29 ko)
692. Roussy, Nicolas – [L'identité dans un état multiculturel : Le Canada et le Québec en perspective](#) (PDF, 15 pages, 102 ko)
693. Soucy, Marc – [Une crise, une opportunité](#) (PDF, 15 pages, 84 ko)
694. St-Hilaire, Myriam – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 21 ko)
695. Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie – [L'égalité entre les femmes et les hommes, une valeur fondamentale pour la société québécoise et au centre des actions de la TCGF-M](#) (PDF, 4 pages, 51 ko)
696. Tremblay, Jean-Pierre – [Mémoire sur les Accommodements](#) (PDF, 3 pages, 23 ko)
697. Vachon, Pierre – [Accords raisonnables](#) (PDF, 2 pages, 20 ko)

Saint-Hyacinthe

Mémoires présentés en audience

698. Association des Aventuriers de Baden-Powell – [Quelques préoccupations au sujet des accommodements raisonnables et de la place du religieux dans l'espace public](#) (PDF, 10 pages, 73 ko)
699. Burgevin, Maurice – [Qui sommes-nous? D'où sommes-nous? D'où venons-nous?](#) (PDF, 4 pages, 18 ko)
700. Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains – [« Pour une intégration réussie en quantité et en qualité... »](#) (PDF, 9 pages, 110 ko)
701. Dubé, Jean – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 8 pages, 37 ko)
702. Durand, Guy – [Identité québécoise et accommodements raisonnables](#) (PDF, 17 pages, 68 ko)
703. Fecteau, Louise – [Réflexions terre-à-terre dans un débat aux ramifications infinies](#) (PDF, 8 pages, 875 ko)
704. Maison de la famille des Maskoutains – [Problèmes d'accommodements... vraiment?](#) (PDF, 13 pages, 36 ko)
705. Montpetit, Gérard – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 7 703 ko)
706. Perreault, Patrice – [La laïcité ouverte : voie pour une société inclusive, démocratique et purielle](#) (PDF, 17 pages, 60 ko)

707. Prévost, Robert – [Une diversité policée](#) (PDF, 9 pages, 23 ko)
708. Rondeau, Joanie – [Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 5 pages, 14 ko)
709. Tanguay, Jean-Claude – [Commission sur les accommodations](#) (PDF, 2 pages, 7 ko)

Mémoires sans présentation en audience

710. Bédard, Luce S. – [Accommodements raisonnables : Un outil d'égalité à régir avec prudence](#) (PDF, 11 pages, 119 ko)
711. Grandchamp, Pierre – [Addenda no 2](#) (PDF, 2 pages, 18 ko)
712. Kamanda Kimona, Joseph – [Réflexions sur les accommodements raisonnables au Québec](#) (PDF, 4 pages, 51 ko)
713. Laurier, Francine – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 7 pages, 39 ko)
714. Leduc, Michel – [La tolérance des québécois, une question d'intégration](#) (PDF, 2 pages, 18 ko)
715. Lemieux, Michel – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 43 ko)
716. Lessard, Daniel – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 1 pages, 17 ko)
717. Martel, Luc – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 2 pages, 21 ko)
718. Ouellet, Micheline – [De la question des accommodements raisonnables...](#) (PDF, 6 pages, 37 ko)
719. Savard, Roger – [Les Accommodements raisonnables](#) (PDF, 3 pages, 38 ko)
720. Verville, France – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 38 ko)

Bonaventure

Mémoires présentés en audience

721. Frappier, Annie – [Une ouverture qui en appelle une autre](#) (PDF, 14 pages, 188 ko)
722. Miller, Howard – [“Reasonable Accommodation” Brief: An Allo-Gaspesian Family’s Perspective](#) (En anglais, PDF, 5 pages, 31 ko)
723. Rioux, Christian – [La place des immigrants dans notre société et les accommodements religieux](#) (PDF, 1 page, 16 ko)

Mémoires sans présentation en audience

724. Dugas, Guy – [Accommodements dans la Baie des Chaleurs](#) (PDF, 5 pages, 43 ko)
725. Legault, Micheline – [Mémoire présenté à la Commission Bouchard-Taylor](#) (PDF, 13 pages, 85 ko)
726. Rodrigue, André – [Accommodements raisonnables](#) (PDF, 4 pages, 30 ko)

Rimouski

Mémoires présentés en audience

727. Accueil et intégration BSL – [L'intégration des immigrants : une responsabilité partagée](#) (PDF, 5 pages, 37 ko)
728. Beaudry, Pierre – [Vous ne nous avez jamais consulté et encore moins écouté](#) (PDF, 7 pages, 692 ko)
729. Cadieux, Pierre – [Ce que nous pouvons collectivement...](#) (PDF, 6 pages, 32 ko)
730. Claveau, Clément – [Commission sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 4 pages, 28 ko)
731. Courtois, Jean-Marie – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 2 pages, 74 ko)
732. Forest, Eric – [Présentation de la résolution de la Ville de Rimouski](#) (PDF, 9 pages, 36 ko)
733. Hebert, Virginie – [Qui sommes-« nous »?](#) (PDF, 6 pages, 83 ko)
734. La Société nationale de l'Est du Québec – [Pour éviter Babel](#) (PDF, 13 pages, 52 ko)
735. Munyan, Laurent – [Mémoire présenté à la commission sur les pratiques interculturelles](#) (PDF, 6 pages, 40 ko)
736. Simard, Jean-Claude – [Vers une laïcité ouverte](#) (PDF, 15 pages, 153 ko)
737. St-Pierre, Guylaine – [Mémoire](#) (PDF, 12 pages, 49 ko)
738. Turcotte, Nestor – [Le devoir de ne pas disparaître](#) (PDF, 12 pages, 58 ko)

Mémoires sans présentation en audience

739. Bellemare, Émilie – [L'identité](#) (PDF, 3 pages, 22 ko)
740. Dubé, Marcelle – [« Accommodements raisonnables » ou mesures ou pratiques d'accommodement au Québec](#) (PDF, 5 pages, 47 ko)
741. Hervieux, Gaston – [Contribution aux travaux de la Commission \(Province de Québec - Canada\) sur les pratiques « d'accommodement » reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 47 pages, 1,99 mo)

742. Sarrazin, Josée – [Mémoire déposé à la Commission sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 6 pages, 33 ko)
743. Thériault, Jacques – [Critères collectifs pour l'application des accommodements raisonnables reliés aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 114 ko)

Joliette

Mémoires présentés en audience

744. Chouinard, Alain – [Privé et personnel](#) (PDF, 4 pages, 34 ko)
745. Collectif Pierre-Le-Gardeur – [Mémoire du Collectif Pierre-Le-Gardeur à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles mise sur pied par le gouvernement du Québec](#) (PDF, 17 pages, 86 ko)
746. Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière – [Mémoire sur l'intégration des personnes immigrantes](#) (PDF, 10 pages, 118 ko)
747. Guibord, Gilles – [La religion et la majorité](#) (PDF, 13 pages, 68 ko)
748. La Table des aînées et aînés de Lanaudière – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles au Québec](#) (PDF, 10 pages, 87 ko)
749. Les Séminaires de l'Université du Troisième Âge MRC de L'Assomption – [Valorisation de la langue française et de la laïcité dans une société ouverte](#) (PDF, 10 pages, 58 ko)
750. Morelli, Joseph – [Melting-pot made in Québec](#) (PDF, 17 pages, 160 ko)
751. Plante, Louise – [Mémoire présenté à Joliette devant la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 3 pages, 30 ko)

Mémoires sans présentation en audience

752. Blouin, François – [Accommodement raisonnable ou ...](#) (PDF, 3 pages, 22 ko)
753. Geoffroy, Claude – [Mémoire présenté par Mme Claude Geoffroy, citoyenne de Joliette](#) (PDF, 4 pages, 35 ko)
754. Grandchamp, Pierre – [Régionalisation en immigration. Accommodement raisonnable et permis de conduire](#) (PDF, 6 pages, 36 ko)
755. Labelle, Lise – [Mémoire présenté à la Commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 9 pages, 48 ko)
756. Magnan, Lorraine – [Accommodements raisonnables](#) (PDF, 2 pages, 28 ko)

Saint-Jérôme

Mémoires présentés en audience

757. Accès Accueil Action Basses-Laurentides pour l'immigration – [Un Québec pluriel plus réel](#) (PDF, 10 pages, 70 ko)
758. Société nationale des Québécoises et Québécois région des Laurentides – [Vivre ensemble dans un Québec culturellement fort](#) (PDF, 12 pages, 98 ko)
759. Charbonneau, Rolland – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 3 pages, 815 ko)
760. Gauthier, Michel D. – [Où est le chef ?](#) (PDF, 10 pages, 97 ko)
761. Gignac, Benoit – [Mémoire «idéaliste» présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 8,9 mo)
762. Grand'Maison, Jacques – [Mémoire présenté à la commission Bouchard et Taylor](#) (PDF, 2 pages, 1,27 mo)
763. Jutras, Florian – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 10 pages, 890 ko)
764. Lacoste, Gilles – [Les accommodements raisonnables](#) (PDF, 2 pages, 27 ko)
765. Latour, Claude – [Accommodements et différences](#) (PDF, 11 pages, 61 ko)
766. Le coffret – [Commission Bouchard-Taylor – Les accommodements raisonnables](#) (PDF, 4 pages, 1,45 mo)
767. Marlow, Cathal – [Accommodements Raisonables! Qui peut les définir?](#) (PDF, 6 pages, 3,07 mo)
768. Parent, Jocelyn – [La laïcité de l'État : Place au renouveau constitutionnel](#) (PDF, 16 pages, 153 ko)
769. Parti de la Conscience Universelle – [Mémoire présenté à la Commission Bouchard-Taylor](#) (PDF, 15 pages, 46 ko)
770. Parti vert du Québec, Association régionale des Laurentides – [Mémoire](#) (PDF, 3 pages, 3,91 mo)
771. Rompré, Francis – [L'émigration et l'adaptation](#) (PDF, 2 pages, 20 ko)
772. Saywell, John – [Mémoire](#) (PDF, 8 pages, 53 ko)
773. Théorêt, Éric – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 6 pages, 27 ko)

Mémoires sans présentation en audience

774. Bordeleau, Claude – [Exemples de privilèges et accommodements déraisonnables illégitimes et élitistes](#) (PDF, 7 pages, 2,97 mo)
775. Bourgault, Lise – [Mémoire présenté à la commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 31 ko)

776. Dupuis, Antonio – [Réflexions sur la question des « accommodements raisonnables » au Québec](#) (PDF, 1 page, 495 ko)
777. Grand'Maison, Jacques – [Mémoire présenté à la Commission Bouchard-Taylor](#) (PDF, 2 pages, 1,95 mo)
778. Parti de la conscience universelle – [Mémoire présenté à la Commission Bouchard-Taylor](#) (PDF, 14 pages, 49 ko)
779. Lefebvre, Jean-Marc – [Se raccommoier avant de s'accommoder](#) (PDF, 4 pages, 65 ko)
780. Séguin, Robert Gilles – [Mémoire](#) (PDF, 18 pages, 68 ko)
781. Taranu, Jacques – [Identité québécoise et multiculturalisme canadien](#) (PDF, 2 pages, 848 ko)

Saguenay

Mémoires présentés en audience

782. Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées, section Jonquière – [Mémoire](#) (PDF, 18 pages, 78 ko)
783. Bisson, Marcien – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 15 pages, 40 ko)
784. Corporation Intégration Saguenay Lac-Saint-Jean – [Un point de vue ouvert au rapprochement et au dialogue interculturels](#) (PDF, 17 pages, 64 ko)
785. Côté, Reine-Marie – [Peut-il y avoir des accommodements sans identité?](#) (PDF, 2 pages, 100 ko)
786. Dole, Robert – [L'immigration : une nécessité et un bénéfice pour le Québec](#) (PDF, 8 pages, 26 ko)
787. Gauthier, Laval – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 7 pages, 30 ko)
788. Portes ouvertes sur le Lac – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 13 pages, 230 ko)
789. Simard, Françoise – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 10 pages, 45 ko)
790. Ville de Saguenay – [Mémoire sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 104 pages, 665 ko)

Mémoires sans présentation en audience

791. Bouffard Couture, Benoît, et Sophanit, Sar – [Les accommodements raisonnables](#) (PDF, 2 pages, 19 ko)
792. Fortin Côté, Jocelyne – [Mémoire](#) (PDF, 15 pages, 77 ko)

793. Joncas, Christian – [La question des accommodements raisonnables au Québec](#) (PDF, 4 pages, 24 ko)
794. Lamontagne, Mario – [Décret sur le dimanche](#) (PDF, 1 page, 24 ko)
795. Laurendeau, Patrice – [L'immigration à Saguenay. Les besoins des immigrants](#) (PDF, 32 pages, 349 ko)
796. Morasse, Gilles – [Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 7 pages, 30 ko)
797. Sirois, Constance – [Relations interculturelles et immigration au Québec : du travail et des choix importants à faire](#) (PDF, 7 pages, 2,45 mo)
798. Villeneuve, Agnès – [Dieu avec nous?](#) (PDF, 3 pages, 22 ko)

Sept-Îles

Mémoires présentés en audience

799. Beaudin, Daniel Guy – [Accommodements raisonnables : l'interculturalisme ou autres formes d'intégration et d'accommodement?](#) (PDF, 4 pages, 84 ko)
800. Beaupré, Viateur – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 12 pages, 58 ko)
801. Charest, Claude – [Accommodements raisonnables : Mais en quoi est-ce raisonnable et pourquoi devrions-nous adapter la société civile à la religion?](#) (PDF, 6 pages, 47 ko)
802. Giguère, Paul-Émile – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 45 ko)
803. Nepveu, Raymond – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 12 pages, 72 ko)
804. Paquet, Paul-Philippe – [Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 16 pages, 41 ko)

Mémoires sans présentation en audience

805. Dumas, Huguette – [Mémoire sur les accommodements](#) (PDF, 3 pages, 22 ko)
806. Henri, Robert – [Accommodements et différences. Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens](#) (PDF, 9 pages, 70 ko)
807. Hickey, Anne-Marie – [Présentation des valeurs de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité dans notre société](#) (PDF, 8 pages, 101 ko)
808. Sahoui, Ahmed – [Sans titre](#) (PDF, 1 page, 23 ko)

Rouyn-Noranda

Mémoires présentés en audience

809. Boukhssimi, Driss – [L'accommodement raisonnable : une aberration](#) (PDF, 3 pages, 26 ko)
810. Crête, Gérard – [Accommodements raisonnables ou déraisonnables](#) (PDF, 7 pages, 44 ko)
811. Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – [Mémoire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue sur les accommodements raisonnables](#) (PDF, 8 pages, 42 ko)

Mémoires sans présentation en audience

812. Julien, Léo-Paul – [Mémoire](#) (PDF, 3 pages, 6,6 mo)

Gatineau

Mémoires présentés en audience

813. Association des parents catholiques du Québec, section Gatineau – [La déconfessionnalisation et la laïcisation du système scolaire](#) (PDF, 11 pages, 61 ko)
814. Assogba, Yao – [Nous pouvons continuer à vivre ensemble](#) (PDF, 13 pages, 63 ko)
815. Brady, Marie-Joie – [Une question de droits? Parlons plutôt de dignité humaine](#) (PDF, 13 pages, 52 ko)
816. CUSO – [Une société de coopération pour un Québec pluriel et égalitaire](#) (PDF, 5 pages, 36 ko)
817. Forget, Denise – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 4 pages, 20 ko)
818. Gagné, Jacques – [Le Coculturalisme - Un nouveau modèle des rapports interculturels pour harmoniser le devenir des cultures](#) (PDF, 21 pages, 188 ko)
819. Impératif français – [Accommodements déraisonnables](#) (PDF, 18 pages, 127 ko)
820. Lagacé, Gilles – [Pour mieux comprendre ce qui nous arrive...](#) (PDF, 10 pages, 45 ko)
821. Loucheur, Yohanna *et al.* – [Mémoire présenté à la Commission sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 6 pages, 36 ko)
822. Mercier, Nelson – [Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 8 pages, 38 ko)
823. Poissant, Louis-Marie – [Huit millions d'*Homo sapiens* et un crucifix](#) (PDF, 24 pages, 362 ko)

824. Pourcher, Jordi – [Mémoire présenté à la commission Bouchard-Taylor](#) (PDF, 4 pages, 28 ko)
825. Racine, Julie – [Réflexion sur la question des accomodements raisonnables](#) (PDF, 13 pages, 88 ko)
826. St-Laurent, Christiane – [La vie d'ici ou Comment le Québec peut-il éviter de creuser sa tombe sous le joug des accomodements religieux](#) (PDF, 15 pages, 206 ko)
827. Société nationale des Québécois et des Québécoises de l'Outaouais – [De la nécessité d'affirmer l'unité des Québécois](#) (PDF, 8 pages, 30 ko)

Mémoires sans présentation en audience

828. L'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais, Le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais, Le Service d'intégration travail Outaouais, La Table jeunesse Gatineau – [Mémoire collectif soumis à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 38 pages, 204 ko)
829. Ayad, Samira – [Mémoire contre l'intolérance et l'ignorance](#) (PDF, 2 pages, 19 ko)
830. Bourret, Pierre – [Vente de garage au Québec](#) (PDF, 4 pages, 22 ko)
831. Dagenais Turbide, Diane – [Québec – du bon Monde et un bien meilleur Monde à devenir!](#) (PDF, 24 pages, 69 ko)
832. Comité des Communautés Culturelles de l'Association Libérale de Chapleau – [L'intégration collective en Outaouais; la région que nous avons choisi](#) (PDF, 6 pages, 31 ko)
833. Gratton, Hubert – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 5 pages, 35 ko)
834. Hubert, André – [Pour le respect de la démocratie : une réflexion sur les accomodements raisonnables](#) (PDF, 18 pages, 100 ko)
835. Joseph, Patrick – [Brief Submitted to Consultation Commission on Accommodation Practices Related to Cultural Differences](#) (En anglais, PDF, 1 pages, 19 ko)
836. Lengellé, Jean Georges – [De l'accommodement à la déraison... ou les effets pervers du simplisme](#) (PDF, 4 pages, 30 ko)
837. Mainville, André – [Nouvelle définition de la laïcité et nouvelles valeurs québécoises \(idées dont je n'ai pas encore entendu parler\); Solutions : éducation des jeunes et unification des religions.](#) (PDF, 4 pages, 27 ko)
838. Paiement, Alain C. – [Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles](#) (PDF, 10 pages, 104 ko)
839. Paquette, Paul-Émile – [La société québécoise d'hier et d'aujourd'hui](#) (PDF, 4 pages, 945 ko)

840. Provost, Marie C. – [Société québécoise et Accommodements raisonnables?](#)
(PDF, 38 pages, 252 ko)
841. Racine, Annabelle – [Reasonable Accommodation in Schools and Freedom of Religion](#) (En anglais, PDF, 34 pages, 149 ko)
842. Stemshorn, Barry – [Brief Submitted to Consultation Commission on Accommodation Practices Related to Cultural Differences](#) (En anglais, PDF, 1 pages, 20 ko)

Annexe 3 : Les modalités d'inscription à la Commission Bouchard-Taylor

Première étape : Le citoyen inscrit son choix de participation via le site Internet (présentation d'un mémoire, d'un témoignage ou participation au Forum de citoyens).

Deuxième étape : Le registraire « approuve » l'inscription du participant et transfère celle-ci dans l'un des 3 sous-répertoires : mémoires, témoignages, participation au Forum de citoyens.

Troisième étape : L'équipe contenu extrait les mémoires transmis par les participants pour analyse, fait le suivi des mémoires non-reçus, informe le registraire des mémoires « irrecevables ».

Quatrième étape : L'équipe déroulement constitue une liste par ordre d'inscription pour chacune des 3 modalités de participation.

Cinquième étape : L'équipe déroulement confirme téléphoniquement à chaque participant le lieu et l'heure de son passage devant la Commission pour les témoignages et la présentation de mémoires. Pour la participation au Forum citoyen, l'équipe déroulement confirme par courriel, à chacun des participants, le lieu et l'heure de la rencontre.

Sixième étape : Pour la présentation des mémoires et des témoignages, l'équipe déroulement actualise la liste par ordre d'inscription pour le cahier des co-présidents et constitue une liste par ordre alphabétique pour l'accueil des participants. Pour le Forum citoyen, l'équipe déroulement actualise la liste par ordre alphabétique pour l'accueil des participants.

Annexe 4 : Guide d'organisation pour les Forums citoyens à caractère régional (Commission Bouchard-Taylor, septembre 2007)

Le déroulement du forum

Le forum a lieu le soir afin de favoriser la participation citoyenne. L'accueil débute à 18h15, l'évènement à 19h15. Il n'y a pas de pause. Le tout se termine vers 21h45.

Le temps disponible pour l'expression des participants sur les différents sujets liés aux pratiques d'accommodement est évalué à **2 heures**. Ces sujets sont issus du document de consultation et ont été regroupés sous deux vocables, les **pratiques d'accommodement** et **l'intégration des immigrant(e)s de des communautés culturelles**. Bien qu'ils soient présentés de façon distincte lors de la mise en contexte en début de rencontre, les participants sont conviés à s'exprimer sur le sujet de leur choix.

Compte tenu du temps disponible, il est possible que certains sujets ne puissent être couverts. Selon les circonstances, les co-présidents pourront se réserver une période de temps pour entendre les participants sur des sujets non abordés.

Les principales étapes de la rencontre sont, dans l'ordre :

- Le mot des coprésidents décrivant le contexte à l'origine de la démarche, les résultats visés et ce qui n'est pas recherché.
- La présentation par l'animatrice des règles de déroulement de la rencontre.
- Une présentation, par les co-présidents, des sujets faisant l'objet de la rencontre : **les pratiques d'accommodements** et **l'intégration des immigrant(e)s et des communautés culturelles**. Il n'y a pas de débat avec les co-présidents sur le bien-fondé ou la véracité des affirmations faites lors de la présentation des sujets.
- La période d'expression des participants sur les sujets (gérée par l'animatrice).
- Selon les circonstances, une période d'expression optionnelle. L'animatrice invite alors les participants à s'exprimer sur un (des) sujet(s) non traité(s) lors des échanges précédents. Les sujets peuvent être soumis par les co-présidents ou soulevés par les participants.

Si ce temps n'est pas requis, on poursuit la *période d'expression des participants* jusqu'à concurrence du temps global prévu.

- Rétrospective par les co-présidents des points de vue présentés par les participants, mettant en évidence les similitudes et les spécificités. Ils concluent sur les suites de la démarche.

Sondage des participants sur leurs préoccupations prioritaires

Durant la période *Accueil des participants*, soit entre 18h15 et 19h15, une feuille est remise à chaque participant demandant **d'identifier les deux sujets** qui le préoccupent le plus parmi les sept choix inscrits. Le participant indique ces choix et remet cette feuille aux personnels de la Commission à l'accueil. Les choix des participants sont compilés et le résultat est présenté par les co-présidents en fin de rencontre au moment de la rétrospective des idées exprimées par les participants.

L'animation

L'animatrice des rencontres s'assure que les interventions se déroulent de façon harmonieuse, dynamique et efficace. À ce titre, elle gère les droits et temps de parole, maintient les discussions dans le sens des objectifs de la rencontre et des résultats recherchés, et gère les « débordements ».

Elle est assistée de **porteurs de micros**, qui sont membres du personnel de Services-Québec dans la région hôte. Le nombre de porteurs de micros varie en fonction du nombre de participants inscrits. L'animatrice et le coordonnateur du déroulement rencontrent les porteurs de micros avant chaque rencontre pour donner les directives. Ces personnes sont également celles qui voient à l'accueil des participants, au début de la séance, avec l'aide d'une troisième personne de Services-Québec, qui restera pour sa part à l'accueil tout au long de la rencontre.

Droits et temps de parole

Les **co-présidents ont un droit d'intervention privilégié tout au long de la rencontre**. Cependant, ils **demeurent « à l'écoute »** afin que les citoyens bénéficient d'un temps de parole prolongé. Leurs interventions se limitent à faire clarifier les idées exprimées ou demander des précisions sur des alignements proposés.

La taille de l'auditoire aura une influence directe sur la capacité d'accorder à tous les participants un droit de parole. En conséquence, **le temps de parole par intervention est limité à 2 minutes**. Cependant, un participant peut intervenir de nouveau à un autre moment de la rencontre. L'animatrice privilégie **d'accorder le droit de parole à ceux qui ne se sont pas exprimés**. L'animatrice indique également que les participants qui n'auront pas pu s'exprimer pleinement peuvent transmettre par écrit leurs commentaires au Secrétariat de la Commission.

Les citoyens qui le désirent pourront être entendus dans la langue anglaise, car l'animatrice et les co-présidents du comité sont bilingues. Toutefois, aucun système de traduction n'est prévu.

C'est l'animatrice qui gère l'attribution des temps de parole avec l'aide de porteurs de micros. Pour demander la parole, le participant lève la main et signale au porteur de micro à proximité son désir d'intervenir. Un micro sans fil est alors remis au participant par le porteur de micro, qui le récupère au terme de l'intervention.

Le droit de parole est accordé, selon l'ordre des demandes, et ce jusqu'à concurrence du temps total alloué.

Lorsqu'un droit de parole est accordé à un participant, l'animatrice invite le participant à se lever et à s'identifier en donnant son nom et son lieu de résidence. Elle actionne un chronomètre au début d'une intervention. Dix secondes avant la fin du temps alloué, elle invite ce dernier à conclure. Au terme du temps alloué, elle indique au participant que son temps est écoulé.

Si une intervention se prolonge au-delà du temps alloué ou si le langage est de nature excessif, l'animatrice retire le droit de parole et le cède au participant suivant. Le micro est alors coupé.

Disposition de la salle du Forum

La salle de rencontre est disposée en style théâtre. Les co-présidents de la Commission se trouvent à l'avant de la salle à une table d'honneur légèrement surélevée. L'animatrice est également située à l'avant, à côté des co-présidents, mais légèrement de biais à ceux-ci afin d'être en mesure de voir leurs demandes d'intervention. Les participants sont dans la salle disposée en style théâtre face à la table d'honneur.

Deux micros sur table sont installés à la table d'honneur. Un troisième micro sans fil est installé pour l'animatrice.

Deux autres micros, sans fils, sont attribués aux porteurs de micros pour les droits de paroles aux participants. Un autre micro sans fil est maintenu en réserve dans le cas d'une rencontre où le nombre élevé de participants requiert un troisième porteur de micro.

Le forum est ouvert aux médias et télédiffusé. Ces derniers ont des aires réservées dans la salle. Les médias n'ont pas accès à l'aire des participants durant le forum.

Horaire

18h30 Accueil des participants et sondage sur les deux sujets de préoccupations prioritaires (2 à 3 personnes prêtées par Services-Québec)

19h30 **Mot de bienvenue de l'animatrice** (1 min)

19h31 **Présentation de la démarche de consultation et des résultats recherchés par les présidents** (3 min)

19h34 **Présentation des règles de déroulement de la rencontre par l'animatrice** (3 min)

- Interaction des co-présidents avec les participants (mode écoute privilégié)
- Participation ouverte aux publics et aux médias
- Respect des participants, des idées (il n'y a pas de bonnes ou des mauvaises idées)
- Point de vue exprimé en lien avec la réalité de la région (*... ce qui se vit dans votre région*)
- Demande d'un droit de parole (lever la main, les porteurs de micros)
- Temps de parole (deux minutes par intervention)
- Dépôt d'un document, de commentaires écrits

19h37 **Présentation des sujets de la rencontre par les co-présidents** (13 min)

19h50 **Période d'expression des participants** (105 min)

21h35 **Rétrospective des idées exprimées, résultat du sondage et conclusion par les co-présidents** (10 minutes)

21h45 **Fin de la rencontre**

Prise de notes lors des rencontres

Un rapporteur est assigné à la prise de notes pour chacune des rencontres. Les séances sont également enregistrées en totalité, et ce afin de compléter la prise de notes du rapporteur, le cas échéant. Une grille pour la collecte de l'information est élaborée à cette fin.

L'inscription et la préparation des participants

Les participants qui souhaitent participer à un forum doivent s'inscrire via le site Internet. Advenant qu'un participant n'ait pas accès à Internet, le Secrétariat accepte les inscriptions par téléphone. Afin de bien prévoir les besoins de salle pour la rencontre, le

Secrétariat demande à tous les participants, une semaine avant le forum, de confirmer leur présence et leur communiquera les coordonnées de la rencontre. Nonobstant ce qui précède, le Secrétariat autorisera la participation de toute personne jusqu'au soir même de la rencontre, sous réserve de la capacité de la salle.

Les participants sont invités à se préparer avant la tenue de la rencontre en consultant le site Internet www.accommodements.ca. Ce site contient toute l'information faisant l'objet de la consultation.

Advenant qu'un participant n'ait pas accès à Internet, le Secrétariat de la Commission peut lui faire parvenir, sur demande, une copie imprimée du document de consultation. Des copies du document de consultation sont également sur place, à l'accueil au moment de la rencontre.